

Direction des Études et Synthèses Économiques

G 2009 / 11

**Une décomposition du compte des ménages
de la comptabilité nationale
par catégorie de ménage en 2003**

**Vanessa BELLAMY, Georges CONSALES,
Maryse FESSEAU, Sylvie LE LAIDIER
et Émilie RAYNAUD**

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

*Série des documents de travail
de la Direction des Études et Synthèses Économiques*

G 2009 / 11

Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003

Vanessa BELLAMY*, Georges CONSALES,
Maryse FESSEAU**, Sylvie LE LAIDIER**
et Émilie RAYNAUD***

NOVEMBRE 2009

Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement Fabrice Lengart et Jérôme Accardo pour leurs précieuses suggestions et relectures. Les auteurs remercient également Magda Tomasini et Guillaume Houriez ainsi que l'ensemble des producteurs de données pour leur aide et les précisions qu'ils ont apportées. En particulier Élise Amar, Jacques Bournay, Philippe Clarenc, Rosine Devillaire, Camille Grezard, Jean-Paul Lorgnet et François Marical.

* Faisait partie de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Département des Prix à la Consommation, des Ressources et des Conditions de vie des ménages, au moment de la rédaction de ce document.

** Département des Comptes Nationaux - Timbre G401 - 15 bd Gabriel Péri - BP 100 - 92244 MALAKOFF CEDEX

Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménages en 2003

Résumé

Le compte des ménages publié par les comptes nationaux présente les revenus, la consommation et l'épargne des ménages. Il permet de mesurer l'évolution de leur pouvoir d'achat, dans un cadre conceptuel harmonisé autorisant les comparaisons entre pays. Construit à un niveau agrégé sur l'ensemble des ménages, il permet d'appréhender la situation d'un ménage « moyen », sans fournir d'information sur les différences qui existent entre ménages. Parallèlement à la publication des comptes, les enquêtes auprès des ménages de l'Insee collectent des informations individuelles sur le revenu et la consommation qui permettent de mesurer les inégalités entre individus. Mais ces enquêtes peuvent conduire à des résultats globaux qui s'écartent des grandeurs macroéconomiques.

Les deux approches (macroéconomique et microéconomique) sont associées ici pour décomposer le revenu et la consommation (en niveau sur l'année 2003), tels qu'ils sont mesurés dans les comptes nationaux, selon quatre critères socioéconomiques : niveau de vie, composition du ménage, âge ou catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Les résultats de ces travaux sont publiés et consultables sur internet : <http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/souschapitre.asp?id=72>

Ce document de travail décrit la méthodologie qui a conduit à la publication de ce compte des ménages décomposé par catégorie de ménages grâce aux données d'enquêtes.

Mots-clés : revenu, consommation, enquêtes, comptabilité nationale, ménages

A breakdown of household National Account according to household category for 2003

Abstract

The household National Account published by the national statistical office presents a picture of the income, consumption and savings of households. It gives a measure of purchasing power within a consistent and integrated framework, which allows comparisons between countries. It is designed at a macro-level on the whole population so it can be used to analyse a "mean" household but without information on disparities between households. On the other hand, several types of household surveys exist providing individual data on income and consumption. Those surveys are used to measure inequalities between individuals. Nevertheless, survey estimates may be different from National Accounts figures.

These two approaches (macro and micro levels) have been combined to give a breakdown of income and consumption measured in the national accounts (for the year 2003) according to four criteria: standard of living, household composition, age or socio-professional category of the head of the household. Results published can be found on the website: <http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/souschapitre.asp?id=72>. This working paper describes the methodology used to breakdown the household national account using survey data.

Keywords: Income, Consumption, Surveys, National Accounts, Households

Classification JEL : D31, D12, E21

Sommaire

Introduction	5
I - Le compte des ménages en comptabilité nationale	6
<i>I.1 Présentation générale de la séquence du compte</i>	6
<i>I.2 Conventions associées au compte des ménages</i>	8
I.2.1 Les revenus imputés	8
I.2.2 Le circuit d'enregistrement des cotisations sociales	9
I.2.3 Des classements particuliers	10
I.2.4 Les redressements pour fraude et travail au noir	11
<i>I.3 Un compte construit « en miroir » qui n'offre qu'une analyse globale</i>	11
II - Décomposition du compte grâce aux enquêtes : une idée séduisante qui pose des difficultés	12
<i>II.1 Une méthodologie basée sur l'utilisation d'enquêtes : contraintes et hypothèses</i>	12
II.1.1 Méthode : les distributions des enquêtes appliquées aux masses des comptes nationaux	12
II.1.2 Les contraintes et hypothèses associées à la mobilisation d'enquêtes	13
II.1.3 Le « <i>matching</i> » d'enquêtes : une méthode alternative qui requiert des hypothèses similaires	15
<i>II.2 Un champ d'étude restreint aux ménages ordinaires de métropole</i>	15
II.2.1 Des comptes disponibles pour chaque Dom	15
II.2.2 Peu d'informations pour les collectivités : recours aux hypothèses	18
II.2.3 Les ménages ordinaires de métropole représentent 95 % de la population	23
<i>II.3 Un compte étudié selon quatre typologies</i>	24
II.3.1 Les typologies disponibles dans les enquêtes	24
II.3.2 Construction de la variable de niveau de vie dans les enquêtes	27
III - Construction d'un compte par catégorie : rapprochement des données individuelles du cadre macroéconomique	35
<i>III.1 Constat : des composantes absentes des données d'enquêtes</i>	35
III.1.1 Couverture des enquêtes sur le revenu disponible	35
III.1.2 Couverture des enquêtes sur la dépense de consommation	39
III.1.3 Couverture des enquêtes sur les transferts en nature	42
<i>III.2 Calculs et imputations pour rapprocher les données individuelles du cadre macroéconomique</i>	42
III.2.1 Imputations et calculs mobilisant une information partielle disponible dans une enquête	43
III.2.2 Imputations sur la base d'un modèle de comportement : les revenus financiers	46
III.2.3 Imputations sur la base d'hypothèses de comportement « <i>ad hoc</i> » : fraude et travail au noir	47
<i>III.3 Recalage sur les masses de la comptabilité nationale et hypothèses complémentaires</i>	49
III.3.1 Revenu disponible	49
III.3.2 La dépense de consommation	51
III.3.3 Les transferts en nature	51

IV - Introduction de compléments au cadre des comptes nationaux	55
<i>IV.1 Les transferts privés</i>	55
IV.1.1 Contour des transferts privés : éléments de définition	55
IV.1.2 Des évaluations chiffrées très variables selon les enquêtes	56
IV.1.3 Les masses retenues pour 2003	57
IV.1.4 Qui reçoit ? Qui verse ?	58
<i>IV.2 Les achats/ventes d'automobiles entre résidents</i>	58
IV.2.1 Contour	58
IV.2.2 Masses en jeu	59
IV.2.3 Profil des ménages concernés	60
V - Des variantes de calculs comme indicateurs de robustesse	62
<i>V.1 Contrôle de cohérence et redressement des revenus dans l'enquête Budget de Famille</i>	62
V.1.1 Scénario 1 : conservation des données de l'enquête tout en les fiabilisant	62
V.1.2 Scénario 2 : redressement des revenus sur la base d'un filtre de cohérence revenu/consommation	63
V.1.3 Deux scénarii conservés pour l'analyse par niveau de vie	64
<i>V.2 Variante autour des transferts privés</i>	65
Bibliographie	68
Annexes	71

Introduction

Le compte des ménages publié par les comptes nationaux présente les revenus, la consommation et l'épargne des ménages. Il permet de mesurer l'évolution de leur pouvoir d'achat, dans un cadre conceptuel harmonisé autorisant les comparaisons entre pays. Construit à un niveau macroéconomique, c'est-à-dire à un niveau agrégé sur l'ensemble des ménages, il permet d'appréhender la situation d'un ménage « moyen », sans fournir d'information sur les différences qui existent entre ménages. Ceci peut expliquer, en partie, le décalage existant entre l'évolution du pouvoir d'achat mesuré en moyenne par l'Insee et la perception qu'ont les ménages de leur niveau de vie (perception influencée par des situations personnelles par nature très diverses). C'est pourquoi plusieurs rapports (Moati-Rochefort, Quinet, Stiglitz) ont préconisé d'enrichir la statistique macroéconomique avec des indicateurs plus individualisés, mais cohérents avec le cadre global.

Parallèlement à la publication des comptes, les enquêtes auprès des ménages de l'Insee collectent des informations microéconomiques sur le revenu et la consommation qui permettent d'étudier les inégalités entre individus. Ces enquêtes peuvent conduire à des résultats qui s'écartent des grandeurs macroéconomiques. Leur champ, celui des ménages ordinaires, est plus restreint que celui de la comptabilité nationale. Les concepts retenus peuvent différer de ceux des comptes nationaux pour pouvoir être bien appréhendés lors de la collecte de l'enquête. Enfin, leurs mesures sont nécessairement entachées d'une certaine incertitude liée à l'aléa d'échantillonnage et à d'éventuelles erreurs de déclaration, bien que celles-ci fassent l'objet de redressement statistique.

Pour la première fois de façon aussi aboutie¹, les deux approches (macroéconomique et microéconomique) ont été associées pour décomposer le revenu et la consommation (en niveau sur l'année 2003), tels qu'ils sont mesurés dans les comptes nationaux, selon quatre critères socioéconomiques : niveau de vie, composition du ménage, âge ou catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Ce travail mobilise cinq enquêtes. Les résultats de ces travaux sont publiés et consultables sur internet :

<http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/souschapitre.asp?id=72>

Ce document de travail décrit la méthodologie qui a conduit à la publication de ce compte des ménages 2003 décomposé par catégorie de ménages.

¹ L'établissement d'un compte complet des ménages par catégorie socioprofessionnelle calé sur les concepts et les chiffres des comptes nationaux avait fait l'objet d'une étude de 1995 à 1997, sous la responsabilité de Jacques Bournay et Jean-jacques Malpot, avec Madior Fall (revenus), Gérard Abramovici et Luis Casès (consommation), Véronique Paquel (Patrimoine). Mais ces travaux ont été arrêtés pour laisser la priorité à la mise en place de la base 95 des comptes nationaux. Seuls la partie compte de revenus a été publiée (M. Fall « Compte de revenu par catégorie socioprofessionnelle 1990-1995 », Document de travail Insee F9709). Précédemment des comptes de revenus par catégorie de ménages ont été établis et publiés régulièrement par l'Insee depuis de nombreuses années : 1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1985. Voir par exemple le document (H Roze, J-C Pierre, M-E Martin « Les ressources des ménages par catégorie en 1970 », n°165 des collections de l'Insee – Série M, n°46).

I - Le compte des ménages en comptabilité nationale

I.1 Présentation générale de la séquence du compte

Le compte des ménages tel qu'il est publié par les comptes nationaux décrit le comportement économique de l'ensemble des ménages. Il couvre l'ensemble de la population résidente, y compris les départements d'Outre-mer.

Les données sont présentées à travers une séquence de comptes, valable pour tous secteurs institutionnels (ménages, sociétés, administrations publiques...), allant du compte de production jusqu'au compte de patrimoine. Le champ d'étude retenu ici correspond au « haut du compte des ménages », de la production à l'épargne (tableau 1). Ces comptes sont présentés sous la forme de « comptes en T », présentant les recettes (appelées « ressources ») à droite et les dépenses (appelés « emplois ») à gauche. Les soldes comptables des différents comptes constituent des agrégats macroéconomiques de référence (valeur ajoutée, revenu mixte, revenu disponible, revenu disponible ajusté, épargne par exemple). La séquence des comptes étudiée est la suivante :

- **Le compte de production** retrace l'activité de production des ménages. Il enregistre en ressources deux types de production. La production marchande correspond pour l'essentiel à celle des entrepreneurs individuels (EI, dont l'activité est comptabilisée dans le secteur des ménages²) et à la production de services de logement des ménages bailleurs. La production pour emploi final propre (P12) correspond principalement à la production de service de logement des ménages propriétaires occupant (§ 1.2.1). Les consommations intermédiaires nécessaires à la production sont enregistrées en emplois ; le solde est la valeur ajoutée.
- **Le compte d'exploitation** enregistre en emplois la rémunération des salariés et les impôts nets de subventions sur la production payés par les ménages producteurs ; la valeur ajoutée, diminuée de ces emplois, correspond au revenu généré par l'activité de production pour le ménage producteur : revenu mixte (pour les EI principalement) ou excédent d'exploitation (en particulier pour la production de service de logement).
- **Le compte d'affectation des revenus primaires** additionne en ressources les revenus d'activités (salaires, excédent d'exploitation et revenu mixte) et les revenus de la propriété, c'est-à-dire les intérêts et dividendes. Les intérêts payés sont déduits.
- **Le compte de distribution secondaire du revenu** décrit la redistribution opérée par les impôts directs, les cotisations, les prestations sociales en espèces ainsi que les autres transferts courants, le solde étant le revenu disponible ; les quatre principaux impôts directs pris en compte sont l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).
- **Le compte d'utilisation du revenu** décrit le partage de ce revenu disponible entre dépense de consommation et épargne.
- **Le compte de redistribution du revenu en nature** offre une vision alternative pour la mesure du revenu et de la consommation. En effet, dans les comptes nationaux, la consommation des ménages est présentée selon deux approches, selon qu'on se limite à ce qui est payé directement par les ménages ou selon qu'on y ajoute ce qui leur est fourni gratuitement par les administrations et les institutions sans but lucratif (associations notamment), c'est-à-dire les remboursements de médicaments, les

² Pour les entrepreneurs individuels il est difficile de distinguer certains flux économiques relatifs à l'entreprise de ceux propres au ménage ce qui explique qu'ils soient inclus dans le compte des ménages.

allocations logement, les dépenses publiques en matière d'éducation, de santé et d'action sociale. Dans le premier cas, on parle dans les comptes nationaux de dépense de consommation finale (ce qui est payé par les ménages, P3) et, dans le second cas, de consommation finale effective (ce qui est consommé, P4, c'est-à-dire ce qui est payé par les ménages augmenté du montant des transferts gratuits ou « transferts sociaux en nature » reçus des administrations ou associations, 267,2 Md€ en 2003). À ces deux notions de consommation correspondent deux notions de revenu : le revenu disponible (B6) et le revenu disponible ajusté (B7, qui est augmenté du montant des « transferts sociaux en nature »)³. Ces deux notions permettent d'étudier les relations entre consommation et revenu à deux stades de la redistribution et de mesurer l'impact de la prise en charge collective de certaines dépenses.

Tableau 1 - Le « haut du compte des ménages » en 2003, en milliards d'euros

	Emplois	Ressources
Compte de production		
P1 Production		364,8
P11 production marchande		225,2
P12 production pour emploi final propre		139,6
P2 Consommation intermédiaire	82,4	
<i>B1 Valeur ajoutée</i>	<i>282,4</i>	
Compte d'exploitation		
B1 Valeur ajoutée		282,4
D1 Rémunérations des salariés	38,2	
D2 Impôts sur la production et les importations	11,4	
D3 Subventions	-1,3	
<i>B2 Excédent brut d'exploitation</i>	<i>124,9</i>	
<i>B3 Revenu mixte brut</i>	<i>109,2</i>	
Compte d'affectation des revenus primaires		
B2 Excédent brut d'exploitation		124,9
B3 Revenu mixte brut		109,2
D1 Rémunérations des salariés		845,1
D41 Intérêts	19,6	38,0
D42 Revenus distribués des sociétés		49,0
D44 Revenus de la propriété attribué aux assurés		35,5
D45 Revenus des terrains et gisements	1,3	2,1
<i>B5 Solde des revenus primaires</i>	<i>1 182,9</i>	
Compte de distribution secondaire du revenu		
B5 Solde des revenus primaires		1 182,9
D5 Impôts courant sur le revenu et le patrimoine	140,4	
D61 Cotisations sociales	327,4	
D62 Prestations sociales en espèces		311,6
D7 Autres transferts courants	53,1	69,2
<i>B6 Revenu disponible brut</i>	<i>1 042,7</i>	
Compte d'utilisation du revenu		
B6 Revenu disponible brut		1 042,7
P3 Dépense de consommation finale	878,3	
<i>B8 Epargne brute</i>	<i>164,5</i>	
Ou : redistribution du revenu en nature		
B6 Revenu disponible brut		1 042,7
D63 Transferts sociaux en nature		267,2
<i>B7 Revenu disponible brut ajusté</i>	<i>1 309,9</i>	
B7 Revenu disponible brut ajusté		1 309,9
P4 Consommation finale effective	1 145,5	
<i>B8 Epargne brute</i>	<i>164,5</i>	

Source : compte nationaux, base 2000

Lecture : en 2003 le revenu disponible des ménages s'élève à 1 042,7 Md€. Les ménages consacrent 83% de ce revenu disponible à leur dépense de consommation (878,3 Md€) ; le reste (164,5 Md€) est épargné.

³ Remarque : le montant de l'épargne est le même dans les deux cas $B8=B6-P3=B7-P4$ car $B7=B6+D63$ (reçu) et $P4=P3+D63$ (reçu).

1.2 Conventions associées au compte des ménages

Pour bien lire et comprendre le compte des ménages, il faut savoir qu'il respecte des conventions liées aux règles et concepts des comptes nationaux, qui inscrivent les données publiées dans un cadre comptable complet et cohérent. Ce système, mis en place et reconnu internationalement, assure ainsi une bonne comparabilité entre les pays.

1.2.1 Les revenus imputés

La comptabilité nationale prend en compte des revenus imputés dans le calcul du revenu disponible des ménages.

Il s'agit pour l'essentiel de **revenus affectés à des consommations imputées**, en particulier ⁴ :

- Loyers imputés : on considère que les ménages propriétaires de leur résidence principale ou secondaire produisent pour eux-mêmes un service de logement. Cette production de service donne lieu à l'enregistrement d'une dépense (loyers imputés) dont le montant est égal à celui de leur production (enregistrée en production pour emploi final propre, P12). Les loyers imputés correspondent aux loyers qui seraient acquittés dans le secteur locatif privé pour des logements de caractéristiques similaires.
- Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : les Sifim se définissent comme les marges réalisées par les institutions financières sur leurs opérations d'intermédiation bancaire avec les clients non bancaires. La plus grosse partie des Sifim est intégrée à la dépense de consommation des ménages : il s'agit de la marge réalisée par les institutions financières sur les dépôts bancaires qu'elles gèrent et de la marge bancaire réalisée sur les crédits à la consommation. Les Sifim sur les crédits au logement des particuliers sont comptabilisés en consommation intermédiaire dans le processus de production de services de logement des ménages accédant à la propriété. La contrepartie de ces consommations de Sifim est enregistrée en revenus au titre des intérêts (D41) : la correction au titre des Sifim conduit à majorer les intérêts reçus sur les dépôts et à diminuer les intérêts versés sur les crédits⁵.

Le champ de l'étude pour la décomposition du compte des ménages exclut les Sifim (mais il inclut toutes les autres imputations, en particulier celle des loyers imputés). Cela conduit à modifier légèrement les masses en jeu par rapport au tableau 1. Les modifications apportées sont précisées dans le tableau 2 : une fois exclus les Sifim du compte des ménages, revenu disponible et dépense de consommation sont réduits de 10 Md€ par rapport aux données publiées par la comptabilité nationale.

⁴ On peut également signaler l'imputation du produit de l'autoproduction (jardins familiaux, bâtiment).

⁵ Pour plus de détails sur les Sifim :

http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/documentation/methodologie/sifim.pdf

Tableau 2 - Détail des Sifim sur le compte agrégé des ménages en 2003, en milliards d'euros

	Emplois	Ressources
P2 Consommation intermédiaire	82,4	
Correction Sifim	7,2	
Consommation intermédiaire hors Sifim	75,1	
D41 Intérêts	19,6	38,0
Correction Sifim	-9,6	7,7
Intérêts hors Sifim	29,2	30,3
B6 Revenu disponible	1 042,7	
Correction Sifim	10,0	
Revenu disponible hors Sifim	1 032,7	
P3 Dépense de consommation finale	878,3	
Correction Sifim	10,0	
Dépense de consommation hors Sifim	868,3	

Source : compte nationaux, base 2000

Le compte des ménages intègre également des **cotisations imputées**, prises en compte dans l'étude.

En comptabilité nationale, on distingue en effet trois types de régimes d'assurance sociale :

- les régimes des administrations de sécurité sociale ;
- les régimes privés d'assurance sociale (type mutuelles) ;
- les régimes directs employeurs.

Les régimes directs d'employeurs sont des régimes d'assurance sociale dans lesquels les employeurs versent directement, sans recours à un tiers, des prestations à leurs salariés (ou anciens salariés), à partir de leurs propres ressources. La comptabilité nationale reconstitue un circuit de financement dans lequel l'employeur verse des cotisations sociales, dites imputées, qui alimentent le régime d'assurance, lequel verse à son tour des prestations⁶ (tableau 3). Dans le cas de la France, l'essentiel des montants de cotisations imputées correspond au financement des retraites des fonctionnaires de l'État et des grandes entreprises nationales.

I.2.2 Le circuit d'enregistrement des cotisations sociales

La comptabilité nationale considère que la rémunération des salariés (opération D1 en ressources) inclut toutes les cotisations sociales, qu'elles correspondent à des cotisations salariés ou à des cotisations employeurs. Ce sont donc les ménages (en tant que salariés ou non-salariés) qui versent l'ensemble des cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale (opération D61 en emplois). Cet enregistrement permet de rapprocher la rémunération des salariés (D1) du coût total du travail. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau 3.

⁶ Langin Hélène, « Les opérations de répartition » Note de base 95 n°23, novembre 2001 - page 83.

**Tableau 3 – Détail des cotisations sociales dans le compte des ménages 2003,
en milliards d'euros**

		Emplois	Ressources
Compte d'affectation des revenus primaires			
D1	Rémunérations des salariés		845,1
D11	Salaires et traitements bruts		619,9
D12	Cotisations employeurs		225,2
D121	Cotisations effectives		182,5
D122	Cotisations imputées		42,8
Compte de distribution secondaire du revenu			
D61	Cotisations sociales	327,4	
D611	Cotisations sociales effectives	284,7	
D6111	Cotisations effectives à la charge des employeurs	182,5	
D6112	Cotisations à la charge des salariés	82,8	
D6113	Cotisations des non salariés	19,4	
D612	Cotisations sociales imputées	42,8	

Source : comptes nationaux, base 2000.

I.2.3 Des classements particuliers

Certains classements et leurs conséquences doivent également être soulignés :

- Les retraites sont enregistrées dans les comptes nationaux au sein des prestations sociales (opération D62). Elles sont à ce titre incluses dans le processus redistributif au sens des comptes (*encadré 1*).

Encadré 1 - La redistribution dans les comptes nationaux : distinction entre redistribution et assurance

Dans son sens le plus large, la redistribution des ressources s'opère via l'ensemble des prélèvements sur les revenus primaires des ménages et l'ensemble des prestations et transferts qui leur sont versés.

Dans les comptes nationaux, elle est ainsi mesurée à travers le passage du solde des revenus primaires à celui du revenu disponible brut ajusté. La redistribution prise en compte englobe du côté des prélèvements les impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS) et l'ensemble des cotisations sociales et du côté des ressources les prestations en espèces (prestations vieillesse, chômage, familiales, minima sociaux, indemnités journalières pour maladie) et les transferts sociaux en nature. Entrent également dans ce champ les cotisations et prestations des régimes directs d'employeurs, ainsi que des régimes privés d'assurance sociale (mutuelles).

Il est possible d'adopter une perspective plus restreinte de la redistribution, consistant à exclure de son champ les cotisations et prestations qui relèvent d'une logique d'assurance vis-à-vis des revenus d'activité. Dans une telle optique, les retraites, les indemnités chômage et les indemnités de congé maladie ne constituent pas des prestations mais font partie d'un revenu avant redistribution. C'est souvent cette seconde optique qui est retenue pour analyser la redistribution à partir des données d'enquêtes auprès des ménages.

- Les prestations reçues par les ménages sont distinguées selon qu'il s'agit de prestations versées en espèces ou « en nature ». Pour ces dernières la consommation est par nature affectée. C'est le cas par exemple des allocations logement ou de l'allocation pour l'autonomie des personnes âgées (APA) qui sont enregistrées en prestations en nature. Les prestations en nature ne sont pas incluses dans le revenu disponible (B6) mais seulement dans le revenu disponible ajusté (B7).
- L'achat d'un logement est enregistré comme un investissement dans les comptes nationaux (car un logement est un actif, qui permet de produire un service de logement) ; cet achat ne joue pas sur son revenu courant, autrement dit son revenu disponible, car il est enregistré dans le compte de capital. De même, les gros travaux effectués dans un logement constituent un investissement et ne sont pas enregistrés en dépense de consommation. La séparation entre gros travaux et entretien dépend de la nature de l'opération : les dépenses de peintures sont des dépenses d'entretien

comptabilisées en dépenses de consommation par exemple ; un ravalement de façade sera enregistré en investissement. Par ailleurs, si le ménage contracte un emprunt pour l'achat de ce logement, son revenu disponible n'est affecté que par une partie seulement des traites de remboursement : celle correspondant au paiement des intérêts (opération D41 en emplois) ; le remboursement du capital, lui, est une opération financière, qui n'affecte pas le revenu du ménage.

I.2.4 Les redressements pour fraude et travail au noir

En comptabilité nationale des corrections sont apportées pour inclure dans la valeur ajoutée l'activité fraudée et le travail au noir. La correction pour fraude fiscale vise à redresser les déclarations d'activité faites par les entreprises aux administrations fiscales et sociales (déclarations qui en pratique servent à l'élaboration des comptes). On parle ici d'entreprises déclarées, mais qui dissimulent une partie de leur activité et de leur revenu (excédent brut d'exploitation pour les sociétés non financières, revenu mixte pour les entrepreneurs individuels). Le second redressement, sur le travail au noir, vise à prendre en compte la sous-déclaration de rémunérations versées à leurs salariés par les entreprises fraudeuses, ainsi que l'activité d'unités de production clandestines, qui ne font aucune déclaration sur leur production et leur revenu. L'ensemble de ces revenus dissimulés sont considérés comme reçus in fine par les ménages. Ces corrections représentent un total de 54,7 Md€ en 2003 France entière, soit 5,2 % du revenu disponible.

I.3 Un compte construit « en miroir » qui n'offre qu'une analyse globale

Le compte des ménages est construit pour l'essentiel « en miroir », c'est-à-dire non pas en observant des ménages, mais en mobilisant des informations fournies par les autres secteurs de l'économie. Cette façon de procéder est parfaitement justifiée dès lors que l'on s'intéresse au revenu des ménages dans leur ensemble, car ces sources d'information sont les meilleures disponibles. Il est, en effet, préférable pour connaître avec précision les salaires reçus par les ménages de disposer de façon exhaustive des comptes des entreprises et des administrations publiques, qui versent ces salaires.

La conséquence directe est que la comptabilité nationale dispose d'une information fiable et réputée exhaustive, mais à un niveau agrégé uniquement. C'est l'évolution de la masse totale du revenu ou de la consommation de l'ensemble des ménages qui est étudiée. Le cadre de la comptabilité nationale permet donc de décrire les relations entre de grands agrégats macroéconomiques (revenus, consommation, épargne) et d'en analyser les évolutions. Mais cette approche macroéconomique ne renseigne pas sur les disparités qui existent au sein des ménages.

Les enquêtes auprès des ménages de l'Insee sont quant à elles réalisées auprès d'échantillons de ménages. Ainsi, les caractéristiques sociodémographiques de chaque ménage enquêté sont connues. Les enquêtes peuvent donc fournir des données sur les revenus et la consommation au niveau microéconomique ; elles permettent de ce fait d'étudier les inégalités entre les différentes catégories de ménages.

La réalisation de comptes par catégorie de ménages grâce aux données d'enquêtes permet d'affiner l'analyse du comportement des ménages, tout en maintenant la cohérence avec le cadre global. Y parvenir suppose de s'appuyer à la fois sur les niveaux globaux donnés par la comptabilité nationale et sur les répartitions entre catégories disponibles dans les enquêtes.

II - Décomposition du compte grâce aux enquêtes : une idée séduisante qui pose des difficultés

Les enquêtes sont riches et multiples. Elles offrent beaucoup d'informations, en particulier sur les inégalités entre ménages. Elles peuvent donc être mobilisées pour décomposer le compte des ménages par catégorie selon différents critères sociodémographiques. Cependant, chaque enquête porte sur un thème particulier et elles ne sont pas toutes réalisées la même année. Pour couvrir l'ensemble du revenu et de la consommation des ménages plusieurs enquêtes doivent être mobilisées ce qui suppose de résoudre un certain nombre de problèmes spécifiques. Le champ de ces enquêtes oblige également à des restrictions par rapport à celui du compte des ménages des comptes nationaux.

II.1 Une méthodologie basée sur l'utilisation d'enquêtes : contraintes et hypothèses

II.1.1 Méthode : les distributions des enquêtes appliquées aux masses des comptes nationaux

Chaque enquête de l'Insee auprès des ménages est ciblée sur une thématique particulière : le revenu, la consommation, le logement, la santé, le patrimoine. Les comptes englobent tous ces éléments à la fois. Pour avoir l'information la plus pertinente on est donc amené à mobiliser chacune de ces enquêtes selon la partie du compte étudiée.

Deux enquêtes de l'Insee portent spécifiquement sur les revenus des ménages : le dispositif *Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages* (SRCV) et les *Enquêtes Revenus Fiscaux* (ERF), devenues *Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux* (ERFS) en 2005. L'enquête qui collecte l'information la plus large sur la consommation des ménages est l'enquête *Budget de Famille* (BdF). Deux enquêtes plus spécifiques permettent une étude détaillée des dépenses de logement (enquête *Logement* - EL) et de santé (enquête *Santé* - ES).

Dans le cadre de notre étude sur les revenus et la consommation ces cinq enquêtes sont utilisées pour décomposer le compte des ménages « ligne à ligne ». Chaque composante du revenu disponible et de la dépense de consommation (salaires, prestations, dépenses de loyer, etc.) est décomposée par catégorie de ménages, selon les étapes suivantes (*encadré 2*) :

- on identifie l'enquête qui permet d'obtenir la définition la plus proche des comptes nationaux pour la composante considérée (pour les dépenses de santé, l'enquête Santé plutôt que BdF, par exemple) ;
- à partir de l'enquête on calcule des montants moyens pour chaque catégorie de ménages (le salaire moyen par tranche d'âge, par exemple) ;
- on calcule ensuite les masses financières associées, en multipliant les montants moyens par les effectifs associés à chaque catégorie. Les effectifs de ménages totaux et par catégorie en 2003 correspondent aux structures par catégorie de l'enquête *Emploi en continu* appliquées au nombre de ménages du compte satellite du Logement pour 2003 (*annexe 1*) ;
- enfin, les masses obtenues sont recalées sur la masse totale de la comptabilité nationale.

On dispose ainsi, pour chaque composante du revenu et de la consommation, d'une décomposition de la masse de la comptabilité nationale par catégorie de ménages. On en déduit le revenu disponible total en faisant, pour une catégorie donnée, la somme de toutes les composantes du revenu. On fait de même pour la dépense de consommation et les transferts sociaux en nature : revenu disponible ajusté, épargne et taux d'épargne s'en déduisent.

Encadré 2 : Décomposition des masses des comptes nationaux par catégorie de ménage

Notons :

- R : une composante du revenu disponible (le principe est le même pour la consommation)
- $i \in [1, n]$: les différentes catégories d'une typologie donnée des ménages (composition familiale, tranches d'âge, etc.)
- \bar{R}_i : le revenu moyen annuel pour la composante R et la catégorie i constaté dans l'enquête ; ce revenu moyen est calculé sur $N_i^{enquete}$, l'effectif total de la catégorie i dans l'enquête considérée
- N_i : l'effectif de la catégorie i dans la population totale faisant référence (*structure de l'enquête Emploi en continu appliquée au nombre de ménages du compte satellite du Logement en 2003*)
- M_{Cnat}^R : la masse de la comptabilité nationale pour la composante du revenu étudiée, pour l'ensemble des ménages ordinaires de métropole.

Le calcul est réalisé en deux temps :

1. calcul d'une masse approchée perçue par chaque catégorie : $\bar{R}_i * N_i = \tilde{M}_i^R$
2. recalage des masses par catégorie sur la masse totale de la comptabilité nationale :

$$\tilde{M}_i^R * \frac{M_{Cnat}^R}{\sum_{k=1}^n \tilde{M}_k^R} = \tilde{M}_i^{Recalé}$$

Ainsi, on part des moyennes par catégorie de ces revenus dans l'enquête (les \bar{R}_i) pour calculer des masses de revenus par catégorie compatibles avec la masse globale de la comptabilité nationale. Un exemple chiffré est présenté ci-dessous pour les salaires et traitements bruts.

Tableau : salaires et traitements bruts selon la tranche d'âge de la personne de référence en 2003

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Salaires annuels moyens par ménage SRCV (en €) (1) \bar{R}_i	18 584	30 216	33 141	31 983	6 694	820	
Nombre de ménages - exogène (2) N_i	2 579 555	4 700 635	4 892 086	4 670 405	3 224 444	5 123 843	25 190 968
Masse salaires (en M€) = (1)*(2)=(3) \tilde{M}_i^R	47,9	142,0	162,1	149,4	21,6	4,2	527,3
Coefficient de recalage (4) $\frac{M_{Cnat}^R}{\sum_{k=1}^n \tilde{M}_k^R}$	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14
Masse recalée sur la Cnat (en M€) = (3)*(4) $\tilde{M}_i^{Recalé}$	54,8	162,4	185,4	170,8	24,7	4,8	602,9

Source : calcul des auteurs à partir des données des comptes nationaux et de l'enquête SRCV 2004

II.1.2 Les contraintes et hypothèses associées à la mobilisation d'enquêtes

Les enquêtes portent pour la plupart sur le seul champ des ménages ordinaires (c'est-à-dire vivant dans un logement indépendant) en métropole. Elles excluent donc le plus souvent la population des Départements d'Outre Mer (Dom) et les personnes vivant en collectivité (maisons de retraites, foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs, prisons). Le compte des ménages couvre l'ensemble de la population résidente en France (y compris dans les départements d'Outre-mer), quel que soit son type de logement. La construction du compte

des ménages par catégorie, parce qu'elle est réalisée grâce à des données d'enquêtes, est restreinte au champ des ménages ordinaires de métropole (§ 2.2).

La mobilisation de cinq enquêtes nécessite un certain nombre de choix méthodologiques :

- Les rythmes des enquêtes sont différents (annuel, quinquennal). L'étude doit donc porter sur une année qui corresponde à l'année « médiane » la plus récente pour l'ensemble des enquêtes ; l'année 2003 a donc été retenue. Les enquêtes SRCV2004⁷, ERF2003, BdF2006, Santé 2003, Logement 2002 sont donc utilisées.
- L'enquête Budget de Famille étant particulièrement éloignée de l'année d'étude, la pondération a été modifiée pour caler la structure sociodémographique de l'échantillon sur des données 2003. Le poids associé à chaque ménage enquêté est modifié pour que la structure sociodémographique de l'échantillon reflète la situation des ménages en 2003⁸. En faisant ainsi on tient compte des changements dans la structure et les niveaux de dépenses liés à l'évolution sociodémographique entre 2003 et 2006. Les montants moyens par catégorie issus de l'enquête, utilisés pour établir le compte par catégorie (*encadré 2*, première ligne du tableau), sont donc différents de ceux obtenus par une exploitation directe de l'enquête 2006. On fait cependant l'hypothèse qu'à caractéristiques données les comportements de consommation entre catégories de ménages n'ont pas été modifiés entre 2003 et 2006.
- Les effectifs de ménages totaux et par catégorie ne sont pas strictement identiques d'une enquête à l'autre, ils varient selon l'année de collecte mais aussi en fonction des modalités d'échantillonnage retenues et des pondérations qui en découlent. Pour que les masses finales (de revenu, de consommation) obtenues soient comparables d'une composante à l'autre, on mobilise des informations démographiques externes aux enquêtes et communes à chaque ligne du compte (*encadré 2*, deuxième ligne du tableau). Ces effectifs de ménages totaux et par catégorie en 2003 correspondent aux structures de l'enquête Emploi en continu calées sur le nombre de ménages du compte satellite du Logement pour 2003 (*annexe 1*).
- L'utilisation simultanée de plusieurs enquêtes n'est possible que si les variables de typologie sont disponibles dans toutes les enquêtes (§ 2.3). Une hypothèse implicite à la méthode retenue est que pour une catégorie de ménage donnée, les ménages ont des caractéristiques similaires entre les enquêtes, « représentatives » des caractéristiques sociodémographiques et économiques moyennes de cette catégorie de ménages ordinaires en métropole.

La sous-déclaration ou la non-déclaration dans les enquêtes oblige à une phase de recalage finale de chaque composante du revenu et de la consommation sur les données des comptes nationaux (*encadré 2*) : le coefficient appliqué pour retrouver les masses des comptes nationaux est dans la plupart des cas identique pour tous les ménages (*le*

coefficient de recalage $M_{Cnat}^r / \sum_{k=1}^n \tilde{M}_k^r$ est identique quelle que soit la catégorie de ménage). On suppose ainsi que la sous-évaluation dans les enquêtes est uniforme entre groupes de ménages. On considère implicitement que la répartition constatée dans l'enquête est la vraie répartition ou qu'en l'absence d'information elle ne doit pas être modifiée. On verra toutefois que dans le cas des revenus financiers un choix différent de recalage a été retenu (§ 3.3).

⁷ La pondération de l'enquête SRCV a été ajustée pour les besoins de l'étude. Les poids ont été recalés sur des données sociodémographiques de 2003.

⁸ Les variables de calage retenues sont la zone géographique, le type d'habitat, la composition du ménage, le statut d'occupation du logement et les caractéristiques sociodémographiques de la personne de référence (catégorie socioprofessionnelle, âge, diplôme). Les données de calage sont issues des enquêtes emploi, revenus fiscaux et du compte satellite du Logement, pour l'année 2003. La procédure de calage CALMAR a été utilisée.

II.1.3 Le « *matching* » d'enquêtes : une méthode alternative qui requiert des hypothèses similaires

Une méthode alternative pour décomposer le compte des ménages par catégorie pourrait consister à utiliser le « *matching* » d'enquêtes⁹. Dans ce cas on retient en général deux enquêtes, l'une sur le revenu (enquête 1) et l'autre sur la consommation (enquête 2). Pour un type de ménage donné (défini sur la base du croisement d'un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques), on impute les dépenses de consommation constatées dans l'enquête 2 aux ménages de l'enquête 1 (par la technique du plus proche voisin par exemple). On dispose dès lors d'une seule base de données individuelles agrégeant à la fois des informations sur le revenu et la consommation. Ce n'est pas le cas de la méthodologie développée dans ce document de travail, où seules des masses par catégorie sont obtenues, sans information sur la distribution au sein d'une catégorie.

La technique du *matching* requiert cependant les mêmes hypothèses que la méthode retenue ici sur l'homogénéité des ménages entre les enquêtes : homogénéité pour les groupes de ménages définis par les variables de « *matching* » dans ce cas.

La question concernant le recalage uniforme ou non des masses sur celle de la comptabilité nationale est également posée dans les mêmes termes.

II.2 Un champ d'étude restreint aux ménages ordinaires de métropole

Le compte des ménages, publié pour la France entière, est réalisé à l'aide de données macroéconomiques couvrant l'ensemble du territoire et de la population française.

Les données d'enquêtes excluent pour la plupart :

- la population des Dom (Guadeloupe, Réunion, Martinique et Guyane) qui représente 2,8 % de la population française ;
- les métropolitains vivant en collectivité qui représentent 2,1 % de la population française.

Le revenu disponible, les transferts sociaux et la dépense de consommation ne peuvent donc être décomposés grâce aux données des enquêtes que pour les ménages ordinaires de métropole (soit plus de 95 % de la population française). On choisira donc ici d'exclure de la décomposition du revenu et de la consommation ces populations spécifiques (§ 2.2.3). Cela implique un travail préalable à la décomposition du compte consistant à calculer les montants associés aux Dom (§ 2.2.1) et aux personnes vivant en collectivité (§ 2.2.2) et à les retrancher du compte agrégé des ménages 2003.

II.2.1 Des comptes disponibles pour chaque Dom

Pour les Dom le principe général est relativement simple : partant des comptes de chacun des quatre Dom, on obtient le montant du revenu disponible (et de chacune de ses composantes) associé aux Dom en additionnant les quatre comptes.

⁹ Alesandra Coli, Francesca Tartamella, « Income and consumption expenditure by household groups in national accounts ». 30th general conference of International Association for Research in Income and Wealth (IARIW), Slovénie.

Cependant, les comptes des Dom sont actuellement établis selon les principes de la base 1995¹⁰ (donc sans le nouveau traitement de la fraude de la base 2000, sans ventilation des Sifim, sans modification du contour des transferts en action sociale pris en charge par les institutions sans but lucratif). Des corrections doivent donc être faites pour que le revenu disponible et la dépense de consommation des quatre Dom soient estimés en base 2000. Le compte des ménages par catégorie étant étudié hors Sifim aucun retraitement n'est à effectuer ; en revanche, une correction pour fraude a été réalisée. Concernant les transferts en nature, une autre logique a été retenue pour isoler les montants associés à la population des Dom, ne s'appuyant pas directement sur les comptes de Dom.

Le résultat de la décomposition du compte des ménages 2003 (hors correction Sifim) selon la zone géographique (France, métropole, Dom) est présenté dans le tableau 4. Le revenu disponible de la population des Dom (2,8 % de la population française) représente environ 1,9 % du revenu disponible total France entière.

Tableau 4 - Compte des ménages 2003, selon la zone géographique, en milliards d'euros

	France		Dom		Métropole	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Compte de production						
P1 Production		364,8		9,3		355,4
P11 Production marchande		225,2		7,3		217,8
P12 Production non marchande		139,6		2,0		137,6
P2 Consommation Intermédiaire	75,1		2,5		72,6	
B1 Valeur ajoutée brute	289,6		6,8		282,8	
Compte d'exploitation						
B1 Valeur ajoutée brute		289,6		6,8		282,8
D1 Rémunérations des salariés	38,2		1,0		37,2	
D2 Impôts sur la production	11,4		0,1		11,3	
D3 Subventions d'exploitation	-1,3				-1,3	
B2 Excédent brut d'exploitation	129,5		2,6		126,9	
B3 Revenu mixte brut	111,8		3,2		108,6	
Compte d'affectation des revenus primaires						
B2 B3 Excedent brut d'exploitation et revenu mixte		241,4		5,8		235,5
D1 Rémunérations des salariés		845,1		14,3		830,9
D41 Intérêts	29,2	30,3	0,7	0,2	28,6	30,1
D42 Revenus distribués des sociétés		49,0		0,5		48,5
D44 Revenus de la propriété attribués aux assurés		35,5		0,1		35,4
D45 Revenus de terrains et gisements	1,3	2,1			1,3	2,1
B5 Solde des revenus primaires	1 172,9		20,2		1 152,7	
Compte de distribution secondaire du revenu						
B5 Solde des revenus primaires		1 172,9		20,2		1 152,7
D5 Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	140,4		1,3		139,1	
D61 Cotisations sociales	327,4		4,0		323,4	
D62 Prestations sociales en espèces		311,6		4,9		306,6
D7 Autres transferts courants	53,1	69,2	0,8	0,8	52,3	68,4
B6 Revenu disponible brut	1 032,7		19,8		1 012,9	
Compte d'utilisation du revenu						
B6 Revenu disponible brut		1 032,7		19,8		1 012,9
P3 Dépense de consommation finale	868,3		16,3		851,9	
B8 Epargne brute	164,5		3,5		160,9	
Ou : redistribution du revenu en nature						
B6 Revenu disponible brut		1 032,7		19,8		1 012,9
D63 Transferts sociaux en nature		267,2		8,3		258,9
B7 Revenu disponible brut ajusté	1 299,9		28,1		1 271,8	
B7 Revenu disponible brut ajusté		1 299,9		28,1		1 271,8
P4 Consommation finale effective	1 135,5		24,6		1 111,0	
B8 Epargne brute	164,5		3,5		160,9	

Source : comptes nationaux 2003, hors correction Sifim. Calcul des auteurs

¹⁰ En comptabilité nationale on appelle « base » un ensemble de concepts, nomenclatures et méthodes. Tous ces éléments et définitions sont tenus pour fixes jusqu'à la base suivante où les concepts, les nomenclatures et les niveaux peuvent être révisés.

Une difficulté particulière est apparue pour le traitement de la dépense de consommation qui est étudiée à un niveau fin. Les Dom fournissent des données à un niveau détaillé de la dépense de consommation mais la nomenclature retenue est différente dans chaque Dom. Les données ont donc dû être retraitées pour être rendues homogènes entre elles et avec la nomenclature utilisée France entière.

Le résultat est présenté dans le tableau 5, selon une nomenclature fonctionnelle qui rassemble les biens et les services nécessaires pour satisfaire un même besoin (se nourrir, s'habiller, se loger,...)¹¹. La dépense de consommation de la population des Dom (2,8 % de la population française) représente environ 1,9 % de la dépense de consommation France entière. L'analyse détaillée indique que la structure des dépenses s'éloigne de celle du reste de la France sur certains postes : le poids de l'alimentation est plus fort dans les Dom qu'en métropole, celui en autres biens et services (assurances, services financiers), ainsi qu'en hôtels, cafés et restaurants est moindre.

Tableau 5 - Dépense de consommation par fonction selon la zone géographique

	En Md€			En %	
	France	Dom	Métropole	Dom	Métropole
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	127,7	2,9	124,8	17,5	14,6
Boissons alcoolisées et tabac	29,1	0,7	28,4	4,1	3,3
Articles d'habillement et chaussures	43,4	0,8	42,7	4,7	5,0
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	208,5	4,0	204,5	24,2	24,0
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	51,1	1,0	50,1	6,2	5,9
Santé	29,1	0,7	28,4	4,1	3,3
Transport	125,1	2,5	122,6	15,2	14,4
Communications	24,4	0,5	23,9	3,1	2,8
Loisirs et culture	81,1	1,4	79,7	8,5	9,4
Education	5,7	0,1	5,7	0,4	0,7
Hôtels, cafés et restaurants	50,7	0,8	49,9	4,7	5,9
Autres biens et services	92,5	1,2	91,4	7,2	10,7
Dépense de consommation	868,3	16,3	851,9	100,0	100,0

Source : comptes nationaux, base 2000 ; comptes des Dom, calculs des auteurs.

Contrairement au traitement du revenu disponible ou de la dépense de consommation, les comptes des quatre Dom n'ont pas été adaptés à la base 2000 en ce qui concerne les masses des transferts sociaux en nature. Diverses sources administratives et études statistiques ont donc été privilégiées, en fonction du transfert étudié¹² (*annexe 2*).

Ainsi par exemple, les données de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnamts) et du ministère de la santé (Drees) fournissent des informations spécifiques sur les Dom pour les dépenses de santé ou d'action sociale. Les données du ministère de l'Éducation (Depp) identifient également les effectifs des élèves dans les Dom, permettant ainsi de calculer la masse de financement de l'Éducation en appliquant le coût moyen constaté pour la France entière aux effectifs des Dom (*annexe 2*).

La décomposition des transferts sociaux en nature selon la zone géographique est présentée dans le tableau 6.

¹¹ Il s'agit de la nomenclature fonctionnelle COICOP retenue dans l'enquête Budget de Famille. Cette dernière servira de cadre dans tout le document pour présenter les données de dépense de consommation. Les séries des comptes nationaux retiennent une nomenclature de produits spécifiques, la nomenclature économique de synthèse (NES).

¹² Ces sources, extérieures aux comptes nationaux, ne permettent pas de retrouver exactement le total des transferts tel qu'il apparaît dans les comptes des Dom. On obtient 8,3 Md€ contre 7,5 Md€ dans les comptes des Dom. On considère que l'écart de 800 M€ s'explique par les différences conceptuelles entre les bases 1995 et 2000.

Tableau 6 - Transferts sociaux en nature selon la zone géographique, en milliards d'euros

	France	Dom	Métropole
Santé	108,5	3,3	105,1
Transports	1,5	0,0	1,5
Activités immobilières	11,4	0,4	11,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	17,3	0,5	16,8
Education	79,6	2,8	76,8
Action sociale	31,8	0,7	31,1
<i>Personnes handicapées</i>	13,6	0,3	13,4
<i>Personnes âgées</i>	8,2	0,2	8,0
<i>Aide à la garde d'enfant</i>	4,1	0,1	4,0
<i>Aide sociale à l'enfance</i>	5,0	0,2	4,8
<i>Exclus</i>	0,9	0,0	0,9
Administration publique	17,1	0,5	16,6
Ensemble	267,2	8,3	258,9

Source : comptes nationaux, base 2000 ; hypothèses et calculs des auteurs

Dans ce tableau le poste « santé » inclut les remboursements de consultations, la prise en charge des dépenses de médicaments, d'optique, de pansements, de matériels et accessoires nécessaires aux patients. Les « activités immobilières » recouvrent les allocations logement qui allègent la charge de loyer des ménages ; les « services aux particuliers » regroupent notamment les activités récréatives, culturelles et sportives, c'est à dire la prise en charge par la collectivité d'une majeure partie du coût de fonctionnement d'établissements culturels (théâtres, musées, orchestres,...) ou sportifs. Cette prise en charge permet d'offrir à la population des services pour un prix résiduel bien inférieur aux coûts afférents ; l'« administration publique » retrace les dépenses de fonctionnement des organismes qui servent les prestations (CNAVTS, CNAMTS, CNAF, ARRCO...) ; enfin l'« action sociale » porte sur la prise en charge des personnes âgées et handicapées ou les aides à la garde d'enfants. Les autres produits sont de très faible importance.

II.2.2 Peu d'informations pour les collectivités : recours aux hypothèses

Au moment de la réalisation de l'étude, les données des enquêtes annuelles de recensement n'étaient pas encore validées. Pour déterminer le nombre de personnes vivant en collectivité la structure de cette population connue en 1999 (source recensement) a été appliquée à une estimation du nombre d'individus vivant hors ménages ordinaires en 2003 (*annexe 1*). Au total, la population vivant en collectivité en métropole est estimée à 1,350 millions de personnes. Ainsi, les métropolitains vivant en collectivité représentent 2,1 % de la population française totale en 2003.

Notons que prendre pour référence les données du recensement, réalisé un mois donné (mars), conduit à supposer que la structure des ménages constatée un mois donné est représentative des effectifs moyens constatés sur l'année.

On dispose de très peu d'informations sur le revenu et les transferts sociaux reçus ou sur la dépense de consommation des personnes vivant en collectivité. De nombreuses hypothèses doivent donc être faites, en s'appuyant sur les quelques sources disponibles.

2.2.2.1. Revenu disponible

Pour la mesure du revenu disponible perçu par les personnes vivant en collectivité, les enfants ne sont pas pris en compte en tant qu'individus indépendants : des revenus sont calculés sous hypothèses pour les seuls individus de 15 ans et plus. En 1999, parmi les personnes vivant en collectivité, près de 6 % sont âgées de moins de 15 ans. Pour l'essentiel il s'agit d'enfants vivant en habitation mobile (54 %) ou en centre d'hébergement de long séjour (26 %). On compte 1,270 millions d'individus de 15 ans ou plus vivant en collectivité en 2003 (*tableau 7*).

**Tableau 7 - Répartition des personnes vivant en collectivité en métropole
âgées de 15 ans et plus en 2003**

	15-29 ans		30-59 ans		60-74 ans		75 ans et +		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Communauté	265 680	20,9	215 984	17,0	129 267	10,2	461 608	36,3	1 072 539	84,4
Travailleur logé en foyer		4,0		6,2		1,9		0,2		12,3
Etudiant en cité universitaire ou foyer		11,9		0,5		0,0		0,0		12,5
Personne âgée en maison de retraite ou hospice		0,0		0,8		5,1		28,9		34,8
Personne hospitalisée ou en traitement		0,6		2,2		1,4		5,1		9,3
Membre d'une communauté religieuse		0,2		1,0		1,4		1,8		4,4
Personne en centre d'hébergement courte période		0,2		0,3		0,0		0,0		0,7
Personne en centre d'hébergement longue période		1,9		1,4		0,2		0,2		3,7
Autre personne en collectivité		2,0		4,4		0,3		0,1		6,7
Habitation mobile, sans abri, marinier	39 007	3,1	54 761	4,3	8 365	0,7	1 978	0,2	104 111	8,2
Population en habitation mobile		2,8		3,7		0,6		0,1		7,3
Personne sans abri		0,2		0,5		0,1		0,0		0,8
Marinier		0,0		0,1		0,0		0,0		0,1
Etablissement	56 459	4,4	35 773	2,8	1 640	0,1	135	0,0	94 007	7,4
Interne		1,0		0,1		0,0		0,0		1,1
Détenu		1,6		2,4		0,1		0,0		4,2
Militaire		1,8		0,3		0,0		0,0		2,1
Ensemble population en collectivité	361 145	28,4	306 518	24,1	139 272	11,0	463 722	36,5	1 270 657	100,0

Source : Recensement population 1999, estimation 2003, calculs des auteurs

En l'absence d'information spécifique sur les revenus des adultes hébergés en collectivité, l'hypothèse est qu'à structure sociodémographique donnée, les revenus moyens perçus sont identiques pour les individus vivant en ménages ordinaires et ceux en collectivité.

Ainsi, une fois la structure de la population en collectivité pour les plus de 15 ans donnée, on affecte à chaque groupe (pour une tranche d'âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle et activité donnés) le revenu moyen pour les individus de mêmes caractéristiques dans l'enquête Revenus fiscaux qui porte sur les seuls ménages ordinaires. En multipliant ces revenus moyens par les effectifs de chaque groupe on obtient une masse de revenus pour les collectivités. Cette masse de revenu, comparée à celle fournie par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) sur l'ensemble de la population, permet de calculer une part de revenus à affecter aux collectivités. Cette part est ensuite appliquée aux masses de la comptabilité nationale. Ce type de calcul est réalisé pour quatre types de revenus perçus : traitements-salaires, pensions-retraites-rentes, revenus d'indépendants et revenus du patrimoine.

Les allocations et minima sociaux reçus sont estimés en comparant les masses totales versées par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) en métropole aux données de l'enquête Revenus fiscaux (indiquant la masse reçue par les seuls ménages ordinaires).

Enfin, pour déterminer l'impôt payé, le taux moyen d'imposition estimé sur les ménages ordinaires est appliqué aux personnes vivant en collectivité (*annexe 3*).

Le tableau 8 présente les principales composantes du revenu disponible ainsi isolées pour la population de métropole vivant en collectivité¹³.

¹³ Les revenus d'indépendants intègrent 500 M€ au titre du travail au noir.

Tableau 8 - Composantes du revenu disponible des personnes vivant en collectivité en métropole en 2003

		En Md€
P11	Production marchande	0,6
D1	Rémunération des salariés	7,9
B5 (EI)	Revenus des indépendants	1,0
D62	Prestations	11,1
dont prestations familiales	1,2
dont minima sociaux	1,8
dont pensions, retraites, rentes	7,7
dont allocations chômage / emploi	0,4
D41	Intérêts reçus	0,7
D42	Revenus distribués des sociétés	1,3
D44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0,9
D45	Revenus fonciers	0,1
D5	- Impôts	1,4
dont impôt sur le revenu	0,6
dont CSG-CRDS	0,9
D61	- Cotisations sociales	2,8
B6	Revenu disponible	19,4

2.2.2.2. Dépense de consommation

Pour la dépense de consommation les calculs sont réalisés à partir de l'enquête BdF. L'enquête fournit des informations au niveau du ménage, mais pas au niveau individuel. On choisit donc d'assimiler les personnes en collectivité aux ménages constitués d'une personne seule, à l'exception des personnes vivant en habitation mobile, assimilées aux couples avec deux enfants.

Pour chaque communauté, on choisit le type de ménage assimilé dans BdF (personne seule ou couple avec deux enfants) et on détermine si les calculs seront effectués en tenant compte de la structure par âge ou pas ; on fixe ensuite les postes de dépenses pour lesquels les personnes en collectivité sont concernées. En effet, selon la communauté d'appartenance, toutes les dépenses ne paraissent pas pertinentes (*annexe 3*).

Par exemple, on affecte les dépenses moyennes constatées dans BdF pour les couples avec deux enfants aux personnes vivant en habitation mobile, sans contrôler par l'âge, mais on n'effectue pas ce calcul pour le loyer.

Une fois la masse de consommation calculée par poste de dépense et par collectivité, on détermine pour chaque poste un total pour l'ensemble de la population vivant en collectivité. On détermine ensuite une masse de consommation par poste sur l'ensemble de la population en additionnant les dépenses des collectivités (basées sur des hypothèses et BdF) à celles des ménages ordinaires (source BdF). On en déduit une part des collectivités dans la dépense de consommation de métropole pour chaque poste. Cette part est appliquée aux masses de la comptabilité nationale pour déterminer les totaux de dépenses de consommation associés aux collectivités (*tableau 9*).

Tableau 9 - Dépense de consommation des collectivités en 2003

	Métropole (en Md€)	...dont collectivités		...dont ménages ordinaires (en Md€)
		Md€	En %	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	124,8	3,3	2,7	121,5
Boissons alcoolisées et tabac	28,4	0,8	2,8	27,6
Articles d'habillement et chaussures	42,7	2,1	4,9	40,6
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	204,5	1,8	0,9	202,7
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	50,1	1,3	2,5	48,8
Santé	28,4	1,4	4,9	27,0
Transport	122,6	3,1	2,5	119,5
Communications	23,9	0,8	3,6	23,0
Loisirs et culture	79,7	2,3	2,9	77,3
Education	5,7	0,2	2,9	5,5
Hôtels, cafés et restaurants	49,9	1,4	2,8	48,5
Autres biens et services	91,4	12,2	13,3	79,2
Dépense de consommation	851,9	30,7	3,6	821,2

Source : comptes nationaux base 2000, calcul des auteurs.

Le poste « Autres biens et services » paraît plus particulièrement dédié aux populations en collectivité. Ce dernier comprend en effet les dépenses d'action sociale parmi lesquelles les dépenses d'hébergement pour les maisons de personnes âgées et l'hébergement des personnes handicapées. Contrairement aux autres postes, une estimation spécifique de ce type de dépenses est réalisée lors de l'élaboration des comptes : en 2003 elles représentent 9,4 Md€. C'est ce montant qui a été retiré de la masse de la comptabilité nationale. La part des dépenses associées aux collectivités estimée à partir de BdF n'a donc pas été mobilisée dans ce cas particulier. En retirant 9,4 Md€ on fait l'hypothèse que ce sont bien les personnes hébergées qui financent leur hébergement.

2.2.2.3. Transferts sociaux en nature

Pour ces transferts des sources multiples ont été utilisées. Des hypothèses ont été effectuées selon le type de transfert considéré et la précision des sources disponibles (annexe 2).

Les évaluations finales obtenues sont présentées dans le tableau 10. L'action sociale représente 60 % des transferts sociaux en nature reçus par les personnes vivant en collectivité (contre 12 % sur l'ensemble de la population). Ce résultat est lié au nombre important de personnes âgées ou handicapées vivant en institution et au coût de cet hébergement.

Tableau 10 - Transferts sociaux en nature selon la population en métropole, en milliards d'euros

	Métropole	...dont collectivités	...dont ménages ordinaires
Santé	105,1	7,4	97,8
Transports	1,5	0,6	0,9
Activités immobilières	11,0	0,9	10,2
Activités récréatives, culturelles et sportives	16,8	0,4	16,5
Education	76,8	1,7	75,1
Action sociale	31,1	18,2	12,8
<i>Personnes handicapées</i>	13,4	9,9	3,5
<i>Personnes âgées</i>	8,0	5,1	2,9
<i>Aide à la garde d'enfant</i>	4,0	0,0	4,0
<i>Aide sociale à l'enfance</i>	4,8	2,3	2,5
<i>Exclus</i>	0,9	0,9	0,0
Administration publique	16,6	0,4	16,2
Ensemble	258,9	29,5	229,5

Source : comptes nationaux base 2000, calcul des auteurs

Les estimations et les hypothèses associées sont détaillées ici pour les trois principaux transferts (l'action sociale en faveur des personnes handicapées ou des personnes âgées, les remboursements de santé), à titre d'illustration, mais chaque cas est spécifique (*annexe 2*).

- poste « action sociale » en faveur des personnes handicapées :
 - La part des versements aux établissements médicaux sociaux (source Cnamts) accueillant des enfants inadaptés attribuée aux ménages est estimée à partir des places installées pour l'enfance inadaptée. Elles seraient de 97 000 en ambulatoire sur 204 000¹⁴ soit 47,5 %. Par ailleurs, on fait l'hypothèse que les places en établissement ont un coût plus élevé que les places en ambulatoires et on attribue 70 % de ces dépenses aux collectivités.
 - L'aide sociale départementale en faveur des personnes handicapées se partage entre aide à domicile et aide à l'hébergement. Cette dernière est prépondérante avec 54 % de bénéficiaires en 2003 mais 80 % des montants alloués (Source Drees).

- poste « action sociale » en faveur des personnes âgées :
 - Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui vient remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la prestation spécifique dépendance (PSD), est estimé par la Drees et réparti selon que les personnes vivent à domicile ou en établissement. Ces éléments permettent donc de partager la dépense entre collectivités et ménages.
 - Les dotations aux établissements d'hébergement pour personnes âgées et personnes âgées dépendantes (EHPA et EHPAD) comprennent également des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). On peut estimer à 12 % le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie qui recevraient des soins à domicile d'un SSIAD¹⁵ ou dans des hébergements de courte durée. 88 % de la dotation (source Drees) est affectée aux collectivités.
 - Enfin, la dotation globale pour le long séjour a été attribuée entièrement aux collectivités car la durée moyenne de séjour est supérieure à un an (561 jours).

- poste « santé », dépenses d'hospitalisation :

Parmi les 1,3 million de personnes vivant en collectivité, 121 000 soit 9 % sont hospitalisées ou en traitement (*annexe 1*). Sont classées dans cette catégorie par le recensement les personnes passant plus de 30 jours dans une collectivité. Plusieurs structures de soins sont susceptibles d'accueillir des patients pour de longs séjours : les établissements de lutte contre les maladies mentales et ceux de soins de suite et de réadaptation, qui relèvent bien des dépenses de santé. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont classées avec le médico-social et relèvent donc des dépenses d'action sociale.

Les 121 000 personnes hospitalisées pendant plus de 30 jours vont bien sûr concentrer une part importante des dépenses de santé relatives aux longs séjours, mais pas la totalité de celles-ci. En effet, ces personnes, classées en 2003 par le recensement comme vivant en collectivité car hospitalisées au moment où elles ont été enquêtées, ne sont pas toutes restées hospitalisées durant l'année entière. Inversement, des personnes enregistrées comme vivant en ménage ordinaire en

¹⁴ Source CNSA : rapport annuel 2007.

¹⁵ Source CNSA : 82 000 personnes bénéficient de soins infirmiers à domicile et 11 000 places sont installées en accueil de jour ou hébergement temporaire sur 750 000.

2003 au moment du recensement auront également été hospitalisées en long séjour durant la même année.

Outre ces 121 000 personnes comptabilisées comme vivant en collectivité parce qu'hospitalisées, les autres personnes vivant en collectivité sont également susceptibles d'être hospitalisées en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique - MCO) en cours d'année, au même titre que les personnes vivant en ménage ordinaire. Une part des dépenses de santé de court séjour doit donc leur être attribuée à ce titre.

- Les soins de suite et de réadaptation (SSR) : seule la durée moyenne de séjours sur les SSR est connue (Drees). Une part correspondant à cette durée (soit 33,7j/365 pour le public et 31,5j/365 pour le privé) a été appliquée aux dépenses en SSR et affectée aux collectivités.
- La psychiatrie : une étude¹⁶ de la Drees effectuée à partir de l'enquête « handicap, incapacité dépendance » (HID) de l'Insee montre que 43 % des personnes hospitalisées en psychiatrie en 1998 étaient encore dans le même établissement deux ans plus tard et 11 % dans un autre établissement, principalement dans un établissement pour handicapés ou pour personnes âgées, établissements qui dépendent du secteur médico-social. Ces personnes sont donc recensées dans les collectivités auxquelles sera imputée la part correspondante de la dépense de psychiatrie (43 %). Cependant les autres personnes hospitalisées en psychiatrie font des séjours plus courts et il peut s'agir de personnes vivant en collectivité. Une partie des 57 % des dépenses de psychiatrie restantes est donc affectée aux collectivités, en fonction de la durée moyenne de séjour.
- La part du court séjour (MCO) : le taux d'hospitalisation en court séjour est de 233 pour 1 000 habitants en 2003, ce qui correspond à un peu plus de 280 000 personnes parmi celles vivant en collectivité sans compter celles déjà en traitement. Ce nombre multiplié par la durée moyenne de séjour et le prix moyen d'une journée en court séjour conduit à une part de dépense en MCO pour les collectivités de 2,8 %.

Au total, environ 9,1 % des dépenses d'hospitalisation sont affectées aux collectivités.

II.2.3 Les ménages ordinaires de métropole représentent 95 % de la population

Une fois les montants de revenu disponible, de transferts sociaux et de dépense de consommation isolés pour les collectivités et la population des Dom, on dispose des masses financières sur le champ des ménages ordinaires de métropole (*tableau 11*).

L'étude portera donc sur 95 % de la population. Les masses globales de revenu disponible (993,4 Md€), de dépense de consommation (821,2 Md€) et les transferts sociaux en nature (229,5 Md€) vont être décomposés par catégorie de ménages « ordinaires ».

L'exclusion du champ de l'étude des populations en collectivité et des Dom n'affecte donc que peu, en proportion, le champ habituel des comptes. Cette population, minoritaire, n'en est pas moins très spécifique.

On note en particulier que les personnes vivant en collectivité dépensent globalement plus qu'elles ne gagnent en 2003 (-11,2 Md€). Ce chiffre peut paraître fragile compte tenu des hypothèses qui ont dû être réalisées pour isoler les masses de revenu et de consommation qui leur ont été affectées. Cependant, une épargne globalement négative n'est pas irréaliste. Il est plausible que nombre de personnes âgées en collectivité désépargnent. On peut également supposer qu'une partie de la population en collectivité (les étudiants ou jeunes en

¹⁶ Études et Résultats n°304 : « Le devenir sur deux ans des personnes hospitalisées en établissement psychiatrique ».

foyers, les personnes âgées dont la maison de retraite est financée par la famille¹⁷) est fragile et bénéficie d'aides financières de la part d'autres ménages (§ 4.1).

Tableau 11 – Population, revenu, consommation et épargne selon la population d'étude

Montant, en Md€	France (hors Sifim)	...dont collectivités de métropole	...dont ménages ordinaires de métropoledont population Dom
Population (en %)	100,0	2,1	95,1	2,8
Nombre moyen d'unité de consommation	1,56	1,00	1,58	1,77
Revenu disponible	1 032,7	19,4	993,4	19,8
<i>montant moyen en € par UC</i>	24 420	14 650	24 910	18 360
Dépense de consommation	868,3	30,7	821,2	16,3
<i>montant moyen en € par UC</i>	20 540	23 130	20 590	15 110
Epargne	164,5	-11,2	172,2	3,5
Revenu disponible ajusté	1299,9	48,9	1222,9	28,1
<i>montant moyen en € par UC</i>	30 740	36 850	30 670	26 020
Consommation effective	1135,5	60,1	1050,7	24,6
<i>montant moyen en € par UC</i>	26 850	45 330	26 350	22 770

Source : comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006., Santé 2003 et Logement 2002.

II.3 Un compte étudié selon quatre typologies

Le compte des ménages 2003 est donc décomposé sur le champ des ménages ordinaires de métropole en 2003 grâce à cinq enquêtes. Il est étudié selon quatre critères de classement : la composition du ménage, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, son âge et le niveau de vie du ménage.

Les trois premiers critères correspondent à des variables directement disponibles dans toutes les enquêtes (§ 2.3.1). En revanche, il n'existe pas dans les enquêtes de variable correspondant au niveau de vie tel qu'on souhaite le mesurer dans l'étude. Cette dernière doit donc être créée dans toutes les enquêtes (§ 2.3.2).

II.3.1 Les typologies disponibles dans les enquêtes

2.3.1.1. La composition du ménage

Pour la composition du ménage on a choisi d'isoler les personnes seules, les familles monoparentales et de distinguer les couples en fonction du nombre d'enfants (0, 1, 2, 3 ou plus). Certains ménages interrogés dans les enquêtes n'entrent dans aucune de ces catégories (c'est le cas d'étudiants colocalitaires par exemple). Ils sont regroupés dans une catégorie appelée « ménages complexes ». En 2003, ces derniers représentent 2,8 % des ménages ordinaires. Compte tenu de la faible taille de ce groupe, il a été décidé de répartir les ménages complexes dans les autres catégories, en les affectant à celle qui s'en rapprochait le plus en termes d'économies d'échelle pour les dépenses courantes de consommation.

La règle de répartition retenue est la suivante :

- absence d'enfant dans le ménage complexe : le ménage est assimilé à un couple sans enfant ;
- un seul adulte et un ou plusieurs enfants : le ménage est assimilé à une famille monoparentale ;

¹⁷ Un rapport récent de l'IGAS indique qu'un résident en maison de retraite doit payer en moyenne 2 200 euros par mois (toutes dépenses confondues), un montant deux fois plus important que le montant moyen d'une pension de retraite. Pour faire face à ces dépenses qui excèdent généralement leur revenu, les résidents doivent faire appel à leur famille et puiser dans leur patrimoine.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000473/index.shtml>

- un enfant et deux adultes ou plus : le ménage est assimilé à un couple avec 1 enfant ;
- deux enfants et deux adultes ou plus : le ménage est assimilé à un couple avec 2 enfants ;
- dans les autres cas le ménage est assimilé à un couple avec 3 enfants ou plus.

Le cas de reclassement le plus fréquent est celui de personnes qui cohabitent sans déclarer être en couple et sans enfant à charge (*tableau 12*) ; ils ont été assimilés à des couples sans enfant. Viennent ensuite les cas où un (ou plusieurs) adulte(s) cohabite(nt) et dans lequel un enfant est présent. Ils ont été assimilés à des couples avec un enfant.

Tableau 12 – Répartition des ménages selon la composition du ménage en 2003

Composition du ménage à 7 modalités (en %)	... à 6 modalités (en %)	Ecart (en points)
Personnes seules	30,0	30,0	-
Familles monoparentales	7,8	7,9	0,1
Couples sans enfant	27,6	29,3	1,7
Couples 1 enfant	12,6	13,3	0,7
Couples 2 enfants	12,7	13,0	0,3
Couples 3 enfants ou plus	6,5	6,5	-
Ménages complexes	2,8		
Ensemble des ménages	100,0	100,0	

Source : Enquête emploi en continu 2003

2.3.1.2. La tranche d'âge de la personne de référence

La variable d'âge retenue correspond à la différence de millésime entre l'année de naissance de la personne de référence et l'année au cours de laquelle s'effectue l'enquête.

La personne de référence du ménage¹⁸ est déterminée à partir de la composition du ménage et des caractéristiques des individus qui la composent. Il s'agit de la personne de référence de la famille lorsqu'il n'y en a qu'une (l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale). Dans les autres cas la personne de référence est choisie parmi les personnes de référence des familles ou parmi les membres des ménages des personnes isolées, en privilégiant l'activité puis l'âge (*annexe 1*).

Tableau 13 - Répartition des ménages selon la tranche d'âge de la personne de référence en 2003

Tranche d'âge	Répartition (en %)
Moins de 30 ans	10,2
30 - 39 ans	18,7
40 - 49 ans	19,4
50 - 59 ans	18,5
60 - 69 ans	12,8
70 ans et plus	20,3
Ensemble des ménages	100,0

Source : Enquête emploi en continu 2003

2.3.1.3. La catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

La catégorie socioprofessionnelle classe les individus selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (8 postes), les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) et les professions (486 postes).

¹⁸ Depuis 2005 la définition du ménage a évolué dans les enquêtes. La notion d'unités de vie est apparue, distinguant des unités au sein du logement selon que les personnes partagent ou non un budget et/ou leurs dépenses. Dans le cadre de la décomposition du compte des ménages par catégorie pour l'année 2003, les ménages correspondent à des ménages-logement et une seule personne de référence est désignée par logement.

Pour la décomposition du compte une catégorie socioprofessionnelle (CS) en 13 postes est retenue. La correspondance avec la CS en 42 postes et la répartition des ménages selon ce regroupement sont présentés dans le tableau 14.

Tableau 14 - Répartition des ménages selon la CS en 13 postes

CS de la personne de référence du ménage	Correspondance CS en 42 postes	Répartition (en %)
Indépendants		6,9
Agriculteurs	10, 11, 12, 13	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales	21, 22, 23, 31	5,3
Salariés		52,8
Cadres	32 à 38	9,7
Professions intermédiaires	42 à 48	14,4
Employés	51 à 56	10,5
Ouvriers	62 à 69	18,2
Retraités		30,4
Anciens agriculteurs	71	2,7
Anciens autres indépendants	72+73 (+ recherche spécifique des « anciens professions libérales »)	3,3
Anciens cadres	74	3,3
Anciennes professions intermédiaires	75	5,3
Anciens employés	77	6,6
Anciens ouvriers	78	9,2
Autres inactifs		9,9
Autres inactifs	81 à 86	9,9
Ensemble		100,0

Source : Enquête Revenus Fiscaux 2003

Le classement des professions libérales est spécifique par rapport aux exploitations classiques des enquêtes. Elles sont regroupées avec les indépendants car on estime qu'elles ont un comportement économique proche de ces derniers, en terme d'investissements professionnels notamment.

La question de l'opportunité d'un éclatement de la CS des indépendants hors agriculteurs a été posée lors des travaux. En effet, des exploitations de l'enquête revenus fiscaux montrent que les artisans et commerçants n'ont pas le même niveau de vie que les chefs d'entreprises et professions libérales. On a choisi malgré tout de regrouper ces deux catégories, en raison de la taille des effectifs dans les échantillons qui seront mobilisés. Pour les chefs d'entreprises et professions libérales on compte en effet seulement 120 ménages dans Budget de Famille et 180 dans SRCV (*annexe 4*) ; des effectifs bien faibles lorsqu'on veut calculer des revenus ou consommations moyennes par catégorie.

Parmi les « autres inactifs » on isole les inactifs divers autres que retraités. Il s'agit des étudiants et élèves de 15 ans et plus, des personnes sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)¹⁹ et des personnes sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)²⁰. En théorie, dans les enquêtes ménages, une personne qui est inactive mais qui déclare avoir exercé une activité professionnelle précédemment sera classée dans sa CS antérieure. Les chômeurs ayant déjà exercé une activité sont classés dans la CS de leur dernier métier.

¹⁹ Exemples : femmes au foyer (de moins de 60 ans) à l'exclusion de celles qui, ayant au moins 53 ans et ayant déjà exercé une activité professionnelle, sont classées parmi les retraités ; les personnes ayant pris leur retraite mais n'ayant pas atteint l'âge de 53 ans ; les personnes qui se consacrent à la gestion de leur propre patrimoine, sans produire des biens ou services marchands ni participer à l'activité d'aucune entreprise ; les personnes vivant d'une activité illégale.

²⁰ Comprend notamment les femmes de plus de 60 ans n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle.

II.3.2 Construction de la variable de niveau de vie dans les enquêtes

On souhaite ici décomposer le compte des ménages (revenu, consommation) selon la position des ménages dans l'échelle des niveaux de vie. L'objectif est de connaître la composition du revenu disponible ou la structure de consommation « au sens des comptes nationaux » selon que les ménages sont aisés ou modestes. Ou encore de savoir quelle part des transferts sociaux versés est destinée aux ménages les plus pauvres.

Dans le cadre de cette étude on cherche à classer les ménages selon un niveau de vie au sens des comptes nationaux (*encadré 3*). Cette variable de niveau de vie au sens de la comptabilité nationale n'existe pas en tant que telle dans les enquêtes. Il faut donc la créer dans les cinq enquêtes mobilisées pour le projet afin de pouvoir classer les ménages de ces enquêtes selon ce niveau de vie, de façon homogène.

La variable agrégée de niveau de vie qui va être créée ne distingue pas les différentes composantes du revenu qui peuvent être isolées dans le compte des ménages et qui seront étudiées in fine (§ 3) ; il s'agit à ce stade d'une variable construite à un niveau agrégé, utilisée comme variable de classement des ménages.

2.3.2.1. Création d'un niveau de vie « au sens de la comptabilité nationale » : méthode

La création du niveau de vie au sens de la comptabilité nationale est réalisée en quatre étapes :

- étape 1 : création d'un revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » dans l'enquête SRCV 2004, retenue comme l'enquête permettant de se rapprocher le plus facilement des concepts des comptes nationaux ;
- étape 2 : estimation dans SRCV 2004 d'une équation économétrique explicative de ce revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observées ;
- étape 3 : à l'aide de l'équation, imputation de ce revenu dans les autres enquêtes ;
- étape 4 : classement des ménages selon le niveau du revenu disponible mesuré par UC.

Les trois premières étapes de la création du revenu disponible (RD) au sens de la comptabilité nationale sont décrites dans les parties 2.3.2.2 à 2.3.2.4.

On classera ensuite les ménages en cinq groupes de niveau de vie croissant, constituant 20 % de l'ensemble de la population chacun (appelés « quintiles »²¹), soit cinq millions de ménages. Le principe d'un positionnement des ménages selon les quintiles de niveau de vie plutôt qu'une distribution plus détaillée (comme les déciles par exemple) a été préconisé *ex post*, à l'issue d'une procédure par tâtonnement. Au regard des premiers résultats obtenus sur la qualité de l'ajustement économétrique qui est décrit ci-après, une décomposition plus fine ne saurait être envisagée à ce stade.

²¹ Sur le plan statistique le terme de quintile désigne le seuil délimitant les groupes de ménage ; Ainsi le premier quintile (Q1) désigne le niveau de vie au-dessous duquel se situent 20% des ménages les plus pauvres. On utilise ici, par abus de langage, le terme « quintile » pour désigner le groupe des 20% des ménages les plus pauvres.

Encadré 3 : Le niveau de vie au sens de la comptabilité nationale

Une fois le revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » imputé dans une enquête, on le rapporte au nombre d'unités de consommation du ménage (UC). Dans les enquêtes sur les revenus (SRCV, ERF-ERFS), il est usuel d'étudier le revenu disponible par UC, appelé niveau de vie. Ceci permet en effet d'une part de rendre comparables les ressources des ménages de taille différente, et d'autre part de tenir compte des économies d'échelle réalisées par les personnes vivant en commun. Le nombre d'unités de consommation (UC) des ménages est calculé selon l'échelle dite « de l'OCDE modifiée » : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes âgées de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3.

Une fois la valeur du revenu disponible par UC (ou « niveau de vie ») calculée, on attribue ensuite généralement dans les enquêtes (et en particulier dans les ERF-ERFS, source de référence sur les revenus) ce niveau de vie à chaque individu membre du ménage. Ceci suppose que les ressources sont mises en commun au sein du ménage. La distribution des niveaux de vie est donc par convention observée au niveau individuel et non pas au niveau du ménage : le niveau de vie moyen, les quantiles de niveau de vie sont calculés sur la population des individus. Si un ménage comporte trois membres, son niveau de vie est ainsi compté trois fois dans les calculs. En schématisant, et sans tenir compte ici de l'effet des poids de sondage, en travaillant au niveau individuel, on accorde donc d'autant plus d'importance à un ménage qu'il est de grande taille.

La distribution du niveau de vie « au sens de la comptabilité nationale » est en revanche ici analysée au niveau des ménages car c'est l'entité « ménage » que l'on souhaite étudier à travers la composition de son revenu, de sa consommation. La moyenne, les quantiles sont calculés sur la population des ménages et non des individus. Cela signifie en schématisant, toujours sans tenir compte des poids de sondage, que le niveau de vie du ménage compte pour un dans les calculs. L'importance donnée à chaque ménage n'est donc pas proportionnelle à sa taille.

Pour disposer d'un classement des ménages selon le quintile de niveau de vie au sens de la comptabilité nationale dans toutes les enquêtes, plusieurs méthodes ont été testées :

- l'estimation d'un positionnement dans l'échelle des niveaux de vie.
- l'estimation d'un montant de revenu disponible, divisé *a posteriori* par le nombre d'UC du ménage.

La seconde méthode, retenue pour la décomposition du compte des ménages, est celle décrite dans ce document. Les éléments concernant les autres pistes testées sont détaillés en annexe 5.

2.3.2.2. Création du revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » dans SRCV 2004

Une variable de revenu disponible existe dans l'enquête SRCV 2004. Cependant, la comparaison des composantes de ce revenu disponible avec les données de comptabilité montre que les deux définitions ne sont pas strictement identiques, et que certains éléments sont en outre très largement sous-déclarés (§ 3.1).

La création d'une variable de niveau de vie au sens de la comptabilité nationale (CN) dans SRCV passe donc par des retraitements destinés à se rapprocher de la définition des comptes nationaux à partir des variables disponibles dans l'enquête et de diverses hypothèses permettant le recalage (§ 3.2).

L'ensemble des corrections et ajouts au revenu disponible initial de SRCV (RD_SRCV) conduit à un revenu disponible total au sens de la comptabilité nationale (RD_CN) de 1 001 Md€, contre 698 Md€ selon la définition de l'enquête (*tableau 15*). Dans les comptes nationaux, le revenu disponible estimé sur le champ des ménages ordinaires de métropole

est de 993,4 Md€ en 2003 (*tableau 11*). Ce montant constitue notre cible. Le RD_CN construit dans SRCV surestime donc le revenu disponible cible de 7,5 Md€, soit 0,8 %.

Tableau 15 - Distribution du revenu disponible selon la définition retenue

	RD_SRCV	RD_CN	Écart RD_CN / RD_SRCV (en %)
Revenu disponible total (en Md€)	698	1 001	43
Revenu disponible moyen (en €)	27 248	39 093	43
Quantiles (en €)			
P10	9 808	13 001	33
P50	23 129	31 533	36
P90	48 588	67 564	39

Note : Ces chiffres ont été calculés en tenant compte de la modification de pondération dans SRCV 2004²². Les ménages sont classés en fonction de leur revenu disponible.

Source : Insee, SRCV 2004 et calculs des auteurs.

Les travaux de calculs et d'imputations effectués dans SRCV permettent donc de couvrir l'essentiel du RD au sens de la comptabilité nationale. L'écart résiduel de 7,5 Md€ s'explique par l'absence de quelques éléments qui viendraient réduire le RD par rapport au contenu exact de la comptabilité nationale dont :

- versement des ménages aux associations : 3,6 Md€,
- transferts financiers vers l'étranger : 1,5 Md€,
- taxe foncière sur le non bâti : 1,0 Md€,
- impôt sur les cartes grises : 1,2 Md€.

Si les éléments manquants sont uniformément répartis dans la population, l'erreur d'évaluation du RD_CN en niveau n'implique pas une erreur pour la variable de typologie qui sert uniquement à classer les ménages relativement les uns par rapport aux autres. En revanche, s'il se révélait que ce n'est pas le cas, il faudrait envisager par la suite d'imputer également ces composantes du revenu.

Le revenu disponible moyen « au sens de la comptabilité nationale » est de 43 % supérieur au revenu disponible tel qu'il est défini dans SRCV 2004 (*tableau 15*). L'écart entre les quantiles du haut de la distribution du RD au sens de la CN et du revenu disponible dans l'enquête est plus élevé, mais il est assez homogène sur le reste de la distribution. Par conséquent, les indices de dispersion appliqués au RD au sens de la CN sont proches de ceux du revenu disponible dans SRCV (*tableau 16*).

Tableau 16 - Indices de dispersion de la distribution du revenu disponible selon la définition retenue

Rapports interdéciles	SRCV	RD_CN
D9/D1	5,0	5,2
D5/D1	2,4	2,4
D9/D5	2,1	2,1

Source : Insee, SRCV 2004 et calculs des auteurs

2.3.2.3. Estimation d'une équation économétrique

Une fois le RD_CN construit dans SRCV, une équation explicative de ce revenu disponible est estimée à partir de l'enquête afin de pouvoir imputer un montant de revenu disponible dans les autres enquêtes.

²² La pondération de l'enquête a été ajustée pour les besoins de l'étude. Les poids ont été recalés sur des données sociodémographiques de 2003.

Le modèle employé est log-linéaire. L'équation est la suivante : $\log(RDB) = X\beta + \varepsilon$, où ε suit une loi $N(0, \sigma^2)$, estimée par régression linéaire (méthodes des moindres carrés ordinaires). Cette spécification implique qu'on élimine les ménages dont le RD est négatif ou nul : ils sont au nombre de 17 dans SRCV 2004. Le modèle est estimé sans pondération.

La régression est effectuée sur des variables sociodémographiques et une variable de positionnement dans l'échelle des revenus. Pour les régressions, par souci d'homogénéité, on se limite aux seules variables communes dans toutes les enquêtes. Les variables sociodémographiques présentes dans l'enquête la moins détaillée sur ce plan (enquête Santé) sont le sexe, la CS, le diplôme et l'âge de la personne de référence, le type de ménage, le statut d'occupation du logement. L'enquête Santé dispose en outre d'une variable de « revenu total », qui a été approchée dans SRCV en sommant les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants, allocations chômage, indemnités maladie), de remplacement (pensions de retraite, d'invalidité), les revenus sociaux (prestations familiales, aides au logement, minima) et les revenus du patrimoine (revenus fonciers et revenus financiers) collectés. On utilise dans les régressions la position du ménage par rapport aux vingtiles de ce revenu total²³ et les variables sociodémographiques les plus significatives dans les équations (la CS de la PR, le statut d'occupation du logement et le type de ménage). Dès lors que le positionnement sur l'échelle des revenus totaux est pris en compte, l'apport des variables sociodémographiques au modèle est relativement faible²⁴.

Le RD imputé est la valeur « prédite » par l'équation, c'est-à-dire que l'on n'impute pas de résidus²⁵. On impute donc comme montant de revenu disponible : $E(RDB) = e^{X\beta} \cdot e^{\frac{\sigma^2}{2}}$, où σ est l'écart type des résidus de la régression. Pour une combinaison donnée de caractéristiques (position dans l'échelle des revenus « au sens de l'enquête », CS, statut d'occupation et type de ménage), le ménage ainsi caractérisé obtient le même revenu disponible dans toutes les enquêtes²⁶. Le classement d'un ménage de mêmes caractéristiques dans l'échelle des revenus ne sera cependant pas nécessairement le même d'une enquête à l'autre, car les quintiles de revenus sont redéfinis dans chaque enquête et dépendent de l'échantillonnage de chacune d'entre elles.

Afin d'évaluer la qualité des résultats obtenus par l'imputation d'un RD au sens de la comptabilité nationale, on effectue cette imputation pour les ménages de SRCV 2004. Ensuite, on compare le revenu disponible au sens de la comptabilité nationale imputé à celui qui a été initialement calculé dans SRCV. La proportion de ménages « bien classés » en termes de revenu disponible par UC est de l'ordre de 60 % pour les catégories médianes et de 81 % à 84 % pour les extrêmes (tableau 17).

Tableau 17 - Classement des ménages en fonction des quintiles de revenu disponible par UC imputé et de revenu disponible par UC initial

Quintiles de revenu disponible par UC initial	Quintiles de revenu disponible par UC imputé				
	Q1'	Q2'	Q3'	Q4'	Q5'
Q1	81	17	1	0	0
Q2	16	61	21	2	0
Q3	3	17	58	21	1
Q4	1	3	18	63	15
Q5	0	1	1	14	84

Source : Insee, SRCV 2004, calculs des auteurs

Au-delà du classement correct ou non de chaque ménage, l'objectif est de construire, par imputation, des classes de revenus qui ressemblent le plus possible aux classes initiales, c'est-à-dire qui regroupent des ménages aux caractéristiques proches. On compare donc la

²³ Ont également été testés les quintiles et les déciles de revenu total.

²⁴ Le R^2 est de 79,5 % avec un modèle comportant uniquement la variable de positionnement dans l'échelle des revenus totaux et de 83 % avec le modèle comportant également les variables sociodémographiques.

²⁵ Des imputations ont été réalisées avec résidus mais les résultats ne sont pas apparus très probants (annexe 5).

²⁶ Des ajustements mineurs ont été effectués dans les modèles pour certaines enquêtes afin de tenir compte des données disponibles (modifications des modalités des variables explicatives). C'est le cas d'ERF ou de l'enquête Santé.

structure moyenne du revenu disponible et la structure sociodémographique des classes de revenu initiales et imputées.

La structure moyenne du RD est globalement préservée (*tableau 18*) mais les modifications de la composition des classes de revenu conduisent :

- à augmenter en moyenne la part des revenus du patrimoine dans le bas de la distribution (11 % contre 7 % initialement pour le Q1, 12 % contre 10 % initialement pour le Q2)
- à augmenter en moyenne la part des revenus d'activité dans le haut de la distribution (Q5) et à la diminuer dans le bas (Q1 et Q2)
- à diminuer en moyenne la part des prestations sociales parmi les plus modestes, de 3 points.

Tableau 18 - Structure moyenne du revenu disponible initial par quintile de RD par UC initial (Q1 à Q5) ou par quintile de RD par UC imputé (Q1' à Q5')

Quintile de RD par UC initial	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Revenus nets d'activité	41 %	56 %	59 %	59 %	53 %	54 %
Prestations sociales en espèces	48 %	35 %	31 %	28 %	28 %	34 %
Revenus du patrimoine	7 %	10 %	14 %	18 %	27 %	15 %
Autres composantes	5 %	-1 %	-4 %	-6 %	-8 %	-3 %
Quintile de RD par UC imputé	Q1'	Q2'	Q3'	Q4'	Q5'	Ensemble
Revenus nets d'activité	39 %	53 %	58 %	62 %	58 %	54 %
Prestations sociales en espèces	45 %	36 %	33 %	28 %	29 %	34 %
Revenus du patrimoine	11 %	12 %	14 %	17 %	23 %	15 %
Autres composantes	6 %	-1 %	-4 %	-7 %	-10 %	-3 %

Source : Insee, SRCV 2004, calculs des auteurs

Note : pour les besoins de la comparaison, la structure du RD présentée ici est une structure résumée, qui ne correspond pas à la présentation habituelle du RD dans les comptes nationaux.

La structure sociodémographique des ménages au sein de chaque classe de RD par UC semble proche (*tableaux 19*). Par exemple, que l'on regarde le groupe des 20 % les plus modestes initial ou imputé, les personnes seules sont surreprésentées. Dans le groupe des 20 % les plus aisés, ce sont les couples sans enfant qui sont les plus nombreux, dans les deux cas.

2.3.2.4. Imputation d'un revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » dans les différentes enquêtes

Une fois l'équation économétrique estimée dans SRCV, on dispose de coefficients d'estimations associés aux variables de l'équation. Ces derniers sont utilisés pour imputer dans les quatre autres enquêtes (ERF, BdF, Logement et Santé) un revenu disponible au sens de la comptabilité nationale pour chaque ménage. Il est ensuite rapporté au nombre d'UC dans le ménage.

On dispose dès lors d'une variable de revenu disponible par UC dans chacune des enquêtes. C'est cette variable qui sert pour classer les ménages selon les quintiles de niveau de vie au sens des comptes nationaux.

Comme pour les autres variables de typologie, la méthodologie retenue implique que les ménages soient « homogènes » entre les enquêtes, autrement dit qu'ils aient des caractéristiques moyennes similaires. Compte tenu du mode de construction de cette variable de typologie c'est sans doute pour ce critère que l'hypothèse est la plus fragile. Pour le vérifier, on peut comparer la structure sociodémographique des quintiles de niveau de vie entre les enquêtes. C'est l'objet des graphiques 1 à 4 qui présentent des comparaisons entre enquêtes sur les quintiles extrêmes.

Pour la comparaison, la référence (première barre et pourcentage affiché) est la répartition constatée pour les ménages dans SRCV, en fonction du niveau de vie au sens des comptes nationaux construit dans l'enquête.

Tableaux 19 - Répartitions en % dans les classes de **revenu disponible par UC**

(Les pourcentages surlignés indiquent les surreprésentations (+/- 1 point) par rapport à la répartition en population totale des différentes catégories au sein des classes de RD par UC).

A - Selon le type de ménage

Quintiles de RD par UC initial	personne seule	famille monoparentale	couple sans enfant	couple 1 enfant	couple 2 enfants	couple 3 enfants et +
Q1	43,9	13,2	17,3	7,7	10,7	7,2
Q2	35,6	8,0	24,5	11,3	15,3	5,4
Q3	31,0	5,7	27,6	13,9	17,0	4,8
Q4	25,6	4,5	33,8	15,0	17,8	3,2
Q5	27,7	4,1	43,1	13,1	10,2	1,9
Quintiles de RD par UC imputé						
Q1'	46,9	13,1	16,4	7,3	9,5	6,8
Q2'	32,0	8,8	24,6	11,6	16,7	6,3
Q3'	31,1	5,7	26,5	14,3	18,3	4,1
Q4'	26,9	4,6	34,7	13,9	17,0	2,9
Q5'	26,7	3,5	44,1	13,9	9,5	2,3
Ensemble	32,8	7,1	29,3	12,2	14,2	4,5

Source : Insee, SRCV 2004, calculs des auteurs

B - Selon la tranche d'âge de la personne de référence

Quintiles de RD par UC initial	0-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70+
Q1	23,2	16,6	16,6	13,5	9,3	20,8
Q2	18,3	19,2	18,5	13,9	10,0	20,1
Q3	11,4	22,2	21,2	15,0	11,2	19,0
Q4	8,6	21,9	19,6	22,1	10,6	17,3
Q5	4,2	12,4	17,2	30,2	16,5	19,5
Quintiles de RD par UC imputé						
Q1'	25,5	16,1	16,8	14,0	8,1	19,6
Q2'	15,2	19,6	18,6	13,7	10,6	22,4
Q3'	11,6	22,9	20,3	13,5	12,2	19,5
Q4'	9,3	20,3	19,6	22,4	11,1	17,4
Q5'	4,2	13,4	17,8	31,2	15,6	17,8
Ensemble	13,2	18,4	18,6	18,9	11,5	19,4

Source : Insee, SRCV 2004, calculs des auteurs

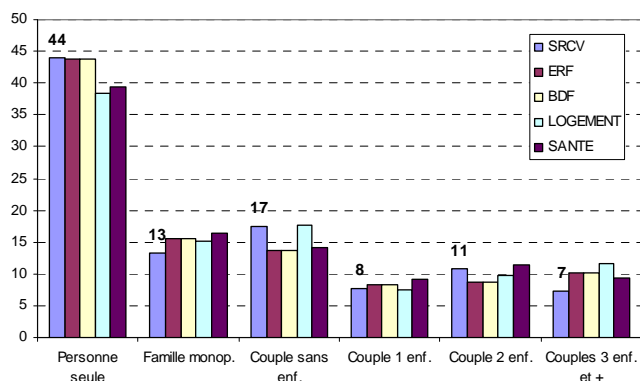
C - Selon le statut d'occupation du logement

Quintiles de RD par UC initial	Accédants	Propriétaires	Autres
Q1	6,0	16,2	77,9
Q2	14,9	25,4	59,7
Q3	26,1	32,2	41,7
Q4	30,6	40,5	28,9
Q5	24,6	55,4	20,0
Quintiles de RD par UC imputé			
Q1'	5,4	14,4	80,2
Q2'	16,8	25,0	58,3
Q3'	25,0	32,0	43,1
Q4'	28,5	41,8	29,7
Q5'	26,6	56,5	16,9
Ensemble	20,5	33,9	45,6

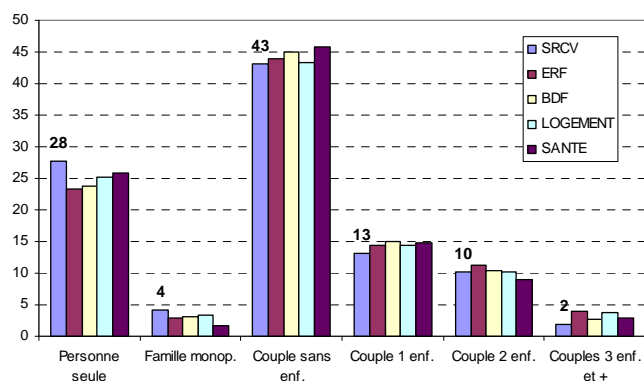
Source : Insee, SRCV 2004, calculs des auteurs

Graphiques 1 - Structure des premier et cinquième quintiles selon la composition familiale, en %

Premier quintile



Cinquième quintile

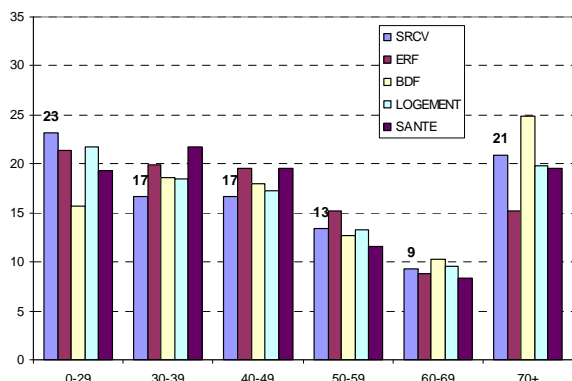


Lecture : Au sein du premier quintile de niveau de vie créé avec le RD construit initialement dans SRCV, 44% des ménages sont constitués d'une personne seule. On retrouve une part quasi identique dans ERF et BDF avec un niveau de vie construit avec le RD imputé. Cette part est plus faible dans les deux autres enquêtes : Logement et Santé. C'est avec l'enquête Logement que la différence est la plus marquée : l'écart est de 5 points par rapport à SRCV.

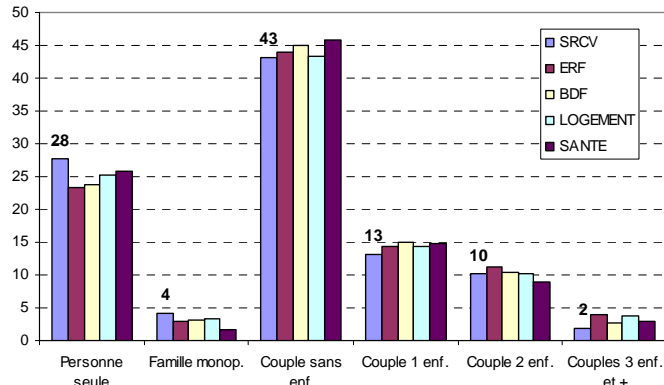
Les imputations dans les différentes enquêtes conduisent toutes à une part des familles monoparentales parmi les plus modestes plus importante que dans SRCV. On observe le même phénomène pour la part des couples de 3 enfants et plus.

Graphiques 2 - Structure des premier et cinquième quintiles selon la tranche d'âge de la personne de référence, en %

Premier quintile

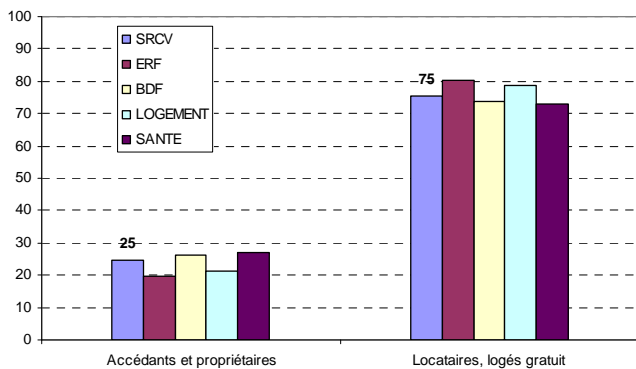


Cinquième quintile

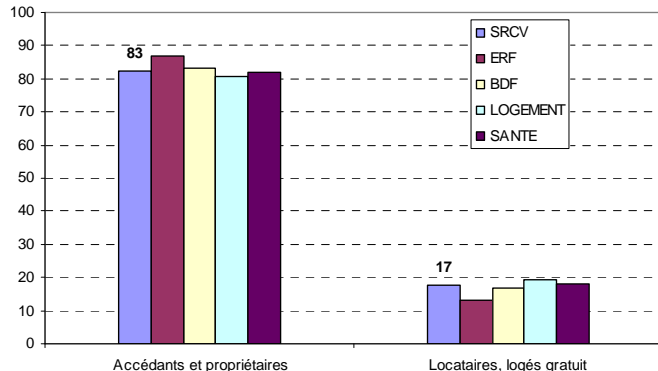


Graphiques 3 - Structure des premier et cinquième quintiles selon le statut d'occupation du logement, en %

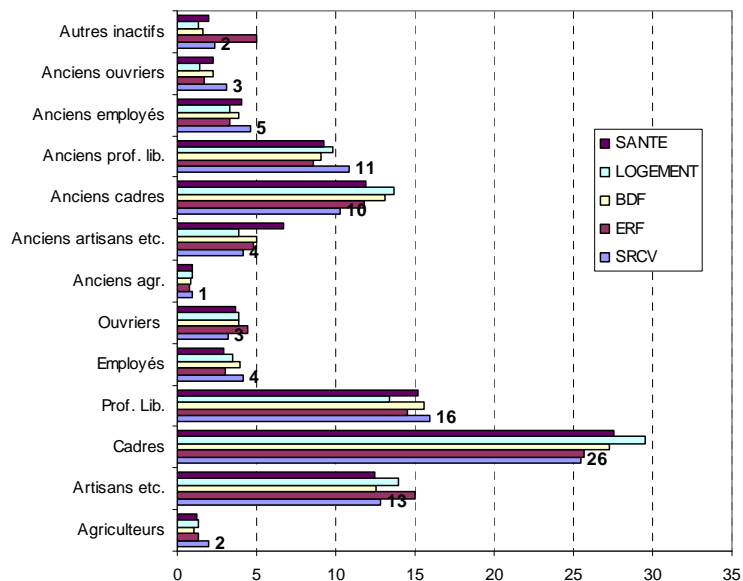
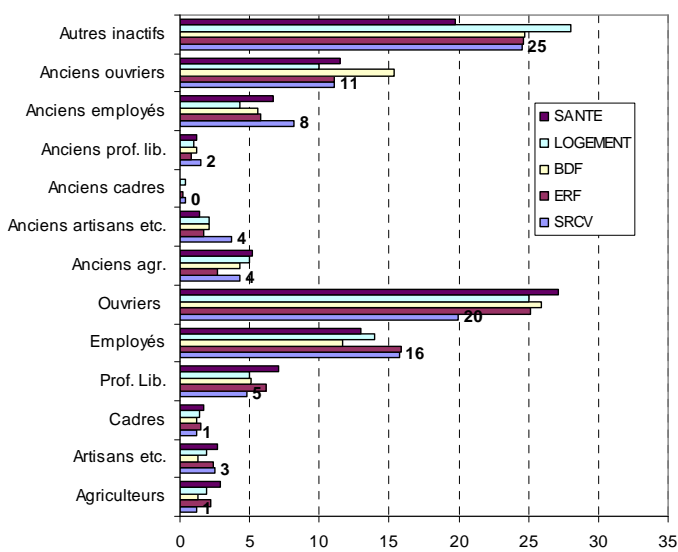
Premier quintile



Cinquième quintile



**Graphiques 4 - Structure des premier et cinquième quintiles
selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, en %**



III - Construction d'un compte par catégorie : rapprochement des données individuelles du cadre macroéconomique

Le compte des ménages 2003 est décomposé selon la méthodologie décrite précédemment (§ 2.1.1, encadré 2). L'application de cette méthodologie suppose que pour chaque composante du revenu, des transferts sociaux en nature ou de la dépense de consommation enregistrée dans le compte des ménages, une enquête collecte l'information correspondante auprès des ménages. Un état des lieux a donc été mené afin de vérifier dans quelle mesure les enquêtes couvrent le champ des comptes nationaux (§ 3.1). Un certain nombre de composantes étant absentes des enquêtes ou sous-évaluées, des calculs et imputations ont été effectués pour rapprocher les données individuelles du cadre macroéconomique (§ 3.2). Le rapprochement des données individuelles réalisé, pour les aspects de revenus, sur SRCV a également été mobilisé pour la création de la variable de niveau de vie dans les enquêtes (§ 2.3.2). Le rapprochement des données individuelles, substantiel, n'est cependant pas complet. Un calage final sur les masses de la comptabilité nationale est donc nécessaire lors de la décomposition du compte ligne à ligne (§ 3.3).

III.1 Constat : des composantes absentes des données d'enquêtes

La comparaison entre les données des enquêtes et les données du compte des ménages (exprimées sur le champ des ménages ordinaires de métropole) est réalisée pour le revenu disponible (§ 3.1.1), la dépense de consommation (§ 3.1.2) et les transferts sociaux en nature (§ 3.1.3).

III.1.1 Couverture des enquêtes sur le revenu disponible

Pour mémoire, les deux enquêtes de l'Insee qui portent spécifiquement sur les revenus des ménages sont le dispositif Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) et les enquêtes Revenus fiscaux (ERF). Pour la plupart des lignes de revenus distinguées dans le compte des ménages, le dispositif SRCV 2004 permet de construire un agrégat correspondant ou approché. Certaines lignes sont toutefois mieux décrites dans l'ERF 2003, qui est dans ce cas privilégiée. Le tableau 20 indique les correspondances qui ont été établies entre les lignes du compte et les enquêtes. Les lignes grisées correspondent aux cas où l'ERF a été privilégiée.

Le dispositif SRCV est souvent privilégié pour la décomposition du revenu car il couvre un certain nombre de composantes du revenu de la comptabilité nationale qui ne sont pas comptabilisées ou isolées dans les ERF (avantages en nature, par exemple). En outre, le dispositif SRCV résulte d'une enquête réalisée en face à face auprès des ménages. La déclaration des revenus et donc le classement selon le niveau de vie (qui utilise la variable de revenu total des enquêtes) sera donc plus homogène entre SRCV et l'enquête Budget de Famille qu'avec l'ERF basée sur des données administratives²⁷.

²⁷ Pour mémoire, les ERF résultent de l'appariement de l'échantillon de l'enquête Emploi aux données fiscales de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Tableau 20 - Correspondances entre les lignes du compte et les enquêtes

Lignes du compte	Comptes nationaux	Enquête (SRCV ou ERF)	Différences entre l'enquête sélectionnée et les Comptes
Indépendants²⁸			
Revenus primaires des EI agricoles (B5)	Revenus que les agriculteurs tirent de leur activité ; montant net de toutes les charges, y compris charges salariales et cotisations payées pour leurs employés	Revenus collectés par voie d'enquête - "montants des prélèvements privés que le ménage a effectués sur les ressources de l'entreprise pour ses besoins de consommation et d'épargne"	Évaluation des charges par les ménages Absence de redressement pour fraude et travail au noir
Revenus primaires des EI non agricoles (B5)	Revenus que les autres indépendants tirent de leur activité ; montant net de toutes les charges, y compris charges salariales et cotisations payées pour leurs employés Montants redressés pour fraude et travail au noir		
Autres ménages appelés « ménages purs »			
Revenu mixte des ménages purs (B3)	Revenu lié à une production pour emploi final propre des ménages, en agriculture et construction pour l'essentiel	Autoconsommation tirée d'une production agricole ("jardinage, élevage, cueillette, chasse")	Absence d'information sur la production dans les domaines autres que l'agriculture
Excédent brut d'exploitation des ménages purs (B2) + Revenu des terrains et gisements (D45-Solde)	Production pour emploi final propre des ménages en logement (loyers imputés pour les propriétaires occupants de résidences principales ou secondaires, pour les personnes logées gratuitement par des personnes physiques) et location effective de logement (montants nets de charge du type taxe foncière sur les logements) Loyers perçus (- ceux versés) en contrepartie de la mise à disposition de terrains	Loyers imputés pour les résidences principales des propriétaires et accédants occupants leur logement, pour les logés à titre gratuit. Montants nets de taxe foncière Revenus fonciers nets de charges pour travaux d'entretien, remboursements d'emprunts et d'impôts fonciers	Pas de loyers imputés pour les propriétaires de résidences secondaires Évaluation des charges par les ménages Pas d'information sur les loyers versés pour des terrains et gisements Agrégats distincts dans les Comptes (B2 et D45), non dissociables dans les enquêtes
Salaires et traitements bruts (D11)	Salaires et traitement (avant paiement des cotisations sociales « salariés » : cotisations vieillesse, chômage, cotisations de régimes privés d'assurance sociale, ...), indemnités de licenciement et préretraites Comprend les salaires en nature (logement, repas gratuits, chauffage, avantages comité entreprise etc.), les mesures d'intéressement, la participation	Salaires bruts (de cotisations sociales, CSG et CRDS), indemnités de licenciement, préretraites Avantages en nature (voiture de fonction, loyer, subventions restauration, gratuité ou tarifs préférentiels de biens et services)	Cotisations sociales calculées, hors cotisations de régimes privés d'assurance sociale (mutuelle), hors cotisations de régimes employeurs Évaluation des avantages en nature par les ménages

²⁸ Une seule ligne de compte décrit le revenu primaire de l'ensemble des entrepreneurs individuels dans les publications des comptes nationaux. Pour affiner les estimations dans le cadre de ces travaux, les revenus des indépendants ont été distingués selon qu'il s'agit d'agriculteurs ou d'indépendants non-agriculteurs.

Lignes du compte	Comptes nationaux	Enquête (SRCV ou ERF)	Différences entre l'enquête sélectionnée et les Comptes
Tous ménages			
Intérêts versés (D41-E)	Intérêts versés pour les crédits à la consommation et les crédits immobiliers	Intérêts payés sur les emprunts liés à la résidence principale	
Intérêts sur crédits liés à la résidence principale			
Intérêts sur autres crédits		Montants des charges d'emprunts (intérêts + capital) autres	Le montant des charges d'emprunts n'isole par les seuls intérêts
Intérêts reçus (D41-R)	Intérêts reçus sur les placements financiers	Intérêts des livrets d'épargne (A, bleu, LDD, jeune, LEP, CEL, PEL, livrets fiscalisés) - <u>calculés</u> ²⁹	Éléments calculés et non observés Sous-évaluation par rapport aux données macroéconomiques
Revenus distribués des sociétés (D42)	Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	Revenus déclarés au fisc (revenus des actions et parts, revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA, revenus des valeurs mobilières et distributions) nets d'avoir fiscal Revenus annuels <u>imputés</u> produits par les PEA ³⁰	Absence des dividendes non déclarés au fisc (en dehors des PEA) Éléments imputés pour les PEA Sous-évaluation par rapport aux données macroéconomiques
Revenus de la propriété attribués aux assurés (D44)	Revenus obtenus par les assureurs grâce aux placements qu'ils effectuent, essentiellement dans le cadre de l'assurance vie	Revenus annuels produits par les contrats d'assurance vie (+ bons de capitalisation et PEP assurance) - <u>calculés</u>	Éléments calculés et non observés Sous-évaluation par rapport aux données macroéconomiques
Impôt sur le revenu ³¹ (D51)	IRPP (y compris impôts sur les plus-values réalisées) ; prélèvements sur les valeurs mobilières ; CSG ; CRDS ; prélèvement sur patrimoine et placements (FRR), fonds APA, fonds de solidarité contribution fonctionnaire	IRPP, impôt sur les plus-values et revenus exceptionnels, CSG, CRDS, prélèvements sur le patrimoine <u>calculés</u> à partir des revenus financiers déclarés au fisc (prélèvement libératoire de 15% et/ou CSG, CRDS + 2% de prélèvements sociaux)	Calcul portant sur les revenus financiers recensés dans les déclarations fiscales : problème de la sous-déclaration (pour les revenus soumis à prélèvement libératoire notamment) Absence d'information sur les fonds divers
Autres impôts courants (D59)	Taxe d'habitation, ISF, taxe foncière sur le non bâti	Taxe d'habitation sur les résidences principales et ISF	Absence d'information sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et sur la taxe foncière sur le non bâti

²⁹ Lors de la production de l'enquête SRCV 2004 les revenus financiers sont calculés uniquement sur la base de l'information collectée (*annexe 10*). Dans le cadre de la décontraction du compte des ménages, pour des raisons de sous-estimation, il a été décidé de remplacer en partie par des imputations les revenus financiers initialement calculés (§ 3.2.2).

³⁰ Dans l'ERF 2003, les revenus générés par les plans d'épargne en actions ont été imputés sur la base de modèle économétriques.

³¹ Dans le compte des ménages 2003, ce sont les impôts sur les revenus perçus en 2002 (payés en 2003) qui sont déduits. L'ERF 2003 porte sur les revenus 2003 : l'impôt calculé sur barème dans ERF2003 porte donc sur les

Lignes du compte	Comptes nationaux	Enquête (SRCV ou ERF)	Différences entre l'enquête sélectionnée et les Comptes
Cotisations (D61) cotisations employeurs cotisations salariés cotisations indépendants	Cotisations sociales employeurs, cotisations imputées pour les fonctionnaires et personnels de grandes entreprises publiques, cotisations imputés en contrepartie d'avantages en nature fournis par l'employeur Cotisations sociales salariales y compris cotisations d'assurance de régimes privés (mutuelles notamment) et employeurs Contributions payées, pour eux-mêmes ou leurs ayants-droit, par les travailleurs indépendants	Cotisations sociales (vieillesse, chômage, autres) <u>calculées</u> Cotisations sociales (vieillesse, chômage, autres) <u>calculées</u> Cotisations sociales (vieillesse, chômage, autres) <u>calculées</u>	Ne tient pas compte des exonérations de charges employeurs pour les bas salaires Cotisations calculées hors cotisations imputées, hors cotisations d'assurance sociale de régimes privés
Prestations (D62)	Pensions, retraites, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux, bourses d'études	Retraites (droit direct et réversion) brutes de CSG-CRDS, retraites de régimes privés ; Allocations chômage brutes de CSG-CRDS ; Prestations familiales, aides contre l'exclusion sociale, indemnités maladie, bourses d'étude_	Absence des prestations d'assurance sociale de régimes privés (versement des mutuelles) Sous-évaluation des prestations d'assurance sociale directe employeurs
Primes - Indemnités d'assurance dommage (D71-D72)	Primes versées au titre d'une police d'assurance dommage (moins l'estimation de la rémunération du service que les assurés versent à la société d'assurance) - Indemnités versées à la suite d'un sinistre à un ménage titulaire d'une police d'assurance dommages (contre l'incendie, le vol, les accidents de la route,...)	-	Aucune information collectée dans l'enquête
Transferts courants divers (D75-Solde)	Transferts versés ou reçus à/de l'étranger, à des associations, amendes et pénalités Redressement pour fraude des sociétés non financières	-	Aucune information collectée dans l'enquête

Le bilan chiffré (*tableau 21*) présente les taux de couverture dans les enquêtes de chaque ligne de compte et montre que ces derniers sont variables selon la composante du revenu disponible considérée :

Tableau 21 - Taux de couverture des enquêtes pour les composantes du revenu disponible

Montant, en Md€	Comptabilité nationale*	Enquêtes SRCV** ou ERF	Taux de couverture En %
Compte de production, d'exploitation et compte d'affectation des revenus primaires pour les EI***			
Solde des revenus primaires des EI - y compris fraude des EI	80,6	47,2	59
Redressement pour travail au noir	20,7		0
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte (hors EI), revenus des terrains et gisement	132,7	116,7	88
Compte d'affectation des revenus primaires hors EI			
Salaires et traitements bruts	602,9	542,1	90
Cotisations employeurs	220,1	187,0	85
Intérêts reçus	26,9	7,7	29
Intérêts versés	-25,3	-13,8	55
Revenus distribués des sociétés	47,2	12,6	27
Revenus de la propriété attribués aux assurés	34,3	9,1	27
Compte de distribution secondaire du revenu			
Impôts	-137,7	-112,8	82
Cotisations	-320,7	-277,9	87
Prestations en espèces	295,5	234,1	79
Primes - indemnités d'assurance dommage	3,0		0
Transferts courants divers - y compris fraude	13,1		0
Revenu disponible	993,4	752,0	76

* comptabilité nationale sur le champ des ménages ordinaires hors Sifim.

** pondération modifiée de SRCV 2004 pour les besoins de l'étude.

*** EI : entrepreneurs individuels.

Au total, la mobilisation du dispositif SRCV et de l'enquête Revenus fiscaux permet de couvrir 76 % du revenu disponible. Un certain nombre d'éléments ne sont pas du tout couverts, comme l'assurance dommage, par exemple ou les revenus du travail au noir. D'autres ont des taux de couvertures faibles (les revenus financiers, notamment : intérêts reçus, revenus distribués des sociétés, revenus de la propriété)³². Des calculs et imputations (§ 3.2) et des recalages (§ 3.3) sont donc effectués pour compléter les éléments collectés.

III.1.2 Couverture des enquêtes sur la dépense de consommation

Pour la plupart des composantes de la dépense de consommation, l'enquête Budget de Famille (BdF) permet de trouver des informations correspondant à ce qui est utile pour les comptes. Pour les postes santé (*encadré 4, annexe 6*) et logement, les enquêtes éponymes sont cependant privilégiées.

L'architecture de l'enquête Budget de Famille est régie par une nomenclature appelée COICOP, alors que les séries de consommation des comptes nationaux retiennent une nomenclature de produits spécifiques, la nomenclature économique de synthèse (NES). La comparaison des données de l'enquête à celle des comptes nationaux suppose donc qu'un certain nombre de reclassements soient effectués. Les données comptables ont été reclassées pour être disponibles dans la nomenclature de l'enquête.

³² La couverture des revenus financiers a été améliorée lors du passage en 2005 de l'ERF à l'ERFS.

Encadré 4 : Dépenses de santé dans les comptes nationaux et dans les enquêtes

En comptabilité nationale, la dépense des ménages en soins et produits médicaux correspond au reste à charge après remboursements de l'assurance maladie mais avant ceux des organismes d'assurances complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance, instituts de prévoyance).

Dans l'enquête Budget de famille (BdF), sont normalement collectés les débours des ménages, après remboursement de leurs mutuelles. La généralisation du tiers-payant (y compris avec les organismes complémentaires) peut rendre incertain le recueil de ces dépenses dans BdF et plus généralement dans l'ensemble des enquêtes auprès des ménages. En outre, les montants collectés dans l'enquête, après remboursement des complémentaires, ne correspondent pas à la dépense de consommation au sens de la comptabilité nationale.

Lors de l'enquête santé de 2002-2003, un essai d'utilisation de données administratives a été expérimenté sur la base du volontariat, en appariant les données de l'enquête avec les demandes de remboursement enregistrées par l'assurance maladie. À la fin de l'enquête, lors de la troisième et dernière visite, l'enquêteur recueillait les numéros de sécurité sociale des « enquêtés ». Après cryptage, ces numéros doublement anonymisés ont permis de recueillir les dépenses de soins sur l'ensemble de l'année de l'enquête (octobre 2002 à septembre 2003) à partir du système d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIR-AM).

Ces données ont été exploitées pour étudier la répartition des dépenses de santé au sens de la comptabilité nationale, par catégorie de ménages. La répartition a été comparée à celle constatée dans l'enquête BdF. Cette comparaison indique que les données de l'enquête santé appariée doivent être privilégiées. Le profil des dépenses selon la catégorie paraît plus vraisemblable, davantage conforme à ce qui est attendu compte tenu de la définition des comptes nationaux.

Trois postes de dépenses de santé sont retracés dans les dépenses de consommation des ménages dans l'enquête : le premier poste comprend les dépenses en médicaments, appareils, prothèses..., le deuxième les honoraires médicaux et dentaires, des auxiliaires médicaux, des laboratoires d'analyses médicales, des transporteurs sanitaires et des dispensaires, et le troisième les frais de séjour des hôpitaux publics et privés.

Au moment de l'enquête, le SNIIR-AM ne comprenait pas les données des hôpitaux publics, le troisième poste ne peut donc pas être évalué à partir de cette source. Il faut également noter que seules les dépenses donnant lieu à remboursement sont comptabilisées dans ce système d'information. Dans ces deux cas (hospitalisation et automédication), des exploitations particulières sont réalisées sur les seules données collectées par l'enquête Santé pour les ménages appartenant au sous-échantillon apparié (*annexe 6*).

Il est également nécessaire de corriger les données des comptes nationaux à un niveau fin pour se restreindre aux dépenses des seuls ménages résidents. En effet, on souhaite mesurer les dépenses de consommation des ménages résidant en France (qu'elles aient été effectuées sur le territoire national ou à l'étranger) par type de produit consommé. C'est ce qui est fait dans l'enquête BdF. En comptabilité nationale, la dépense de consommation des ménages par produit est mesurée sur le seul territoire national et quel que soit le consommateur (résident ou non). Une correction globale, appelée solde territorial, est appliquée sur la dépense de consommation totale pour obtenir la dépense de consommation des résidents. Le solde territorial correspond à la différence entre la dépense de consommation des résidents à l'étranger et la dépense de consommation des touristes en France. Il est estimé globalement et pas par produit. Pour la comparaison avec les données de l'enquête il faut donc répartir ce solde territorial par type de produits consommés. Pour cela des données du compte du tourisme ont été mobilisées (*annexe 7*).

En ce qui concerne l'enquête santé, des exploitations particulières ont dû être menées pour isoler les remboursements de santé destinés aux bénéficiaires de la CMU complémentaire et pour calculer les dépenses en automédication des ménages (*annexe 6*).

Une fois ces traitements effectués, la correspondance n'est cependant pas parfaite (*tableau 22*).

Tableau 22 - différences de champ entre les comptes nationaux et les enquêtes sur quelques postes de dépense de consommation

Poste dépense	Différences de champ repérées entre l'enquête sélectionnée et les comptes	Enquête
Santé	« Services hospitaliers » Au moment de l'enquête santé, les données de l'assurance maladie (SNIIR-AM) ne comprenaient pas les données sur les hôpitaux publics ; les dépenses en frais de séjour des hôpitaux publics et privés ne sont donc pas couvertes.	Santé appariée SNIIR-AM
Transport	« Frais d'utilisation du véhicule » Les dépenses de pièces détachées et accessoires et les services d'entretien et de réparations sont aux frais du propriétaire du véhicule dans les comptes nationaux. Pour la source BdF ils sont probablement prises en charge en partie par les assureurs. « Services de transport » et « Services d'hébergement » Les dépenses de voyages à forfait sont éclatées selon leur nature (transports, hébergement et restaurants éventuellement) dans les comptes nationaux. Elles ne sont pas distinguées dans la source BdF.	BdF
Loisirs et culture	« Voyages à forfait » Les dépenses dans les comptes nationaux correspondent aux marges des vendeurs et à l'ensemble des coûts du voyage dans la source BdF (i.e. au prix du voyage à forfait tout compris).	BdF
Autres biens et services	« Protection sociale » Pour les comptes nationaux, s'y ajoutent les dépenses pour les maisons de retraite non incluses dans BdF. « Assurances » Dans la source BdF, les primes d'assurances sont mesurées alors que dans les comptes nationaux, est comptabilisé le service d'assurance, c'est à dire la différence entre les primes versées et les indemnités reçues.	BdF

Le bilan chiffré (tableau 23) indique que les taux de couverture dans les enquêtes dépendent de la composante de la dépense étudiée.

Tableau 23 - Taux de couverture des enquêtes pour les composantes de la dépense de consommation

	Comptabilité nationale *		Enquêtes (BdF2006**, Logement2002, Santé2003, SRCV2004***)		Taux de couverture
	En Md€	En %	En Md€	En %	En %
Prod. alimentaires et boissons non alcoolisées	121,5	14,8	104,5	13,9	86
Boissons alcoolisées et tabac	27,6	3,4	17,8	2,4	64
Articles d'habillement et chaussures	40,6	4,9	53,1	7,1	131
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	202,7	24,7	172,5	23,0	85
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	48,8	5,9	48,6	6,5	100
Santé	27,0	3,3	20,7	2,8	77
Transport	119,5	14,6	104,8	14,0	88
Communications	23,0	2,8	24,8	3,3	108
Loisirs et culture	77,3	9,4	77,8	10,4	101
Education	5,5	0,7	4,9	0,6	89
Hôtels, cafés et restaurants	48,5	5,9	36,4	4,9	75
Autres biens et services	79,2	9,6	83,7	11,2	106
Dépense de consommation	821,2	100,0	749,7	100,0	91

* Comptabilité nationale sur le champ des ménages ordinaires hors Sifim

** BdF2006 avec pondération 2003.

*** Par cohérence avec la ventilation des loyers imputés retenue en production c'est l'enquête SRCV qui est retenue pour la ventilation des dépenses en loyers imputés inclus dans le poste « Logement, eau, gaz, électricité... ».

Au total, la mobilisation des enquêtes BdF, Santé et Logement permet de couvrir plus de 90 % de la dépense de consommation. Il faut cependant être prudent quant à l'interprétation du taux de couverture global. En effet, les taux de couverture sont inégaux et dépendent de la dépense étudiée. En particulier, le poste « Articles d'habillement et chaussures » apparaît nettement plus élevé dans l'enquête. Les recherches menées sur ce poste semblent indiquer des fragilités du côté de l'enquête. Faute d'information par ailleurs c'est bien BdF qui a été utilisée pour ventiler cette dépense par catégorie de ménage.

Comme pour le revenu disponible, des calculs et imputations (§ 3.2) et recalages (§ 3.3) sont effectués sur les différentes postes de dépenses pour rapprocher les montants globaux de ceux de la comptabilité nationale.

III.1.3 Couverture des enquêtes sur les transferts en nature

Les transferts sociaux en nature viennent des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages. Ces données ne sont donc pour la plupart pas (ou mal) collectées dans les enquêtes réalisées auprès des ménages. Ainsi, on ne dispose d'aucune information dans les enquêtes ménages sur les dépenses d'éducation prises en charge par la collectivité par exemple. Les dépenses non couvertes par les enquêtes ménages représentent plus de la moitié des transferts sociaux en nature et constituent donc une masse financière importante.

Deux types de transferts en nature sont cependant bien couverts par les enquêtes : la prise en charge de la santé hors hospitalisation d'une part et les allocations logement d'autre part.

- Les remboursements ou prises en charge de la santé peuvent être appréhendés en utilisant les variables de l'enquête Santé appariée avec les données de l'assurance maladie (*encadré 4*). Ces données apportent une connaissance précise des remboursements des soins de ville ainsi que de la prise en charge par la CMU complémentaire. L'enquête couvre environ 80 % des transferts sociaux estimés dans les comptes nationaux (*tableau 24*).

Tableau 24 - Remboursement de soins de santé : comparaison enquête et comptes nationaux

Poste de consommation	Enquête santé appariée (Md€)	Comptabilité nationale * (Md€)	Taux couverture (en %)
« Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques »	18,3	22,3	82
« Médecine non hospitalière et services paramédicaux »	22,2	27,8	79

* Comptabilité nationale sur le champ des ménages ordinaires de métropole

- Les transferts en nature affectés aux « Activités immobilières » sont assimilés aux allocations logement versées par les administrations publiques aux ménages. L'enquête Logement fournit des informations sur les allocations reçues par les ménages. Une comparaison peut donc être faite entre le montant des comptes nationaux et celui disponible dans l'enquête. La masse de l'enquête (9,4 Md€) couvre plus de 92 % du total estimé dans les comptes, sur le champ des ménages ordinaires de métropole.

III.2 Calculs et imputations pour rapprocher les données individuelles du cadre macroéconomique

Dans ce paragraphe, on s'attachera à décrire les principales hypothèses et calculs qui permettent de rapprocher les enquêtes du cadre des comptes nationaux et d'avoir ainsi toutes les informations nécessaires pour réaliser la décomposition ligne à ligne. Pour certaines lignes du compte des ménages pour lesquelles on manque d'information (absence totale ou partielle), des imputations ont été réalisées et des hypothèses ont dû être faites. Certaines de ces imputations servent également à la construction de la variable de typologie de niveau de vie (§ 2.3.2). Pour les imputations elles ont été réalisées selon les cas dans SRCV 2004, ERF 2003 ou BdF 2006.

III.2.1 Imputations et calculs mobilisant une information partielle disponible dans une enquête

Exemples pour le revenu disponible :

- Les cotisations employeurs : calcul des allègements de charge dans SRCV

Les salaires annuels nets perçus en 2003 par les individus composant SRCV ont été collectés en mai 2004. Il n'est pas possible de collecter directement les cotisations sociales, faute de temps disponible pour l'interview d'une part, et devant la difficulté soulevée par cet exercice (présentation de l'ensemble des bulletins de salaires de l'année pour chaque salarié) d'autre part. Les cotisations sociales relatives à ces salaires sont donc estimées sur barème lors des travaux post-collecte. Lors de ce travail les montants annuels des salaires bruts sont estimés à l'aide des paramètres de la législation sociale 2003. Ces barèmes ne tiennent pas compte des allègements de charges.

Pour les besoins de l'étude de décomposition du compte des ménages, les allègements de charges sur les bas salaires sont aussi estimés. Une évaluation des informations collectées auprès des ménages concernant l'activité et les revenus des individus présents dans SRCV est réalisée. On mobilise au maximum l'information disponible dans l'enquête (nombre d'heures hebdomadaires travaillées, nombre de mois d'activité, information collectée sur une feuille de paie moyenne). Si les informations ne sont pas suffisantes pour réaliser un calcul sur la base de la formule générale de calcul des allègements de charge, des méthodes d'imputation sont utilisées (*annexe 8*). Un tirage aléatoire final permet de se rapprocher des masses macroéconomiques (source Acoss-Urssaf). Au final dans SRCV 2004, 5,7 millions de salariés sont dans le champ des allègements de charges. Le montant global de ces allègements est de 14,5 milliards d'euros.

- Les intérêts sur les crédits : calculs dans SRCV sur la base d'une clé de partage estimée

Dans SRCV, la valeur des intérêts payés sur les emprunts contractés pour la résidence principale (achat, travaux) est connue. Pour les autres crédits en revanche, seul le montant total remboursé par les ménages est collecté, sans information sur le partage entre paiement d'intérêts et remboursement du capital. Pour isoler le montant des intérêts, une clé de partage a été estimée, en comparant le montant total des remboursements déclaré par les ménages dans SRCV au montant des seuls intérêts liés aux crédits (hors résidence principale) issu des comptes nationaux. La part des intérêts dans le total des remboursements est ainsi estimée à 25,2 % (9,9 Md€ d'intérêts versés en 2003 sur des crédits autres que sur la résidence principale, pour un remboursement total de 39,3 Md€).

- Les indemnités et primes d'assurances dommage : le solde imputé dans SRCV par type de risque

En comptabilité nationale, les opérations d'assurance-dommages (D71, D72) sont les opérations relatives à la couverture de risques liés à divers accidents ou événements d'origine naturelle ou humaine (responsabilité civile) occasionnant des dommages aux biens, à la propriété ou aux personnes (incendie, inondation, accident, collision, naufrage, vol, violence, maladie) ou de risques de pertes financières consécutives à des événements tels la maladie, le chômage, les accidents et autres.

À ce titre, le revenu disponible prend en compte :

- les indemnités d'assurance-dommages (D72) qui viennent augmenter le revenu disponible de 24,3 Md€ en 2003 en métropole ;

- les primes nettes d'assurance-dommages³³ (D71) qui réduisent le revenu disponible de 21,3 Md€ en 2003 en métropole.

Au total, la contribution des opérations d'assurance-dommages au revenu disponible est de 3 Md€, correspondant à un montant de primes net des indemnités.

Qu'il s'agisse des indemnités versées par les assureurs ou des cotisations payées par les ménages on dispose de très peu d'information récoltée dans le dispositif SRCV.

D'après les données des comptes nationaux l'assurance automobile représente 45 % des indemnités reçues en 2003 ; l'assurance-dommages aux biens 20 % et les autres types de dommages, principalement les dommages corporels 35 %. Cette structure va être appliquée aux 3 Md€ afin de distinguer les imputations selon les 3 types de dommages. Les trois montants associés sont ensuite imputés dans SRCV, sous hypothèse, de la manière suivante :

- pour l'assurance automobile : imputation d'un même montant à tous les ménages déclarant posséder au moins une voiture personnelle : conduit à un montant annuel net imputé de 67 € par ménage ;
- pour l'assurance-dommages aux biens : elle est assimilée à l'assurance habitation et on affecte aux ménages un même montant moyen en fonction du nombre de logements (habités et possédés), pour un montant annuel net imputé de 20 € par logement
- pour les autres types de dommages, principalement les dommages corporels : le montant a été affecté à tous les ménages, en fonction du nombre d'individus dans le ménage et le montant annuel net imputé est de 18 € par individu.

Exemples pour la dépense de consommation :

- Les voyages à forfait : répartition des dépenses par poste dans BdF à partir d'une clé de partage

En comptabilité nationale, les dépenses de voyage à forfait sont éclatées selon leur nature (transports, hébergement, restaurants,...) ce qui n'est pas le cas dans l'enquête BdF. Les ménages n'étant pas en mesure de séparer, dans le prix du voyage à forfait, ce qui relève de l'hébergement, des transports etc, l'ensemble des coûts du voyage est donc comptabilisé dans le poste « voyages à forfait ».

Les dépenses du poste « Voyages à forfait » dans les comptes sont d'une nature très différente car elles ne correspondent qu'aux marges des vendeurs.

Pour se rapprocher de la définition comptable, le montant BdF déclaré au titre des voyages à forfait est réaffecté sur 7 postes, selon les clés de répartition suivantes établies par la comptabilité nationale grâce au compte du Tourisme notamment :

Voyages à forfait	4,2 %
Produits alimentaires	0,9 %
Boissons non alcoolisées	0,1 %
Services de transport	28,0 %
Services culturels et récréatifs	3,0 %
Restauration	24,2 %
Services d'hébergement	39,6 %

³³ Définition comptabilité nationale : la prime nette d'assurance-dommage comprend à la fois la prime effective payée par les assurés pour bénéficier de la couverture d'assurance et les suppléments de primes correspondant aux revenus de la propriété attribués aux assurés après déduction du service fourni par la société d'assurance.

- Loyers pour les résidences secondaires : imputation d'un montant forfaitaire dans SRCV

Dans SRCV, des loyers sont imputés aux seuls propriétaires de leur résidence principale. En comptabilité nationale, des loyers sont également imputés aux propriétaires de résidences secondaires pour « production de service de logement » (14,4 Md€ en 2003). En contrepartie, ces mêmes ménages consomment un « service de logement », pour le même montant. La taxe foncière payée sur ces logements, non collectée dans SRCV, est estimée dans les comptes à 1,2 Md€ en 2003. Le montant finalement imputé au titre des résidences secondaires dans SRCV s'élève donc à 13,2 Md€ ; il est affecté aux ménages déclarant posséder au moins une résidence secondaire ou un autre logement (autre que des logements loués), soit 3,6 millions ménages au total.

Exemples pour les transferts sociaux en nature :

- Les dépenses d'éducation : imputation dans ERF avec des données du Ministère de l'éducation

Le coût total des dépenses d'éducation est fourni par le Ministère de l'Éducation qui réalise un compte satellite respectant le cadre des comptes nationaux. Ce montant pour 2003 a été estimé sur le champ des seuls ménages ordinaires de métropole pour les différents niveaux de formation.

Un coût global par niveau de formation peut donc être mis en regard des effectifs d'élèves pour obtenir un coût moyen par niveau de formation (tableau 25). Ces coûts moyens sont imputés à chaque élève ou étudiant de l'échantillon de l'enquête Revenus Fiscaux 2003.

Tableau 25 - Coût moyen par élève selon le niveau de formation

Niveau	Effectifs	Coût moyen en €
Pré-élémentaire	2 456 809	3 539
Elémentaire	3 713 977	3 399
Spécial premier degré	116 534	7 922
Ensemble premier degré	6 287 320	3 537
Premier cycle	3 139 071	5 472
Spécial second degré	209 619	5 927
Second cycle général et technique	1 490 840	7 235
Second cycle professionnel	745 184	8 187
Apprentissage niveau second degré	294 806	2 581
Ensemble second degré	5 879 520	6 140
Formation post secondaire	41 422	3 059
Supérieur technique court	467 548	7 030
Supérieur long	1 506 948	6 036
Apprentissage niveau supérieur	52 792	2 532
Ensemble supérieur	2 068 710	6 113
Ensemble	14 235 550	4 993

Champ : ménages ordinaires de métropole

Source : Depp, calculs des auteurs

Dans les ERF les personnes de moins de 14 ans ne sont pas interrogées. Leur niveau de formation n'est donc pas connu et doit donc être imputé (*annexe 9*). Les enfants de moins de 10 ans sont tous supposés être dans le premier degré, ceux de plus de 12 ans au collège. Entre 10 et 12 ans une équation déterminant la probabilité d'être au collège (en fonction de l'âge, du sexe et de la catégorie socioprofessionnelle (CS) du père et de la mère) classe les enfants en primaire ou au collège. Suite à cette première imputation, une partie des enfants au collège a été affectée à l'enseignement spécial (SEGPA) selon une seconde régression prenant en compte l'âge, le sexe et la CS de la personne responsable de l'enfant. On fait l'hypothèse que les enfants de 3 ans ou plus sont tous scolarisés et on sélectionne de manière aléatoire 1/4 des enfants (correspond au taux de scolarisation) de 2 ans. Ces

imputations reprennent des programmes et des estimations effectuées dans le cadre d'une étude réalisée à partir du modèle de microsimulation Ines³⁴.

- Les frais hospitaliers : calculs à partir des données de l'enquête Santé et des comptes nationaux

Les données du SNIIR-AM ne contiennent pas les dépenses liées à une hospitalisation. Une exploitation des questions spécifiques à l'hospitalisation de l'enquête Santé a donc été nécessaire. Une question recueille le nombre de jours d'hospitalisation complète ou les venues en hospitalisation de jour des 12 derniers mois précédant le questionnement. Ramenés à l'ensemble de la population, les résultats de l'enquête totalisent 21,6 millions de journées dans le secteur privé et 41 millions dans le secteur public en hospitalisation complète. Ces chiffres sont du même ordre de grandeur que ceux publiés par la Drees pour le court séjour.

L'enquête étant effectuée à domicile avec un questionnement individuel, ce mode de questionnement exclut de fait les personnes hospitalisées en long séjour et probablement en psychiatrie.

L'enquête ne permettant pas la valorisation des séjours, le montant de dépense en frais d'hospitalisation des comptes nationaux mesuré sur les ménages ordinaires de métropole a donc été réparti selon le nombre de journées constaté par type de ménages. Le calcul a été effectué de façon à conserver la répartition des montants entre secteur privé et secteur public donnée par les comptes de la santé.

III.2.2 Imputations sur la base d'un modèle de comportement : les revenus financiers

Les revenus tirés du patrimoine financier ne sont pas directement collectés dans SRCV et le patrimoine n'est par ailleurs observé qu'en tranches, par type de produit financier. Les taux de détention des différents produits financiers dans SRCV 2004, première vague de ce dispositif, sont en outre faibles au regard d'autres sources traitant spécifiquement ce domaine (enquête Patrimoine 2004). Trois lignes de compte font appel à ce type de revenus : les intérêts reçus des placements financiers (D41, en ressources), les revenus distribués des sociétés (D42) et les revenus obtenus par les assureurs grâce aux placements qu'ils effectuent, essentiellement dans le cadre de l'assurance vie (D44). Pour la décomposition des masses financières associées aux D42 et D44, l'enquête Revenus fiscaux a été privilégiée. Mais l'ensemble des revenus financiers a été étudié dans SRCV pour la construction de la variable de typologie de niveau de vie (§ 2.3.2).

Une nouvelle distribution de la détention des produits est imputée dans SRCV, ainsi que des montants d'encours, à partir de modèles estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2004, produit financier par produit. Les variables explicatives de la détention des différents produits financiers sont le positionnement dans l'échelle des revenus déclarés (selon les déciles), le type de ménage, la tranche d'unité urbaine, le statut d'occupation du logement, la perception de revenus fonciers, ainsi que la CS, l'âge en tranches, le diplôme et le sexe de la personne de référence. Les mêmes variables sont utilisées dans les modèles d'estimation des encours possédés.

Cette nouvelle distribution de détention et les montants de produits financiers associés sont imputés sans tenir compte des éléments collectés dans SRCV, sauf pour les produits d'assurance-vie, pour lesquels on conserve la détention déclarée et les encours initialement calculés dans SRCV, les modèles ne permettant pas d'améliorer sensiblement les taux de détention. Ainsi, que la distribution de détention soit imputée sur la base du modèle de

³⁴ Élise Amar, Magali Befly, François Marical, Émilie Raynaud, « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », France portrait social, *Insee Références*, édition 2008.

comportement constaté dans l'enquête Patrimoine ou qu'on se base sur l'information directement collectée auprès des ménages dans SRCV le taux de détention des produits d'assurance-vie est toujours de l'ordre de 28 %.

Les montants individuels d'encours imputés, de même que les montants d'encours des produits d'assurance-vie pris dans SRCV 2004, sont recalés sur les données macroéconomiques, pour les différents actifs financiers, en utilisant les statistiques monétaires de la Banque de France et le compte de patrimoine financier 2003. Malgré une amélioration globale des taux de détention, le total des encours imputés reste en effet largement inférieur aux encours macroéconomiques.

Enfin, des taux de rendement moyens sont calculés à partir de données fournies par la Banque de France³⁵ et appliqués aux encours imputés (ou initiaux, pour l'assurance vie) pour obtenir les revenus financiers.

Des éléments chiffrés détaillés sont présentés en annexe (*annexe 10*).

III.2.3 Imputations sur la base d'hypothèses de comportement « *ad hoc* » : fraude et travail au noir

En comptabilité nationale, des corrections importantes sont apportées pour corriger les estimations de la fraude fiscale et du travail au noir. Ces redressements n'étant pas réalisés dans les enquêtes, des hypothèses ont dû être faites pour les ajouter aux revenus individuels.

- **Traitement pour la fraude fiscale**

Le redressement pour fraude fiscale cherche à redresser les déclarations d'activité et de résultat faites par les entreprises non financières (ENF) non agricoles aux administrations fiscales et sociales (ou aux enquêtes statistiques) qui servent à l'élaboration des comptes. On parle ici d'entreprises (sociétés non financières ou entrepreneurs individuels) régulièrement déclarées qui sous-estiment leur activité.

Seules les entreprises non financières non agricoles sont concernées par ce redressement. En effet, les administrations publiques et les entreprises financières sont jugées peu susceptibles de sous déclaration de leur activité. Pour ce qui concerne les entreprises agricoles, les méthodes employées pour mesurer leur activité dans les comptes nationaux s'appuient non pas sur une approche « revenu », fondée sur des sources d'information fiscales, mais sur une approche « production », fondée sur la comptabilisation directe, physique, de la production. Pour cette raison, par construction, le revenu des entreprises agricoles retracé dans les comptes est supposé déjà intégrer tout ou partie de l'activité qui serait fraudée.

En comptabilité nationale le traitement des sociétés non financières est distingué de celui des entreprises individuelles :

- Pour les sociétés non financières (SNF) la fraude sur résultat est évaluée à 19,6 Md€ en 2003³⁶. Dans les comptes, cette correction pour fraude vient augmenter le revenu que les SNF tirent de leur activité ; elle est ensuite versée par les SNF aux ménages (par l'opération « Autres transferts courants » - D75) et constitue ainsi une source de revenu supplémentaire pour ces derniers qui est intégrée au revenu disponible. Ce faisant, on considère qu'il s'agit de masses financières que les dirigeants de ces sociétés se versent à eux-mêmes sans les déclarer.

³⁵ Ils s'élèvent par exemple à 2,8 % pour les livrets exonérés, 2,4 % pour les livrets non exonérés, 3,4 % pour l'épargne logement, et 5,1 % pour l'assurance vie (calculs Insee à partir de données communiquées par la Banque de France).

³⁶ La fraude des SNF dans les DOM est évaluée à 0,2 Md€. Le montant France entière est de 19,8 Md€.

- Pour les entreprises individuelles (EI) non agricoles le revenu primaire (revenu que les entrepreneurs individuels tirent de leur activité) est augmenté de 13,3 Md€ en 2003³⁷.

Ces masses ont été réparties au sein des ménages du dispositif SRCV en effectuant des hypothèses de répartition en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques :

- Pour la fraude des SNF les 19,6 Md€ sont affectés aux ménages dont au moins un des membres se déclare indépendant (hors agriculteur) ainsi qu'aux ménages dont au moins un des membres est cadre et appartient aux deux derniers centiles de niveau de vie (9% des cadres sont dans ce cas³⁸). On attribue la fraude des SNF à ce groupe (entrepreneur individuel et cadre supérieur), car on estime que les dirigeants de ces entreprises vont spontanément se classer dans l'une ou l'autre catégorie lorsqu'ils se déclarent dans une enquête ménage. Ce type de revenus de la fraude est imputé au *pro rata* du revenu primaire des ménages concernés (1,8 million de ménages) : pour chaque ménage, le montant des revenus de la fraude correspond à un peu moins de 14 % de ses revenus primaires.
- La fraude des EI n'est pas isolée comme la fraude des SNF, mais incorporée directement à la masse de recalage des revenus des E.I. non agricoles (§ 3.3.1). Ce choix répond à un souci de cohérence de traitement de l'ensemble des entrepreneurs individuels, qu'ils soient agricoles ou non. Ce faisant, quel que soit le mode d'évaluation de l'activité des indépendants (agricoles ou non agricoles), on considère que ces montants doivent être, sans autre option possible, affectés aux revenus primaires des entrepreneurs individuels.

- **Traitement pour le travail au noir**

En comptabilité nationale ce redressement vise à prendre en compte la sous-déclaration de rémunérations versées à leurs salariés par les entreprises fraudeuses, ainsi que l'activité d'unités de production clandestines, qui ne font aucune déclaration sur leur production et leur revenu.

Le traitement adopté par les comptes nationaux consiste à attribuer la production provenant de situations de travail au noir à autant de travailleurs indépendants. Ainsi, en 2003, le revenu primaire des entrepreneurs individuels a été augmenté de 21,2 Md€ au titre du travail au noir en métropole. Les principales activités concernées sont le bâtiment, la réparation automobile, les activités informatiques, les activités des cafés-hôtels-restaurants, les services personnels et l'éducation.

Le choix d'imputation dans SRCV a été le suivant :

- On impute 20,7 Md€ aux étudiants, aux autres inactifs autres que retraités et aux actifs non indépendants qui font partie des 50 % des individus les plus modestes en termes de niveau de vie. 9,2 millions de ménages sont concernés : on ajoute à leur revenu un montant annuel moyen forfaitaire par ménage au titre du travail au noir.
- 500 M€ sont affectés aux étudiants et travailleurs vivant en collectivité. 300 000 personnes environ : on ajoute à leur revenu un montant annuel moyen forfaitaire par individu au titre du travail au noir.

Par convention, les travailleurs au noir sont assimilés à des travailleurs indépendants en comptabilité nationale. Néanmoins, on suppose ici qu'ils ne se déclarent pas ainsi dans les

³⁷ La fraude des EI dans les DOM est évaluée à 0,4 Md€. Le montant France entière est de 13,7 Md€.

³⁸ Plusieurs seuils de niveau de vie ont été envisagés, qui concernent une proportion plus ou moins forte de cadres : 62 % des cadres sont au-dessus du dernier quintile de niveau de vie ; 21% au-dessus du dernier vingtile ; 8,6 % au-dessus de l'avant-dernier centile (seuil retenu) et 3,6% au-dessus du dernier centile.

enquêtes. Avec l'hypothèse ici retenue, on considère en particulier que les personnes qui travaillent au noir ne sont ni des retraités ni des travailleurs indépendants.

Une seconde option a été simulée : elle consiste à postuler que l'on ignore tout de la distribution des revenus de la fraude fiscale et du travail au noir au sein de la population. La masse globale est répartie sur l'ensemble des ménages, *au prorata* de leur revenu disponible, mesuré hors fraude et travail au noir. La distribution des revenus des ménages constatée avant redressement est alors uniformément décalée, ce qui revient à ignorer tout effet de la fraude sur les inégalités de revenus entre ménages.

La comparaison des résultats issus des deux options conduit à privilégier le premier scénario. En effet, la neutralité apparente de la seconde option est toute relative et l'analyse des résultats obtenus confirme qu'elle n'est pas la plus plausible des deux.

III.3 Recalage sur les masses de la comptabilité nationale et hypothèses complémentaires

Une fois les imputations réalisées les montants moyens par catégorie sont extraits des enquêtes et multipliés par les effectifs, conformément à la méthodologie décrite précédemment (*encadré 2*).

Ce calcul ne conduit pas à l'obtention de la masse exacte des comptes nationaux. Une opération de recalage doit donc être réalisée. Elle est effectuée de manière uniforme (un même coefficient de recalage pour tous les ménages), à l'exception des revenus financiers (§ 3.3.1).

Par ailleurs, malgré les calculs et imputations, certaines composantes du revenu et de la consommation au sens des comptes nationaux ne sont toujours pas couvertes dans les enquêtes. Il s'agit de lignes de moindre importance pour le revenu disponible et la dépense de consommation (§ 3.3.1 et § 3.3.2). En revanche, comme cela a déjà été signalé, l'absence de données d'enquêtes sur les transferts sociaux en nature conduit à faire des hypothèses sur la répartition de certaines dépenses importantes des administrations (§ 3.3.3).

Ce paragraphe fait un point sur l'ensemble des lignes décomposées pour le compte des ménages. Les tableaux présentés permettent de voir pour chaque composante si la décomposition par catégorie est basée sur de l'information d'enquête uniquement (A) ou des calculs et imputations dans les enquêtes (B, explicités § 3.2). Dans les autres cas (C), des données individuelles sont parfois utilisées pour distribuer la masse de la comptabilité nationale par catégorie de ménages ou des hypothèses sont réalisées faute d'information pertinente. Dans ces cas, codés C, la ventilation par catégorie de ménage est considérée plus fragile. Quelques exemples sont décrits dans chaque sous-partie.

III.3.1 Revenu disponible

L'essentiel de la décomposition du revenu disponible est basé sur des données d'enquêtes (*tableau 26*), qu'il s'agisse de données collectées et/ou imputées (méthodes A et B).

Les coefficients de recalage les plus forts portent sur les revenus financiers reçus (revenus de la propriété - pour l'essentiel sur des produits d'assurance vie, dividendes et intérêts reçus). La sous-couverture des enquêtes sur les revenus financiers est connue. Elle est liée à la forte concentration de ces revenus chez un nombre restreint de personnes au sein de la population et à la sous-déclaration, voire non-déclaration, des ménages.

Les intérêts et dividendes font l'objet d'un recalage particulier, non uniforme. Dans les deux cas la différence entre la masse de l'enquête (SRCV dans le premier cas, ERF dans le

second) et celle des comptes nationaux a été affectée aux 5 % des ménages les plus aisés (avec un montant plus élevé pour les 2 % les plus riches). Ce choix cherche à refléter l'existence de la concentration des revenus financiers sur le haut de la distribution³⁹ qui n'est pas appréhendée par les enquêtes (*annexe 10*).

Les revenus et cotisations des entrepreneurs individuels ont également un coefficient de recalage associé élevé. Ceci s'explique sans doute par le mode de collecte de l'enquête mobilisée, SRCV, qui intègre une estimation par les déclarants eux-mêmes des charges qu'il convient de déduire de leur chiffre d'affaires pour évaluer leur revenu.

Tableau 26 - Coefficient de recalage et méthode de ventilation retenue pour chaque composante du revenu disponible

Montant, en Md€		Masse enquête (après imputations et calculs)	Comptabilité nationale*	Coeff recalage	Méthode	Enquêtes/Sources mobilisées
Compte de production, d'exploitation et compte d'affectation des revenus primaires pour les EI						
B5	Revenu des E.I agricoles	7,1	12,5	1,8	A	SRCV
B5	Revenu E.I non agricoles	47,2	68,1	1,4	A	SRCV
B5	Travail au noir	22,3	20,7	0,9	B	SRCV
B3	Revenu mixte (hors EI)	2,2	3,8	1,7	A	SRCV
B2	Excédent brut d'exploitation **	116,7	127,1	1,1	A,B	SRCV
Compte d'affectation des revenus primaires hors EI						
D11	Salaires et traitements bruts	542,1	602,9	1,1	A	SRCV
D12	Cotisations employeurs	172,5	220,1	1,3	A, B	SRCV
D41-E	Intérêts reçus	16,9	26,9	1,6	B	SRCV
D41-R	Intérêts versés	-23,6	-25,3	1,1	A, B	SRCV
D42	Revenu distribué des sociétés					
	,,,dont dividendes	12,6	26,9	2,1	A	ERF
	,,,dont autres revenus distribués des sociétés		20,3	-	C	SRCV, ERF
D44	Revenu de la propriété	9,1	34,3	3,8	A	ERF
D45 (E-R)	Revenu des terrains et gisements		1,8		A	SRCV
Compte de distribution secondaire des revenus						
D51	Impôt sur le revenu	-103,5	-124,1	1,2	A	ERF
D59	Autres impôts	-9,3	-13,6	1,5	A	SRCV
D61	Cotisations					
	,,,cotisations employeurs	-172,5	-178,0	1,0	B	SRCV
	,,,cotisations salariales (hors part mutuelle)	-61,2	-65,1	1,1	A	SRCV
	,,,cotisations mutuelles	-20,8	-16,3	0,8	A	BDF
	,,,cotisations indépendants	-8,9	-19,1	2,1	A	SRCV
	,,,cotisations imputées		-42,1	-	C	SRCV
D62	Prestations					
	,,,dont prestations de régimes privés	17,8	19,3	1,1	A	SANTE
	,,,autres prestations					
	dont vieillesse	171,7	191,0	1,1	A	SRCV
	dont chômage	23,7	29,9	1,3	A	SRCV
	dont autres	38,7	55,4	1,4	A	SRCV
D71 - D72	Indemnités - Primes d'assurance dommage	3,0	3,0	1,0	B	SRCV
D75	Fraude SNF	19,5	19,6	1,0	B	SRCV
D75 (E-R)	Autres transferts (solde)		-6,6		C	Aucune
B8	Revenu disponible	823,4	993,4			

* Champ : ménages ordinaires de métropole, hors Sifim

** Dans les enquêtes la masse des revenus fonciers ne permet pas de partager les revenus de la location des revenus des terrains et gisements ; la masse totale 116,7 Md€ regroupe donc les deux. Ce faisant le coefficient de recalage est sous estimé

Les hypothèses complémentaires pour ventiler des composantes du revenu disponible sans équivalent « proche » dans les enquêtes (méthode C) concernent trois composantes :

- les « autres revenus distribués des sociétés » correspondent aux montants que les entrepreneurs prélèvent pour leurs propres besoins sur les bénéfices réalisés sur les sociétés qui leurs appartiennent. Ce montant est probablement déclaré dans la partie « revenus » par les entrepreneurs qui répondent aux enquêtes ménages. Il a été décidé, par convention d'assimiler les trois-quarts du montant des « autres revenus distribués des sociétés » à des revenus d'indépendants (la somme associée sera ventilée par catégorie comme les revenus des indépendants dans

³⁹ Voir par exemple les travaux de Camille Landais « Les hauts revenus en France : une explosion des inégalités ».

SRCV) ; le quart restant est assimilé à des revenus financiers et ventilé comme les autres revenus financiers ;

- les cotisations imputées (D61) ont été distribuées aux différentes catégories en fonction du nombre de fonctionnaires par catégorie estimés dans SRCV ;
- sans information dans les enquêtes sur le montant des « autres transferts » ce dernier a été ventilé en pourcentage du revenu primaire. Cette composante comprend les transferts versés ou reçus de l'étranger, les dons aux associations, les amendes et pénalités payées par exemple.

III.3.2 La dépense de consommation

La décomposition de la dépense de consommation par catégorie est totalement fondée sur des données d'enquêtes (*tableau 27*), qu'il s'agisse de données collectées et/ou imputées (méthodes A et B).

Le coefficient de recalage le plus élevé (1,6) concerne les boissons alcoolisées et le tabac. On sait que pour ces produits les ménages ont tendance à sous-déclarer leurs dépenses dans les enquêtes. Les données des comptes nationaux étant basées sur les ventes elles sont nécessairement plus fiables.

Tableau 27 - Coefficient de recalage et méthode de ventilation retenue pour chaque composante de la dépense de consommation

Montant, en Md€	Masse enquête (après imputations et calculs)	Comptabilité nationale*	Coeff recalage	Méthode	Enquêtes/Sources mobilisées
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	110,6	121,5	1,1	B	BDF
Boissons alcoolisées et tabac	17,8	27,6	1,6	A	BDF
Articles d'habillement et chaussures	53,1	40,6	0,8	A	BDF
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles					
...dont loyers d'habitations effectifs	31,4	33,9	1,1	A	LOGEMENT
...dont loyers imputés	104,2	115,4	1,1	B	SRCV
...dont réparation et entretien courants de logements	10,4	10,7	1,0	B	LOGEMENT
...dont autres services liés au logement	15,7	12,1	0,8	A	LOGEMENT
...dont électricité, gaz et autres combustibles	25,1	30,6	1,2	A	LOGEMENT
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	48,6	48,8	1,0	A	BDF
Santé					
...dont médicaments et autres prod. pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques	11,3	12,6	1,1	A,B	SANTE appariée SNIIR-AM
...dont médecine non hosp. et services paramédicaux	10,1	11,2	1,1	A,B	SANTE appariée SNIIR-AM
...dont services hospitaliers	3,2	3,1	1,0	B	SANTE
Transport	107,6	119,5	1,1	B	BDF
Communications	24,8	23,0	0,9	A	BDF
Loisirs et culture	50,8	77,3	1,5	B	BDF
Education	4,9	5,5	1,1	A	BDF
Hôtels, cafés et restaurants	43,6	48,5	1,1	B	BDF
Autres biens et services	83,7	79,2	0,9	A	BDF
Dépense de consommation	756,9	821,2			

* Champ : ménages ordinaires de métropole, hors Sifim

III.3.3 Les transferts en nature

Compte tenu du manque d'informations dans les enquêtes, des hypothèses complémentaires (méthode C) ont dû être réalisées pour distribuer les montants de transferts en nature par catégorie de ménages (*tableau 28, annexe 2*).

Tableau 28 - Coefficient de recalage et méthode de ventilation retenue pour chaque type de transferts en nature

	Masse enquête (après imputations et calculs)	Comptabilité nationale*	Coeff recalage	Méthode	Enquêtes/Sources mobilisées
Santé					
<i>Médicaments et autres prod. pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques</i>	18,3	22,3	1,2	A	SANTE appariée SNIIR-AM
<i>Médecine non hosp. et services paramédicaux</i>	22,2	27,8	1,3	A	SANTE appariée SNIIR-AM
<i>Services hospitaliers</i>	47,7	47,7	1,0	B	SANTE, données Drees
Transports		0,9	-	C	Données de population
Activités immobilières	9,4	10,2	1,1	A	LOGEMENT
Activités récréatives, culturelles et sportives		16,5	-	C	BDF
Education					
<i>Formation initiale</i>	69,9	69,9	1,0	B	ERF, données Depp
<i>Formation professionnelle</i>		5,2	-	C	Données de population
Action sociale		12,8	-	B, C	Ines, données de population
Administration publique		16,2	-	C	Données de population
Transferts sociaux en nature		229,5			

* Champ : ménages ordinaires de métropole.

Les principales hypothèses correspondant à la méthode C sont détaillées ci-dessous :

- Les activités récréatives, culturelles et sportives (7,2 % des transferts en nature)

Ces dépenses correspondent à la prise en charge par la collectivité d'une majeure partie des coûts de fonctionnement d'établissements culturels (théâtres, musées, orchestres...) ou sportifs qui permettent d'offrir à la population des services à des prix bien inférieurs aux coûts afférents. L'ensemble de ces transferts est réparti de la même manière que la dépense de consommation par catégorie de ménages en activités récréatives, culturelles et sportives (§ 3.2.2). Ce faisant, on suppose que ceux qui bénéficient des subventions sont ceux qui dépensent pour ces services, et que les différences entre catégories de ménages sont identiques quel que soit le type de prestations (en espèce ou en nature). Les étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RMI ou retraités bénéficiant souvent de tarifs préférentiels pourraient se voir attribuer une part un peu supérieure. Faute de temps, ce traitement particulier n'est pas réalisé : il nécessiterait de collecter des informations complémentaires - taux de fréquentation par exemple - et de réaliser des imputations dans une enquête.

- Les dépenses d'administration publique (7,1 % des transferts en nature)

Ces dépenses correspondent aux frais de fonctionnement (salaires et consommations intermédiaires) des caisses d'assurances sociales et des organismes de gestions des autres prestations sociales comme les retraites complémentaires. On considère que ces dépenses profitent à l'ensemble de la population, elles sont donc réparties en fonction du nombre d'unités de consommation de chaque groupe de ménages.

- L'action sociale (5,8 % des transferts en nature)

Les données imputées selon le modèle de microsimulation Ines sont mobilisées pour ventiler une grande partie des montants associés à l'action sociale. Pour l'action sociale, la structure des distributions des montants moyens par catégorie issus de ces imputations est directement mobilisée.

Les imputations proviennent du modèle Ines 2007 basé sur l'ERF 2005. Il reproduit la situation 2007 en recalant les données sur une structure de population représentative de cette année. On considère donc que la distribution des montants par catégorie n'a pas évolué entre 2003 et 2007. Cette hypothèse peut paraître fragile lorsque des réformes d'importance ont eu lieu : c'est le cas de la garde d'enfants par exemple ; la création de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004 a peut-être conduit à modifier les comportements de garde de certains types de ménages.

- Pour la garde d'enfants (1,7 % des transferts en nature)

Dans le modèle de microsimulation Ines, un certain nombre d'aides à la garde d'enfants sont imputées⁴⁰ : l'aide à la garde d'enfants à domicile (AGED), l'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama), l'allocation parentale d'éducation (APE), les dotations directes versées aux crèches qui permettent aux parents d'avoir un reste à charge qui dépende de leurs ressources et de leurs charges de famille. En 2004 la PAJE a été créée. Composée d'un socle de base versé en espèces et de compléments fonction du mode de garde (parental, assistante maternelle, garde à domicile) elle remplace désormais les anciennes allocations (qui perdurent cependant pour les anciens bénéficiaires). Elle est également imputée dans le modèle de microsimulation Ines 2007.

Le montant total des transferts sociaux en nature finançant la garde d'enfant a été ventilé par catégorie de la même manière que la répartition par catégorie constatée dans Ines pour le total de la PAJE, de l'AGED, de l'AFEAMA et des dotations aux crèches. Pour la PAJE seul les compléments pour la garde à domicile ou par une assistante maternelle sont assimilés à une prestation en nature au sens des comptes nationaux. Le socle de la PAJE et le complément remplaçant l'APE sont assimilés à des prestations en espèces.

- Action sociale en faveur des personnes handicapées (1,5 % des transferts en nature)

Les transferts sociaux en nature relevant de la prise en charge du handicap regroupent les subventions reçues par les établissements médicaux sociaux pour l'enfance inadaptée ou les adultes handicapés et les aides sociales départementales pour la scolarisation des enfants handicapés par exemple. On ne connaît rien de la répartition des bénéficiaires de ces aides selon le type de ménage.

Par défaut, les montants associés ont été répartis par catégorie de la même manière que la répartition par catégorie simulée par Ines pour les allocations adulte handicapé et éducation de l'enfant handicapé (AAH et AEEH). Ce faisant, on fait l'hypothèse que les bénéficiaires des transferts en nature sont ceux qui bénéficient de prestations handicap en espèces, et que les écarts constatés par catégorie sont identiques quel que soit le type de prestation (espèce ou nature).

- L'aide sociale à l'enfance (1,1 % des transferts en nature)

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est placée sous l'autorité des présidents de conseil généraux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance. Sur 112 400 enfants confiés à l'ASE en 2003 environ 62 000 sont dans des familles d'accueil. On ne dispose cependant pas d'information sur les types de ménages dans lesquels ces enfants sont placés.

Les dépenses d'ASE se répartissent entre 1,1 Md€ pour le placement familial et 1,4 Md€ d'aides éducatives délivrés par des éducateurs dans les familles. L'hypothèse retenue pour la ventilation du montant de l'ASE par catégorie est que chaque famille avec enfant est susceptible d'en bénéficier. L'ASE est donc répartie de manière forfaitaire en fonction du nombre d'enfant de moins de 18 ans vivant dans la famille. Le montant moyen par enfant s'élève à 190€.

• La formation professionnelle (2,5 % des transferts en nature)

Les transferts en nature associés à la formation professionnelle s'élèvent à 5,2 Md€ dont 3,7 milliards destinés aux agents de l'État et 1,5 milliard correspondant aux formations professionnelles dispensées par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (annexe 2).

⁴⁰ <http://www.sante.gouv.fr/drees/dossier-solsa/pdf/dossier200303.pdf>

Ces montants ont été répartis comme suit :

- les 3,7 Md€ ont été répartis de manière forfaitaire (638€) dans les ménages où il y a des agents de l'état ;
- les 1,5 Md€ de formation du CNAM correspondent à des formations susceptibles de bénéficier à chaque actif (chômeur ou occupé) ; un montant forfaitaire (54€) a été distribué par actif.

Dans les deux cas la distribution du nombre d'actifs ou d'agents de l'état par catégorie de ménages est reprise de SRCV. Cette distribution sert alors à ventiler les masses financières associées.

IV - Introduction de compléments au cadre des comptes nationaux

En comptabilité nationale le compte des ménages est construit à un niveau agrégé. Il représente l'ensemble des résidents France entière. Tous les transferts et les échanges de biens et services entre résidents sont donc neutres pour l'élaboration du compte et ne font donc pas l'objet d'évaluations spécifiques.

Dans le cadre d'une décomposition du compte des ménages par catégorie il ne peut plus en être de même car les transferts ou les échanges effectués entre résidents ne sont probablement pas versés/reçus ou achetés/vendus par les mêmes catégories de ménages ; ils peuvent conduire à réduire le revenu disponible ou l'épargne de certaines catégories de ménages, à les augmenter pour d'autres.

Pour en tenir compte, deux nouveaux concepts ont été introduits au moment de la construction de comptes par catégorie :

- les transferts monétaires entre résidents : appelés « transferts privés », ces derniers ont été étudiés à titre de variante. Ils conduisent à la mesure d'un revenu disponible et d'une épargne avant et après transferts privés. Conceptuellement, ces transferts pourraient cependant être intégrés à la variable de classement de niveau de vie au sens de la comptabilité nationale (§ 2.3.2), ce qui n'est pas le cas dans l'exercice présenté ici.
- les achats/ventes d'automobiles entre résidents.

En l'absence d'évaluation issue des comptes nationaux, l'enquête BdF est utilisée pour les estimations.

IV.1 Les transferts privés

IV.1.1 Contour des transferts privés : éléments de définition

On peut distinguer deux types de transferts entre ménages :

- les transferts en espèces ;
- les transferts ou « cadeaux » en nature (prise en charge directe d'un loyer, d'une assurance ou d'autres charges, achats divers : automobile, électroménager, audiovisuel, alimentation, enseignement, vacances,...).

Une étude publiée à partir de l'enquête BdF1994-1995⁴¹ indique que sur l'ensemble des aides des deux premiers types (seuls étudiés dans l'enquête) les transferts en espèces représentent les trois quarts des aides et les versements en nature, un quart.

En comptabilité nationale, une distinction est faite entre les prestations reçues par les ménages selon qu'elles sont versées en nature ou en espèces (§ 1.2.3). Sur un plan purement conceptuel, l'intérêt d'introduire cette même distinction pour les transferts entre résidents demanderait à être étudié. Les aides en nature pourraient être intégrées aux transferts entre résidents, comme en être distinguées.

En pratique cependant, les traitements post collecte réalisés dans l'enquête BdF nous conduisent à ne pas tenir compte des transferts en nature. En effet, lorsqu'un ménage déclare avoir reçu un cadeau en nature, il précise la nature du cadeau reçu mais sans en évaluer le montant. Le travail de valorisation des cadeaux en nature n'a pas été réalisé dans l'enquête BdF2006 ; en l'état actuel des fichiers on connaît le montant du cadeau en nature offert par un ménage « donneur » mais on ne le connaît pas pour un ménage « receveur ».

⁴¹ De BARRY C., ENEAU D., HOURRIEZ J-M. (1996), "Les aides financières entre ménages", Insee première n°441 - avril 1996.

Seuls les transferts monétaires sont donc étudiés et pris en compte dans le compte des ménages par catégorie. Ainsi, la somme qu'un étudiant reçoit de ses parents pour payer son loyer est prise en compte mais ne l'est pas si les parents s'acquittent directement du loyer auprès du propriétaire.

Sur le plan conceptuel, les donations en espèces peuvent être assimilées à des transferts courants entre ménages lorsqu'il s'agit de « petits » montants. En revanche, les héritages et les donations importantes seraient plutôt assimilables à des transferts en capital dans les comptes nationaux et ne joueraient donc pas sur le revenu disponible ni sur l'épargne, mais sur la capacité ou le besoin de financement.

Selon l'enquête BdF 2006, 18 Mds€ sont reçus par les ménages au titre d'héritages ou de dons, 2,8 % des ménages sont concernés et les montants annuels reçus varient entre 102 € et 500 000 €. Le montant moyen reçu s'élève à 25 844 € et la médiane à 14 000 €. L'enquête ne permet pas de connaître les ménages qui ont versé les donations. En l'absence de cette information il est difficile de prendre en compte ce transfert.

Au final, à la fois pour des raisons conceptuelles et des raisons pratiques (information très parcellaire sur le sujet), le montant des héritages et donations n'a pas été inclus dans l'analyse du compte des ménages par catégorie.

IV.1.2 Des évaluations chiffrées très variables selon les enquêtes

Deux enquêtes (SRCV et BdF) permettent d'évaluer les transferts monétaires entre ménages ordinaires de métropole. Elles fournissent des résultats très différents.

Les transferts versés par les ménages sont estimés à 8,3 Md€ dans SRCV 2004 ; les transferts reçus à 7,7 Md€. Le questionnement de l'enquête porte uniquement sur les montants reçus ou versés en dehors du ménage ; il comprend les loyers versés pour le compte d'autres ménages, les pensions alimentaires, les aides financières régulières ; les cadeaux de Noël et/ou d'anniversaire ne sont pas inclus.

Dans BdF 2006 le questionnement est large, il porte sur des pensions, aides, dons ou cadeaux effectués auprès d'enfants, de parents, grands-parents, ex-conjoint, amis, voisins, associations caritatives,... Les montants totaux déclarés par les ménages dans l'enquête sont les suivants :

- Montant versé par les ménages :	38,0 Md€
▪ Aides et cadeaux monétaires offerts hors ménages :	35,0 Md€
• <i>dont versés régulièrement et obligatoirement</i> :	3,6 Md€
• <i>dont versés régulièrement, non obligatoirement</i> :	8,9 Md€
• <i>dont versés occasionnellement</i> :	22,5 Md€
▪ Autres aides et cadeaux monétaires ⁴² :	3,0 Md€
- Montant reçu par les ménages :	17,7 Md€
▪ montant régulier, obligatoire, reçu d'un autre ménage :	1,9 Md€
▪ montant régulier, non obligatoire, reçu d'un autre ménage :	3,1 Md€
▪ montant occasionnel, reçu d'un autre ménage :	12,7 Md€

L'enquête BdF sera privilégiée en raison de son champ plus large.

⁴² Il s'agit de cadeaux et aides monétaires que les ménages déclarent verser sans préciser le destinataire ; on sait seulement qu'il ne s'agit ni d'un membre de la famille vivant hors du ménage, ni d'un ami, ni d'un voisin, ni d'une institution. Pour ces derniers les montants sont inclus dans l'item « Aides et cadeaux monétaires offerts hors ménages ».

IV.1.3 Les masses retenues pour 2003

Aucune évaluation des montants globaux en jeu n'est réalisée par les comptes nationaux. L'évaluation du montant global est donc réalisée à l'aide des données de BdF2006.

Pour estimer les montants 2003 les montants 2006 (§ 4.1.2) sont déflatés de l'évolution de la dépense de consommation totale entre 2003 et 2006 (+ 14,1 %).

Ainsi, on estime les montants totaux de transferts privés en 2003 à :

- 33,3 Md€ pour les transferts versés par des ménages ordinaires ;
- 15,5 Md€ pour les transferts reçus par des ménages ordinaires.

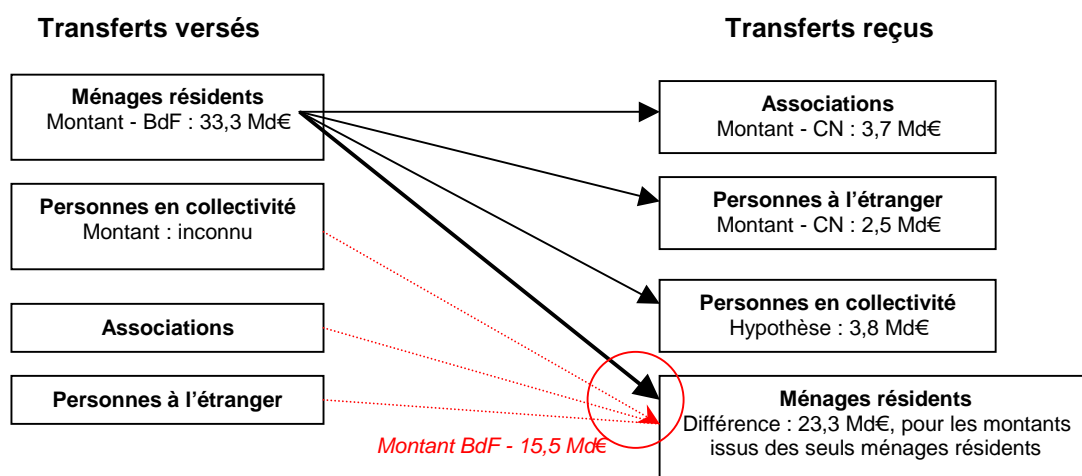
Dans l'enquête BdF, la question porte sur l'ensemble des transferts reçus ou versés par les ménages ordinaires à des personnes vivant hors du domicile (qu'elles vivent en ménage ordinaire, en collectivité ou à l'étranger) ou à des associations caritatives.

En comptabilité nationale, les transferts entre les résidents et les associations ou les personnes vivant à l'étranger sont comptabilisés dans la ligne « transferts courants divers ». Ils ne doivent donc pas être pris en compte dans la nouvelle ligne « transferts privés ».

Pour établir le montant global de transferts privés le raisonnement est mené à partir du montant que les ménages ordinaires déclarent verser dans l'enquête, ramené à 2003 (soit 33,3 Md€). Une fois déduits les montants versés par les ménages aux personnes vivant à l'étranger ou à des associations (6,2 Md€ en 2003 selon les données de la comptabilité nationale), restent 27,1 Md€ versés aux personnes vivant en collectivité ou à des ménages ordinaires (*schéma 1*).

Parmi les personnes vivant en collectivité, celles susceptibles d'être aidées (étudiants, jeunes en foyers, personnes âgées en maison de retraite) sont environ 758 000 (*annexe 1*). Par convention, on accepte un versement aux personnes vivant en collectivité de 5 000 € en moyenne par an, soit une masse totale de 3,8 Md€. Les 23,3 Md€ restants sont donc reçus par les ménages résidents. Même en acceptant un montant de transferts très élevé en moyenne pour les personnes vivant en collectivité, l'estimation du montant reçu par les ménages ordinaires est très supérieure au montant que les ménages déclarent recevoir dans l'enquête (15,5 Md€), alors que ce dernier porte sur un champ plus large (il comprend les versements reçus des associations caritatives, des personnes vivant en collectivité ou à l'étranger). La non-déclaration et/ou sous-déclaration de montants reçus par les ménages ordinaires pourrait expliquer cet écart particulièrement élevé. C'est ce qu'on suppose ici.

Schéma 1 – Estimation du montant des transferts privés



Pour l'étude on considère que les transferts entre résidents conduisent à diminuer le revenu disponible des ménages ordinaires de 3,8 Md€ :

- les ménages ordinaires versent 27,1 Md€ aux résidents (ménages ordinaires ou personnes vivant en collectivité) et reçoivent 23,3 Md€ ;
- les personnes vivant en collectivité, par hypothèse ne versent rien et reçoivent 3,8 Md€ de la part des ménages résidents.

On suppose enfin que les transferts privés sont neutres entre Dom et métropole.

IV.1.4 Qui reçoit ? Qui verse ?

Les différentes publications de l'Insee sur les transferts entre ménages sont la plupart issues de la source BdF. Elles amènent à deux conclusions principales :

- Les aides sont versées principalement en direction des jeunes (étudiants, jeunes s'installant dans la vie active). La prise en compte des transferts transforme donc l'analyse que l'on peut faire des niveaux de vie en fonction de l'âge ;
- Les jeunes bénéficiaires ne sont pas nécessairement les plus pauvres (au sens d'une pauvreté durable). L'entraide financière familiale stabilise la situation du ménage au cours du cycle de vie, mais aux alentours d'une position sociale qui, elle, reste inchangée.

IV.2 Les achats/ventes d'automobiles entre résidents

IV.2.1 Contour

Les ménages s'achètent et se vendent un ensemble de biens durables (voiture, caravane, électroménagers, produits hifi-vidéo) et de logements. Ces échanges ne sont pas retracés dans le compte des ménages de la comptabilité nationale puisqu'il est construit à un niveau agrégé sur l'ensemble des ménages. Dans le cadre d'une décomposition du compte des ménages par catégorie ils doivent l'être.

En comptabilité nationale, l'achat de logement est considéré comme un investissement qui joue sur le patrimoine du ménage et non sur son revenu disponible (sauf pour le montant des intérêts en cas d'emprunt). À ce titre, il n'est pas justifié d'intégrer les achats et ventes de logement entre ménages résidents car ceux-ci ne jouent pas « comptablement » sur leur épargne (mais directement sur leur capacité ou leur besoin de financement).

En revanche, les achats-ventes de biens durables (véhicules, vêtements, mobilier, électroménager,...) entre ménages doivent en principe être pris en compte dans le compte par catégorie. C'est ce qui a été fait pour les achats/ventes d'automobiles. Les autres biens durables n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée. On peut cependant supposer, même si les achats/ventes sur internet se développent, que l'ampleur des montants reste marginale par rapport aux automobiles.

Dans le cadre de l'élaboration du compte des ménages, le poste de dépense « achat de véhicules » comprend classiquement :

- les achats neufs, valorisés à leur prix d'achat ;
- les achats d'occasion auprès des loueurs de véhicules et auprès de concessionnaires, valorisés par la seule marge des concessionnaires (évaluée à 15 % du prix de vente) ; la différence entre le prix de vente et la marge est supposée être perçue par le ménage qui a mis le véhicule en dépôt.

Les achats directs auprès de ménages ne sont pas comptabilisés.

Dans cette acception, le montant de la dépense au titre de l'achat d'automobiles est évalué à 34,3 Md€ en 2003 pour les ménages ordinaires de métropole.

Pour y intégrer les achats/ventes d'automobiles entre résidents on modifie le champ de la dépense de consommation :

- le poste de dépense « achat de véhicules » est élargi pour les automobiles :
 - l'ensemble des montants de véhicules d'occasion est pris en compte en cas d'achat ou de vente chez un concessionnaire (on ne compte plus uniquement la marge de ce dernier)
 - on prend en compte les achats d'automobiles auprès des ménages ;
- un nouveau poste de dépense est introduit pour prendre en compte la vente de l'automobile pour le ménage vendeur. On considère que le montant de la vente constitue une dépense de consommation négative dans la mesure où les achats de véhicules sont aussi considérés en comptabilité nationale comme de la consommation. Le fruit de la vente ne va pas augmenter le revenu disponible mais diminuer le montant total de la consommation ce qui a le même effet sur l'épargne du ménage.

Ainsi, de même que la vente d'un logement s'enregistre comme une formation brute de capital fixe négative, on enregistrera la vente d'un bien durable comme une dépense de consommation finale négative, qui, sans jouer sur le revenu disponible brut, viendra néanmoins abonder l'épargne.

L'introduction des achats/ventes de véhicules entre résidents ne modifie pas le total de la « dépense de consommation » des ménages (34,3 Md€). En effet, les ventes étant enregistrées en moindres dépenses de consommation le solde est neutre sur l'ensemble des résidents.

IV.2.2 Masses en jeu

L'enquête Budget de Famille 2006 collecte les achats de véhicules effectués par les ménages quel que soit le vendeur : un concessionnaire ou un ménage. Elle permet également de savoir si un ménage a vendu son véhicule durant l'année et pour quel montant.

Ainsi,

- En 2006, les achats d'automobiles sont évalués par l'enquête à 46,2 Md€ : 24,6 Md€ (soit 47 % du montant total) pour les achats de voitures neuves et 21,6 Md€ pour les voitures d'occasion. Le montant moyen de l'achat d'une voiture neuve est de 18 200 € contre 7 800 € pour l'occasion. Une exploitation spécifique des fichiers de l'enquête permet d'estimer la part des voitures d'occasions vendues par les concessionnaires à 48 %. Les autres achats sont réalisés directement auprès des ménages.
- La vente de véhicules génère au total 22,4 Md€. Le montant moyen de cette vente déclaré par les ménages est de près de 5 700 €. Le montant médian est de 3 050 €.

Ces montants peuvent s'éloigner des estimations faites à partir des données du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), source mobilisée aux comptes nationaux pour l'élaboration des comptes.

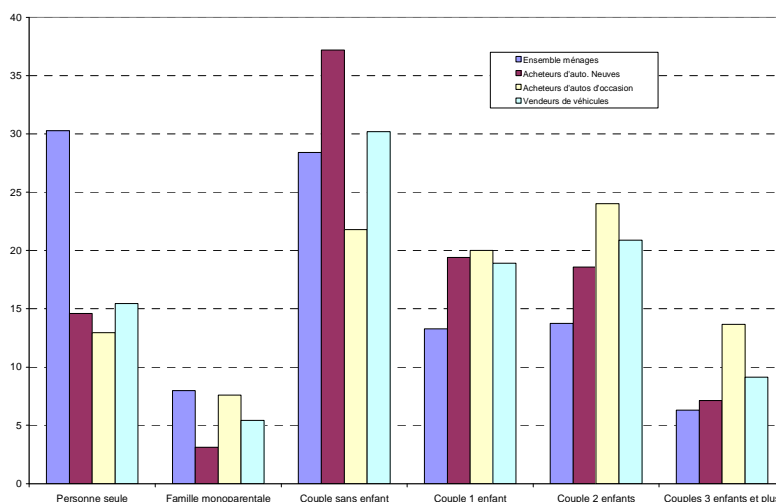
La comparaison de ces sources conduit à retenir in fine des estimations construites à partir des deux sources de données (*annexe 11*). Sur le champ des ménages ordinaires de

métropole, les achats de véhicules sont estimés à 52,4 Md€, les ventes à 18,1 Md€. Au total donc, les achats moins les ventes de véhicules représentent 34,3 Md€.

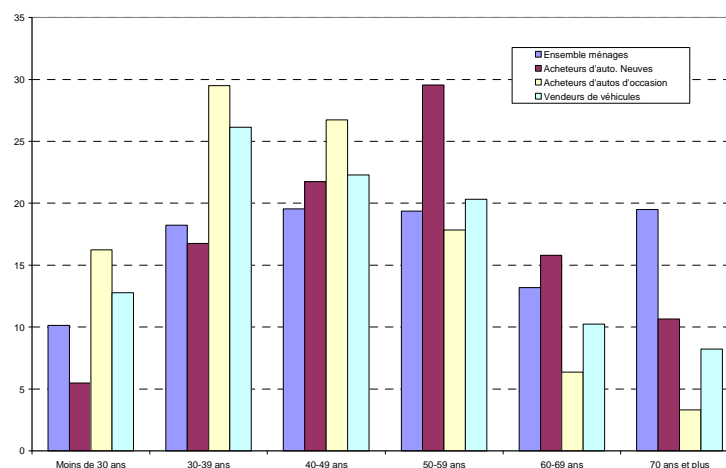
IV.2.3 Profil des ménages concernés

L'analyse des caractéristiques des acheteurs et des vendeurs d'automobiles (graphiques 5 à 7) montre que les populations ne sont pas identiques. Les vendeurs sont plus souvent des couples, des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans alors que le profil des acheteurs lui est sensiblement différent selon qu'il s'agit d'une automobile neuve ou d'occasion. Les voitures d'occasion concernent plus fréquemment les couples avec enfants, les ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, est profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les acheteurs de voitures neuves sont plus souvent des couples sans enfant, des ménages dont la personne de référence a entre 50 et 70 ans.

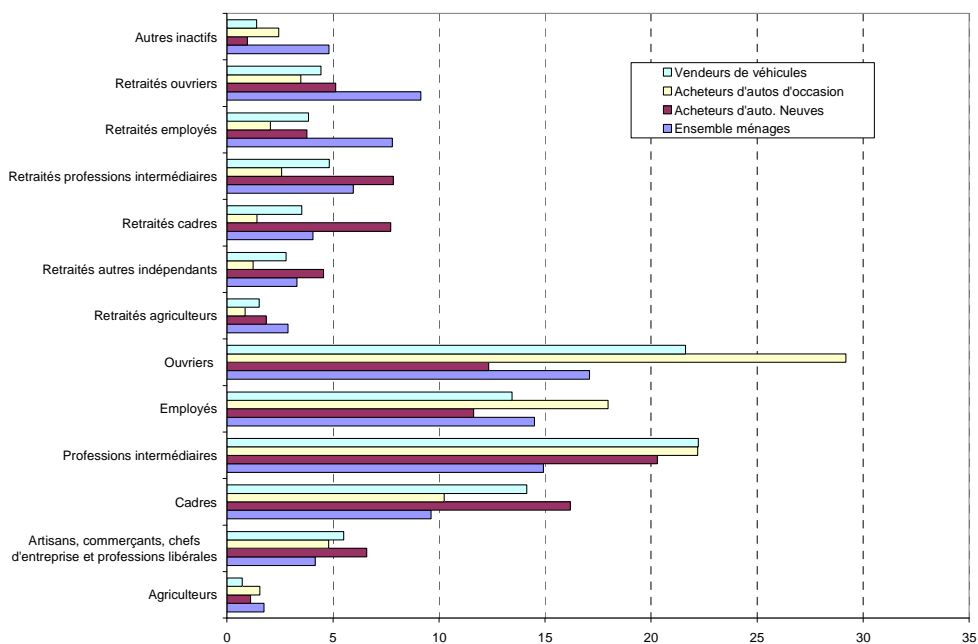
Graphique 5 - Répartition des ménages selon les achats/ventes d'automobile et la composition familiale, en %



Graphique 6 - Répartition des ménages selon les achats/ventes d'automobile et l'âge de la personne de référence, en %



Graphique 7 - Répartition des ménages selon les achats/ventes d'automobile et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, en %



V - Des variantes de calculs comme indicateurs de robustesse

Les données d'enquêtes sont entachées d'une certaine incertitude : elles proviennent d'enquêtes par sondage et les sous-déclarations, voire les non-déclarations des ménages font l'objet de procédures de correction. Dans certains cas des redressements ou des mises à l'écart d'individus « aberrants » statistiquement sont nécessaires. Dans le cadre des travaux du compte des ménages par catégorie de tels traitements ont été réalisés sur l'enquête Budget de Famille. Cela a mis en relief la sensibilité des résultats aux redressements réalisés dans l'enquête. Dans certains cas il a été décidé de publier plusieurs estimations, cf. <http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/souschapitre.asp?id=72>

Les différentes variantes de calculs sont explicitées dans ce paragraphe.

V.1 Contrôle de cohérence et redressement des revenus dans l'enquête Budget de Famille

Une grande partie de la dépense de consommation est décomposée par catégorie grâce aux données de l'enquête Budget de Famille. La richesse de l'enquête BdF, collectant de l'information à la fois sur les revenus, la consommation et le degré d'aisance financière du ménage, permet de vérifier la cohérence des déclarations des ménages entre revenu et consommation. Ces vérifications ont conduit à redresser les revenus déclarés en s'appuyant sur un filtre de cohérence entre revenu et consommation. Ainsi, lorsque les ménages déclarent un revenu très inférieur à leur dépense de consommation courante (définie comme la consommation hors gros achats, de type exceptionnel), sans signaler pour autant ressentir de difficultés financières, leur revenu est aligné sur le niveau de cette dépense de consommation. Ce redressement s'inspire d'un travail déjà effectué en 1999 sur les données de l'enquête BdF⁴³. Ces revenus redressés, sont ensuite utilisés pour l'équation d'imputation du revenu disponible au sens des comptes nationaux et donc pour la variable de classement selon le niveau de vie au sens de la comptabilité nationale (§ 2.3.2).

Deux scénarii ont été testés afin de mesurer l'impact de ces redressements sur les résultats. Naturellement, un ménage n'occupera pas nécessairement le même classement dans l'échelle des niveaux de vie au sens des comptes dans l'un ou l'autre scénario.

V.1.1 Scénario 1 : conservation des données de l'enquête tout en les fiabilisant

Cette première option conserve pour l'essentiel les données de l'enquête tout en les fiabilisant : dans un premier temps, les déclarations sur le revenu sont fiabilisées indépendamment de la consommation ; dans un second temps, un certain nombre de ménages qui ont une consommation atypique au regard de leur revenu et de leurs caractéristiques sociodémographiques sont supprimés.

Le revenu

C'est un revenu agrégé qui est retenu, qui ne comprend pas les ressources exceptionnelles⁴⁴.

Une régression robuste⁴⁵ a été effectuée, sans introduire la consommation dans les paramètres. Les variables utilisées pour la régression sont les suivantes : le logarithme de

⁴³ Loisy C., « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », Économie et statistique n°324-325, 1999.

⁴⁴ Parmi les ressources exceptionnelles on compte les héritages, donations, gains aux jeux, dommages et intérêts, indemnités de licenciement, déblocage de la participation et autres ressources exceptionnelles (vente de biens, liquidation de capitaux,...)

l'âge de la personne de référence (PR), sa CS, le fait de n'avoir pas de diplôme, le fait d'habiter en région parisienne ou dans l'Ouest de la France, le type de ménage, le nombre de véhicules automobiles, le fait d'être parti en vacances au cours de l'année écoulée, d'être locataire ou propriétaire, que la surface du logement dépasse 90m², des indicatrices de perception d'un certain nombre de revenus (salaire, retraites, allocations familiales...), des variables subjectives de perception de son niveau de vie et de son aisance financière par le ménage, ainsi que de ses possibilités d'épargner. On obtient un R² de 0,65 avec une régression « classique » et 0,59 avec la régression robuste, soit plutôt de bons modèles.

316 ménages sur les 10 240 ont été détectés comme atypiques, soit 3 %. Le revenu total déclaré dans l'enquête est alors remplacé par un revenu imputé (imputation avec résidus simulés). On obtient ainsi une nouvelle variable qui sera utilisée par la suite. Pour les 9 924 autres ménages, le revenu correspond à celui déclaré dans l'enquête.

La consommation

Une régression robuste a également été réalisée en incluant en plus des variables utilisées dans la régression précédente le logarithme du revenu précédemment redressé, ainsi que le montant des ressources exceptionnelles (en logarithme aussi). Le R² est de 0,62 avec la régression « classique », et de 0,54 avec une régression robuste. 69 ménages sont alors détectés comme trop atypiques⁴⁶ au regard de leur consommation et supprimés du fichier. Le nombre de ménages exploités est donc de 10 171 pour ce scénario.

V.1.2 Scénario 2 : redressement des revenus sur la base d'un filtre de cohérence revenu/consommation

Le second scénario applique un filtre de cohérence entre consommation et revenu déclaré par chaque ménage, puis redresse en fonction de ce filtre le revenu de certains d'entre eux.

Le redressement du revenu basé sur le filtre de cohérence revenu - consommation est le suivant :

- (i) sur l'ensemble du fichier de l'enquête les très faibles revenus sont redressés : le niveau de vie d'un ménage déclarant moins de 300 € par mois et par UC est ramené automatiquement à 300 € par mois et par UC. Ce cas concerne 16 ménages sur les 10 240 de l'échantillon.
- (ii) On définit ensuite une "consommation courante" en éliminant les consommations exceptionnelles.
- (iii) Si cette consommation courante est supérieure de plus de 20 % au revenu courant (revenu constaté une fois ce dernier éventuellement mis à 300 € par mois et par UC en (i)), soit pour 15,3 % des ménages, on effectue le test suivant, analogue à celui utilisé par Loisy (1999).

⁴⁵ « La méthode des moindres carrés est sensible à la présence de données aberrantes situées loin de la droite de régression. On peut remédier à ce problème de deux façons : en éliminant les points « aberrants » ; en utilisant un autre critère que les moindres carrés. La deuxième approche a l'avantage d'être automatique et de fournir un modèle robuste convenant à la majorité des données... ». In Saporta G., « Probabilités, analyse des données et statistique », Éditions Technip, 2ième édition, P. 403 et suivantes. Ainsi, on a utilisé ici la procédure Robustreg de SAS qui effectue ce type de régression, avec la méthode de Huber (1973, M-estimateur). L'idée est de faire diminuer le poids des observations lorsque la fonction des résidus augmente en valeur absolue. On obtient ainsi une régression qui a la capacité d'être relativement insensible aux larges déviations dues à certaines observations aberrantes (« outliers »). Pour plus de précisions, voir : Morineau A. « Régressions robustes méthodes d'ajustement et de validation », Revue de Statistique Appliquée, tome 26, n°3 (1978), p. 5-28, et « SAS/STAT 9.1 User's guide », Éditions SAS Institute, chapitre 62, p. 3 969 à 4 030.

⁴⁶ On a gardé les ménages pour lesquels : $-1,2 < \text{résidus} < 1,2$.

Si le ménage :

- 1 - déclare être « à l'aise » financièrement, que « ça va » ou que « c'est juste, mais il faut faire attention »⁴⁷

et

- 2 - déclare mettre de l'argent de côté ou que revenus et dépenses s'équilibrent⁴⁸

alors on remonte le revenu calculé en (i) au niveau de la consommation courante (ii). Dans les autres cas, on laisse le revenu (i) et la consommation inchangés. Au total 10,7 % des ménages sont affectés par ce redressement. On notera que ce traitement touche *a priori* tous les ménages, quel que soit leur niveau de vie initial.

L'exploitation du fichier porte ici sur l'échantillon complet de 10 240 ménages (pas de suppression liée à des déclarations considérées comme aberrantes concernant le revenu ou les dépenses de consommation).

Consommation courante et consommation exceptionnelle

La consommation est considérée comme exceptionnelle si elle dépasse un certain seuil, ce dernier dépendant du poste de consommation étudié : de 1 000 € pour les remboursements de médicaments ou de 10 000 € pour l'habillement ou les dépenses d'utilisation de véhicules par exemple. C'est cette consommation exceptionnelle qu'on déduit afin d'obtenir la consommation courante dans le poste.

Les seuils de consommations ont été fixés à un niveau fin de la nomenclature (niveau de nomenclature en 39 fonctions de dépenses). Ces limites supérieures des dépenses « courantes » sont déterminées à dire d'experts. Pour en contrôler la vraisemblance, on les compare à la distribution des dépenses dans les différents postes : dans tous les cas, les seuils sont au-delà du 90^{ème} centile, et le plus souvent au-delà du 95^{ème} centile. On ne considère donc comme exceptionnelles que des dépenses véritablement élevées pour le poste considéré.

Le nouveau redressement conduit à décaler la distribution des revenus « vers la droite » par rapport à la situation initiale. Le haut de la distribution n'est pas affecté. Ce sont donc plutôt des ménages du bas de la distribution qui sont affectés par le redressement.

V.1.3 Deux scénarii conservés pour l'analyse par niveau de vie

Le scénario retenu affecte tout particulièrement l'évaluation du niveau de la dépense de consommation des ménages du premier quintile : 87,7 Md€ dans le cas d'un redressement *à minima* (scénario 1) et 77,6 Md€ lorsque les revenus sont redressés plus finement, sur la base d'une mise en cohérence revenu-consommation.

Les résultats des deux scénarios ne sont publiés que pour l'analyse par niveau de vie car ceux selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou la composition du ménage sont robustes aux différents redressements.

⁴⁷ Variable d'opinion 'AISE' sur le sentiment du ménage sur son budget actuel prenant les modalités 1 à 3.

⁴⁸ Variable d'opinion 'EPARGNE' sur le sentiment du ménage sur sa situation financière actuelle prenant les modalités 1 à 3.

V.2 Variante autour des transferts privés

L'analyse des transferts reçus ou versés déclarés par les ménages indique que certains montants sont particulièrement élevés pour un tout petit nombre de ménages. Ce faisant, ils peuvent jouer sur les montants moyens par catégorie et sur la hiérarchie constatée entre ménages.

C'est ici l'occasion de souligner que l'utilisation de moyennes par catégorie issues de l'enquête pour distribuer les montants des lignes de comptabilité nationale peut être un procédé fragile si des individus atypiques sont présents dans l'enquête.

Dans le cas des transferts versés on voit que selon qu'on analyse la distribution sur la moyenne ou la médiane par catégorie la lecture est différente. Dans le premier cas (*tableau 29*) seuls les couples sans enfant versent un montant supérieur à celui de l'ensemble des ménages. C'est également le cas des personnes seules et des couples avec un enfant si on analyse la médiane. De même, selon qu'on analyse la moyenne ou la médiane selon l'âge de la personne (*tableau 30*), le profil diffère. Il semble bien que le ménage déclarant verser 660 150 € (maximum de l'enquête) soit en cause dans les deux cas.

Tableau 29 : Transferts annuels versés selon la composition du ménage

	Transfert annuel versé, en €						Effectifs échantillon
	Moyenne	Coeff	Médiane	Coeff	Minimum	Maximum	
Personne seule	3 003	0,9	1 000	1,1	6	182 748	1225
Famille monoparentale	2 016	0,6	640	0,7	10	90 000	378
Couple sans enfant	4 822	1,5	1 156	1,3	15	660 150	1645
Couple 1 enfant	2 715	0,8	1 020	1,1	6	199 800	658
Couple 2 enfants	1 667	0,5	672	0,7	5	40 206	706
Couples 3 enfants et plus	1 832	0,6	759	0,8	7	45 995	378
Ensemble des ménages	3 204	1,0	915	1,0	5	660 150	4990

Source : Bdf2006

Champ : ménages ordinaires de métropole versant des transferts

Tableau 30 : Transferts annuels versés selon l'âge de la personne de référence

	Transfert annuel versé, en €						Effectifs échantillon
	Moyenne	Coeff	Médiane	Coeff	Minimum	Maximum	
Moins de 30 ans	1 937	0,6	580	0,6	20	120 000	433
30-39 ans	1 615	0,5	600	0,7	7	80 500	923
40-49 ans	2 225	0,7	910	1,0	5	90 000	1051
50-59 ans	3 484	1,1	1 200	1,3	10	199 800	1074
60-69 ans	5 009	1,6	1 060	1,2	6	660 150	697
70 ans et plus	4 398	1,4	1 200	1,3	15	360 600	812
Ensemble des ménages	3 204	1,0	915	1,0	5	660 150	4990

Source : Bdf2006

Champ : ménages ordinaires de métropole versant des transferts

Ce constat nous a conduit à simuler une variante sur les transferts reçus et versés par les ménages consistant à supprimer du fichier les ménages déclarant les montants de transferts les plus élevés.

Ainsi, dans une seconde option, les transferts moyens versés et reçus par catégorie qui servent à ventiler la masse de transferts sont issus de fichiers écrêtés et non du fichier complet. L'objectif est de supprimer du fichier les valeurs extrêmes afin que la hiérarchie entre catégorie constatée sur les moyennes *ex post* se rapproche de la médiane.

Sur le fichier complet, 99 % des ménages déclarent un versement inférieur ou égal à 18 000 € annuels ; 99 % des ménages déclarent avoir reçu un montant inférieur ou égal à 12 000 € annuels.

Ces deux montants seront retenus pour écrêter le fichier :

- des ménages déclarant verser un transfert supérieur à 18 000 euros : 108 ménages sur les 10 240 de l'échantillon sont supprimés ; le total versé passe de 38 Md€ à 22,3 Md€
- des ménages déclarant recevoir des transferts supérieurs à 12 000€ : 102 observations supprimées ; le total reçu passe de 17,7 Md€ à 8,4 Md€.

Sur l'exemple des typologies de composition familiale et d'âge on constate que la suppression de quelques ménages du fichier permet en effet de rapprocher la moyenne de la médiane (tableaux 31 à 34).

Tableau 31 : Comparaison des transferts moyens versés en euros selon la composition familiale et le champ retenu (fichier complet ou écrêté)

	Fichier complet				Variante Fichier écrêté	
	Moyenne	Coeff	Médiane	Coeff	Moyenne	Coeff
Personne seule	3 003	0,9	1 000	1,1	2 039	1,1
Famille monoparentale	2 016	0,6	640	0,7	1 566	0,8
Couple sans enfant	4 822	1,5	1 156	1,3	2 177	1,1
Couple 1 enfant	2 715	0,8	1 020	1,1	1 945	1,0
Couple 2 enfants	1 667	0,5	672	0,7	1 413	0,7
Couples 3 enfants et plus	1 832	0,6	759	0,8	1 635	0,8
Ensemble des ménages	3 204	1,0	915	1,0	1 924	1,0

Source : Bdf2006 ;

Champ : ménages ordinaires de métropole versant des transferts

Tableau 32 : Comparaison des transferts moyens versés en euros selon l'âge de la personne de référence et le champ retenu (fichier complet ou écrêté)

	Fichier complet				Variante Fichier écrêté	
	Moyenne	Coeff	Médiane	Coeff	Moyenne	Coeff
Moins de 30 ans	1 937	0,6	580	0,6	1 094	0,6
30-39 ans	1 615	0,5	600	0,7	1 504	0,8
40-49 ans	2 225	0,7	910	1,0	1 873	1,0
50-59 ans	3 484	1,1	1 200	1,3	2 322	1,2
60-69 ans	5 009	1,6	1 060	1,2	2 038	1,1
70 ans et plus	4 398	1,4	1 200	1,3	2 152	1,1
Ensemble des ménages	3 204	1,0	915	1,0	1 924	1,0

Source : Bdf2006 ;

Champ : ménages ordinaires de métropole versant des transferts

Tableau 33 : Comparaison des transferts moyens reçus en euros selon la composition du ménage et le champ retenu (fichier complet ou écrêté)

	Fichier complet				Variante Fichier écrêté	
	Moyenne	Coeff	Médiane	Coeff	Moyenne	Coeff
Personne seule	6 297	1,3	1 800	1,0	2 694	1,1
Famille monoparentale	3 542	0,7	2 388	1,3	2 920	1,2
Couple sans enfant	5 329	1,1	1 800	1,0	2 668	1,1
Couple 1 enfant	5 815	1,2	1 200	0,7	2 096	0,8
Couple 2 enfants	3 487	0,7	1 200	0,7	1 869	0,8
Couples 3 enfants et plus	3 383	0,7	1 200	0,7	2 200	0,9
Ensemble des ménages	4 885	1,0	1 800	1,0	2 467	1,0

Source : Bdf2006

Champ : ménages ordinaires de métropole recevant des transferts

Tableau 34 : Comparaison des transferts moyens reçus en euros selon l'âge de la personne de référence et le champ retenu (fichier complet ou écrêté)

	Fichier complet				Variante Fichier écrêté	
	Moyenne	Coeff	Médiane	Coeff	Moyenne	Coeff
Moins de 30 ans	5 190	1,1	2 400	1,3	3 079	1,2
30-39 ans	4 714	1,0	1 500	0,8	2 195	0,9
40-49 ans	4 606	0,9	1 800	1,0	2 414	1,0
50-59 ans	6 045	1,2	1 464	0,8	2 267	0,9
60-69 ans	4 861	1,0	1 200	0,7	2 103	0,9
70 ans et plus	1 793	0,4	900	0,5	1 793	0,7
Ensemble des ménages	4 885	1,0	1 800	1,0	2 467	1,0

Source : Bdf2006

Champ : ménages ordinaires de métropole recevant des transferts

Lors de la ventilation des masses de transferts monétaires entre ménages deux options peuvent donc être retenues :

- option 1 : utilisation des transferts moyens par catégorie constatés sur l'ensemble du fichier ;
- option 2 : utilisation des transferts moyens par catégorie sur fichier écrêté.

Ces deux options ont été retenues dans les données publiées : <http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/souschapitre.asp?id=72>.

Dans les deux cas, les montants versés/reçus sur l'ensemble des ménages correspondent aux mêmes masses (§ 4.1.3). En faisant ce choix, on considère que les quelques montants très élevés reçus ou versés déclarés par un petit nombre de ménages enquêtés ne constituent pas des points aberrants de l'enquête : ils doivent être pris en compte dans l'évaluation des masses totales en jeux. En revanche, selon l'option choisie, ils peuvent soit être intégrés, soit être supprimés lorsqu'il s'agit d'évaluer la répartition de ces masses par catégorie de ménages, selon que l'on estime que leur représentativité par type de ménages est suffisante ou non. Ainsi, selon l'option, seule la distribution changera, mais pas les montants totaux. Des différences sensibles apparaissent pour certaines catégories de ménages : les plus jeunes, les familles monoparentales, les inactifs.

Bibliographie

- **Préconisations pour une mise en cohérence des données micro et macroéconomiques**

Expert group on Household Income Statistics, "The Canberra group - Final Report and Recommendations", 2001.

Cnis, « Niveaux de vie et inégalités sociales », *Rapport n°103*, 2007.

Moati P. et Rochefort R., « Mesurer le pouvoir d'achat », *Rapport du Conseil d'analyse économique n°73*, 2008.

Quinet A., « Mesurer le pouvoir d'achat des ménages », *Rapport au Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi*, 2008.

Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J-P., *Rapport de la commission sur la mesure de la performance et du progrès social*, 2009.

- **Études autour du compte des ménages par catégorie**

Babeau A., Zeana A., « Le cycle de vie au travers des comptes nationaux », *Revue économique - vol. 56 n°4*, p 939-964, 2005.

Coli A., Tartamella F., « Income and consumption expenditure by household groups in national accounts ». *30th general conference of International Association for Research in Income and Wealth (IARIW)*, Slovénie, 2008.

Fall M., « Compte de revenu par catégorie socioprofessionnelle 1990-1995 », *Document de travail Insee F9709*, 1997.

Loisy C., « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », *Économie et statistique n°324-325*, 1999.

Roze H, Pierre J-C, Martin M-E., « Les ressources des ménages par catégorie en 1970 », *n°165 des collections de l'Insee – Série M, n°46*, 1975.

- **Concepts de comptabilité nationale**

Consalès G., « Dépense de consommation finale des ménages et consommation effective finale des ménages », *Note de base 2000 n°18*, 2009.

Langin H., « Les opérations de répartition », *Note de base 1995 n°23*, 2001.

- **Données et exploitations d'enquêtes et/ou de sources administratives**

Amar E, Beffy M., Marical F., Raynaud E., « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », *France portrait social, Insee Références, édition 2008*, 2008.

Ardilly P., Labarthe J., Lorgnet J-P., "Rapport intermédiaire sur la qualité des données françaises E.U.-S.I.L.C. 2005 », *Document de travail Insee, n°F0706*, 2007.

Ardilly P., Feuvrier P., Gautier E., Labarthe J., Lorgnet J-P., "Rapport sur la qualité des données françaises E.U.-S.I.L.C. 2004 », *Document de travail Insee, n°F0604*, 2006.

Bellamy V., Léveillé L., « Enquête Budget de Famille 2006 », *Insee Résultats n° 73, série société*, 2007.

Drees, « La microsimulation des politiques de transferts sociaux et fiscaux à la Drees : objectifs, outils et principales études et évaluations », *Dossiers solidarité et santé n°3*, 2003.

Insee, « Guide d'utilisation de l'enquête Revenus Fiscaux rétropolée », *Document interne*, 2006.

Landais C., « Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ? », *Paris school of economics*, 2007.

Legendre., « Les revenus du patrimoine dans les enquêtes revenus fiscaux », *Document de travail Insee n°F0405*, 2004.

- **Études sur les aides entre ménages**

Barry C. (de), Eneau D., Hourriez J-M., « Les aides financières entre ménages », *Insee première n°441*, 1996.

Robert-Bobée I., « Les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee première n°826*, 2002.

Schoeni R., « Private inter household transfers of money and time: new empirical evidence », *Review of Income and Wealth, Serie 43, Number 4*, 1997.

ANNEXES

Sommaire des annexes

Annexe 1 - Effectifs et structure de la population en 2003.....	75
<i>A1.1 - Populations, nombre de ménages et nombre d'unités de consommation en 2003.....</i>	<i>75</i>
<i>A1.2 - Structure de la population vivant en collectivité.....</i>	<i>76</i>
<i>A1.3 - Structure de la population des ménages ordinaires de métropole</i>	<i>77</i>
Annexe 2 - Transferts sociaux en nature	79
<i>A2.1 - Description générale.....</i>	<i>79</i>
<i>A2.2 - Les dépenses de santé.....</i>	<i>81</i>
<i>A2.3 - Les dépenses d'éducation</i>	<i>84</i>
<i>A2.4 - Les allocations de logement</i>	<i>85</i>
<i>A2.5 - Les dépenses d'activités récréatives, culturelles et sportives.....</i>	<i>87</i>
<i>A2.6 - Les dépenses d'administration.....</i>	<i>87</i>
<i>A2.7 - Les dépenses d'action sociale.....</i>	<i>88</i>
<i>A2.8 - Ensemble des consommations individualisables des ménages pour les APU.....</i>	<i>94</i>
<i>A2.9 - Ensemble des consommations individualisables des ménages pour les ISBLSM.....</i>	<i>95</i>
<i>A2.10 - Ensemble des dépenses individualisables.....</i>	<i>95</i>
Annexe 3 - Revenu disponible et dépense de consommation des collectivités	97
<i>A3.1 - Revenu disponible</i>	<i>97</i>
<i>A3.2 - Dépense de consommation.....</i>	<i>99</i>
Annexe 4 - Cinq enquêtes mobilisées : effectifs des échantillons	103
Annexe 5 - Imputation d'un niveau de vie au sens de la comptabilité nationale : pistes alternatives.....	105
<i>A5.1 - Estimation d'une probabilité de positionnement au sein de l'échelle des niveaux de vie.....</i>	<i>105</i>
<i>A5.2 - Autres tests et pistes d'amélioration</i>	<i>106</i>
Annexe 6 - Utilisation de l'enquête santé pour la répartition des soins médicaux	110
<i>A6.1 - Le contexte : insuffisances de l'enquête Budget de Famille</i>	<i>110</i>
<i>A6.2 - La pondération du sous-échantillon apparié de l'enquête Santé.....</i>	<i>110</i>
<i>A6.3 - Les postes de dépenses en santé.....</i>	<i>111</i>
<i>A6.4 - La prise en charge par la CMU complémentaire</i>	<i>112</i>
<i>A6.5 - Médicaments sans ordonnance.....</i>	<i>114</i>

Annexe 7 - Traitements spécifiques sur les données de dépense de consommation des comptes nationaux : nomenclature et solde territorial	116
<i>A7.1 - Adaptation des données des comptes nationaux à la nomenclature BdF.....</i>	<i>116</i>
<i>A7.2 - Correction du solde territorial par fonction.....</i>	<i>117</i>
Annexe 8 - Calcul d'exonérations de charges sur les bas salaires dans SRCV	124
Annexe 9 - Imputation des coûts de l'éducation dans ERF2003.....	126
Annexe 10 - Revenus financiers dans SRCV : imputations et recalage	128
<i>A10.1. Redressement des revenus financiers.....</i>	<i>128</i>
<i>A10.2. Recalage des revenus financiers.....</i>	<i>131</i>
Annexe 11 - Estimation de la valeur des voitures neuves et d'occasion vendues aux ménages en comptabilité nationale	133
<i>A11.1 - Sources</i>	<i>133</i>
<i>A11.2 - Méthodologie cohérente avec les données intégrées en comptabilité nationale</i>	<i>133</i>
<i>A11.3 - Chiffrage.....</i>	<i>134</i>

Annexe 1 - Effectifs et structure de la population en 2003

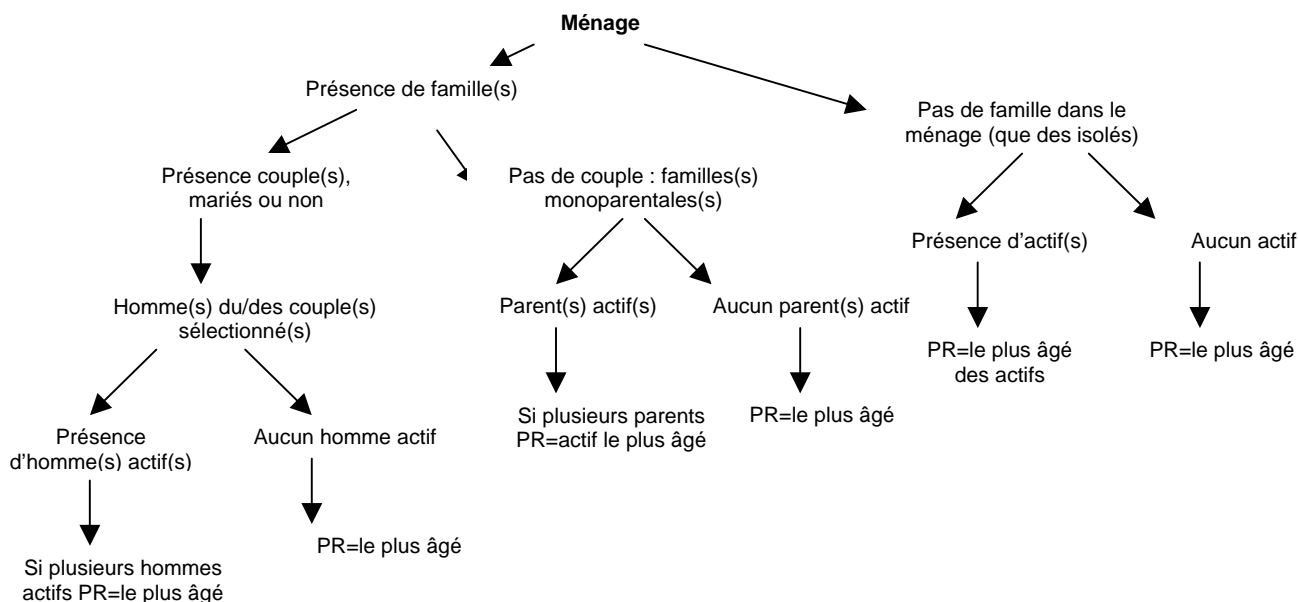
A1.1 - Populations, nombre de ménages et nombre d'unités de consommation en 2003

La population des résidents français couverte par la comptabilité nationale regroupe les personnes vivant en métropole et les personnes vivant dans les Dom (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion).

A l'Insee, pour les enquêtes et le recensement de la population on distingue les « ménages ordinaires » de la population dite « hors ménages ». La population est ainsi scindée en deux catégories, en fonction du type de logement et du mode de vie, centré sur la famille ou organisé de façon communautaire.

- le « ménage ordinaire » se compose de l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens familiaux qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement (ou au moment de l'enquête) dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont ainsi "réintégrés" dans la population des ménages). On parle donc de ménage-logement¹. La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui la composent. Il s'agit de la personne de référence de la famille lorsqu'il n'y en a qu'une (l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale), ou choisie parmi les personnes de référence des familles ou parmi les membres des ménages des personnes isolées en privilégiant l'activité puis l'âge (*schéma*).

Schéma – Détermination de la personne de référence (PR) du ménage



¹ Depuis 2005 la définition du ménage a évolué dans les enquêtes. La notion d'unités de vie est apparue, distinguant des unités au sein du logement selon que les personnes partagent ou non un budget et/ou leurs dépenses. Dans le cadre de la décomposition du compte des ménages par catégorie pour l'année 2003, les ménages correspondent à des ménages-logement et une seule personne de référence est désignée par logement.

- les personnes vivant hors ménages vivent dans des logements collectifs correspondant à l'ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent un mode de vie commun (maisons de retraites, foyers de jeunes étudiants, habitations mobiles, communautés religieuses, prisons....).

Le ménage ordinaire peut être composé d'une ou de plusieurs personnes. Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Pour tenir compte des économies d'échelle qui peuvent exister au sein des ménages, on peut exprimer la taille du ménage en nombre d'unités de consommation ou « équivalent adulte » à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle utilisée dans cette étude (échelle dite « de l'OCDE modifiée ») retient la pondération suivante : le premier adulte compte pour 1 unité de consommation (UC), chaque personne supplémentaire de 14 ans et plus compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC.

L'échelle d'équivalence créée pour mesurer les économies d'échelle liées à la vie en ménage est basée sur des études économétriques réalisées à partir d'enquêtes auprès des ménages ordinaires. Il n'existe pas à proprement parler de nombre d'unités de consommation pour les collectivités. Pour cette étude on fait l'hypothèse qu'une personne en collectivité représente une unité de consommation. En conséquence on sous estime les économies d'échelles qui peuvent être réalisées dans certaines collectivités liées à une consommation commune.

Le nombre d'unités de consommation est estimé grâce aux enquêtes Logement qui pour la plupart n'ont été réalisées qu'en métropole. L'enquête Logement 2006, réalisée également dans les Dom fournit une estimation du nombre d'unités de consommation moyen pour les ménages ordinaires. Ce dernier a été rétropolé grâce à des données du recensement de la population (nombre d'habitants, population de moins 15 ans et nombre de ménages) pour avoir une estimation 2003.

Tableau 1 - Population, nombre de ménages et d'unités de consommation en 2003

Moyenne annuelle	France entière	...dont ménages ordinaires de métropole	...dont collectivités de métropole	...dont Dom
Population (en millions)	62,0	59,0	1,3	1,7
Nombre de ménages (en millions)	27,1	25,2	1,3	0,6
Nombre moyen d'unités de consommation	1,56	1,58	1,00	1,77

Source : Insee, estimations de population et statistiques d'état civil, compte satellite du logement 2003, enquêtes Logement, calculs des auteurs.

A1.2 - Structure de la population vivant en collectivité

Nous disposons de deux sources pour analyser cette population :

- les données du recensement de 1999 : c'est la source d'information la plus détaillée mais elle manque de fraîcheur ; à la date de nos travaux c'est toujours l'information mobilisée pour les estimations officielles de l'Insee ;
- les données des enquêtes annuelles de recensement (EAR) : l'information est plus récente mais reste encore fragile. Pour le moment, les données des EAR ne permettent pas d'avoir une répartition détaillée par type de communautés ;

Une estimation du nombre de personnes vivant hors ménages peut être déduite de l'estimation de la population France entière et de celle portant sur les seuls ménages ordinaires, estimée annuellement par l'Insee à partir des données du recensement et des statistiques d'état civil.

Dans le cadre de ces travaux, c'est la structure de 1999, appliquée à la population estimée des individus vivant hors ménages (source Insee, estimations de population et statistiques d'état civil), soit 1,3 millions de personnes en 2003 (*tableau 2*), qui a été retenue.

Tableau 2 - Structure de la population en collectivité retenue pour 2003, par âge et collectivités

	0-14 ans		15-29 ans		30-59 ans		60-74 ans		75 ans et +		Ensemble	
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Communauté	32 996	2,4	265 680	19,7	215 984	16,0	129 267	9,6	461 608	34,2	1 105 535	82,0
Travailleur logé en foyer	1 468	0,1	50 323	3,7	79 380	5,9	23 957	1,8	2 140	0,2	157 267	11,7
Etudiant en cité universitaire ou foyer	663	0,0	151 389	11,2	6 587	0,5	205	0,0	621	0,0	159 465	11,8
Personne âgée en maison de retraite ou hosp	329	0,0	366	0,0	10 289	0,8	64 183	4,8	367 694	27,3	442 861	32,8
Personne hospitalisée ou en traitement	3 134	0,2	8 174	0,6	28 505	2,1	17 211	1,3	64 294	4,8	121 318	9,0
Membre d'une communauté religieuse	394	0,0	2 915	0,2	13 050	1,0	17 486	1,3	23 043	1,7	56 888	4,2
Personne en centre d'hébergement courte pér	1 577	0,1	3 150	0,2	4 344	0,3	452	0,0	408	0,0	9 932	0,7
Personne en centre d'hébergement longue pé	20 192	1,5	24 495	1,8	18 232	1,4	2 464	0,2	1 922	0,1	67 305	5,0
Autre personne en collectivité	5 240	0,4	24 867	1,8	55 597	4,1	3 309	0,2	1 487	0,1	90 499	6,7
Habitation mobile, sans abri, marinier	42 720	3,2	39 007	2,9	54 761	4,1	8 365	0,6	1 978	0,1	146 831	10,9
Population en habitation mobile	41 850	3,1	36 151	2,7	47 083	3,5	7 492	0,6	1 840	0,1	134 417	10,0
Personne sans abri	615	0,0	2 515	0,2	6 375	0,5	734	0,1	122	0,0	10 361	0,8
Marinier	255	0,0	341	0,0	1 302	0,1	139	0,0	17	0,0	2 053	0,2
Etablissement	2 126	0,2	56 459	4,2	35 773	2,7	1 640	0,1	135	0,0	96 133	7,1
Interne	2 054	0,2	13 041	1,0	823	0,1	0	0,0	0	0,0	15 919	1,2
Détenu	57	0,0	20 789	1,5	30 524	2,3	1 639	0,1	135	0,0	53 144	3,9
Militaire	15	0,0	22 628	1,7	4 426	0,3	1	0,0	0	0,0	27 070	2,0
Ensemble population en collectivité	77 842	5,8	361 145	26,8	306 518	22,7	139 272	10,3	463 722	34,4	1 348 499	100,0

Note 1 : au moment du recensement des collectivités on demande à la personne hospitalisée si son hospitalisation dure plus d'1 mois. Si oui, elle est comptabilisée dans la population vivant en collectivité.

Note 2 : la population des « autres personnes en collectivité » est mal cernée. Elle comprend entre autre les personnes retenues dans des centres de rétention administrative et les membres des sectes.

Note 3 : la population des « sans abri » regroupe les personnes qui dorment dans la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitation (gare, pont, voiture). Notion plus stricte que celle des « sans domicile ».

Source : recensement 1999, Insee, estimation de population et statistiques d'état civil 2003.

A1.3 - Structure de la population des ménages ordinaires de métropole

Pour définir la structure des ménages ordinaires de métropole par catégorie (selon le niveau de vie, la composition du ménage, la catégorie socioprofessionnelle ou l'âge de la personne de référence), trois sources principales sont utilisées :

- le compte satellite du logement pour le nombre de ménages ordinaires (effectif total) ;
- les enquêtes Logements interpolées pour le nombre d'unité de consommation (total) ;
- l'enquête Emploi en continu (EEC) pour la répartition par catégorie (répartition des effectifs (en %), ainsi que du nombre d'unités de consommation par catégorie).

Dans le cas de la catégorie socioprofessionnelle, la référence à l'EEC pose une difficulté particulière ; l'enquête Revenus fiscaux (ERF) sera donc privilégiée.

En effet l'enquête Emploi utilise une nomenclature spécifique pour la catégorie socioprofessionnelle : les modalités et les intitulés sont identiques à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2003 (PCS2003) des autres enquêtes ménages mais ils ne recouvrent pas le même champ.

Au moment de l'élaboration de l'enquête Revenus fiscaux 2003, qui résulte de l'appariement entre l'enquête Emploi en continu 2003 et des fichiers fiscaux, le constat avait été fait d'un décalage sur la CS ; un retraitement de la CS au niveau individuel avait donc été réalisé² pour retrouver la CS au sens de la nomenclature PCS2003. Le tableau ci-dessous compare la répartition des ménages de l'ERF2003 avant et après recodification.

² Insee, (février 2006), « Guide d'utilisation de l'enquête Revenus Fiscaux rétrospective », document interne - Direction régionale de Bretagne.

Tableau 3 - Comparaison des répartitions selon la CS, en %

	ERF 2003 oct./déc. 2003	EEC2003 moyenne annuelle	ERF 2003 CS COR
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises.....	6,9	7,2	6,9
Cadres, prof. sup., employés, ouvriers,	52,8	52,6	52,8
Anciens cadres, anciens employés, anciens ouvriers,.....	34,5	34,7	30,4
Autres inactifs	5,7	5,6	9,9
Total	100,0	100,0	100,0

On retient comme donnée de référence la répartition des ménages fournie par la variable de CS corrigée dans ERF2003.

Tableau 4 - Structure des ménages ordinaires de métropole selon les variables de typologie

	<i>Moyenne sur l'année</i>		
Nombre de ménages total :	25 190 968		
Nombre d'unités de consommation :	39 877 097		
	<i>Répartition (en %)</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Nb d'UC moyen</i>
<u>Selon la composition du ménage</u>			
Personne seule	30,0	7 554 771	1,00
Famille monoparentale	7,9	1 997 644	1,66
Couple sans enfant	29,4	7 393 549	1,48
Couple 1 enfant	13,3	3 345 361	1,89
Couple 2 enfants	13,0	3 269 788	2,22
Couple 3 enfants et plus	6,5	1 629 856	2,73
<u>Selon l'âge de la personne de référence</u>			
Moins de 30 ans	10,2	2 579 555	1,34
30-39 ans	18,7	4 700 635	1,72
40-49 ans	19,4	4 892 086	1,93
50-59 ans	18,5	4 670 405	1,68
60-69 ans	12,8	3 224 444	1,44
70 ans et plus	20,3	5 123 843	1,25
<u>Selon la CS de la personne de référence</u>			
Agriculteurs	1,6	394 366	1,94
Artisans, commerçants, chefs d'entr. et professions lib.	5,3	1 344 950	1,83
Cadres	9,7	2 438 545	1,74
Professions intermédiaires	14,4	3 629 683	1,69
Employés	10,5	2 653 005	1,56
Ouvriers	18,2	4 592 356	1,83
Retraités agriculteurs	2,6	666 606	1,34
Retraités autres indépendants	3,3	819 286	1,33
Retraités cadres	3,3	842 173	1,40
Retraités professions intermédiaires	5,3	1 340 166	1,37
Retraités employés	6,6	1 653 305	1,19
Retraités ouvriers	9,2	2 317 670	1,40
Autres inactifs	9,9	2 498 857	1,41
<u>Selon le quintile de niveau de vie</u>			
Q1	20,0	5 038 194	1,55
Q2	20,0	5 038 194	1,58
Q3	20,0	5 038 194	1,60
Q4	20,0	5 038 194	1,62
Q5	20,0	5 038 194	1,58

Source : compte satellite du logement, EEC et ERF 2003

Le nombre moyen d'unité de consommation par catégorie de ménage est issu de l'EEC (ou de l'ERF pour la CS). Pour chaque typologie, les nombres d'unité de consommation moyens sont recalés (d'un même coefficient pour chaque modalité) de manière à ce que le nombre d'unité de consommation total (obtenu en multipliant le nombre moyen d'UC et les effectifs de ménages associés) corresponde bien au total d'UC fourni par le compte satellite du Logement.

Annexe 2 - Transferts sociaux en nature

L'objet de l'annexe est d'identifier les différentes masses et les sources des transferts sociaux en nature, appelées également dépenses individualisables des ménages, de déterminer dans un premier temps celles qui reviennent aux résidents des DOM et aux personnes vivant en collectivité, puis de répartir celles qui reviennent aux ménages ordinaires selon les quatre critères de la typologie (niveau de vie, composition du ménage, âge et CS de la personne de référence).

Après une description générale de ces dépenses dans la comptabilité nationale, chaque poste sera étudié indépendamment. Des précisions seront données à la fin de chaque partie sur la méthode retenue pour répartir les montants individualisés pour les ménages ordinaires.

A2.1 - Description générale

Les masses à répartir

En 2003, les ménages ont reçu 267 milliards de transferts sociaux en nature (D63), à 92 % en provenance des administrations publiques (APU) et à 8 % des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Tableau 1

D63 Transferts sociaux en nature ; Dépenses de consommation individualisables des ménages à prix courants en 2003

en milliards d'€		Emplois		Total	Ressources
		APU	ISBLSM		Ménages
D631	Prestations sociales en nature	138,8	0,0	138,8	138,8
D632	Transf. de biens et serv. non march. individuels	106,6	21,8	128,4	128,4
D63	Transferts sociaux en nature	245,4	21,8	267,2	267,2

Source : comptes nationaux base 2000, extrait du TEE 2003

Ces transferts constituent les consommations individualisables des ménages et peuvent donc être répartis par catégorie de ménages.

Ils sont détaillés par produit ou service, dans les tables 2.307a pour les APU et 2.310 pour les ISBLSM, disponibles sur insee.fr et peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Tableau 2 - Transferts sociaux en nature selon le secteur

	en milliards d'€ et en %					
	APU	ISBLSM	Total	APU	ISBLSM	Total
Industrie	24,1		24,1	10%		9%
Construction	0,0		0,0	0%		0%
Transports	1,4		1,4	1%		1%
Activités immobilières	11,4		11,4	5%		4%
Hôtels et restaurants	0,5		0,5	0%		0%
Services personnels et domestiques	0,2		0,2	0%		0%
Activités récréatives, culturelles et sportives	13,6	3,8	17,3	6%	17%	6%
Education	78,4	1,2	79,6	32%	6%	30%
Santé	83,8	0,0	83,8	34%	0%	31%
Action sociale	18,1	13,7	31,8	7%	63%	12%
Administration publique	13,9	3,1	17,1	6%	14%	6%
Ensemble	245,4	21,8	267,2	100%	100%	100%

Source : comptes nationaux base 2000 année 2003

Les remboursements de l'assurance maladie (lignes santé et industrie) et la prise en charge de l'éducation par les administrations publiques constituent plus des deux tiers de ces dépenses individualisables. Les « dépenses de santé » au sens large englobent l'« industrie », qui regroupe les dépenses de médicaments, d'optique, de pansements, de matériels et accessoires nécessaires aux patients ; elles constituent le premier poste de dépenses (44 % de la dépense totale APU, 40 % de la dépense totale).

Les montants d'« activités immobilières » recouvrent les allocations logement qui allègent la charge de loyer des ménages ; les montants d'« activités récréatives, culturelles et sportives » correspondent à la prise en charge par la collectivité d'une majeure partie des coûts de fonctionnement des théâtres, musées, installations sportives leur permettant d'offrir au public des tarifs inférieurs aux coûts afférents; les montants d'« administrations » retracent les dépenses de fonctionnement des organismes qui servent les prestations (CNAVTS, CNAMTS, CNAF, ARRCO...). Les services d'« action sociale » sont plus complexes à décrire et seront détaillés plus loin. Les autres services sont de très faible importance.

Ces montants concernent la France entière et doivent être corrigés des montants destinés aux DOM et aux personnes vivant en collectivité. En toute logique, un solde territorial aurait pu être enlevé pour la santé par exemple où il existe des accords internationaux de prise en charge des patients, ou pour les activités culturelles et récréatives puisque les non résidents bénéficient des mêmes tarifs que les résidents. Cependant comme aucun solde territorial n'est calculé pour les dépenses individualisables actuellement dans les comptes, il en sera de même dans le compte des ménages. Chacun des principaux postes sera examiné successivement.

Comment les répartir :

La répartition des différents biens et services faisant l'objet de transferts en nature diffère en fonction des sources disponibles, trois méthodes retracées dans le schéma ci-dessous ont été employées :

- « informations » signifie que des enquêtes sont mobilisables pour répartir les dépenses ;
- des « imputations » ont pu être faites dans les enquêtes à partir de sources externes disponibles ;
- sinon des « hypothèses » ont été faites faute d'informations disponibles.

Tableau 3 - Méthode retenue pour répartir les dépenses selon le transfert en nature

	Informations	Imputations	Hypothèses
Services et produits de santé	X		
Education	X	X	
Action sociale		X	X
Activités récréatives, culturelles et sportives	X		X
Administration			X
Logement (ALF, APL, ALS)	X		
Transports			X

Les principaux transferts individualisables sont les dépenses de santé et les dépenses d'éducation. Les dépenses de santé ont fait l'objet d'une exploitation de l'enquête santé 2003 appariée avec les données du SNIIR-AM, pour la partie des dépenses payées par les ménages ainsi que pour l'éventuelle prise en charge par les mutuelles de ces dépenses. Les remboursements de l'assurance maladie connus grâce à l'appariement permettent de la

même manière de répartir la part prise en charge par l'assurance maladie selon les variables de la typologie introduites dans l'enquête.

Les dépenses d'éducation et les effectifs d'élèves par niveau d'études sont donnés par le ministère de l'Éducation nationale et sont déjà utilisés par les comptes nationaux pour déterminer le partage volume - prix de ces dépenses. Un modèle élaboré par la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) de l'Insee (modèle INES) permet d'imputer dans ERF ces dépenses aux ménages ayant des enfants scolarisés puis de les répartir selon les variables de typologie introduites dans l'enquête.

Les aides au logement sont déclarées par les ménages dans l'enquête logement et ont donc pu être facilement réparties à partir des variables de typologie introduite dans l'enquête.

Certaines dépenses d'action sociale comme l'aide à la garde d'enfant, aux personnes âgées dépendantes, aux personnes handicapées ont été ventilées de la même façon que dans le modèle INES grâce à des ventilations spécifiques selon les variables de typologie fournies par la DSDS.

Des précisions sur la répartition des autres transferts sont données en fin de chaque partie.

A2.2 - Les dépenses de santé

Les « dépenses de santé » sont distinguées en trois postes de consommation : le poste 061 correspond aux produits pharmaceutiques, aux appareils et autres matériels thérapeutiques (lunettes, prothèses...), le poste 062 correspond aux honoraires des professionnels de santé (médecins, auxiliaires médicaux et dentaires, transporteurs), et le poste 063 aux frais hospitaliers publics et privés.

La part des DOM

Des données obtenues auprès de la CNAMTS sur les remboursements du régime général permettent de déterminer la part des DOM. Cependant ces données concernent les années 2006 à 2008 et les données de l'hôpital public ne sont pas disponibles pour les DOM en 2007 et en 2008.

Les données du système inter-régime pour les professionnels de santé libéraux (SNIR-PS) sur l'année 2004 conduisent à une part de 2,6 % des DOM sur les honoraires ainsi que sur les prescriptions des médecins libéraux mais ces données ne concernent que les dépenses remboursables.

Un choix a été fait de prendre un moyen terme entre les deux sources soit une part de 2,8 % pour la pharmacie et le matériel, de 3 % pour les honoraires et les frais de séjour en hospitalisation privée et de garder la donnée de la statistique de dépenses pour l'hôpital public, seule source disponible.

Tableau 4 - Part des Dom dans les dépenses individualisables de santé

Part des DOM	2004 SNIR-PS	2006	2007	2008	Choix final
médicaments + matériels +TIPS	2,60%	3,03%	2,97%	3,06%	2,80%
total honoraires yc auxiliaires	2,62%	3,18%	3,17%	3,29%	3,00%
versements aux établissements privés		3,08%	3,21%	3,59%	3,00%
versements aux établissements publics		3,29%	ND	ND	3,29%

Source : CNAMTS

La part des collectivités

Parmi le 1,3 million de personnes vivant en collectivité, 121 138 soit 9 % sont hospitalisées ou en traitement (annexe 1). Sont classées dans cette catégorie par le recensement les personnes passant plus de 30 jours dans une collectivité. Plusieurs structures de soins sont susceptibles d'accueillir des patients pour de longs séjours³ : les établissements de lutte contre les maladies mentales et ceux de soins de suite et de réadaptation, qui relèvent bien des dépenses de santé. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont classés avec le médico-social et relèvent donc des dépenses d'action sociale.

Les 121 138 personnes hospitalisées pendant plus de 30 jours vont bien sûr concentrer une part importante des dépenses de santé relatives aux longs séjours, mais pas la totalité de celles-ci. En effet, ces personnes, classées en 2003 par le recensement comme vivant en collectivité car hospitalisées au moment où elles ont été enquêtées, ne sont pas toutes restées hospitalisées durant l'année entière. Inversement, des personnes enregistrées comme vivant en ménage ordinaire en 2003 au moment du recensement auront également été hospitalisées en long séjour durant la même année.

Outre ces 121 138 personnes comptabilisées comme vivant en collectivité parce qu'hospitalisées, les autres personnes vivant en collectivité sont également susceptibles d'être hospitalisées en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique - MCO) en cours d'année, au même titre que les personnes vivant en ménage ordinaire. Une part des dépenses de santé de court séjour devra donc leur être attribuée à ce titre.

Des données fournies par la DREES permettent d'éclater les dépenses des hôpitaux privés ou publics en trois catégories de soins : MCO, soins de suite et de réadaptation, psychiatrie. Différentes hypothèses permettent ensuite d'attribuer une part des dépenses aux personnes vivant en collectivité.

Les études de la DREES renseignent en dehors des dépenses d'hospitalisation sur le nombre de journées dans les différents secteurs d'hospitalisation et les durées moyennes de séjour⁴ mais également sur les taux d'hospitalisation⁵ en court séjour.

La part du court séjour (MCO)

Le taux d'hospitalisation en court séjour est de 233 pour 1000 habitants en 2003 ce qui correspond à un peu plus de 280 000 personnes hospitalisées parmi celles vivant en collectivité non comprises celles déjà en traitement. Ce nombre multiplié par la durée moyenne de séjour (6,1 j) et le prix moyen d'une journée en court séjour (747 €) conduirait à une part de dépense en MCO pour le ménage collectif de 2,8 %.

³ La nature de l'activité des établissements de santé est définie par l'art. L6111-2 du code de la santé publique. Ils ont pour objet de dispenser : 1) avec ou sans hébergement : a) des soins de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë ...le terme « court séjour » est parfois employé pour parler des activités de médecine, chirurgie, obstétrique ; b) « des soins de suite ou de réadaptation, dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, à des malades requérant des soins continus dans un but de réinsertion » ; ces activités sont couramment dénommées « moyen séjour ». 2) « des soins de longue durée, comportant un hébergement, à des personnes n'ayant pas leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante et des traitements d'entretien » ; ces activités sont également dénommées « long séjour ».

⁴ Études et Résultats n°382 : l'activité des établissements de santé en 2003 en hospitalisation complète et partielle.

⁵ Études et Résultats n°444 : les motifs de recours à l'hospitalisation de court séjour en 2003

La part des soins de suite et de réadaptation

Faute d'indication en dehors de la durée moyenne de séjours sur les soins de suite et de réadaptation (SSR), une part correspondant à cette durée dans l'année a été appliquée aux dépenses correspondantes soit 33,7j/365 pour le public et 31,5j/365 pour le privé. Le raisonnement est le suivant :

- *conceptuellement*, la partie du compte des ménages correspondant aux individus vivant en collectivité consiste à isoler au sein de la population totale ces individus à une date précise donnée (pour fixer les idées : le 1^{er} juillet de l'année) ;
- on fait l'approximation que les individus se trouvant en SSR pour le public et pour le privé au 1^{er} juillet y restent en moyenne durant 33,7 et 31,5 jours de l'année considérée (ce qui suppose, au passage, que les dits individus ne font pas plusieurs séjours durant la même année) ;
- le restant des dépenses SSR sur l'année sont par conséquent dispensés à d'autres individus qui font partie, au 1^{er} juillet, des ménages ordinaires.

La part de la psychiatrie

Pour la psychiatrie, une étude⁶ de la DREES effectuée à partir de l'enquête « handicap, incapacité dépendance » (HID) de l'INSEE montre que 43 % des personnes hospitalisées en psychiatrie en 1998 étaient encore dans le même établissement deux ans plus tard et 11 % dans un autre établissement principalement dans un établissement pour handicapés ou pour personnes âgées, établissements qui dépendent du secteur médico-social. Ces personnes sont donc recensées dans les collectivités auxquelles sera imputée la part correspondante de la dépense de psychiatrie (43%).

Cependant les autres personnes hospitalisées en psychiatrie font des séjours plus courts. Pour poursuivre le raisonnement exposé plus haut, on impute à la part des 57% autres patients hospitalisés en psychiatrie, une dépense estimée à partir des durées moyennes de séjour de la même façon que pour les SSR⁷.

Tableau 5 - Part des collectivités dans les dépenses d'hospitalisation

	Hopitaux publics	Cliniques privées	Ensemble
Montant CN hors DOM	44 490	7 962	52 452
Répartition des dépenses (source DREES) en structure			
MCO	78%	81%	78%
Soins de suite et de réadaptation	8%	13%	9%
Psychiatrie	14%	6%	13%
TOTAL	100%	100%	100%
MCO	34 672	6 416	41 088
Soins de suite et de réadaptation	3 547	1 059	4 606
Psychiatrie	6 270	488	6 758
Part des collectivités			
MCO	2,8%	2,8%	2,8%
Soins de suite et de réadaptation	9,2%	8,6%	9,1%
Psychiatrie	47,6%	48,3%	47,6%
Montant des dépenses pour les patients vivant en collectivités			
MCO	971	180	1 150
Soins de suite et de réadaptation	327	91	418
Psychiatrie	2 982	236	3 218
Total	4 280	507	4 787
Part dans les montants CN	9,62%	6,36%	9,13%

Source : Comptes nationaux, Drees, calculs de l'auteur

⁶ Études et Résultats n°304 : le devenir sur deux ans des personnes hospitalisées en établissement psychiatrique

⁷ Exemple de calcul pour le secteur public : 43 % + 57 % (29,2/365) = 43 % + 4,6 % = 47,6 %

Répartition des dépenses individualisables de santé

Au total, environ 9,1 % des dépenses d'hospitalisation sont affectés aux collectivités. Les dépenses individualisables de soins de ville remboursées par l'assurance maladie ont été affectées aux collectivités dans la même proportion que la partie non remboursée correspondante comprise dans la dépense de consommation finale du poste « santé » dans l'ensemble du poste hors DOM, (soit 4,7 % pour les dépenses de pharmacie et de matériels et 5,1 % pour les honoraires). Faisant l'hypothèse que pour ces postes, la répartition entre ménages ordinaires et collectivités est la même pour la partie remboursée par l'assurance maladie que celle restant à la charge de l'assuré. Dans le total du poste 062, ont également été ajouté 350 M€ qui correspondent à des transports de malade non effectués par les transporteurs sanitaires mais pris en charge par l'assurance maladie ainsi que 235 M€ au titre des cures thermales.

Tableau 6 - Dépenses de santé selon la population

Branches	Postes de dépense	Dépenses France entière en millions d'€	Part des DOM	Dépenses DOM en M€	Part des collectivités	Dépenses collectivités en M€	Dépenses ménages ordinaires en M€
Industrie	061 médicaments + matériels +TIPS	24 080	2,80%	674	4,70%	1 100	22 306
Santé	062 total honoraires yc auxiliaires	30 187	3,00%	906	5,10%	1 493	27 788
	063 versements aux établissements privés	8 209	3,00%	246	6,36%	507	7 456
	versements aux établissements publics	46 003	3,29%	1 513	9,62%	4 280	40 209

Sources : Comptes nationaux, CNAMTS et DREES, calculs de l'auteur.

Ces montants vont servir au calage des dépenses individualisables de santé et seront répartis en fonction des montants remboursés par l'assurance maladie constatés dans l'enquête santé appariée SNIIR-AM pour la partie soins de ville (médicaments et honoraires) et en fonction du nombre de jours d'hospitalisation en secteur public ou privé pour les frais hospitaliers.

A2.3 - Les dépenses d'éducation

Les effectifs d'élèves ou d'étudiants pour la France entière et les DOM en 2003 ont été fournis par niveaux d'études par la DEPP. Les coûts moyens sont France entière et ont été calculés à partir des coûts totaux également transmis par la DEPP (colonnes en jaune du tableau 3.1).

Estimation des effectifs des collectivités

Les 77 842 enfants de moins de 15 ans vivant en collectivité ont été répartis sur les niveaux du pré élémentaire jusqu'au 1^{er} cycle de la même façon que les effectifs France entière. Les 158 802 étudiants de plus de 15 ans et quel que soit leur âge ont été répartis comme les effectifs de l'enseignement supérieur. Les élèves des internats et un tiers des 15-29 ans hospitalisés ou en traitement, hébergés de courte ou longue durée ou vivant en habitation mobile ou autres soit 45 321 personnes ont été réparties sur le second cycle comme les effectifs du 2nd cycle France entière.

Tableau 7 - Dépenses d'éducation selon la population

Niveau	Effectifs				Coût moyen en €	Coût en millions d'€ France hors DOM hors collect
	France entière	DOM	Collectivités	France hors DOM hors collectivités		
Pré-élém.	2 576 902	99 805	20 288	2 456 809	3 539	8 693
Elém.	3 911 926	167 279	30 670	3 713 977	3 399	12 623
Spécial 1er degré	122 816	5 320	962	116 534	7 922	923
Ensemble 1er degré	6 611 644	272 404	51 920	6 287 320	3 537	22 240
1er cycle	3 300 040	135 047	25 922	3 139 071	5 472	17 177
Spécial 2nd degré	219 230	6 144	3 467	209 619	5 927	1 242
2nd cycle G et T	1 565 831	50 336	24 655	1 490 840	7 235	10 786
2nd cycl prof.	794 019	36 511	12 324	745 184	8 187	6 101
Apprent. Niv. 2nd degré	305 544	5 863	4 875	294 806	2 581	761
Total 2nd degré	6 184 664	233 901	71 243	5 879 520	6 140	36 067
Form. Post second.	45 081	479	3 180	41 422	3 059	127
Sup. tech. Court	511 592	8 153	35 891	467 548	7 030	3 287
Sup. long	1 647 274	24 647	115 679	1 506 948	6 036	9 096
Apprent. Niv. Sup.	57 428	583	4 053	52 792	2 532	134
Total supérieur	2 261 375	33 862	158 802	2 068 711	6 113	12 643
TOTAL	15 057 683	540 167	281 965	14 235 551	4 993	70 950

Source ministère de l'éducation nationale (DEPP) : effectifs France entière et DOM, coût moyen

Les données d'effectifs et de coût moyen sont utilisées pour déterminer la part des dépenses d'éducation qu'il convient d'attribuer aux DOM et aux collectivités. Sur les 79,6Md€ de dépenses totales (cf. tableau 2), 75,1 Md€ reviennent aux ménages ordinaires (soit 73,9 Md€ de dépenses des APU et 1,14Md€ de dépenses des ISBLSM - réparties selon les mêmes hypothèses que celles des dépenses publiques). Sur ces 75,1Md€, 69,9Md€ relèvent de la formation initiale et 5,2 Md€ de la formation professionnelle (voir infra).

Répartition de la consommation effective d'éducation par ménage

Une fois les dépenses des DOM et des collectivités isolées, les coûts moyens ont fait l'objet d'une imputation dans ERF 2003 en fonction du niveau d'étude de chaque enfant de la famille pour déterminer la consommation individualisable de formation initiale de chaque ménage (voir modèle en annexe 9).

Le montant résultant de l'imputation de la formation initiale dans ERF ressort à 69,9 milliards d'€ (soit une somme assez proche du calcul effectué dans la dernière colonne du tableau 7). La différence entre ce montant et la masse globale des dépenses d'éducation (soit 5,2 milliards) est consacrée à la formation professionnelle : 3,7 milliards destinés aux agents de l'État, répartis dans les ménages où il y a des agents de l'état soit 638€ par agent de l'état ; 1,5 milliard correspondant aux formations professionnelles dispensées par le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), formations susceptibles de bénéficier à chaque actif (chômeur ou occupé), soit 54€ par actif réparti dans les ménages en fonction du nombre d'actifs.

A2.4 - Les allocations de logement

Ces allocations correspondent aux dépenses en « activités immobilières ». Trois aides attribuées sous condition de ressources sont destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à

caractère familial (ALF), et l'allocation logement à caractère social (ALS). Seules les deux dernières ont des bénéficiaires dans les DOM.

Les données de la CNAF (en jaune dans le tableau 8) disponibles sur le site « caf.fr » distinguent les bénéficiaires des DOM ainsi que les bénéficiaires vivant en collectivité (foyer). Les montants moyens attribués en décembre 2003 permettent d'estimer les masses respectives, puis de les recalculer sur les masses du compte de la protection sociale de la DREES, qui distinguent les trois types d'allocation (montant total en millions d'€ (1)). Les montants attribués aux collectivités sont calculés à partir du montant total métropole et de la part des effectifs en collectivité.

Tableau 8 - Allocations logement selon la population

		Année 2003			
		ALF	APL	ALS	Ensemble
Nombre de bénéficiaires	France entière	1 177 332		2 090 450	3 267 782
	DOM	106 126		55 295	161 421
	Métropole	1 071 206	2 533 765	2 035 155	5 640 126
	Dont en foyer ie collectivités	533	198 528	278 882	477 943
	hors DOM hors collectivités	1 070 673	2 335 237	1 756 273	5 162 183
	Montant moyen DOM en décembre en €	249		158	
	Montant moyen Métropole en décembre en €	216	186	147	
	Estimation montant DOM en millions d'€	317	0	105	422
	Estimation montant Métropole en millions d'€	2 777	5 655	3 590	12 022
	Part montant DOM	10,3%	0,0%	2,8%	
Part montant Métropole	89,7%	100,0%	97,2%		
Montant total en millions d'€(1) source DREES		3 287	5 995	3 997	13 279
Montant DOM recalé sur (1)		337	0	113	450
Montant Métropole recalé sur (1)		2 950	5 995	3 884	12 829
<i>Dont montant collectivité en fonction des effectifs</i>		1	470	532	1 003
Montant Métropole hors collectivités		2 949	5 525	3 351	11 825

Sources : **effectifs** caf.fr , Qui sommes nous ? Données statistiques annuelles, **montants moyens** fascicule Aides au logement, **montants totaux** source DREES les comptes de la protection sociale en 2006

Ces montants sont ensuite recalés sur le montant de la comptabilité nationale (11,4 Md€ pour la France entière).

Tableau 9 - Recalage des montants Drees sur ceux de la comptabilité nationale

Année 2003 en millions d'€	Montant DREES	Montant CN	% montant CN
France entière	13 279	11 399	100%
DOM	450	387	3,4%
Métropole	12 829	11 012	96,6%
<i>Dont collectivités</i>	<i>1 003</i>	<i>861</i>	<i>7,6%</i>
Métropole hors collectivités	11 825	10 151	89,1%

Calculs des auteurs

La répartition des montants Métropole hors collectivités est effectuée sur les ménages et selon les montants déclarés d'aide au logement de l'enquête logement puis recalés sur les montants de la comptabilité nationale.

A2.5 - Les dépenses d'activités récréatives, culturelles et sportives

Ces dépenses correspondent à la prise en charge par la collectivité d'une majeure partie des coûts de fonctionnement d'établissements culturels (théâtres, musées, orchestres...) ou sportifs. Cette prise en charge permet d'offrir à la population des services pour un prix résiduel, bien inférieur aux coûts afférents.

Faute d'information plus précise, ces dépenses étant susceptibles de profiter à l'ensemble de la population, sont réparties proportionnellement à la population soit 2,8 % pour les DOM et 2,1 % pour les personnes vivant en collectivité pour les administrations publiques et pour les ISBLSM.

Tableau 10 - Dépenses d'activités récréatives, culturelles et sportives selon la population

Année 2003 en millions d'€	France entière	DOM	Collectivités	France métro hors collectivité
dépenses des administrations publiques	13 593	394	290	12 908
dépenses des ISBLSM	3 756	109	80	3 567
Ensemble	17 349	503	371	16 475

L'ensemble de ces dépenses sera réparti en fonction de la dépense de consommation finale par catégorie de ménages en activités récréatives, culturelles et sportives.

Les catégories des étudiants, chômeurs, RMistes et retraités, parce qu'ils bénéficient souvent de tarifs préférentiels, pourraient se voir attribuer une part un peu supérieure. Faute de temps, ce traitement particulier n'est pas réalisé pour le moment : il nécessiterait de collecter des informations complémentaires - taux de fréquentation par exemple - et de réaliser des imputations dans une enquête.

A2.6 - Les dépenses d'administration

Ces dépenses correspondent aux frais de fonctionnement (salaires et consommations intermédiaires) des caisses d'assurances sociales et des organismes de gestions des autres prestations sociales comme les retraites complémentaires.

Comme pour le poste précédent, ces dépenses sont réparties entre DOM et collectivités en fonction de l'importance des populations. Les dépenses d'administration des ISBLSM sont ajoutées selon la même répartition.

Tableau 11 - Dépenses d'administration selon la population

Année 2003 en millions d'€	France entière	DOM	Collectivités	France métro hors collectivité
dépenses des administrations publiques	13 924	404	297	13 223
dépenses des ISBLSM	3 148	91	67	2 989
Ensemble	17 072	495	365	16 212

On peut, de plus, considérer que ces dépenses profitent à l'ensemble de la population et les répartir par ménage avec une part fixe par unité de consommation.

A2.7 - Les dépenses d'action sociale

Les dépenses d'action sociale dans les comptes nationaux

Les dépenses d'action sociale sont retracées dans les comptes nationaux de la façon suivante :

Tableau 12 - Dépenses d'action sociale par secteur

Année 2003 en millions d'€	APU	ISBLSM	Ensemble
Action sociale des branches marchandes	7 857		7 857
Action sociale des branches non marchandes	10 278	13 658	23 936
1 Enfants handicapés		3 966	3 966
2 Enfants en difficultés	872	2 867	3 739
3 Adultes handicapés		3 251	3 251
4 Accueil des personnes âgées	31		31
5 Exclus (autres hébergements sociaux)		894	894
6 Assistantes maternelles	2 182		2 182
7 Crèches et garderies d'enfants	1 779		1 779
8 Travail protégé NM		1 441	1 441
9 Autres		1 239	1 239
10 dont (CMPP, CAMSP) enfants et adolescents		432	
11 Aide à domicile	1 455		1 455
12 Autres formes d'action sociale	3 959		3 959
Total action sociale	18 135	13 658	31 793

Source : Comptes nationaux

Deux problèmes se posent alors : déterminer à quoi correspondent précisément ces dépenses et quelles sont les parts respectives des DOM et des collectivités. Certaines lignes sont facilement identifiables (assistantes maternelles, crèches et garderies d'enfants), mais d'autres ne semblent pas correspondre à une catégorie particulière de population (aide à domicile, autres formes d'action sociale...).

Il y a trois grands types de population principalement concernés par l'action sociale : les enfants, les personnes handicapées (enfants ou adultes) et les personnes âgées (en particulier, les dépenses des APU en action sociale des branches marchandes correspondent à des dépenses destinées aux personnes âgées - choix de la base 2000). Ces trois catégories seront examinées successivement au regard des informations disponibles sur les aides dont elles bénéficient. On déduira de cette analyse une proposition de répartition des dépenses sur l'ensemble de la population (ménages ordinaires, DOM et collectivités) par type de financeur (pour les APU d'une part et les ISBLSM d'autre part).

Les dépenses d'action sociale en faveur des enfants

Aide à la garde d'enfants

Lignes 6 et 7 du tableau 12

En 2002⁸ comme en 2007⁹, la majorité des enfants de moins de 3 ans sont gardés par leurs parents, 18 % par une assistante maternelle, 2 % à domicile par des employés salariés, 8 % à 10 % en crèche.

⁸ Études et Résultats n°235 - « les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans »

⁹ Études et Résultats n°678 - « les modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans »

Tableau 13

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon leur mode de garde principal en semaine entre 8 heures et 19 heures

	2002	2007
Parents	64	63
Assistante maternelle agréée	18	18
Crèche	8	10
Grands-parents ou autres membres de la famille	4	4
Garde à domicile	2	2
Autres modes de garde	4	3
Ensemble	100	100

Source : enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2002 et 2007.

Les parents peuvent bénéficier de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), aide qui prend en charge l'intégralité des cotisations salariales et patronales, ou de l'aide à la garde d'enfant à domicile (AGED) qui vise aussi à compenser une partie des cotisations sociales. Ces aides ont été remplacées par la prestation accueil du jeune enfant (PAJE) pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004. Le partage entre les DOM et la France métropolitaine se fait à partir de la répartition des bénéficiaires disponible sur le site de la CNAF. La part des aides à la garde d'enfant à domicile est très faible dans les DOM (0,3 %) ¹⁰.

Dans les crèches collectives ou familiales, les parents participent aux coûts en fonction de leurs revenus. La répartition est effectuée en fonction du nombre de places dans ces établissements. La part des DOM est de 4 %. Le montant de la ligne 7 - crèches et garderies d'enfants du tableau 12 a été repris tel quel.

On fait l'hypothèse que les personnes vivant en collectivité n'emploient pas d'assistante maternelle et ne bénéficient pas de ces aides.

Les montants de la France métropolitaine hors collectivité sont répartis comme la distribution de ces aides dans le modèle INES.

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

L'aide sociale à l'enfance est placée sous l'autorité des présidents de conseil généraux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance. Pour 1000 jeunes de moins de 21 ans, on enregistre en moyenne 17 mesures d'ASE. Les enfants qui font l'objet d'un placement familial sont aussi nombreux que les bénéficiaires d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) ou à domicile (AED). Parmi les enfants confiés à l'ASE, 69 % le sont au titre d'une mesure judiciaire en 2003 ¹¹.

Des tableaux détaillés par département en nombre de bénéficiaires et en montants, disponibles dans les « séries statistiques n°124 » de la DREES ¹² permettent le partage entre DOM et France métropolitaine et entre hébergement familial et collectif. Sur 112 400 enfants confiés à l'ASE en 2003 environ 62 000 sont dans des familles d'accueil. Les mesures d'actions éducatives sont exercées en milieu familial. Les AEMO décidées par un juge sont contraignantes vis à vis des familles.

¹⁰ Pour les aides à la garde (ligne 6 - assistantes maternelles du tableau 12), les résultats trouvés dans les données des comptes de la protection sociale de la DREES sont très proches des résultats CN

¹¹ Études et Résultats n°656 - « les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2007 ». ce document reprend les données de 2003 à 2007.

¹² Document de travail, séries statistiques n°124, « dépenses d'aide sociale des départements en 2006

Tableau 14 - Dépenses d'action sociale en faveur des enfants selon la population

Action sociale en faveur des enfants en millions d'€ en 2003	France entière	DOM	Collectivités	Ménages hors DOM hors collectivités
<i>Aide à la garde d'enfant (AFEAMA, AGED, PAJE)</i>	2 281	7		2 274
<i>crèches et garderies d'enfants</i>	1 779	71		1 708
<i>ASE placement familial ou hébergement</i>	3 532	112	2 353	1 067
<i>ASE : AED, AEMO</i>	1 485	52		1 434
Total action sociale des APU en faveur des enfants	9 077	242	2 353	6 483

Source DREES, comptes nationaux base 2000 pour crèches et garderies d'enfants

Pour l'aide sociale à l'enfance qui concerne soit des familles d'accueil, soit des familles qui bénéficient de prestations à domicile, il a été décidé, faute d'information sur les bénéficiaires, de répartir les montants sur l'ensemble des familles ayant des enfants de moins de 18 ans soit un montant moyen de 190 €. Par leurs montants, les dépenses de l'ASE pourraient correspondre aux lignes 11 et 12 du tableau 12.

Les dépenses d'action sociale en faveur de l'enfance inadaptée ou des adultes handicapés.

Ces dépenses sont enregistrées en comptabilité nationale principalement dans le compte des ISBLSM (lignes 1 à 3, 8 et 9 du tableau 12) mais comprend aussi un montant dans la ligne 2 du compte des APU. Elles peuvent être appréhendées à partir de leurs sources de financement.

Dans les versements aux établissements médico-sociaux par l'assurance maladie

Les versements aux établissements médico-sociaux sont retracés dans les publications de la CNAMTS pour le régime général et sont repris mais de manière très agrégée dans les comptes de la sécurité sociale. Cependant, la présentation a varié entre l'année 2003 et les suivantes (tableaux 15 et 16).

Tableau 15 - Dépenses en faveur des handicapés en 2003

Année 2003 - France métropolitaine en millions d'€	Régime Général	Tous Régimes Estimation	part des dépenses
Enfance inadaptée et Adultes handicapés	4 808	5 062	89,7%
CAMSP	76	80	1,4%
SESSAD	331	348	6,2%
CCAA, ACT, CSST, ESVAD, UEROS et centres de ressources	135	142	2,5%
Fonds pour l'emploi hospitalier (CET)	13	13	0,2%
TOTAL PRESTATIONS MEDICO-SOCIALES	5 363	5 645	100,0%

RG source CNAMTS

Les données du régime général extrapolées à l'ensemble des régimes¹³ indiquent 5,6 milliards pour la France métropolitaine au bénéfice de l'enfance inadaptée ou des adultes handicapés et sont du même ordre de grandeur que la partie financée par un transfert D75 des ASSO vers les ISBLSM de 5,8 milliards dans les comptes nationaux en 2003.

Les données du tableau 16 ci-dessous permettent de partager les dépenses entre enfance inadaptée (EI) et adultes handicapés (AH) en faisant l'hypothèse que leur part reste relativement fixe dans le temps. Les données de l'année 2006 permettent également d'avoir une évaluation de la part des DOM.

¹³ Le RG représente 84 % du tous régimes pour les personnes âgées et 95 % pour les personnes handicapées (source CNAMTS)

Tableau 16 - Dépenses en faveur des handicapés en 2005 et 2006

En millions d'€	ONDAM 2005		ONDAM 2006			
	France métro	part des dépenses	France métro	DOM	part DOM	France entière
Enfance inadaptée hors dotation globale	3 802	62,4%	3 888	95	2,4%	3 983
Enfance inadaptée en dotation globale	514	8,4%	589	28	4,6%	617
TOTAL Enfance inadaptée	4 316	70,8%	4 477	123	2,7%	4 600
Adultes handicapés hors dotation globale	1 345	22,1%	1 442	24	1,6%	1 466
Adultes handicapés en dotation globale	434	7,1%	509	17	3,2%	526
TOTAL Adultes handicapés	1 779	29,2%	1 951	41	2,1%	1 992
Ensemble EI + AH	6 096	100,0%	6 428	164	2,5%	6 592

RG source CNAMTS

Compte tenu de la répartition des dépenses entre EI et AH en 2005, les dépenses pourraient être réparties comme suit pour la France métropolitaine. Les données du tableau 16 permettent également de faire une estimation pour la France entière (tableau 17).

Tableau 17 - Dépenses en faveur des handicapés selon la zone géographique en 2003

Année 2003 en millions d'€	France métro	France entière	Dont DOM
Enfance inadaptée hors dotation globale	3 165	3 246	81
Enfance inadaptée en dotation globale	428	439	11
CAMSP	80	82	2
TOTAL Enfance inadaptée	3 673	3 767	94
Adultes handicapés hors dotation globale	1 120	1 149	29
Adultes handicapés en dotation globale	361	371	9
SESSAD	348	357	9
CCAA, ACT, CSST, ESVAD, UEROS et centres de ressource	142	146	4
TOTAL Adultes handicapés	1 972	2 022	50
Ensemble EI + AH	5 645	5 790	144

CAMSP centre d'action médico-sociaux pédagogiques (enfance inadaptée) ; SESSAD service d'éducation spéciale et de soins à domicile, FAM foyers d'accueil médicalisés, ACT appartements de coordination thérapeutique, ESVAD équipes spécialisées pour une vie à domicile, UEROS unité d'évaluation pour traumatisés crâniens (adultes handicapés) ; CCAA centre de cure en alcoologie, CSST centres de soins spécialisés pour toxicomanes (adultes handicapés hors CNSA).
Source CNAMTS, extrapolation de l'auteur

Dans les dépenses d'aides sociales départementales

L'aide sociale départementale en faveur des personnes handicapées se partage entre aides à domicile et aides à l'hébergement. Cette dernière est prépondérante avec 54 % de bénéficiaires en 2003 mais 80 % des montants alloués. La part des DOM est faible 0,6 % des bénéficiaires, 1,4 % des montants (tableau 18). Les financements des collectivités locales en faveur des handicapés font également l'objet d'un transfert (D75) vers les ISBLSM qui gèrent ce secteur.

Tableau 18 - Aides sociales départementales selon la zone géographique

Aide sociale aux personnes handicapées en 2003	France métropolitaine	DOM	Ensemble	part des DOM
Ensemble des bénéficiaires	213 100	1 266	214 366	0,6%
aide à domicile (ACTP, PCH, aides ménagères)	97 700	203	97 903	0,2%
aide à l'accueil (ASH, Accueil familial)	115 400	1 063	116 463	0,9%
Ensemble des dépenses dépenses brutes en millions d'€	3 384	49	3 433	1,4%
dont, aide à domicile (ACTP, PCH, aides ménagères ...)	591	30	621	4,8%
dont, aide à l'accueil (ASH, Accueil familial ...)	2 750	17	2 768	0,6%

Source DREES Séries statistiques n°124

Ensemble des dépenses en faveur des handicapés

Le tableau 19 montre le partage entre DOM, collectivité et ménages hors DOM et hors collectivités.

La part attribuée aux ménages pour l'enfance inadaptée (source CNAMTS) est estimée à partir des places installées pour l'enfance inadaptée. Elles seraient de 97 000 en ambulatoire sur 204 000¹⁴ soit 47,5 %. Néanmoins, on peut donc faire l'hypothèse que les places en établissement ont un coût plus élevé que les places en ambulatoires et attribuer 70 % de ces dépenses aux collectivités. La partie de la dotation globale en faveur des handicapés (ligne 2 tableau 12) a été répartie comme l'aide à l'hébergement.

Pour les adultes handicapés (source CNAMTS), les dépenses des SESSAD et des autres structures énumérées (CCAA...) du tableau 17 paraissent correspondre soit à des prises en charge à domicile soit à des hébergements de courtes durées et peuvent donc être attribuées aux ménages ordinaires.

Une part des dépenses des départements en faveur des handicapés un peu supérieure à celle du tableau 18 a été attribuée aux ménages ordinaires, car la ligne aide à l'accueil n'est pas strictement réservée aux établissements mais comprend également de l'accueil familial.

Tableau 19 - Dépenses en faveur des handicapés selon la population

Action sociale en millions d'€ en 2003	France entière	DOM	Collectivités	Ménages hors DOM hors collectivités
<i>Enfance inadaptée et adultes handicapés (DG)</i>	872	12	666	194
<i>Enfance inadaptée (source CNAMTS)</i>	3 767	94	2 571	1 102
<i>Adultes handicapés (source CNAMTS)</i>	2 022	50	1 481	491
<i>Adultes handicapés (source DREES) APUL</i>	3 433	49	2 622	762
Ensemble EI et AH	10 095	205	7 341	2 548

Les transferts sociaux en nature en faveur des personnes handicapées ou inadaptées ont été répartis sur les ménages dont l'un des membres perçoit une prestation en espèce destinée à la même population (AAH ou AEEH). Les répartitions du modèle INES selon les variables de la typologie ont été utilisées.

Les dépenses d'aide sociale en faveur des personnes âgées

Elles correspondent à la ligne « action sociale des branches marchandes » du tableau 12.

Les nombres de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui vient remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la prestation spécifique dépendance (PSD) sont disponibles dans les séries statistiques n°124 de la DREES et sont de la compétence des départements. Le nombre de bénéficiaires et les montants de l'APA sont également différenciés selon que les personnes vivent à domicile ou en établissement. Ces éléments permettent donc de partager la dépense entre DOM, collectivités et ménages.

Les dotations aux établissements pour personnes âgées (EHPA et EHPAD) comprennent également des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). On peut estimer à 12 % le

¹⁴ Source CNSA rapport annuel 2007

nombre de personnes âgées en perte d'autonomie qui recevraient des soins à domicile d'un SSIAD¹⁵ ou dans des hébergements de courte durée.

Enfin, la dotation globale pour le long séjour a été attribuée entièrement aux collectivités car la durée moyenne de séjour est supérieure à un an (561 jours).

Tableau 20 - Dépenses en faveur des personnes âgées selon la population

Action sociale en millions d'€ en 2003	France entière	DOM	Collectivités	Ménages hors DOM hors collectivités
<i>APCT, PSD, APA (Source DREES)</i>	3 789	138	1 117	2 533
<i>Dotation globale (long séjour et privé long séjour) source CP</i>	1 126	15	1 111	
<i>Dotations EHPA et EHPAD (DREES répartition CNAMTS)</i>	3 301	44	2 866	391
Total action sociale en faveur des personnes âgées	8 216	197	5 095	2 924

Comme pour les personnes handicapées ou inadaptées, les transferts sociaux en nature en faveur des personnes âgées ont été répartis sur les ménages dont l'un des membres perçoit une prestation destinée à la même population, ici l'APA. Les répartitions du modèle INES selon les variables de la typologie ont été utilisées.

Ensemble des dépenses d'action sociale des APU

Compte tenues des différentes estimations exposées précédemment les dépenses identifiées d'action sociale des APU pourraient être les suivantes :

Tableau 21 - Dépenses d'action sociale des APU selon la population

Action sociale en millions d'€ en 2003	France entière	DOM	Collectivités	Ménages hors DOM hors collectivités
<i>en faveur des enfants</i>	9 077	242	2 353	6 483
<i>en faveur des handicapés</i>	872	12	666	194
<i>en faveur des personnes âgées</i>	8 216	197	5 095	2 924
Total action sociale des APU	18 165	451	8 114	9 600

Source : comptes nationaux - base 2000

Le résultat trouvé 18 165 millions dépasse le total du tableau 12 de 30 millions. Les dépenses en faveur des personnes âgées du tableau 12 qui correspondent à l'action sociale des branches marchandes sont inférieures au total ci-dessus (7 857 contre 8 216 millions d'€). La ligne budget global (872 millions d'€) est reprise du tableau 12.

Les dépenses d'ASE comprises ici dans les dépenses en faveur des enfants ne sont pas clairement identifiées dans le tableau 12 mais peuvent correspondre par leurs montants aux lignes 11 et 12 (cf. tableau 14). Ces montants recalés sur le montant total CN figurent dans le tableau 22.

¹⁵ Source CNSA : 82 000 personnes bénéficient de soins infirmiers à domicile et 11 000 places sont installées en accueil de jour ou hébergement temporaire sur 750 000

Tableau 22 - Dépenses d'action sociale des APU recalées selon la population

Action sociale en millions d'€ en 2003	France entière	DOM	Collectivités	Ménages hors DOM hors collectivités
<i>en faveur des enfants</i>	9 062	241	2 349	6 472
<i>en faveur des handicapés</i>	871	12	665	193
<i>en faveur des personnes âgées</i>	8 202	196	5 087	2 919
Total action sociale des APU	18 135	450	8 101	9 584

Source : comptes nationaux - base 2000

Ensemble des dépenses d'action sociale des ISBLSM

Les dépenses d'action sociale des ISBLSM correspondent quasi-exclusivement aux dépenses pour l'enfance inadaptée et les adultes handicapés car la ligne 8 du tableau 12 « travail protégé » s'adresse aux adultes tandis que la ligne 9 qui contient les CMPP et les CAMSP sont probablement destinés aux enfants et adolescents. La ligne 5 « exclus - hébergement sociaux » est entièrement attribuée aux collectivités. La différence de 3,5 milliards dont les sources n'ont pas pu être clairement identifiées pour ce travail, a donc été répartie de la même façon que les autres dépenses en faveur des personnes handicapées ou inadaptées (tableau 23).

Tableau 23 - Dépenses d'action sociale des ISBLSM selon la population

Action sociale en millions d'€ en 2003	France entière	DOM	Collectivités	Ménages hors DOM hors collectivités
<i>en faveur des handicapés = tableau 7.8 hors DG</i>	9 223	193	6 675	2 355
<i>répartition des dépenses en faveur des handicapés</i>	100,0%	2,1%	72,4%	25,5%
<i>Exclus (autres hébergements) ligne 5 tableau 7.1</i>	894	19	875	
Sous total action social des ISBLSM	10 117	211	7 550	2 355
<i>Salde EI et AH (sources non trouvées)</i>	3 541	74	2 563	904
Ensemble des dépenses d'action sociale des ISBLSM	13 658	285	10 113	3 259

Source : comptes nationaux - base 2000

A2.8 - Ensemble des consommations individualisables des ménages pour les APU

L'ensemble des consommations individualisables des ménages ordinaires métropolitains peut être résumé dans le tableau suivant :

Tableau 24 - Consommations individualisables pour les APU selon la population

Année 2003 en millions d'€	France entière	DOM	Collectivités	France métro hors collectivité
Services de santé	108 479	3 339	7 380	97 759
Activités immobilières (ALF, APL, ALS)	11 422	387	863	10 172
Education	78 399	2 738	1 677	73 983
Activités récréatives, culturelles et sportives	13 593	394	290	12 908
Hébergement en faveur des exclus	477		477	0
administration	13 924	404	297	13 223
action sociale	18 135	450	8 101	9 584
Ensemble lignes réparties	244 429	7 713	19 086	217 630
Transports	1 010	32	78	900
Ensemble	245 439	7 745	19 164	218 530

Source : comptes nationaux - base 2000

La ligne « Services de santé » inclut la branche « industrie » du tableau 1.2 (médicaments et matériels thérapeutiques), ainsi que 0,35 milliard sur 1,36 Md€ de la ligne transport correspondant à des transports de malades et également celles enregistrées en « services personnels » qui sont des dépenses de cures thermales ou funéraires. Faute d'information le reste de la ligne transport qui correspond pour l'essentiel à des versements des régions aux entreprises de transports de voyageurs sera ventilée par catégorie comme le total des dépenses individualisables ventilées par des sources. Ces transferts en nature de transport sont très faibles mais les entreprises de transport routier ou ferroviaire ont également bénéficié de 4,9 milliards de subventions sur les produits (D31) en 2003.

A2.9 - Ensemble des consommations individualisables des ménages pour les ISBLSM

L'action sociale est le principal poste de consommation individualisable des ISBLSM. L'intégralité du contenu de ce poste n'a pas pu pour l'instant être identifiée. Plus d'un quart de ces consommations soit 3,5 milliards sont réparties comme les consommations connues.

Les autres lignes de moindre importance ont été réparties de la même manière que les consommations individualisables des APU correspondantes.

Tableau 25 - Consommations individualisables pour les ISBLSM selon la population

Année 2003 en millions d'€	France entière	DOM	Collectivités	France métro hors collectivité
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	3 756	109	80	3 567
<i>Education</i>	1 208	42	26	1 140
<i>sous total action sociale avec sources</i>	10 117	211	7 550	2 355
<i>sous total action sociale sans sources</i>	3 541	74	2 563	904
Ensemble Action sociale	13 658	285	10 113	3 259
<i>administration</i>	3 148	91	67	2 989
Ensemble dépenses individualisables	21 770	528	10 287	10 955

A2.10 - Ensemble des dépenses individualisables

A l'exception des dépenses d'action sociale en faveur des handicapés, les dépenses des ISBLSM sont de relativement faibles importances par rapport aux dépenses des administrations publiques et ont donc été regroupées dans les lignes à répartir.

Tableau 26 - Ensemble des dépenses individualisables selon la population

Année 2003 en millions d'€	France entière	DOM	Collectivités	France métro hors collectivité
Services de santé	108 479	3 339	7 380	97 759
Activités immobilières (ALF, APL, ALS)	11 422	387	863	10 172
Education	79 607	2 781	1 703	75 123
Activités récréatives, culturelles et sportives	17 349	503	371	16 475
administration	17 072	495	365	16 212
action sociale	31 793	735	18 214	12 843
<i>Dont personnes handicapées</i>	13 635	279	9 903	3 452
<i>Dont personnes âgées</i>	8 202	196	5 087	2 919
<i>Dont aides à la garde d'enfants</i>	4 054	78	0	3 976
<i>Dont aides sociale à l'enfance</i>	5 009	163	2 349	2 496
<i>Dont exclus</i>	894	19	875	
Hébergement en faveur des exclus	477		477	0
Transports	1 010	32	78	900
Ensemble	267 209	8 273	29 451	229 485

Source : comptes nationaux - base 2000

Répartition des montants de transferts en nature sur les ménages

Les montants des services de santé, de logement et d'éducation sont répartis à partir des enquêtes « santé » et « logement » pour les deux premiers, sources relativement solides. Les dépenses d'éducation sont également répartie de façon assez fiables car basées d'une part sur les effectifs et les montants fournis par la DEPP et d'autre part, sur les niveaux d'études déclarés dans l'enquête ERF pour les plus de 15 ans et sur un modèle élaboré par la DSDS à partir des échantillons suivis d'élèves de la DEPP pour les plus jeunes.

Les montants d'activités récréatives, culturelles et sportives sont attribués aux ménages qui déclarent consommer ces services dans l'enquête BdF. Faute d'information, aucune modulation individuelle de ces montants n'est effectuée (modulation qui viserait à tenir compte d'éventuels tarifs préférentiels accordés à certaines catégories de population).

La plupart des montants d'action sociale sont répartis selon les répartitions de ces transferts ou de transferts en espèce pour la même catégorie de population utilisées dans le modèle INES. Seule l'aide sociale à l'enfance a été répartie sur l'ensemble des ménages ayant des enfants de moins de 18 ans.

Les transferts en nature liés aux transports et aux services administratifs ont été répartis sur l'ensemble de la population avec un montant fixe par unité de consommation. Ces services d'administration sont en effet essentiellement les frais de gestion des organismes, qui gèrent les transferts en nature ou en espèce (assurance maladie, régimes de retraite, caisses d'allocations familiales).

Annexe 3 - Revenu disponible et dépense de consommation des collectivités

A3.1 - Revenu disponible

Au moment de l'élaboration des enquêtes Revenus fiscaux (ERF), des travaux de recalage sur les masses de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) sont effectués¹⁶. Préalablement, les ressources des personnes en collectivité sont isolées des montants totaux. En l'absence d'information spécifique sur cette population, l'hypothèse est qu'à structure sociodémographique donnée, les revenus moyens perçus sont identiques pour les individus vivant en ménages ordinaires ou en collectivité. La part des montants associée aux collectivités est calculée en tenant compte des caractéristiques des individus vivant hors ménages ordinaires au recensement de 1999 (RP99) (*encadré 1*).

Encadré 1 - Méthode d'estimation des revenus de la population en collectivité dans le cadre de l'élaboration des enquêtes Revenus fiscaux

- 1 - Le recensement de 1999 fournit des informations sur le nombre de personnes de 15 ans et plus vivant hors ménages selon l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et l'activité. On dispose donc d'effectifs par strate de population en 1999.
- 2 - Ces effectifs sont calés, pour des regroupements de strates, sur les effectifs vivant hors ménages en 2003, estimés par sexe et âge grâce aux statistiques d'état civil. On dispose donc d'effectifs estimés pour 2003 par strate de population.
- 3 - L'ERF2002, la plus récente au moment de l'élaboration de l'ERF2003, permet d'estimer le revenu moyen perçu pour chaque strate par les individus vivant en ménages ordinaires.
- 4 - Le revenu moyen est affecté à chaque strate de population vivant en collectivité. En multipliant le revenu moyen par les effectifs estimés pour 2003 on obtient le montant de revenu perçu par la population vivant en collectivité, pour chaque strate de population.
- 5 - Le montant total additionnant l'ensemble des strates correspond à la masse des ressources affectée aux personnes en collectivité.

Ce type de calcul est réalisé pour 3 types de revenus perçus. Pour 2003, les masses isolées pour les collectivités sont les suivantes¹⁷ :

- 1,0 % sur les traitements salaires ;
- 3,9 % sur les pensions-retraites-rentes ;
- 0,7 % sur la somme des revenus d'indépendants.

Ces évaluations réalisées pour l'ERF2003 seront utilisées dans le cadre de la décomposition du compte par catégorie de ménages. On note qu'elles ne portent pas sur toutes les composantes du revenu disponible. Ainsi, les prestations, les revenus du patrimoine ou l'impôt payé ont fait l'objet de recherches et hypothèses complémentaires.

¹⁶ Insee, « Guide d'utilisation de l'enquête Revenus Fiscaux rétropolée », document interne - 2006.

¹⁷ Attention, les correctifs calculés pour l'ERF sont appliqués à des données métropole, sur des revenus nets de cotisations sociales ; par ailleurs, les traitements et salaires sont définis au sens de l'enquête ; ils comprennent les allocations chômage et indemnités journalières.

Revenus d'activités, pensions, revenus du patrimoine

1) Corrections sur les salaires, retraites et revenus des indépendants

Pour ces éléments de revenus, les calculs de l'ERF2003 sont utilisés. Ainsi on affecte aux collectivités :

- 1 % de la masse des traitements et salaires bruts (opérations 'D11' et 'D121' du compte des ménages¹⁸), y compris les cotisations salariés et employeurs (opération D611) ;
- 1 % des prestations « chômage - emploi » (la masse des prestations versées aux ménages au titre du risque « emploi - chômage » est issue du compte de la protection sociale 2003) ;
- 3,9 % sur les pensions-retraites-rentes (la masse des prestations versées aux ménages au titre du risque « vieillesse » est issue du compte de la protection sociale 2003).
- 0,7 % sur les revenus d'indépendants (part appliquée au montant du solde des revenus primaires des EI - B5 - et aux cotisations non salariés).

2) Revenus du patrimoine

Dans le cadre de l'élaboration de l'ERF2006 de nouvelles évaluations pour corriger des collectivités ont été menées, en intégrant pour la première fois les revenus du patrimoine. Les résultats étaient les suivants :

- 0,9 % sur les traitements salaires ;
- 3,6 % sur les pensions-retraites-rentes ;
- 1,0 % sur la somme des revenus d'indépendants ;
- 2,6 % sur les revenus du patrimoine.

La part de 2,6 % a été appliquée :

- aux revenus de terrains et gisement (opération D45) ;
- aux revenus des ménages bailleurs (part appliquée au montant des loyers effectifs reçus au sein de l'opération 'P11' pour les ménages purs) ;
- aux revenus financiers (part appliquée à la somme des opérations 'D41', 'D42' et 'D44' reçus par les ménages purs).

Prestations en espèces et minima sociaux

Il est possible que les personnes en collectivité bénéficient de prestations familiales et/ou de minima sociaux. Pour évaluer le montant associé, les données de la Cnaf (portant sur toute la population) et les données de l'ERF (portant sur les seuls ménages ordinaires) peuvent être comparées.

En retenant pour ces deux sources des données métropole, on peut supposer que l'écart s'explique par des versements aux personnes vivant en collectivité.

Tableau 1 - Minima sociaux, prestations : comparaison des sources

	En M€, pour 2003	
	Minima sociaux	Prestations
CNAF	10 924	20 705
ERF	9 093	19 489
Ecart	1 831	1 216

Au total, sous cette hypothèse, 1,8 Md€ seraient versés aux personnes en collectivité au titre des minima sociaux (Allocation Adulte Handicapé et Revenu Minimum d'Insertion pour

¹⁸ Données métropole + hypothèse partage D121-D122 en métropole égal à celui constaté France entière.

l'essentiel) et 1,2 Md€ au titre de prestations (Allocation Parentale d'Education, Allocation Soutien Familial, Allocation d'Education Spéciale).

Impôt sur le revenu

Il s'agit ici d'estimer le montant d'impôt sur le revenu payé par les personnes vivant en collectivité compte tenu des revenus qu'elles perçoivent.

Compte tenu du manque d'information une méthode très approximative est retenue consistant à appliquer le taux d'imposition moyen constaté dans ERF2003 à la masse des revenus perçus (salaires et revenus des indépendants nets de cotisations, pensions, retraites, revenus fonciers - y compris loyers reçus - et financiers) par les personnes en collectivité.

Le taux d'imposition moyen calculé par ménage dans ERF2003 est de 3,2 %. Il correspond au rapport de l'impôt sur le revenu au revenu déclaré, calculé sur l'ensemble des ménages (y compris ceux qui ne payent pas d'impôt).

Ce même ratio, calculé sur les seuls ménages qui payent un impôt sur le revenu, est de 4,8 %.

En appliquant 3,2 % aux revenus des personnes en collectivité l'impôt sur le revenu total payé par cette population est de 550 M€.

La CSG et la CRDS sont comptabilisés en impôt en comptabilité nationale. Pour évaluer les montants associés on mesure France entière la part de CSG-CRDS dans la masse de revenus, par type de revenu¹⁹. La CSG et la CRDS représentent :

- 7,6 % des salaires et traitements bruts (opération 'D11')
- 3,6 % des prestations en espèces (somme des opérations 'D621', 'D622' et 'D624')

Ces parts sont appliquées aux montants correspondant perçus par les personnes en collectivité. Au total la masse de CSG-CRDS payée par ces derniers est évaluée à 863 M€.

A3.2- Dépense de consommation

Source disponible

L'échantillon de l'enquête BdF 2006 (notre enquête de référence sur les dépenses de consommation) est constitué de 10 240 ménages (sans que les consommations individuelles puissent être isolées).

On assimile les personnes vivant en collectivité à des personnes seules, à l'exception des personnes vivant en habitation mobile, assimilées aux couples avec deux enfants. Sur l'ensemble des ménages de l'échantillon BdF, 2 717 sont des ménages d'une seule personne et 1 418 sont des couples de deux enfants.

Méthodologie et hypothèses

Pour l'analyse de la consommation on repart du nombre de personnes estimé pour 2003 et on considère que la structure croisée par communauté, sexe, âge, et toutes autres caractéristiques n'a pas été modifiée depuis 1999.

Pour chaque communauté on choisit :

- le type de ménage assimilé dans l'enquête BdF ;

¹⁹ A noter aucun montant de CSG-CRDS n'est calculé pour les revenus financiers.

- les caractéristiques sociodémographiques qui seront contrôlées en plus du type de ménage ;
- les postes de dépenses pour lesquels on retirera un montant (le travail a été réalisé à un niveau fin de la nomenclature de consommation, dit niveau « trois chiffres », correspondant à une nomenclature en 39 postes de dépenses).

La liste des hypothèses faites pour chaque collectivité est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 - Hypothèses retenues par collectivités

Population	Poids %	Population cible BdF (eff. Échantillon)	Caractéristiques sociodémog. retenues	Postes de dépenses retenus
- Personne âgée en maison de retraite ou hospice	34,7	Personnes seules (2 717 individus)	Age	123 - Action sociale (on y mettra le montant de dépense constaté en 041 « loyers effectifs » et en 011 « produits alimentaires ») 121 - Soins personnels 061 - Médicaments 062 - Médecine non hospitalière 063 - Services hospitaliers 095 - Presse, livres et papeterie 031 - Habillement 032 - Chaussures 124 - Services d'assurance 125 - Services financiers
- Etudiants cité U - Internes	13,6	Personnes seules inactives de moins de 30 ans (140 individus)	-	Tous les postes de dépenses sont retenus (sauf les loyers imputés - 042 -)
- Travailleur logé dans un foyer - Autres personnes en collectivité*	19,0	Personnes seules (2 717 individus)	Age	Tous les postes de dépenses sont retenus (sauf les loyers imputés - 042 -)
- Personnes hospitalisées - Personnes en centres d'hébergement de court ou long séjour	13,7	Personnes seules (2 717 individus)	Age	123 - Action sociale (on y mettra le montant de dépense constaté en 041 « loyers effectifs » et en 011 « produits alimentaires ») 095 - Presse, livres et papeterie 061 - Médicaments 062 - Médecine non hospitalière 063 - Services hospitaliers 081 - Communications
- Détenus ²⁰	4,2	Personnes seules (2 717 individus)	-	011 - Produits alimentaires 022 - Tabac 094 - Services culturels et récréatifs 121 - Soins personnels
- Sans abri	0,8	Personnes seules classées dans le 1 ^{er} décile de niveau de vie (353 individus)	-	021 - Boissons alcoolisées 022 - Tabac (pour la moitié de la dépense moyenne constatée dans BdF)
- Communautés - Marinier - Militaires	6,7	Personnes seules (2 717 individus)	Age	Tous les postes de dépenses sont retenus sauf - Les loyers (loyers effectifs - 041 - et loyers imputés - 042) - Les voyages (096)
- Habitations mobiles	7,3	Couples 2 enfants (1 418 individus)	Age	011 - Produits alimentaires 012 - Boissons non alcoolisées 032 - Boissons alcoolisées 022 - Tabac 031 - Articles d'habillement 032 - Chaussures 054 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage 071 - Achat de véhicules 072 - Dépenses d'utilisation de véhicules 081 - Communications 091 - App. et acc. Audio-visuels et informatiques
Total population + 15 ans hors ménage	100,0			

Nb : Age en 4 modalités (15-29 ; 30-59 ; 60-74 ; 75 et plus)

* La population des « autres personnes vivant en collectivité » n'étant pas bien définie, elle est assimilée au groupe le plus large en termes de consommation, celui pour lequel tous les postes de consommation sont étudiés (hors loyers imputés).

²⁰ « Les deux premiers postes de consommation sont l'alimentation (qui représente entre 53 % et 58 % des dépenses) et le tabac (entre 22 % et 26 %). Viennent ensuite les loisirs et l'hygiène. Le solde se partage entre les timbres et les produits divers. » Cf. rapport du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/199-449/199-44927.html>

On peut noter que le traitement effectué pour isoler les montants correspondant aux collectivités est différent de celui retenu pour la partie « revenu » car :

- la correction n'est pas estimée globalement sur toute la population vivant en collectivité mais en distinguant par type de collectivités ;
- la structure sociodémographique de la population vivant en collectivité est celle de 1999 mais on ne tient pas compte ici de l'évolution de la structure par sexe et âge de la population entre 1999 et 2003 (ce qui est fait pour les revenus).

Part des dépenses de consommation de métropole associées à la population en collectivité

On commence par calculer la part que représente la dépense de consommation des personnes vivant en collectivité - estimée sous hypothèse - dans l'ensemble de la dépense de consommation - somme de la consommation des ménages ordinaires - source BdF - et de celle des collectivités), sur les principaux postes de dépenses (tableau 3).

On applique ensuite ces parts aux montants de dépenses de consommation de la comptabilité nationale corrigés du solde territorial et des DOM (*annexe 7*), à l'exception du poste « Action sociale ».

Pour les dépenses d'action sociale, le montant obtenu sous hypothèse est de 7,2 Md€. Mais parallèlement, nous disposons en comptabilité nationale d'une estimation des dépenses d'hébergement pour les maisons de personnes âgées notamment. Elles s'élèvent à 9,0 Md€. Les dépenses d'action sociale sont de 9,4 Md€ si on tient compte également de l'hébergement des personnes handicapées. C'est ce dernier montant qui sera finalement privilégié. On fait ici l'hypothèse que ce sont bien les personnes hébergées qui financent leur hébergement. On suppose également que les personnes vivant dans ces collectivités y ont été logées toute l'année.

La correction totale portée sur la dépense de consommation des métropolitains est de 3,6 %.

La population vivant en collectivité représente 2,1 % de la population métropolitaine. Une personne en collectivité dépense donc plus, en moyenne, qu'une personne vivant en ménage ordinaire.

La population vivant en collectivité représente 4,9 % de l'ensemble des ménages de métropole (si on compte 1 personne en collectivité = 1 ménage). Une personne en collectivité dépense donc moins qu'un ménage moyen.

Tableau 3 - Part des collectivités (en %) dans l'ensemble de la dépense de consommation en métropole

Postes de dépense	Part collectivités (en %)
011 Produits alimentaires	2,7
012 Boissons non alcoolisées	2,5
021 Boissons alcoolisées	2,9
022 Tabac	2,8
031 Articles d'habillement	4,9
032 Chaussures y c réparations	4,9
041 Loyers d'habitations effectifs	1,9
042 Loyers imputés	0,0
043 Réparation et entretien courants de logements	2,2
044 Autres services liés au logement	2,5
045 Electricité, gaz et autres combustibles	2,0
051 Meubles, art. d'ameublement, tapis et autres	2,4
052 Articles de ménage en textile	2,2
053 Appareils ménagers	2,5
054 Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2,8
055 Outillage et autres matériels pour la maison et le jardin	2,5
056 Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2,6
061 Médicaments et autres prod. pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques	4,7
062 Médecine non hosp. et services paramédicaux	5,1
063 Services hospitaliers	4,8
071 Achats de véhicules	2,3
072 Dépenses d'utilisation de véhicules	2,3
073 Services de transports	3,9
081 Communications	3,6
091 App. et acc. audio-visuels et informatiques	3,0
092 Autres biens durables culturels et récréatifs	1,2
093 Autres biens et équipements de loisirs	2,0
094 Services culturels et récréatifs	2,6
095 Presse, livres et papeterie	5,0
096 Voyages touristiques tout compris	2,8
10 Education	2,9
111 Restauration	2,8
112 Services d'hébergement	2,9
121 Soins personnels	4,7
122 Effets personnels n. c. a.	3,7
123 Action sociale	52,7
124 Assurances	3,9
125 Services financiers	2,2
126 Autres services	1,1

Annexe 4 - Cinq enquêtes mobilisées : effectifs des échantillons

Cette annexe présente la structure des échantillons des enquêtes selon les trois variables de typologie sociodémographiques (composition du ménage, âge et catégorie socioprofessionnelle (CS) de la personne de référence (PR)).

Tableau 1 - Effectifs des échantillons selon la typologie

Effectifs échantillons d'enquêtes					
	SRCV2004	ERF2003	BDF2006	LOGT2002	SANTE2003
Nombre total de ménages	10 273	35 260	10 240	32 156	14 813
Selon la composition du ménage					
	SRCV2004	ERF2003	BDF2006	LOGT2002	SANTE2003
Personne seule	3 040	10 586	2 717	9 118	4 130
Famille monoparentale	806	2 825	908	2 491	1 018
Couple sans enfant	2 897	10 634	3 046	9 471	4 179
Couple 1 enfant	1 284	4 273	1 345	4 242	1 967
Couple 2 enfants	1 470	4 277	1 467	4 494	1 986
Couple 3 enfants et plus	776	2 665	757	2 340	1 533
Selon l'âge de la PR					
	SRCV2004	ERF2003	BDF2006	LOGT2002	SANTE2003
Moins de 30 ans	1 124	3 478	1 190	3 850	1 525
30-39 ans	1 980	6 261	2 046	6 227	2 743
40-49 ans	2 073	6 679	2 098	6 407	3 096
50-59 ans	1 969	6 655	2 025	5 572	2 826
60-69 ans	1 308	4 665	1 280	4 229	2 026
75 ans et plus	1 819	7 522	1 601	5 871	2 597
Selon la CS de la PR					
	SRCV2004	ERF2003	BDF2006	LOGT2002	SANTE2003
Agriculteurs	169	519	189	541	282
Artisans, comm., chefs d'entr. et professions libérales	484	1 824	476	1 708	823
Cadres	1 148	3 175	1 259	3 366	1 671
Professions intermédiaires	1 594	4 882	1 715	4 616	2 295
Employés	1 425	3 662	1 480	3 694	1 575
Ouvriers	1 746	6 282	1 704	6 188	2 785
Retraités agriculteurs	269	910	228	1 015	405
Retraités autres indépendants	312	1 220	295	940	503
Retraités cadres	403	1 240	434	1 215	590
Retraités professions intermédiaires	609	2 033	572	1 705	893
Retraités employés	678	2 439	666	2 019	809
Retraités ouvriers	887	3 554	761	2 626	1 221
Autres inactifs	509	3 507	461	2 523	961
Non renseignés	40	13			

Tableau 2 - Structure des échantillons selon la typologie

Structure des échantillons (non pondéré, en %)					
	SRCV2004	ERF2003	BDF2006	LOGT2002	SANTE2003
Nombre total de ménages	10 273	35 260	10 240	32 156	14 813
Selon la composition du ménage					
Personne seule	29,6	30,0	26,5	28,4	27,9
Famille monoparentale	7,8	8,0	8,9	7,7	6,9
Couple sans enfant	28,2	30,2	29,7	29,5	28,2
Couple 1 enfant	12,5	12,1	13,1	13,2	13,3
Couple 2 enfants	14,3	12,1	14,3	14,0	13,4
Couple 3 enfants et plus	7,6	7,6	7,4	7,3	10,3
Selon l'âge de la PR					
Moins de 30 ans	10,9	9,9	11,6	12,0	10,3
30-39 ans	19,3	17,8	20,0	19,4	18,5
40-49 ans	20,2	18,9	20,5	19,9	20,9
50-59 ans	19,2	18,9	19,8	17,3	19,1
60-69 ans	12,7	13,2	12,5	13,2	13,7
75 ans et plus	17,7	21,3	15,6	18,3	17,5
Selon la CS de la PR					
Agriculteurs	1,6	1,5	1,8	1,7	1,9
Artisans, comm., chefs d'entr. et professions libérales	4,7	5,2	4,6	5,3	5,6
Cadres	11,2	9,0	12,3	10,5	11,3
Professions intermédiaires	15,5	13,8	16,7	14,4	15,5
Employés	13,9	10,4	14,5	11,5	10,6
Ouvriers	17,0	17,8	16,6	19,2	18,8
Retraités agriculteurs	2,6	2,6	2,2	3,2	2,7
Retraités autres indépendants	3,0	3,5	2,9	2,9	3,4
Retraités cadres	3,9	3,5	4,2	3,8	4,0
Retraités professions intermédiaires	5,9	5,8	5,6	5,3	6,0
Retraités employés	6,6	6,9	6,5	6,3	5,5
Retraités ouvriers	8,6	10,1	7,4	8,2	8,2
Autres inactifs	5,0	9,9	4,5	7,8	6,5
Non renseignés	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0

Annexe 5 - Imputation d'un niveau de vie au sens de la comptabilité nationale : pistes alternatives

Un des objectifs du projet est de décomposer le compte selon la position des ménages dans l'échelle des niveaux de vie, en se référant à une notion de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale (CN) par unité de consommation (UC).

Il est donc nécessaire de disposer d'un revenu disponible au sens de la comptabilité nationale dans les enquêtes qui sont utilisées pour le projet (ERF 2003, BdF 2006, Logement 2002 et Santé 2003), afin de pouvoir classer les ménages de ces enquêtes par classe de niveau de vie au sens de la CN, de façon homogène.

La typologie qui est utilisée classe les ménages en cinq groupes de niveau de vie croissant, constituant 20 % de l'ensemble de la population chacun, selon les quintiles de revenu disponible par UC.

Pour disposer d'un RD au sens de la CN dans toutes les enquêtes, plusieurs méthodes ont été testées :

- l'estimation d'un montant de revenu disponible;
- l'estimation d'un positionnement dans l'échelle des niveaux de vie.

La première méthode a été retenue ; elle a été mise en pratique telle qu'elle est exposée dans le corps du document (§ 2.3.2). Des alternatives ou des pistes d'amélioration de la méthode retenue sont présentées dans cette annexe.

A5.1 - Estimation d'une probabilité de positionnement au sein de l'échelle des niveaux de vie

Une approche alternative à celle retenue peut consister à estimer directement la probabilité pour le ménage de se positionner à tel ou tel endroit au sein de l'échelle de niveau de vie « au sens de la comptabilité nationale ».

Estimation d'une probabilité de positionnement et règle d'affectation

On utilise une régression logistique polytomique ordonnée, avec deux options : un même traitement pour tous les ménages ou un traitement distinct pour les plus modestes et les plus aisés.

Traitement identique de l'ensemble des ménages

Pour l'ensemble des ménages, on estime dans SRCV 2004 les probabilités d'appartenir au 1^{er} groupe, ..., 20^{ème} groupe de niveau de vie au sens de la comptabilité nationale en fonction de trois variables explicatives : les vingtiles de revenu total par unité de consommation, le statut d'occupation du logement et l'âge de la personne de référence²¹.

La règle d'affectation choisie est la suivante : on attribue au ménage la catégorie de niveau de vie pour laquelle il a la probabilité d'appartenance la plus élevée.

²¹ D'autres spécifications ont été testées (vingtiles de revenu total selon l'enquête, statut d'occupation du logement, type de ménage et CS de la PR / vingtiles de revenu total par UC, statut d'occupation et CS de la PR). Le classement des ménages obtenu à l'aide des probabilités prédites et de la règle d'affectation donne des groupes de taille plus homogène avec celle qui est retenue.

Bilan: De même qu'au § 2.3.2.3, on a utilisé SRCV 2004 comme enquête test, en comparant le classement des ménages, leurs caractéristiques par quintile de niveau de vie avec le positionnement initial et imputé.

L'estimation directe d'un positionnement dans l'échelle des revenus plutôt que celle d'un revenu disponible à partir duquel les ménages sont classés n'améliore pas la proportion de ménages bien classés et les caractéristiques par catégorie de revenu ne sont pas plus proches de la situation initiale.

Traitement séparé des ménages les plus modestes et les plus riches

L'objectif est d'améliorer les estimations pour les extrêmes de la distribution : tenter de mieux classer les ménages et donc de mieux évaluer les revenus moyens des plus pauvres et des plus riches.

Il a ainsi été testé une estimation des probabilités de positionnement sur l'échelle des niveaux de vie au sens de la comptabilité nationale en trois temps :

- estimation de la probabilité d'appartenir au groupe des 10 % de ménages les plus pauvres en niveau de vie (plutôt qu'au reste de la population, logit dichotomique)
- estimation de la probabilité d'appartenir au groupe des 10 % de ménages les plus riches en niveau de vie (plutôt qu'au reste de la population, logit dichotomique)
- estimation de la probabilité d'appartenir au 1^{er} groupe, ..., 10^{ème} groupe de niveau de vie (logit polytomique ordonné)

L'estimation de deux régressions séparées pour le groupe des plus pauvres et des plus riches a donné lieu à des spécifications légèrement différentes. N'ont été retenues que les variables explicatives significatives :

- pour le premier, les variables explicatives retenues sont l'appartenance aux trois premiers déciles de revenu total par UC, être âgé de 70 ans ou plus, être ancien agriculteur, percevoir des revenus sociaux et le statut d'occupation du logement
- pour le second, les variables explicatives retenues sont l'appartenance aux quatre derniers déciles de revenu total par UC, être âgé de 55 ans ou plus, appartenir à la CS « artisan, commerçant, chef d'entreprise, professions libérales » et le statut d'occupation du logement.
- pour la régression générale, ont été retenus les déciles de revenu total par UC, la CS de la personne de référence et le statut d'occupation du logement.

La règle d'affectation est la suivante :

- si la probabilité d'appartenir au premier décile de RD par UC au sens de la comptabilité nationale (estimée avec le modèle séparé) est supérieure à 0,5, alors le ménage y est affecté
- si la probabilité d'appartenir au dernier décile de RD par UC au sens de la comptabilité nationale (estimée avec le modèle séparé) est supérieure à 0,5, alors le ménage y est affecté
- pour les ménages restants, on compare les probabilités d'appartenir aux déciles D2 à D9 prédites par le modèle polytomique ordonné et on affecte le ménage au groupe pour lequel la probabilité d'appartenance est la plus forte.

Bilan: cette méthode n'améliore pas le classement des ménages, ni ne rapproche les caractéristiques ou les revenus moyens par classe de revenu de la situation initiale.

A5.2 - Autres tests et pistes d'amélioration

Des pistes d'amélioration ont été testées et sont décrites ici ; certaines d'entre elles pourraient être développées dans le cadre de développements ultérieurs.

Régression du revenu disponible au sens de la CN élargie à d'autres variables explicatives

En restant dans le cadre de l'imputation d'un RD (§ 2.3.2), l'idée consiste :

- à ne plus introduire de variable de positionnement dans l'échelle des revenus totaux dans l'équation,
- pour les autres variables explicatives (variables sociodémographiques), ne plus se limiter aux seules variables communes aux 5 enquêtes.

Ce test permet de voir s'il est possible de construire une équation plus complète qui pourrait améliorer les performances de l'imputation²².

L'ensemble des variables explicatives qui ont été testées comprend toujours la CS de la personne de référence, son âge en tranche, le diplôme, le type de ménage (seul, en couple, en ménage complexe) et le statut d'occupation du logement, mais aussi le nombre d'enfants selon leur âge (nombre d'enfants de moins de 3 ans, de 3 à 5 ans, de 6 à 10 ans, etc.), la tranche d'unité urbaine, le nombre de chômeurs dans le ménage, le nombre d'actifs, le travail à temps partiel, la perception de minima sociaux, la perception de prestations familiales, d'allocations logement, de revenus d'activité, de chômage, de retraites, de pensions autres, de revenus du patrimoine.

Les estimations de la régression élargie donnent de bons résultats : le R² des différentes spécifications retenues est de l'ordre de 57 %. Cela ne suffit toutefois pas à mieux classer les ménages une fois le revenu disponible imputé : le classement obtenu à l'aide de la variable de positionnement dans l'échelle des revenus totaux et d'un nombre réduit de variables sociodémographique reste meilleur.

Traitement de l'hétéroscédasticité

Les résidus de l'équation du revenu disponible estimée sont hétéroscédastiques, comme l'indique un test de Breusch-Pagan ; la variance des résidus n'est pas constante pour tous les types de ménages. L'estimateur des moindres carrés ordinaires (MCO) reste sans biais et convergent mais il n'est plus efficace²³ (i.e. de variance minimale) ; les tests de significativité des coefficients (Fisher ou Student) ne sont plus interprétables.

Il a donc été question de tenir compte de l'hétéroscédasticité.

- Il est d'abord nécessaire d'identifier les variables responsables de l'hétéroscédasticité. Elles ont été recherchées dans un premier temps parmi les variables explicatives de l'équation : les tests graphiques ne permettant pas de discriminer ces variables (tous les régresseurs semblant candidats), on a procédé à une analyse de la variance, en régressant les résidus au carré sur l'ensemble des variables explicatives. La variable au pouvoir explicatif le plus fort est celle des vingtiles de revenus.
- Ensuite, pour tenir compte de l'hétéroscédasticité dans l'estimation, on « sphéricise » les résidus de l'équation estimée par MCO, c'est-à-dire qu'on effectue une deuxième régression en divisant les observations par l'écart-type des résidus pour chaque strate. Les strates étant déterminées par les vingtiles de revenus. Concrètement, dans la régression, cela revient à pondérer les observations au sein de chaque strate par $1/\hat{\sigma}^{strate}$. Cette opération est répétée une fois. On dispose alors de nouveaux coefficients associés aux variables explicatives et de résidus « corrigés » de l'hétéroscédasticité.

²² Et si c'est le cas, imputer les variables explicatives manquantes dans les enquêtes avant d'imputer le RD final.

²³ A noter, les MCO sont efficaces sous l'hypothèse d'homoscédasticité et de normalité des résidus.

Deux possibilités ensuite :

- imputer le RD sans résidus, en calculant $e^{X\beta'} \cdot e^{\frac{v^2}{2}}$, avec les nouveaux coefficients β' et la nouvelle variance des résidus v^2 ;
- imputer le RD en utilisant les nouveaux coefficients β' et en imputant des résidus « corrigés » de l'hétéroscédasticité, tirés dans la distribution des résidus observés par strate²⁴.

Avec les vingtiles de revenu retenus comme strates, les nouveaux coefficients sont peu différents des précédents et par conséquent les résidus de l'équation aussi. Cette méthodologie n'a donc pas été retenue. Le choix des strates déterminées par les vingtiles de revenu n'est cependant peut-être pas le meilleur. Il serait probablement nécessaire de chercher plus systématiquement les variables ou croisements de variables responsables de l'hétéroscédasticité. Compte tenu des échéances du projet, cela n'a pu être mené à bien.

Estimation d'une probabilité de positionnement sans affecter les ménages à des catégories de revenu

Une autre possibilité est de choisir de ne pas affecter les ménages à une catégorie de revenus en particulier, mais d'utiliser simplement les probabilités d'appartenance aux classes de revenus pour calculer des revenus moyens par catégorie. Il s'agit d'une extension de la méthode détaillée dans la première partie de l'annexe (§ A5.1).

Pour une classe de niveau de vie donnée, cela revient à utiliser les probabilités d'appartenance à cette classe pour pondérer les observations des ménages. Schématiquement (sans tenir compte des pondérations propres à l'enquête), dans le calcul du salaire moyen pour le premier quintile de niveau de vie, le salaire d'un ménage donné aura d'autant plus de poids qu'il a une forte probabilité d'appartenir à ce quintile. On utilise dans le calcul les salaires de l'ensemble des ménages.

Bilan : cette méthode n'améliore pas le classement des ménages, ni ne rapproche les caractéristiques ou les revenus moyens par classe de revenu de la situation initiale.

Autres pistes

L'emploi de variables croisées

Pour améliorer l'équation d'imputation du RD au sens de la comptabilité nationale, on a effectué une régression avec des effets croisés parmi les variables explicatives : le fait d'être seul et d'avoir moins de 35 ans ; être seul et avoir 70 ans ou plus ; être une famille monoparentale et être parmi les 10 % les plus modestes ; être cadre ou non salarié (hors agriculteur) et être parmi les 10 % de ménages les plus aisés.

La précision de la régression n'en est pas modifiée. Cette piste impliquant un remaniement assez lourd des imputations du RD dans les différentes enquêtes, elle n'a pas été davantage développée.

Des régressions par type de revenus

Une alternative serait d'utiliser un ensemble élargi de variables explicatives et d'estimer des régressions par type de revenus (revenus salariaux / revenus du patrimoine / ...) ; en

²⁴ Avant de traiter l'hétéroscédasticité, une tentative d'imputation du RD avec imputation de résidus (tirés dans la distribution des résidus observés) avait été effectuée : le classement des ménages n'en avait pas été amélioré.

imputant ensuite chacun des éléments dans les 5 enquêtes et en reconstituant *in fine* un revenu disponible à partir de ces derniers.

Le lien entre certaines variables explicatives et les composantes du RD prises isolément est probablement plus direct (nombre d'enfants et niveau des prestations perçues par exemple) et donc plus fort, que leur lien avec le RD pris dans son ensemble.

Il faut toutefois trouver le modèle adapté pour toutes les composantes du RD et il n'est pas évident qu'en sommant ces différentes composantes imputées séparément, on calcule un revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » qui permette de mieux classer les ménages.

Cette piste n'a pu être testée. Elle constitue une possibilité de développement ultérieur.

Annexe 6 - Utilisation de l'enquête santé pour la répartition des soins médicaux

A6.1 - Le contexte : insuffisances de l'enquête Budget de Famille

En comptabilité nationale, la dépense des ménages en soins et produits médicaux correspond au reste à charge après remboursements de l'assurance maladie mais avant ceux des organismes d'assurances complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance, instituts de prévoyance).

Dans l'enquête Budget de famille (BdF), sont normalement collectés les débours des ménages, après remboursement de leur mutuelle. La généralisation du tiers-payant (y compris avec les organismes complémentaires) peut rendre incertain le recueil de ces dépenses dans BdF et plus généralement dans l'ensemble des enquêtes auprès des ménages. En outre, les montants collectés dans l'enquête, après remboursement des complémentaires, ne correspondent pas à la dépense de consommation au sens de la comptabilité nationale.

Lors de l'enquête santé de 2002-2003 (ES 2003), un essai d'utilisation de données administratives a été expérimenté sur la base du volontariat, en appariant les données de l'enquête avec les demandes de remboursement enregistrées par l'assurance maladie. A la fin de l'enquête lors de la troisième et dernière visite, l'enquêteur recueillait les numéros de sécurité sociale des « enquêtés ». Après cryptage, ces numéros doublement anonymisés ont permis de recueillir les dépenses de soins sur l'ensemble de l'année de l'enquête (octobre 2002 à septembre 2003) à partir du système d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIR-AM).

Ces données ont été exploitées pour étudier la répartition des dépenses de santé au sens de la comptabilité nationale, par catégorie de ménages. La répartition a été comparée à celle constatée dans l'enquête BdF.

Trois postes de dépenses de santé sont retracés dans les dépenses de consommation des ménages dans l'enquête, le poste 061 (médicaments, appareils, prothèses...), le poste 062 (honoraires médicaux et dentaires, des auxiliaires médicaux, des laboratoires d'analyses médicales, des transporteurs sanitaires et des dispensaires), le poste 063 (frais de séjour des hôpitaux publics et privés).

Au moment de l'enquête, le SNIIR-AM ne comprenait pas les données des hôpitaux publics, le poste 063 ne peut donc pas être évalué à partir de cette source. Il faut également noter que seules les dépenses donnant lieu à remboursement sont comptabilisées dans ce système d'information. Dans les deux cas (hospitalisation et automédication), des exploitations particulières sont réalisées sur les seules données collectées par l'enquête Santé pour les ménages appartenant au sous échantillon apparié.

A6.2 - La pondération du sous-échantillon apparié de l'enquête Santé

La base du volontariat et le questionnement à la dernière visite de l'enquête Santé ont restreint le nombre de personnes susceptibles d'être appariées. L'enquête comprend 16 821 ménages et 40 796 individus, parmi eux 20 545 individus appartenant à 9 740 ménages ont été appariés avec les données du SNIIR-AM, mais l'ensemble des individus d'un même ménage ne sont appariés que pour 6 740 ménages (soit 15 042 individus).

L'enquête comprend plusieurs variables de pondération de niveau ménages ou individus. Une repondération du sous-échantillon des « appariés » a été effectuée en commun entre l'INSEE et la CNAMTS uniquement au niveau individus et n'est donc pas utilisable pour le

compte des ménages. Une repondération spécifique a donc été établie pour les 6 740 ménages totalement appariés.

La nouvelle pondération a été créée à partir de la pondération initiale²⁵ des ménages.

Cette pondération a été effectuée en utilisant les critères croisés type de ménage (typmen) et la catégorie sociale en 14 postes (mcs14). Pour chaque strate, le poids des ménages totalement appariés a été remplacé par le total de la strate dans l'enquête santé. Cependant, pour 3 strates²⁶, il n'existait pas de ménages complètement appariés mais 6 ménages partiellement appariés qui ont été ajoutés après redressement proportionnel des dépenses de santé. **Au total, 6 746 ménages représentent les 24 millions de ménages.**

Les ménages d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise et professions libérales ont les poids les plus forts ainsi que, dans une moindre mesure, les anciens agriculteurs (tableau 1)

Tableau 1 : Pondération du sous-échantillon apparié ES2003/SNIIR-AM

mcs14	Catégorie sociale de la personne de référence	Nombre de ménages totalement appariés	Pondération enquête	Pondération du sous-échantillon apparié	poids moyen d'un ménage
01	Agriculteurs exploitants	106	183 691	493 498	4 656
02	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales	146	241 308	1 324 425	9 071
03	Cadres et professions intellectuelles supérieures sauf professions libérales	809	1 210 096	2 428 268	3 002
04	Professions intermédiaires	1 190	1 859 823	3 530 063	2 966
05	Employés	816	1 386 751	2 679 528	3 284
06	Ouvriers qualifiés	920	1 609 319	3 475 581	3 778
07	Ouvriers non qualifiés	318	588 885	1 334 724	4 197
08	Anciens agriculteurs	151	301 473	821 079	5 438
09	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales	128	224 235	897 620	7 013
10	Anciens cadres et anciennes professions intellectuelles supérieures	310	451 358	855 638	2 760
11	Anciennes professions intermédiaires	480	739 514	1 404 461	2 926
12	Anciens employés	418	784 286	1 512 074	3 617
13	Anciens ouvriers	562	1 011 162	2 240 161	3 986
14	Autres personnes sans activité professionnelle	392	697 015	1 740 613	4 440
Total	Ensemble	6 746	11 288 918	24 737 732	3 667

Source : Enquête Santé 2003 appariée SNIIR-AM.

Lecture : un ménage dont la personne de référence est agriculteur exploitant et dont on connaît la consommation de soins pour toutes les personnes du ménage va représenter en moyenne 4656 ménages d'agriculteurs exploitants.

A6.3 - Les postes de dépenses en santé

Les dépenses sont regroupées en trois postes. Le premier poste 061 correspond dans l'enquête budget de famille aux produits pharmaceutiques, aux appareils et autres matériels thérapeutiques (lunettes, prothèses...) et dans les comptes nationaux aux dépenses des ménages en produits²⁷ C31.B1 (fabrication de spécialités pharmaceutiques humaines), C46.A1 (lunettes correctrices), E14.C (véhicules pour invalide) et E34 (matériel médico-chirurgical et d'orthopédie).

²⁵ Pondération issue de la troisième visite.

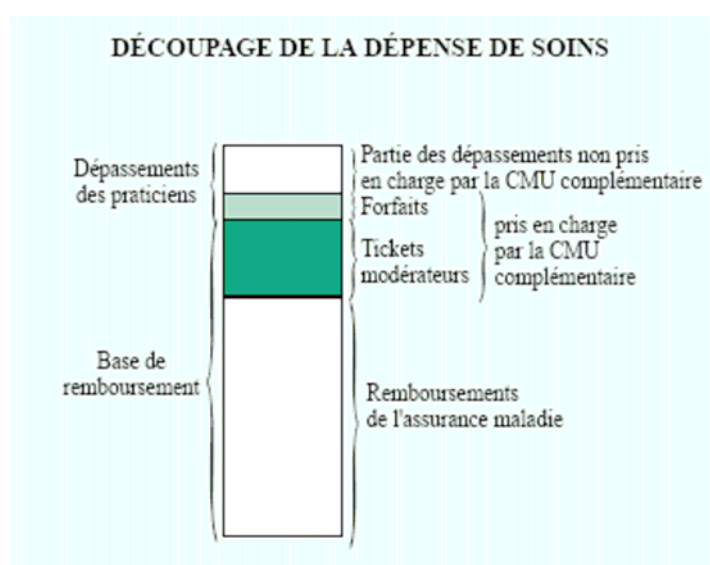
²⁶ Couples avec 2 enfants dont la PR est ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise, profession libérale ou ancien employé (mcs14= 09 ou 12), les couples avec 3 enfants ou plus dont la PR est ancien employé ; croisement de CS de retraités avec 2 ou 3 enfants à charge.

²⁷ Selon la nomenclature économique de synthèse (NES).

Le deuxième poste 062 correspond aux honoraires des professionnels de santé (médecins, auxiliaires médicaux et dentaires, transporteurs) réalisés par des libéraux ou dans des dispensaires. Les postes correspondant en comptabilité nationale sont les postes Q2A.A2 à Q2A.A7.

Les données recueillies dans les fichiers de l'assurance maladie permettent de calculer avec une relative précision ces deux postes. Les montants comprennent le total de la dépense engagée par le patient, le montant pris en charge par l'assurance maladie (base de remboursement), le montant remboursé²⁸. La différence entre la dépense engagée et le montant remboursé correspond à la dépense des ménages dans les comptes nationaux. Elle pourrait être décomposée en paiement du ticket modérateur²⁹ (TM) et dépassement d'honoraires (au-delà des tarifs conventionnels négociés avec l'AM). (Cf schéma ci-dessous)

Schéma - Découpage de la dépense de soins



A6.4 - La prise en charge par la CMU complémentaire

La CMU complémentaire (CMUC) est une mutuelle gratuite qui est soit gérée par les caisses primaires d'assurance maladie - CPAM, et donc directement prise en charge par l'État (qui dans ce cas rembourse les caisses), soit indirectement pour les bénéficiaires gérés par une mutuelle, une société d'assurance ou un institut de prévoyance (par la déduction des dépenses des bénéficiaires sur la taxe que ces organismes doivent payer pour le financement de la CMU). Au 31 décembre 2003, la CNAMTS dénombre 3,76 millions de bénéficiaires de la CMUC dont 87 % sont gérés par les CPAM.

²⁸ Le montant remboursé correspond au produit de la base de remboursement par le taux de remboursement. Par exemple le taux de remboursement d'une consultation est de 70 %. Les personnes qui sont atteintes d'affections de longue durée (ALD) bénéficient d'un taux de remboursement de 100 % pour les soins concernant cette affection particulière.

²⁹ En 2003, les forfaits de 1€ sur les consultations et les actes de biologie n'existaient pas.

Les bénéficiaires

Pour les individus appariés, l'affiliation à la CMUC figure dans le fichier de l'assurance maladie car cette information est indispensable pour la prise en charge en tiers payant du patient. Des questions sur la couverture maladie complémentaire existent aussi dans l'enquête Santé, la variable P2BMUT les résume en trois modalités (1-CMUC, 2-Autre mutuelle ou assurance, 3-Pas de couverture complémentaire). Le croisement entre cette variable et les données de l'AM jugées plus sûres permet de rectifier les données d'enquête.

Tableau 2 : les bénéficiaires d'une couverture complémentaire parmi les individus appariés

		Fichier AM bénéficiaires de la CMU		
		OUI	NON	Ensemble
Questionnaire enquête	CMU	427 2,8%	54 0,4%	481 3,2%
	Mutuelle ou assurance complémentaire	76 0,5%	13 503 89,8%	13 579 90,3%
	Pas de couverture	141 0,9%	693 4,6%	834 5,5%
	Non réponse	3 0,0%	145 1,0%	148 1,0%
	Total	647 4,3%	14 395 95,7%	15 042 100,0%

source : Enquête santé appariée

On constate qu'une très faible part des individus déclarant à l'enquêteur bénéficiaire de la CMUC n'en bénéficie pas, à l'inverse une partie importante de ceux se déclarant sans couverture sont en fait à la CMUC. Les non répondants sont couverts par une mutuelle ou une assurance complémentaire en tant qu'ayant droit³⁰

La totalisation par ménage fait apparaître quelques ménages où la totalité des individus ne bénéficient pas de la CMU (43 ménages). Dans ce cas, la règle de décision suivante a été prise :

- si un individu au moins dans le ménage est déclaré bénéficiaire de la CMUC via la source assurance maladie (AM) alors on considère que le ménage bénéficie de la CMUC
- si aucun individu n'est bénéficiaire de la CMUC dans le ménage compte tenu de l'information AM on fait confiance à la déclaration du ménage (non couvert ou couvert par une mutuelle ou assurance complémentaire)

Après pondération et en privilégiant les informations issues de l'AM, la situation des ménages vis à vis de la couverture complémentaire est la suivante :

³⁰ Tous ces individus ont en effet une modalité 3 à la question P2BM couverture maladie complémentaire

Tableau 3 : Couverture complémentaire

	couverture complémentaire			
	CMU	MUTUELLE	SANS	Total
Nbre de ménages	1 340 391	21 669 217	1 728 125	24 737 732
Nombre d'individus	3 711 823	50 758 776	3 528 240	57 998 839
Répartition des ménages	5,4%	87,6%	7,0%	100,0%
Répartition des individus	6,4%	87,5%	6,1%	100,0%

Source : enquête Santé et SNIIRAM

Dans ce tableau, on affecte aux individus la même pondération que le ménage.

Ce résultat est relativement comparable à celui de l'enquête Santé et Protection Sociale effectuée par l'IRDES en 2006³¹ pour la population non couverte et proche du chiffre donné par la CNAMTS pour le dénombrement des bénéficiaires de la CMU.

Un quart des familles monoparentales, 21 % des « autres inactifs » et des ménages appartenant au premier quintile de niveau de vie bénéficient de la CMUC (contre 5,4 % pour l'ensemble des ménages). Dans ces deux dernières catégories, 11 % des ménages sont sans couverture complémentaire.

Le traitement des dépenses

En comptabilité nationale, les dépenses de soins des bénéficiaires de la CMUC sont comptabilisées comme des dépenses individualisables des administrations publiques. Un traitement spécifique a donc été fait pour basculer leurs dépenses dans les montants remboursés : la différence après traitement de la CMUC est de 29 € en moyenne.

Tableau 4 : Décomposition de la dépense de soins

Dépense annuelle moyenne par ménage en € 2003	Produits pharmaceutiques, appareils thérapeutiques 061	Produits pharmaceutiques, appareils thérapeutiques... 061 après prise en compte de la CMU	Honoraires médicaux et paramédicaux 062	Honoraires médicaux et paramédicaux 062 après prise en compte de la
Montant engagé (1) présenté au remboursement	1 094	1 094	1 294	1 294
Base de remboursement (2)	957	957	1 094	1 094
Montant remboursé (3)	726	741	883	896
Ticket modérateur (4)=(2)-(3)	232	217	212	198
Dépassements (5)=(1)-(2)	137	137	200	200
Dépense ménage avant AMC (6)=(4)+(5)	368	354	412	398
taux de remboursement moyen (7)=(3)/(2)	76%	77%	81%	82%
Automédication (8)	87	87		
Dépense totale du ménage (9)=(8)+(6)	455	440		

Sources : Enquête Santé appariée SNIIR-AM

A6.5 - Médicaments sans ordonnance

Les informations du SNIIR-AM sont naturellement privilégiées par rapport aux déclarations des ménages dans l'enquête BdF. Cependant, seules les dépenses donnant lieu à

³¹ Question d'économie de la santé n°132 mai 2008, « La complémentaire santé en 2006 : un accès qui reste inégalitaire ».

remboursement sont comptabilisées dans ce système d'information. Pour l'automédication, qui ne donne lieu à aucun remboursement, une exploitation de la table « produits de santé » issue de l'enquête Santé a été réalisée.

Les produits de santé sont ceux qui sont acquis pendant les deux mois d'enquête avec ou sans prescription. Ils sont recueillis par l'enquêteur aux deux dernières visites. Si l'enquêté a conservé les emballages des produits, l'enquêteur saisit le code CIP (PS05M), sinon la forme du produit (PS06M) et le libellé (PS07M).

La table « produits de santé » comprend 116 161 observations qui sont des lignes de produit par individu. Le traitement réalisé sur ces données, en 6 étapes, est décrit ci-dessous :

- 1) Extraction des médicaments ou produits achetés sans ordonnance (typmed =0), il reste 12 260 lignes

IDTMEN	identifiant du ménage
IDENT	identifiant de l'individu
TCIP	type de médicament acquis avec ou sans ordonnance TCIP=0 code barre non reconnu TCIP=1 code barre reconnu
PS05M	Code-barre du médicament ou produit
PS07M	si CTIP=0 forme du médicament ou produit acquis SO
PS08M	si CTIP=0 libellé du médicament ou produit acquis SO
PS10M	quantité achetée
PSBMB	but de l'achat SO PSBMB =1 pour la personne PSBMB =2 pour le ménage
DATESANSORD	date d'achat

- 2) Une table est alors constituée sur ces seules lignes avec les variables suivantes :
- 3) La table initiale « produits de santé » ne comprend pas les tarifs des produits, il a donc été nécessaire de les trouver. La table réduite a donc été envoyée à l'INSERM qui l'a enrichi des tarifs quand les codes CIP étaient renseignés. Un traitement manuel supplémentaire a été nécessaire pour renseigner les lignes sans code CIP mais qui comportaient un libellé permettant d'identifier le produit.

Après ces compléments, il reste 11 603 observations (produit par ménage)

- 4) Les dépenses sont totalisées par ménage. 5 503 ménages sur les 14 813 ménages ayant participé à l'intégralité de l'enquête (37 %) ont des dépenses de médicaments ou produits acquis sans ordonnance. Il reste 2 546 ménages ayant de telles dépenses parmi les 6 746 ménages complètement appariés (38 %).
- 5) Pour tenir compte de la durée du recueil, les dépenses ont été multipliées par 6.
- 6) En fonction du type de ménage, les dépenses moyennes d'automédication sont ajoutées aux dépenses moyennes liées aux prescriptions pour obtenir l'intégralité du poste 061.

Annexe 7 - Traitements spécifiques sur les données de dépense de consommation des comptes nationaux : nomenclature et solde territorial

Les travaux sur la dépense de consommation ont été réalisés à un niveau « 3 chiffres » de la consommation, c'est à dire sur une nomenclature en 39 fonctions de dépenses. Dans le document de travail les tableaux ne présentent que des résultats à un niveau agrégé, en 12 fonctions de dépenses, pour des raisons pratiques.

A7.1 - Adaptation des données des comptes nationaux à la nomenclature BdF

Dans le cadre des travaux sur la décontraction du compte des ménages par catégorie, il est prévu de publier une consommation des ménages par type de ménages selon une nomenclature en 12 fonctions de dépenses.

Les données de l'enquête BdF sont traditionnellement présentées selon une nomenclature propre à l'enquête qui est proche de la COICOP (nomenclature de fonctions officielle au niveau européen et disponible dans les publications de la consommation des ménages dans le cadre des comptes nationaux). Ces deux nomenclatures ne sont toutefois pas rigoureusement identiques dans la composition de chacun des postes.

Le tableau suivant donne les écarts pour les 12 fonctions entre les dépenses de consommation des ménages issues de la comptabilité nationale en 2003 exprimées dans chacune des deux nomenclatures :

Tableau 1 - Dépenses de consommation de comptabilité nationale selon la nomenclature

Code	Fonction	Consommation 2003 nomenclature BdF en millions €	Consommation 2003 nomenclature COICOP base 2000 en millions €	Nomenclature COICOP base 2000/ nomenclature BdF en %
01	Prod. alimentaires et boissons non alcoolisées	128 259	128 305	100,0
02	Boissons alcoolisées et tabac	29 378	29 378	100,0
03	Articles d'habillement et chaussures	43 562	45 472	104,4
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	208 995	209 182	100,1
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	51 089	53 331	104,4
06	Santé	29 200	29 154	99,8
07	Transport	128 301	127 489	99,4
08	Communications	24 380	24 380	100,0
09	Loisirs et culture	82 031	82 862	101,0
10	Éducation	5 730	5 730	100,0
11	Hôtels, cafés et restaurants	56 086	56 086	100,0
12	Autres biens et services	92 870	88 514	95,3
	Solde territorial	-11 634	-11 634	
	TOTAL	868 247	868 247	

Il y a deux produits pour lesquels il existe des différences explicites :

- La maroquinerie classée dans l'habillement (03) en COICOP est rattachée aux autres biens et services dans la nomenclature BdF (12) ;
- Les camping-cars classés dans les transports (07) en COICOP sont rattachés à la fonction loisirs, culture (09) en nomenclature BdF.

Les autres modifications consistent à éclater différemment certains postes à un niveau plus fin. Comme exemple, on peut citer les gaz pétroliers liquéfiés qui sont intégralement affectés à la fonction logement (04) en COICOP tandis qu'une partie est extraite et affectée à la fonction transports (07) dans la nomenclature BdF. Un autre exemple concerne les articles de puériculture, entièrement affectés à la fonction autres biens et services (12) en COICOP et dont une partie est intégrée aux équipements du logement (05) dans la nomenclature BdF.

Les travaux de décomposition de la dépense de consommation ont été appliqués aux montants des comptes nationaux exprimés selon la nomenclature BdF à un niveau détaillé. Les résultats décomposés par catégorie ont été rebasculés en nomenclature COICOP en fin de processus, avant la publication.

A7.2 - Correction du solde territorial par fonction

On cherche ici à se restreindre aux dépenses des ménages résidents. Dans BdF, on mesure directement les dépenses de consommation des ménages résidant en France (dépenses effectuées sur le territoire national ou à l'étranger), produit par produit. En comptabilité nationale, on mesure la consommation des ménages sur le territoire national produit par produit quel que soit le consommateur (résident ou non) et on procède ensuite à une correction globale de la consommation des ménages par le biais du solde touristique pour obtenir la consommation des résidents. Dans le cadre de l'étude il faut répartir ce solde territorial par fonction afin de corriger les montants de la comptabilité nationale exprimés en nomenclature BdF.

Source disponible

Le compte du tourisme fournit chaque année un tableau sur les dépenses touristiques en valeur des non résidents en France ventilées par grands types de biens et services.

Tableau 2 - Dépenses touristiques (en Md€) des non résidents en 2003

Hôtels	5,38
Autres hébergements marchands	2,99
Restaurants	4,75
Loisirs	2,59
Forfaits	6,30
Achats + autres prestations	3,88
Alimentation	2,62
Loyers fictifs	1,39
Transports en France	5,70
Total consommation des non résidents	35,6

Source : comptes du tourisme

En revanche, il n'existe pas d'éléments du même type pour les dépenses des résidents à l'étranger.

Pour l'année 2003, le montant global de la consommation touristique intérieure des non résidents atteint 35,60 milliards d'€ dans les comptes du tourisme. Ce montant est à mettre en regard de celui de la consommation des non résidents sur le territoire économique français retenu dans les comptes nationaux et provenant de la balance des paiements. Celui-ci atteint 32,35 milliards d'€.

Traitements à appliquer pour répartir la consommation des non résidents par fonction de consommation

1) La Différence de concept entre le compte du tourisme et la balance des paiements

Le compte du tourisme fait apparaître des loyers « fictifs » correspondant au service d'hébergement non marchand. Autrement dit sont évalués les loyers que les non résidents se paieraient à eux-mêmes s'ils étaient locataires de leur résidence secondaire qui se situe sur le territoire économique français. En pratique, en comptabilité nationale, l'ensemble des loyers des résidences secondaires (réels ou imputés, que le propriétaire soit résident ou non) sont comptabilisés dans les loyers imputés car le compte satellite du logement qui alimente le compte central n'a d'information ni sur les locations de résidences secondaires ni sur la nationalité du propriétaire. En revanche, le solde territorial fourni par la balance des paiements n'estime pas de loyers imputés que se verseraient à eux-mêmes les propriétaires de résidences secondaires non résidents. Ainsi, à concepts comparables avec le suivi effectif en comptabilité nationale (hors loyers « fictifs »), le montant de la consommation touristique intérieure des non résidents ne serait plus que de 34,21 milliards d'€. Il reste cependant supérieur au chiffre issu de la balance des paiements. La première étape est donc de recalculer chaque poste de dépense dans la nomenclature du compte du tourisme sur le montant global issu de la balance des paiements par une règle de 3.

Tableau 3 - Compte du tourisme recalé sur les montants de la balance des paiements (en Md€)

	Compte tourisme	Montant recalé sur la comptabilité nationale
Hôtels	5,38	5,09
Autres hébergements marchands	2,99	2,83
Restaurants	4,75	4,49
Loisirs	2,59	2,45
Forfaits	6,3	5,96
Achats + autres prestations	3,88	3,67
Alimentation	2,62	2,48
Transports en France	5,7	5,39
Total conso non résidents	34,21	32,35

2) Les fonctions de consommation concernées par les dépenses des non résidents

Les montants de comptabilité exprimés en nomenclature de fonctions BdF doivent être corrigés au niveau fin de la nomenclature, c'est à dire pour 39 postes de consommation.

Il faut donc faire le lien entre les postes de dépenses du compte du tourisme et ceux de la nomenclature en 39 postes de dépenses.

Pour cela, il a fallu faire des choix. La liste des fonctions de consommation à 3 positions retenue pour cet exercice repose sur le bon sens et ne se veut pas exhaustive (un touriste étranger peut très bien acheter des clous mais ce cas marginal comme tous les autres du même type seront écartés). Les fonctions suivantes sont retenues (car les plus susceptibles de concerner des dépenses touristiques) :

- 011 Produits alimentaires
- 012 Boissons non alcoolisées
- 021 Boissons alcoolisées
- 022 Tabac
- 031 Articles d'habillement
- 042 Loyers imputés
- 061 Médicaments et autres produits pharmaceutiques
- 062 Médecine non hospitalière et services paramédicaux
- 063 Services hospitaliers
- 072 Dépense d'utilisation de véhicules

- 073 Services de transports
- 094 Services culturels et récréatifs
- 095 Presse, livres, papeterie (dont guides touristiques, cartes postales...)
- 096 Voyages touristiques tout compris
- 111 Restauration
- 112 Services d'hébergement
- 123 Autres effets personnels (dont bijouterie, souvenirs...)

La table de passage entre la nomenclature du compte du tourisme et la nomenclature de fonctions choisies est la suivante :

Tableau 4 - Table de passage entre le compte du tourisme et la nomenclature de fonctions

Nomenclature tourisme	Montant (Md€) recalé CN	Nomenclature fonctions
Hôtels	5,09	Services d'hébergement
Autres hébergements marchands	2,83	Services d'hébergement Loyers imputés
Restaurants	4,49	Restauration
Loisirs	2,45	Services culturels et récréatifs
Forfaits	5,96	Services d'hébergement Voyages touristiques tout compris Restauration Services de transport
Achats et autres prestations	3,67	Articles d'habillement Médicaments et autres produits pharmaceutiques Médecine non hospitalière et services paramédicaux Services hospitaliers Dépenses d'utilisation de véhicules Presse, livres, papeterie Autres effets personnels
Alimentation	2,48	Produits alimentaires Boissons non alcoolisées Boissons alcoolisées Tabac
Transports en France	5,39	Services de transport

- 3) Le champ des produits consommés par les non résidents au sein des fonctions de consommation retenues est restreint.

Afin de pouvoir estimer des structures de consommation correctes par fonction, on applique des restrictions au champ des produits qui en composent certaines. En effet, des produits ne font pas ou très peu partie des dépenses des non résidents. Ces restrictions sont les suivantes :

- Les loyers imputés ne comprennent que les résidences secondaires louées³²
- La restauration ne comprend pas les cantines
- Les services culturels et récréatifs ne comprennent pas les jeux de hasard³³
- La presse, les livres et la papeterie ne comprennent que les imprimés divers (cartes postales) même si la vente de certains guides touristiques ne doit pas être négligeable (mais ils ne représentent qu'une petite partie des livres)

³² On exclut du champ les résidences secondaires possédées par les non résidents. En comptabilité nationale, l'achat d'une résidence secondaire par un non résident est comptée en exportation de location de logement (et non en dépense de consommation).

³³ La grande majorité des dépenses en jeux de hasard en France correspond aux activités de la Française des Jeux et du PMU. Les non résidents dépensent peu en la matière. En revanche, la part des dépenses en casino leur revenant est sans doute importante mais finalement assez faible par rapport à l'ensemble des dépenses en jeux de hasard.

4) Répartition par fonction de consommation de chaque poste de la nomenclature du tourisme

* Pour les « hôtels », les « restaurants », les « loisirs » et les « transports en France », le montant du poste du compte du tourisme (recalé sur le total de la comptabilité) est directement affecté à la fonction de consommation correspondante

* Pour les « autres hébergements marchands » (auberges de jeunesse, refuges, camping, centres de vacances, gîtes, locations de résidences secondaires mais hors hôtels), aucun élément n'est disponible pour distinguer ce qui relève des services d'hébergement de ce qui relève des locations de résidences secondaires par les non résidents sur le territoire économique français. Conventionnellement, on attribuera la moitié du montant de dépenses pour les autres hébergements marchands par les non résidents aux locations des résidences secondaires et l'autre moitié aux autres types d'hébergements marchands hors hôtels

Ainsi les 2,8 Md€ en « autres hébergements marchands » du compte du tourisme sont ventilés pour :

- 1,4 Md€ dans la fonction « loyers imputés » ;
- 1,4 Md€ dans la fonction « services d'hébergement ».

* Pour les « forfaits », on utilise la structure de la consommation des ménages des comptes nationaux pour estimer le montant des voyages à forfait. On appliquera donc la part des voyages à forfait dans le total les regroupant avec les services d'hébergement, la restauration et les services de transport³⁴. Pour ces trois dernières fonctions de consommation, on considérera que la structure dans les voyages à forfait est la même que pour les voyages hors forfait selon les montants du compte du tourisme.

En comptabilité nationale, les voyages touristiques représentent 1,6 % de l'ensemble des dépenses de voyage des touristes (définies autour de 4 fonctions : voyages tout compris, hôtels, restaurants, transports³⁵). On affecte donc 95 M€ (1,6 % * 5,957 Md€) à la fonction « voyages touristiques tout compris ».

Il reste donc 5,862 Md€ à ventiler dans les trois fonctions de consommation (hôtels, restaurants, transports), selon la structure constatée pour ces dernières dans les voyages hors forfait à travers les données du compte du tourisme.

Dans les comptes du tourisme les postes retenus pour les 3 fonctions se décomposent ainsi :

³⁴ Les éléments du compte du tourisme ne permettent pas d'estimer le montant correspondant à la marge des agences de voyage. En comptabilité nationale, pour la dépense de consommation, on ne dispose pas d'éléments permettant d'estimer la part des services d'hébergement, de restauration et de transports donnant lieu à une dépense dans le cadre d'un voyage à forfait. En retenant l'hypothèse proposée, la part des marges des agences de voyage dans les forfaits obtenue pour les non résidents est nettement plus faible que celle dans les forfaits achetés par les résidents. Ce résultat est crédible car la structure des dépenses des non résidents peut être relativement différente avec une forte part d'excursions sur le territoire français pour lesquelles la part de la marge des agences doit être plus faible que pour des voyages de plus longue durée et à plus longue distance (des produits plutôt destinés aux résidents). D'autres hypothèses auraient pu être envisagées : par exemple une hypothèse à mi-chemin entre la marge retenue et celle constatée sur les forfaits vendus aux résidents.

³⁵ Ce taux de 1,6% sous-estime le taux de marge réel des agences de voyages pour les ventes réalisées auprès des résidents. En effet, les dépenses des fonctions « hôtels », « restaurants » et « transports », utilisées pour le calcul, ne concernent pas uniquement les voyages à forfait.

Tableau 5 - Structure du compte du tourisme pour trois postes de dépenses

Nomenclature tourisme	Montant 2003 (Md€) Compte tourisme	Structure (en %)
Hôtels et autres services d'hébergement	8,37	44,5
Restaurants	4,75	25,2
Transport	5,70	30,3
Total	18,82	100,0

En se basant sur la structure du compte du tourisme la ventilation des 5,862 Md€ par fonction est la suivante :

- 2,607 Md€ dans la fonction « services d'hébergement » ;
- 1,480 Md€ dans la fonction « restauration » (hors cantines) ;
- 1,775 Md€ dans la fonction « services de transports ».

* Pour les « achats et autres prestations », en l'absence de sources, les clefs de répartition suivantes ont été retenues en première approximation. Au sein du poste :

- 50 % pour les dépenses d'utilisation de véhicules ;
- 25 % pour les autres effets personnels ;
- 10 % pour les articles d'habillement ;
- 5 % pour la presse, les livres et la papeterie ;
- 4 % pour chacun des produits suivants : les médicaments et autres produits pharmaceutiques et la médecine non hospitalière et services paramédicaux ;
- 2 % pour les services hospitaliers.

Pour « l'alimentation », peu d'éléments objectifs sont disponibles pour effectuer la répartition entre les quatre postes. Plusieurs hypothèses conventionnelles ont pu être envisagées, tenant compte de la spécificité de la dépense de consommation des non résidents en boissons alcoolisées et de la consommation des résidents en tabac (proportion importante d'achats).

L'hypothèse de départ retenue est d'affecter la moitié du montant du poste aux boissons alcoolisées qui, contrairement aux autres produits alimentaires, sont le plus souvent ramenées dans leur pays par les non résidents. Pour répartir le montant restant, on utilisera la structure de la consommation des ménages des comptes nationaux. Le fait de retenir une part de 50 % pour les boissons alcoolisées au sein des produits de l'alimentation peut être considérée comme extrême.

Une hypothèse alternative peut être envisagée. Il s'agirait par exemple de considérer que la part des dépenses en boissons alcoolisées pour les non résidents dans l'alimentation est deux fois supérieure à celle des résidents. En gardant le principe d'estimation pour les produits alimentaires, les boissons non alcoolisées et le tabac décrit dans la note, la structure de consommation des non résidents est alors beaucoup moins déformée par rapport à celle de la consommation des ménages sur le territoire économique français.

Tableau 6 - Dépenses des non résidents sur le territoire économique français

	Dépenses des non résidents sur le territoire économique français en M€		Structure des dépenses des non résidents sur le territoire économique français en %		
	Part de 50 % pour les boissons alcoolisées	Doublement de la part des boissons alcoolisées	Part de 50 % pour les boissons alcoolisées	Doublement de la part des boissons alcoolisées	Consommation totale sur le territoire économique français
Produits alimentaires	1021	1687	41,2	68,1	75,2
Boissons non alcoolisées	86	142	3,5	5,7	6,3
Boissons alcoolisées	1239	430	50,0	17,4	8,7
Tabac	132	218	5,3	8,8	9,7

Les deux méthodes d'estimations testées délivrant des résultats assez éloignés, il a été décidé d'appliquer un montant de dépense des non résidents en boissons alcoolisées intermédiaire, soit 700 M€. La structure des trois autres fonctions de l'alimentaire est la même que pour la dépense de consommation totale en comptabilité nationale.

L'estimation par fonction de dépense de la consommation des résidents hors du territoire économique français.

Ne disposant d'aucune information statistique sur ce sujet, on fait l'hypothèse générale que la structure des dépenses pour les résidents hors du territoire économique est la même que celle des non résidents sur le territoire économique. On applique cette structure au montant de la dépense des résidents hors du territoire économique fourni par la balance des paiements.

Toutefois, on fait un amendement à la règle générale : alors que la consommation de boissons alcoolisées par les non résidents en France a subi un traitement spécifique, on opère le même type de traitement pour la consommation des Français à l'étranger non pour l'alcool mais pour le tabac. En effet, depuis les fortes hausses de taxes en 2003, les résidents français, notamment frontaliers, ont considérablement accru leurs achats de tabac à l'étranger. Ne disposant pas d'informations quantitatives pour les chiffrer, il est prudent de proposer une hypothèse du même type que pour les boissons alcoolisées achetées par les non résidents. Deux chiffrages peuvent donc être proposés en fonction d'hypothèses pour le tabac symétriques à celles des boissons alcoolisées.

Le premier repose sur l'hypothèse que les dépenses de tabac des résidents à l'étranger représentent 50 % des dépenses d'alimentation et le second sur l'hypothèse que la part du tabac est le double de celle observée dans la consommation totale sur le territoire économique français.

Tableau 7 - Dépenses des résidents hors du territoire économique français

	Dépenses des résidents hors du territoire économique français en M€		Structure des dépenses des résidents hors du territoire économique français en %		
	Part de 50 % pour le tabac	Doublement de la part du tabac	Part de 50 % pour le tabac	Doublement de la part du tabac	Consommation totale sur le territoire économique français
Produits alimentaires	661	1065	41,7	67,1	75,2
Boissons non alcoolisées	56	90	3,5	5,7	6,3
Boissons alcoolisées	76	123	4,8	7,7	8,7
Tabac	793	309	50,0	19,5	9,7

À l'instar de la dépense des non résidents en boissons alcoolisées, on retiendra un montant intermédiaire par rapport à ceux issus des méthodes envisagées. Celui-ci est de 500 M€. La structure des trois autres fonctions de l'alimentaire est la même que pour la dépense de consommation totale en comptabilité nationale.

Le calcul de la consommation des ménages par fonction corrigée du solde territorial

Aux montants de chacune des fonctions de consommation entières, on ajoute le solde territorial obtenu par fonction (différence entre la consommation des résidents hors du territoire économique et celle des non résidents sur le territoire économique). On obtient alors la consommation corrigée du solde territorial.

**Tableau 8 - Corrections sur la consommation des ménages hors SIFIM
pour calage de l'enquête BdF**

<i>Montant, en M€</i>		CONSO France	SOLDE TERRITORIAL France	TOTAL CORRIGE	Part dans le poste des corrections apportées (en %)
01	Prod. alimentaires et boissons non alcoolisées	128 259	-606	127 653	99,5
02	Boissons alcoolisées et tabac	29 378	-285	29 093	99,0
03	Articles d'habillement et chaussures	43 562	-132	43 430	99,7
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	208 995	-508	208 487	99,8
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	51 089	0	51 089	100,0
06	Santé	29 200	-132	29 068	99,5
07	Transport	128 301	-3 237	125 064	97,5
08	Communications	24 380	0	24 380	100,0
09	Loisirs et culture	82 031	-980	81 051	98,8
10	Education	5 730	0	5 730	100,0
11	Hôtels, cafés et restaurants	56 086	-5 424	50 662	90,3
12	Autres biens et services	92 870	-330	92 540	99,6
TOTAL		879 881	-11 634	868 249	98,7

Une difficulté conceptuelle : le cas de la consommation intermédiaire

Une part non négligeable des dépenses de services d'hébergement, de restauration et de services de transport est réalisée dans un cadre professionnel et financée par les sociétés et non par les ménages. Elles donnent donc lieu à une consommation intermédiaire.

Ce type de dépenses pour les résidents hors du territoire économique (et respectivement pour les non résidents sur le territoire économique) est comptabilisé dans le solde territorial de la balance des paiements (mais aussi comme consommation touristique dans le compte du tourisme).

En théorie, il faudrait pouvoir apporter une correction pour la seule partie relative à la consommation des ménages (hors CI). En pratique, le PIB français étant estimé selon une approche par la production (c'est-à-dire que la consommation intermédiaire totale est donnée directement, donc correctement évaluée), l'introduction de la correction territoriale dans le calcul de la consommation des ménages à partir d'ERE construits dans une optique de consommation sur le territoire ne remet pas en cause la bonne estimation du PIB en niveau. En revanche, ce hiatus entre certaines sources statistiques construites sur une approche résidente (pour l'estimation de la production et la consommation intermédiaire) et d'autres sur une approche territoriale (pour la consommation et les échanges extérieurs) induit, *par produit*, une incertitude sur le niveau de la consommation finale, comme sur celui de la consommation intermédiaire d'ailleurs.

Puisque le traitement en comptabilité nationale introduit de toute façon cette imprécision, on ne cherche pas à introduire un partage par produits entre consommation finale et consommation intermédiaire sur la correction territoriale : ceci ne ferait qu'ajouter de l'incertitude à de l'incertitude. On se contente d'affecter entièrement le solde territorial ventilé par produits à la consommation des ménages.

Annexe 8 - Calcul d'exonérations de charges sur les bas salaires dans SRCV

Les salaires annuels perçus en 2003 par les individus composant l'échantillon de SRCV ont été collectés en mai 2004. Les cotisations sociales relatives à ces salaires sont estimées sur barème lors des travaux post-collecte. Lors de ce travail les montants annuels des salaires bruts sont estimés à l'aide des paramètres de la législation sociale 2003. Il n'est pas possible de collecter directement ces cotisations sociales, d'une part faute de temps disponible pour l'interview, et d'autre part devant la difficulté soulevée pour cet exercice (présentation de l'ensemble des bulletins de salaires de l'année pour chaque salarié).

Pour les besoins du compte par catégorie, les allègements de charges sur les bas salaires sont aussi estimés. Ces quelques lignes résument les trois méthodes utilisées pour y parvenir. Ces dernières sont mises en œuvre, après avoir évalué les informations collectées, concernant l'activité et les revenus des individus présents dans SRCV. Cet examen nous renseigne sur la méthode la plus appropriée.

Le choix de la méthode dépend donc des réponses fournies par l'individu interrogé. Sur l'ensemble des individus pour lesquels les allègements de charges sont calculés, 43 % le sont avec la première méthode, 42 % avec la seconde et enfin 15 % avec la dernière méthode.

Nous sélectionnons les individus salariés non cadres du secteur privé. Au final, 36 % de ces salariés se voient attribuer des allègements de charges. Les deux premières méthodes s'adressent vraisemblablement à des salariés éligibles, et pour lesquels les employeurs bénéficient réellement des allègements de charges. La troisième méthode permet de se rapprocher en masse de cotisations et en nombre de bénéficiaires des sources externes disponibles (Acooss-Urssaf).

Dans SRCV, lorsque l'on traite les revenus, le pas temporel retenu est l'année. Toutefois, certains modules présents dans le questionnaire ont pour unité temporelle le mois. C'est le cas en particulier du module des cotisations sociales et du module de l'activité actuelle. Nous avons choisi de privilégier les informations annuelles, en cas d'échec nous prenons en compte les données mensuelles. Ce choix est justifié par le fait qu'une grande partie des revenus annuels est obtenue par simple lecture de la déclaration fiscale de l'année 2003. Nous pensons que les effets mémoire sont moins présents et que les données sont plus fiables à la lecture d'un tel document.

Première méthode³⁶

Les allègements de charges sont calculés à l'aide d'une formule générale du type :

- Coefficient = $(A/B) * (C * \text{SMIC} * \text{nombre d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$
- Réduction = coefficient * rémunération mensuelle brute

Les paramètres A, B et C varient suivant les divers régimes des allègements de charges.

³⁶ Les nouvelles enquêtes, à compter de 2008, font appel aux données de la Direction Générale des Impôts. Les salariés du secteur privé déclarent le nombre d'heures annuelles travaillées afin de pouvoir bénéficier de la Prime Pour l'Emploi. La première méthode pourra donc être mise en application avec des données fiables.

Pour les salaires perçus en 2003, nous avons retenu $A=0.208$, $B=0.5$, $C=1.5$. Le résultat ne peut être supérieur à 0.208, il est nul à partir de 1.5 SMIC.

Dans SRCV, nous connaissons pour chaque individu salarié, le nombre d'heures hebdomadaires travaillées, en moyenne dans l'année, ainsi que le nombre de mois d'activité (avec une précision de deux semaines). *A priori* nous pouvons appliquer la formule, afin d'obtenir les salariés concernés. Ces renseignements ne suffisent pas pour réaliser l'estimation, en effet, tous les salariés n'ont pas répondu à l'intégralité des questions concernant leur activité et certaines réponses semblent comporter des erreurs de mesure. Cependant nous pouvons appliquer la formule pour une partie des individus. Cette méthode est appliquée à 43 % des salariés concernés par les allègements de charges.

Deuxième méthode

Cette méthode est utilisée lorsque le temps de travail n'est pas connu ou semble erroné.

A défaut de connaître le nombre d'heures travaillées dans l'année, nous utilisons une particularité de l'enquête réalisée en 2004.

Cette année là, les cotisations sociales sont collectées pour les salariés. Ceux-ci sont invités à se reporter à une feuille de paie reflétant le montant de la rémunération habituelle perçue régulièrement au cours de l'année. Le montant des charges de l'employeur nous indique la présence ou non d'allègements de charges, nous les calculons alors pour les salaires annuels déclarés. Le montant du salaire brut et le montant des charges patronales figurent sur le bulletin de salaire. Nous en déduisons le taux global des cotisations patronales. Celles ci doivent représenter 45 % du salaire brut suivant la législation sociale de 2003. La différence constatée est assimilée au taux des allègements de charges.

Par exemple le calcul nous donne un taux de charges patronales de 20 %, nous en déduisons un taux d'allègement de charges de 25 %. Nous l'appliquons au montant des salaires bruts annuels. Cette méthode est appliquée à 42 % des salariés concernés par les allègements de charges.

Troisième méthode

Ces divers travaux effectués, la masse des allègements de charges estimée est inférieure à l'objectif. Pour les salariés qui n'ont ni indiqué le nombre d'heures travaillées, ni consulté une feuille de paie, nous déterminons des allègements de charges fictifs. Nous choisissons aléatoirement des salariés non cadre du secteur privé. Nous tirons au hasard un taux d'allègement de charges situé entre 20 % et 25 %. Cette méthode est appliquée à 15 % des salariés concernés par les allègements de charges.

Au final dans SRCV 2004, 5,7 millions de salariés sont dans le champ des allègements de charges. Le montant global de ces allègements est de 14,5 milliard d'euros.

Annexe 9 - Imputation des coûts de l'éducation dans ERF2003

Le coût total des dépenses d'éducation est fourni par le Ministère de l'Éducation qui réalise un compte satellite respectant le cadre des comptes nationaux. Ce montant est disponible pour les différents niveaux de formation. Ces coûts totaux, mis en regard des effectifs, permettent d'obtenir un coût moyen par niveau de formation. On souhaite dès lors imputer à chaque élève ou étudiant de l'échantillon de l'ERF2003 le coût moyen correspondant à son niveau de formation.

Dans les ERF les enfants de moins de 15 ans ne sont pas interrogés. Leur niveau de formation n'est donc pas connu et doit être imputé.

1- Pour les plus de 14 ans

Le niveau de formation est disponible dans l'enquête pour les jeunes de plus de 14 ans.

On utilise également le statut de la profession et le type de contrat pour repérer les étudiants en apprentissage.

La nomenclature retenue est la suivante :

- 1^{er} degré (maternelle et primaire)
- 1^{er} cycle du 2nd degré (collège)
- 1^{er} cycle spécial du 2nd degré (SEGPA)
- 2nd cycle général et technologique du 2nd degré (lycée général et technologique)
- 2nd cycle professionnel du 2nd degré (lycée professionnel)
- Apprentissage du 2nd degré
- IUT
- BTS
- Apprentissage du supérieur
- Reste du supérieur (Université principalement mais également école d'ingénieur, de commerce ...)

2- Pour les moins de 14 ans

Les personnes de moins de 14 ans ne sont pas interrogées dans l'enquête. Leur niveau de formation n'est donc pas renseigné. Nous avons donc eu recours à une imputation. Une probabilité d'être au collège a d'abord été estimée sur les élèves du panel DEPP 95 des entrants en 6eme.

On estime sur l'ensemble des enfants de sixième un modèle qualitatif logistique du type $P(\text{être collège} | \text{constante, âge, sexe, PCS du père et de la mère}) = P(X\beta + u > 0)$ avec u variable aléatoire qui suit une distribution logistique.

En fait, on estime séparément la probabilité selon l'âge des enfants :

- pour les moins de 10 ans, on considère qu'ils sont encore primaire
- une équation par année, entre 10 et 12 ans (soient 3 équations ; les variables explicatives sont identiques mais les coefficients estimés différents)
- pour les plus de 12 ans, on considère qu'ils ne sont plus en primaire

La probabilité d'être au collège a la forme suivante : $P(\text{être au collège}) = \frac{1}{1 + e^{-\beta x}}$

Suite à cette première imputation, les enfants au collège ont été affectés en enseignement spécial (SEGPA) ou en enseignement ordinaire selon une seconde régression logistique prenant en compte l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle de la personne *responsable* de l'enfant.

$$P(\text{être en SEGPA/ collège}=1) = \frac{1}{1 + e^{-\beta x}}$$

On fait l'hypothèse que les enfants de 3 ans ou plus sont tous scolarisés. On sélectionne de manière aléatoire 1/4 des enfants de 2 ans (taux de scolarisation par âge dans RERS).

Ces imputations reprennent des programmes et des estimations effectués dans le cadre d'une étude réalisée à partir du modèle de microsimulation Ines³⁷.

³⁷ Élise Amar, Magali Befy, François Marical, Émilie Raynaud, « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », France, portrait social, *Insee Références*, édition 2008.

Annexe 10 - Revenus financiers dans SRCV : imputations et recalage

Dans le cadre de la décontraction du compte par catégorie de ménages les intérêts reçus par les ménages sur leurs placements financiers (D41-R) ainsi que les dividendes (D42) ont été imputés dans SRCV (§ A10.1). L'ensemble des revenus financiers calculés dans SRCV et/ou imputés (opérations D41, D42 et D44) ont été recalés sur les masses macroéconomiques (§ A10.2).

Ces traitements ont servi à la construction du revenu disponible (RD) au sens de la comptabilité nationale dans l'enquête, ce dernier servant de base à la construction de la variable de typologie de niveau de vie au sens des comptes nationaux (§ 2.3.2).

La masse d'intérêts reçus (D41 en ressources) des comptes nationaux est décomposée par catégorie de ménages grâce à l'enquête SRCV. Les travaux d'imputations ont donc également un impact au cours de cette étape de travail. Pour les dividendes (D42) et les produits d'assurance vie (D44) c'est la distribution par catégorie constatée dans l'ERF qui est privilégiée pour la décomposition composante par composante (§ 3.3.1).

A10.1. Redressement des revenus financiers

Le taux de couverture des revenus financiers dans SRCV par rapport aux données des comptes nationaux est très faible : il est de 15 % si on compare à l'ensemble des « intérêts » - D41 -, « revenus distribués des sociétés » - D42 - et « revenus de la propriété distribués aux assurés » - D44 - reçus par les ménages en 2003.

Parmi les dividendes versés (D42) la comptabilité nationale intègre sous le titre « autres revenus distribués des sociétés » les montants que les entrepreneurs prélèvent effectivement pour leurs propres besoins sur les bénéfices réalisés par les quasi-sociétés qui leur appartiennent. Cette opération représente 20 Md€ sur les 43 Md€ reçus par les ménages en 2003 au titre des « revenus distribués des sociétés ». Ce montant est probablement déclaré dans la partie « revenus » par les entrepreneurs qui répondent aux enquêtes ménages.

Il a été décidé par convention, de ne conserver qu'un quart du montant en « revenus financiers » ; le reste est basculé en « revenus des non salariés ».

En tenant compte de cette correction, le taux de couverture est de 21 % environ.

La conclusion reste identique dans tous les cas : la sous-déclaration des ménages sur les revenus financiers est élevée.

Cette sous-déclaration mesurée ici sur l'ensemble des ménages peut s'expliquer :

- par un biais d'échantillonnage (mauvaise couverture du haut de la distribution, les revenus financiers étant fortement concentrés) dans les enquêtes ménages ;
- par une non-déclaration du ménage (déclaration de non-détention) ;
- par une minoration du montant des encours détenus.

La sous/non déclaration peut avoir un impact sur le classement des ménages selon leur niveau de revenu disponible.

Pour essayer de corriger une part de cette sous déclaration, un redressement a été effectué sur les revenus financiers que l'on trouve initialement dans SRCV.

Pour commencer décrivons les données sur le patrimoine financier et le mode de calcul des revenus financiers initiaux dans SRCV 2004 :

- données de départ :
 - ⇒ déclaration par les ménages de la détention ou pas d'un ensemble d'actifs financiers : livrets exonérés, livrets fiscalisés, épargne logement (CEL, PEL), valeurs mobilières (actions, obligations, SICAV), produits d'assurance vie (y compris épargne retraite, PEP), autres placements financiers (bons d'épargne, de capitalisation) ;
 - ⇒ déclaration en tranche de montants des encours associés ;
- calculs effectués :
 - ⇒ détermination d'un montant d'encours à partir de l'information récoltée en tranche ;
 - ⇒ application de taux de rendement par type de produit³⁸
 - ⇒ insertion des revenus financiers ainsi calculés dans la mesure du revenu disponible, sans autre traitement : les impôts payés sur certains de ces produits sont considérés être tous pris en compte dans le montant d'impôt sur le revenu déclaré par le ménage. Le cas des revenus financiers soumis à un prélèvement à la source (prélèvement libératoire forfaitaire³⁹), n'est donc pas traité.

Comparaison des taux de détention dans l'enquête Patrimoine 2004 et dans SRCV 2004

Cette comparaison indique que les données collectées dans SRCV 2004 sous estiment globalement la détention des différents produits financiers (tableau 1).

Tableau 1 - Comparaison des taux de détention dans l'enquête Patrimoine 2004 et dans SRCV 2004

Taux de détention des :	SRCV 2004 (en %)	Patrimoine 2004 (en %)
Livrets exonérés	68,8	82,6
Livrets bancaires fiscalisés	3,4	5,9
Épargne logement	35,6	41,3
Produits d'assurance vie*	28,1	36,7
Valeurs mobilières	16,9	24,2
Autres placements**	2,8	1,5

* Pour l'enquête Patrimoine, le taux de détention du tableau correspond à celui des produits d'assurance vie, PEP, épargne retraite, mais pas l'assurance décès.

** Ce dernier agrégat est difficile à cerner : il regroupe dans le tableau pour l'enquête Patrimoine les comptes à terme, bons de capitalisation et autres que capitalisation.

Source : Insee, SRCV 2004, Patrimoine 2004

Les taux de détention ont tendance à augmenter d'une vague à l'autre dans SRCV, se rapprochant ainsi des taux de détention observés dans Patrimoine 2004. La sous estimation des revenus financiers dans SRCV 2004 provient donc en partie d'une sous estimation des taux de détention.

³⁸ En 2004 : livrets exonérés (3,07%), livrets non exonérés (2,58 %), le logement (CEL, PEL : 3,85 %), les valeurs mobilières (1,62 %), l'assurance vie (4,34 %), le reste (2,74 %).

³⁹ C'est le cas des revenus des placements à taux fixe (obligations, bons d'épargne), produits regroupés dans SRCV au sein de différents agrégats.

Dans le cadre du projet de décontraction du compte des ménages, il a été décidé de remplacer par des imputations les revenus financiers initialement calculés dans SRCV à partir des éléments déclarés.

Choix retenus pour le traitement :

- La détention et les montants d'encours sont imputés à partir de modèles estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2004⁴⁰, agrégat de produits par agrégat, sans tenir compte des éléments collectés dans SRCV (sauf pour les produits d'assurance vie et l'agrégat « autres placements », pour lesquels on conserve la détention déclarée et les encours initialement calculés dans SRCV, les modèles ne permettant pas d'améliorer sensiblement les résultats).
- Les modèles de détention ne produisent que des probabilités de détention de tel ou tel produit. Les détenteurs sont ensuite tirés aléatoirement au sein des ménages, en tenant compte de cette probabilité. Cette méthode conduit généralement à effectuer plusieurs tirages, simuler les montants possédés par les détenteurs des différents tirages et calculer par la suite les statistiques d'intérêt (revenu disponible moyen, déciles etc.) en moyenne sur l'ensemble des simulations effectuées. Si les statistiques d'intérêt sont peu variables d'une simulation à l'autre, ce procédé n'est pas indispensable.

Pour des raisons pratiques, un seul tirage a été effectué dans SRCV. Il est en effet très coûteux de conserver plusieurs simulations à un stade aussi préliminaire.

- Les taux de détention après imputation

Tableau 2 - Les taux de détention des produits financiers après imputation

Taux de détention des :	SRCV 2004 - imputés (en %)	Patrimoine 2004 (en %)
Livrets exonérés	84,3	82,6
Livrets bancaires fiscalisés	5,9	5,9
Épargne logement	42,5	41,3
Valeurs mobilières	20,4	24,2

Note : les produits d'assurance vie et les « autres placements » ne sont pas imputés.

Source : Insee, SRCV 2004, Patrimoine 2004

- Les taux de rendement moyens appliqués aux encours imputés (ou initiaux, pour l'assurance vie) ont été recalculés à partir des taux détaillés communiqués par le SESOF de la Banque de France et des encours correspondants, recensés dans les différentes publications de la Banque de France et les comptes financiers. Ils s'élèvent à 2,76 % pour les livrets exonérés, 2,37 % pour les livrets non exonérés, 3,44 % pour l'épargne logement, 2,41 % pour les valeurs mobilières, 5,13 % pour l'assurance vie et 2,74 % pour le reste.
- Le recalage des encours imputés : malgré une amélioration globale des taux de détention, le total des encours imputés reste largement inférieur aux encours macroéconomiques (tableau 3). Ce qui est logique car l'enquête Patrimoine minore elle aussi les encours possédés.

⁴⁰ Les variables explicatives de la détention des différents produits financiers sont le positionnement dans l'échelle des revenus déclarés (selon les déciles), le type de ménage, la tranche d'unité urbaine, le statut d'occupation du logement, la perception de revenus fonciers, ainsi que la CS, l'âge en tranche, le diplôme et le sexe de la personne de référence.

Tableau 3 - Masses de revenus financiers initiales et imputées dans SRCV 2004

Revenus financiers en millions d'euros (arrondis)	SRCV 2004	Imputés
Livrets exonérés	3 400	3 200
Livrets bancaires fiscalisés	230	2 040
Épargne logement	4 050	4 170
Produits d'assurance vie *	7 950	9 500
Valeurs mobilières	1 740	3 310
Autres placements	260	260
Total	17 630	22 480
Taux de couverture / Compta nat	21 %	26 %

* Dans le cas des produits d'assurance vie et des autres placements, les revenus financiers sont calculés à partir des encours initiaux de SRCV 2004 et des taux de rendement moyens recalculés. Le changement du taux de rendement appliqué entre les traitements SRCV et le projet de décontraction du compte des ménages explique la différence de montants.

Source : Insee, SRCV 2004 et calculs des auteurs

Les montants d'encours imputés sont donc recalés sur les données macroéconomiques, pour les différents agrégats, en utilisant les statistiques monétaires de la Banque de France. Ce sont les encours qui sont recalés, et non directement les revenus générés par les différents produits, car on dispose dans les données macroéconomiques de davantage de détail par produit pour les encours (source Banque de France) que pour les revenus (source Comptes nationaux). Une exception est faite pour les produits d'assurance vie, dont ce sont les revenus qui sont directement recalés, la masse d'encours correspondante dans les comptes correspondant à un champ plus large que celui que l'on vise⁴¹.

- Fiscalité : en toute rigueur, il faudrait retirer de la variable d'impôt sur le revenu collectée dans SRCV les prélèvements sur les revenus financiers (qui correspondent aux montants déclarés par les ménages) pour les remplacer par des prélèvements recalculés sur les revenus financiers imputés (ceux qui seront pris en compte dans le revenu disponible).

Cependant, dans SRCV on ignore quelle est la part de l'impôt correspondant spécifiquement à ces prélèvements puisque seul un impôt global est collecté. La fiscalité des revenus financiers est en outre complexe et les agrégats collectés dans SRCV regroupent des produits de nature différente (les « valeurs mobilières » mêlent par exemple les obligations dont les revenus peuvent être imposés à la source, ainsi que les actions, dont les dividendes sont imposés selon le droit commun si les actions sont détenues en dehors d'un PEA).

Il a été choisi de conserver la variable d'impôt collectée dans SRCV et de n'appliquer aucune fiscalité supplémentaire aux revenus financiers imputés, ce qui est très approximatif.

Il serait possible de calculer la part moyenne de l'impôt sur les revenus financiers dans l'impôt sur le revenu à l'aide d'une source comme les ERF, et de l'appliquer aux données de SRCV. Toutefois, l'emploi d'une valeur moyenne représente également une approximation assez forte.

A10.2. Recalage des revenus financiers

Dans le cas des revenus financiers, le total finalement obtenu après recalage des encours (64,9 Md€) n'atteint effectivement pas le montant constaté dans les comptes en 2003 qui s'élève à 84,6 Md€.

⁴¹ Elle comprend notamment la « provision pour participation aux excédents », qui sert à provisionner les intérêts des années futures. Appliquer un taux de rendement à l'intégralité de la masse macroéconomique reviendrait en partie à calculer des intérêts d'intérêts.

Contrairement aux autres types de revenus, il a été décidé pour les revenus financiers d'appliquer un recalage non uniforme, sachant que les enquêtes sous-estiment le patrimoine financier, en particulier dans le haut de la distribution. Ainsi, sur les 20 Md€ manquant environ, on affecte 10 Md€ aux 5 % de ménages les plus riches en RD, et les 10 autres Md€ aux 2 % de ménages les plus riches en RD (ces derniers supportant donc un double recalage). A encours donné, le recalage des seuls revenus financiers des ménages les plus aisés revient à supposer que ces derniers possèdent des actifs dont le taux de rendement est supérieur à celui des produits financiers de même type détenus par les autres ménages. Ces conventions permettent d'accentuer la variabilité de la part des revenus financiers dans le revenu disponible selon le niveau de celui-ci.

On peut noter que le recalage des encours imputés, réalisé de manière uniforme sur tous les ménages mais par type de produit financier, permet déjà d'obtenir une variabilité assez importante de la part des revenus financiers dans le revenu disponible selon le niveau de celui-ci.

**Tableau 4 - Part des revenus financiers dans le revenu disponible
par décile de revenu disponible**

	Revenus financiers imputés <u>sans recalage</u> des encours - RD CN 1ers traitements		Revenus financiers imputés <u>avec recalage</u> des encours - RD CN 1ers traitements		Revenus financiers imputés <u>avec double recalage</u> - rapportés au RD CN 2 nd traitements	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
RD <=D10	2%	0%	4%	1%	2%	0%
D10<RD<=D20	2%	0%	3%	1%	3%	1%
D20<RD<=D30	2%	1%	4%	1%	3%	1%
D30<RD<=D40	2%	1%	4%	1%	4%	1%
D40<RD<=D50	2%	1%	5%	2%	4%	1%
D50<RD<=D60	3%	1%	5%	2%	4%	2%
D60<RD<=D70	3%	1%	5%	2%	5%	2%
D70<RD<=D80	3%	1%	6%	2%	5%	2%
D80<RD<=D90	3%	1%	7%	3%	7%	3%
D90<RD<=D95	4%	1%	10%	4%	7%	3%
D95<RD<=D99	4%	2%	16%	7%	17%	7%
D99<RD	6%	1%	20%	11%	33%	27%

Note : la part des revenus financiers dans le RD est calculée au niveau « individuel » pour chaque ménage. On calcule ensuite la moyenne et la médiane de ces parts.

* Le double recalage regroupe celui sur les encours de la Banque de France puis celui sur les masses de revenus financiers de la comptabilité nationale.

Source : Insee, SRCV 2004 et calculs des auteurs

Camille Landais, dans son étude « Les hauts revenus en France : une explosion des inégalités », à partir de l'exhaustif des données fiscales indique que "au dernier décile des foyers [fiscaux] les plus riches, les revenus du capital représentent 9 % de l'ensemble des revenus, contre moins de 3 % pour le reste des foyers. Et plus on s'approche de la queue de la distribution, plus cette part est importante : 18 % au niveau du dernier centile, 30% au niveau du dernier millième et 45 % au niveau du dernier dix -millième » ; Il faut noter que, travaillant sur des données fiscales, ses conclusions portent sur des foyers fiscaux et sur une notion de revenu déclaré. Sous le terme « revenus du capital » il regroupe les revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers (hors plus values).

A ce jour, aucune autre exploitation ne permet de savoir si le différentiel entre les ménages selon leur niveau de revenu est sous estimé ou non.

Annexe 11 - Estimation de la valeur des voitures neuves et d'occasion vendues aux ménages en comptabilité nationale

À partir des sources utilisées par la comptabilité nationale, on cherche à estimer la valeur de voitures neuves et d'occasion vendues aux ménages en 2003 quel que soit le type de vendeur (concessionnaire, entreprise, ménage).

A11.1 - Sources

Trois sources de données sont utilisées pour l'élaboration des comptes nationaux :

- Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) / Ministère de l'Écologie pour le nombre d'immatriculations par modèle et la nature de l'acheteur (profession de la personne de référence du ménage, activité de l'entreprise),
- prix indicatifs pour les voitures neuves relevés dans l'Auto Journal
- prix moyens par âge du véhicule fournis par le CCFA pour les voitures d'occasion.

A11.2 - Méthodologie cohérente avec les données intégrées en comptabilité nationale

Voitures neuves :

On connaît le nombre de véhicules neufs immatriculés par modèle distingués selon les caractéristiques usuelles (puissance fiscale, nombre de portes...). On applique à ce nombre le prix moyen du modèle relevé dans l'Auto Journal. En sommant toutes les valeurs, on obtient la valeur des ventes totales. Par ailleurs, on dispose du type d'acheteur (profession ou activité) par puissance fiscale uniquement permettant de connaître le nombre de véhicules achetés par les ménages. On fait l'hypothèse que le prix moyen est le même par puissance fiscale entre les achats ménages et les achats non ménages. On en déduit la valeur des véhicules immatriculés par les ménages par puissance fiscale. En faisant la somme de toutes les valeurs obtenues, on obtient la consommation des ménages en véhicules neufs. Les véhicules de démonstration vendus aux ménages par les concessionnaires ne sont pas considérés comme véhicules neufs en comptabilité nationale.

Voitures d'occasion :

Il y a trois types de véhicules d'occasion en comptabilité nationale :

- les voitures de démonstration,
- les véhicules vendus par les loueurs (directement ou par l'intermédiaire d'un concessionnaire),
- les véhicules vendus par les concessionnaires d'origine ménages.

Pour ces derniers, seule la marge du concessionnaire est comptabilisée par transaction. Les véhicules vendus directement entre ménages ne sont pas suivis.

On dispose directement du nombre de voitures de démonstration vendues (on les suppose toutes vendues à des ménages). Le prix moyen appliqué correspond à celui des voitures neuves minoré forfaitairement de 14 %.

Pour les voitures de loueurs, on estime que pour une année donnée la moitié des véhicules neufs qu'ils ont achetés la même année et l'année précédente sont revendus aux ménages. Grâce à une clef de répartition, on différencie les véhicules qui sont directement vendus aux ménages de ceux qui transitent par un concessionnaire. Pour valoriser, on applique les prix moyens fournis par le CCFA corrigés de la marge en ce qui concerne les véhicules vendus directement (on considère qu'un loueur vendra au prix du marché et ne fera donc pas de marge sur une vente directe).

Le nombre de véhicules d'origine ménages vendus par les concessionnaires est obtenu grâce à une clef de répartition appliquée à l'ensemble des ventes d'occasion (60 % sont vendues par des concessionnaires). Pour la valorisation, on fait la moyenne pondérée par le nombre de véhicules vendus, des prix moyens fournis par le CCFA des véhicules de 1 à 8 ans d'âge.

On déduit enfin, par solde, le nombre de véhicules vendus directement de ménage à ménage. On considère qu'il s'agit de véhicules de 9 ans et plus pour calculer le prix moyen et on lui retire 15 % pour la marge.

A11.3 - Chiffrage

1) Chiffrage préalable :

Tableau 1 - Données des comptes nationaux pour 2003 : valeurs officielles et recalculées

Type de véhicule	Valeur officielle en comptabilité nationale convertie aux concepts BdF (i.e pas uniquement la marge pour les concessionnaires) en M€ TTC	Valeur recalculée convertie aux concepts BdF à partir des sources et de la méthodologie de la comptabilité nationale en M€ TTC
Voitures neuves	22 099	23 501
Voitures de démonstration	2 981	2 992
Voitures de loueurs	3 791	3 708
Voitures d'occasion ordinaires vendues par les concessionnaires d'origine ménage	20 953	19 992
Voitures d'occasion vendues de ménage à ménage	Pas d'indicateur	1 427
TOTAL		620

Note sur les écarts entre les données publiées en comptabilité nationale et le chiffrage recalculé à partir des sources utilisées : les écarts observés pour les voitures neuves (1,4 Md€) et les voitures d'occasion d'origine ménage vendues par les concessionnaires (- 1 Md€) entre les deux chiffrages proviennent principalement de l'étape de calage réalisée lors de l'élaboration des comptes avec d'autre producteurs de données⁴².

2) Améliorations de la méthode afin de se rapprocher des résultats de BdF :

Dans l'enquête BdF 2006, les achats de voitures à d'autres ménages sont évalués à 7,7 Md€. Même si l'évaluation présentée ci-dessus (1,5 Md€) est réalisée pour 2003 il semble que l'on sous-estime fortement les montants en jeu avec le chiffrage en comptabilité nationale.

Deux des hypothèses retenues en comptabilité nationale ont tendance à minorer sensiblement la valeur estimée des ventes entre ménages :

- la clef de répartition de 60 % de voitures d'occasion vendues par les concessionnaires (clef datant au moins depuis le début de la base 95)

⁴² En 2001, l'évaluation réalisée par les comptes nationaux avait été arbitrée pour une meilleure cohérence avec les données de la Division Commerce. L'évaluation est depuis réalisée en évolution par rapport à ce niveau arbitré de 2001 et elle conduit à un niveau 2003 divergent de celui constaté spontanément avec les sources

- le fait que l'on considère que les concessionnaires ne vendent que des voitures de 8 ans ou moins avec la même structure par âge que l'ensemble des véhicules d'occasion de cette catégorie.

Pour estimer une nouvelle clef de répartition pour les voitures d'occasion vendues par les concessionnaires, on peut utiliser les résultats de l'enquête BdF 2006 qui fournit le partage entre achats à un concessionnaire ou à un ménage. À partir des données brutes de l'enquête (à partir du fichier automobile qui n'est pas pondéré), la clef serait de 48 % de voitures d'occasion vendues par les concessionnaires.

Pour la répartition de l'origine des véhicules par ancienneté, il n'existe aucune étude menée par le CCFA sur le sujet. Celle-ci sera donc nécessairement subjective. Les clefs de répartition utilisées devront permettre d'aboutir à un pourcentage de 48 % pour les véhicules vendus par les concessionnaires. Un autre critère à respecter est la part plus importante de vente entre ménages pour les véhicules les plus anciens.

Les clefs retenues pour les véhicules vendus par les concessionnaires sont les suivantes :

- 80 % pour les voitures de 1 à 5 ans d'âge.
- 70 % pour les voitures de 6 ans.
- 60 % pour les voitures de 7 ans
- 50 % pour les voitures de 8 ans
- Aucune voiture de 9 ans et plus.

3) Chiffrage corrigé :

Tableau 2 - Données des comptes nationaux corrigées

Type de véhicule	Valeur officielle en comptabilité nationale convertie aux concepts BdF (i.e pas uniquement la marge pour les concessionnaires) en M€ TTC	Valeur calculée convertie aux concepts BdF à partir des sources et de la méthodologie de la comptabilité nationale en M€ TTC	Valeur corrigée des principales fragilités de l'estimation comptabilité nationale en M€ TTC
Voitures neuves	22 099	23 501	23 501
Voitures de démonstration	2 981	2 992	2 992
Voitures de loueurs	3 791	3 708	3 708
Voitures d'occasion ordinaires vendues par les concessionnaires d'origine ménage	20 953	19 992	15 591
Voitures d'occasion vendues de ménage à ménage	Pas d'indicateur	1 427	5 253
TOTAL		51 620	045

4) Analyse et comparaison avec les données BdF :

Pour la comparaison des montants d'achats de véhicules entre BdF et la comptabilité nationale il est nécessaire de faire quelques hypothèses car les postes ne correspondent pas strictement.

Les données BdDF fournissent des estimations chiffrées d'achats d'automobiles selon 4 modalités :

- achats d'automobiles neuves
- achats d'occasion auprès d'un concessionnaire
- achats d'occasion auprès d'un particulier
- autres cas (adjudication, achat à l'étranger, autres cas, ne sait pas)

On considère par la suite que les achats de voitures de démonstration (évaluation de la comptabilité nationale) seront déclarés en voitures neuves à l'enquête. Au contraire les achats à des loueurs seront déclarés en voiture d'occasion. Ces derniers sont, pour les besoins de la comparaison, regroupés avec les ventes par les concessionnaires (sans retrait préalable des voitures de loueurs vendus en vente directe, ce qui constitue donc une approximation).

Le poste « autres » de BdF représente un montant de 2 Md€ qui n'est pas reventilé dans les autres postes.

Tableau 3 - Comparaison BdF / comptabilité nationale, en Md€

Type de véhicules	Comptabilité nationale 2003 Evaluation Pts de fragilité corrigés	BdF2006	BdF'2003'
Voitures neuves	26,5	21,6	20,1
Voiture d'occasion - concessionnaire	19,3	15,3	14,2
Voiture d'occasion - ménage	5,3	7,4	6,9
Autres		2,0	1,9
TOTAL	51,0	46,3	43,1

Nb : évaluation BdF2006 - pour l'occasion, application d'une clé de partage (concessionnaire/ménage) d'après les données du fichier « automobile », c'est à dire sur un peu plus de 93 % des dépenses

Nb2 : BdF'2003' correspond aux montants BdF2006 déflaté de l'évolution du poste '071' en valeur ; coeff=1,0761

Surévaluation pour les voitures neuves : une explication... ?

En comptabilité nationale on ne prend pas en compte les rabais au moment de la valorisation (l'hypothèse qui est faite : on ne prend pas en compte le prix des options complémentaires -> l'ensemble doit se compenser avec les rabais ; si cette hypothèse n'est pas vérifiée on a peut-être là une explication partielle de l'écart.

Sur les voitures neuves, le CCFA donne un prix moyen d'achat de 21 600€ ; en 2003 on compte environ 1,158M d'immatriculations de véhicules neufs achetés par les ménages ; les données de comptabilité nationale conduisent donc à un prix moyen d'achat de 20 300€ (hors démonstration). Le montant moyen d'achat d'un véhicule neuf dans BdF est estimé à 18 200€ en 2006 -> il paraît un peu faible, même si les rabais sont déduits côté enquête et pas côté comptabilité nationale.

5) Décision finale :

Pour les voitures neuves, de démonstration et de loueurs, on privilégiera les niveaux officiels de comptabilité nationale, qui sont plus proches de celles de BdF. En revanche, pour les voitures d'occasion vendues par les concessionnaires, la nouvelle hypothèse permettant de remonter les ventes de ménage à ménage doit être conservée. On gardera donc les

montants issus de cette hypothèse sachant que le niveau des marges des concessionnaires correspondantes est inférieur à la valeur officielle de la comptabilité nationale.

On obtient alors le tableau suivant :

Tableau 4 - Comparaison BdF / comptabilité nationale après arbitrage en Md€

Type de véhicules	Comptabilité nationale 2003 Evaluation Pts de fragilité corrigés	BdF2006	BdF'2003'
Voitures neuves	26,5	21,6	20,1
Voiture d'occasion - concessionnaire	19,3	15,3	14,2
Dont d'origine loueurs	3,8		
d'origine ménages	15,6		
Dont marge concessionnaire	2,3		
Voiture d'occasion - ménage	5,3	7,4	6,9
Autres		2,0	1,9
TOTAL	51,0	46,3	43,1
Montant achats au sens de la comptabilité nationale	31,2*		

* Note de calcul : $31,2 = 25,1 + 3,8 + 15\%(\text{marge concessionnaire}) * 15,6$

Pour la fonction « Achats de véhicules » corrigée des DOM et des collectivités, le nouveau montant des achats est de 33,5 Md€ en 2003 (inclus en plus des achats d'automobiles les achats de moteurs neufs, motos, vélos, camping car). Il correspond à un nouveau concept d'achats - ventes.

Le changement d'hypothèse sur les concessionnaires conduit à modifier l'évaluation de l'achat d'automobiles dans les comptes, même en restant à concepts inchangés. Ainsi, la dépense de consommation totale du compte des ménages par catégorie pour 2003 ne correspond pas à celle qui a été publiée. Elle est réduite de 0,8 Md€.

L'objectif étant de retenir comme données sources les montants publiés par les comptes nationaux, un recalage sera effectué afin que pour les véhicules, la différence entre les achats et les ventes aboutisse au montant établi en base 2000.

Les données finalement retenues pour 2003, sur le champ des ménages ordinaires de métropole sont les suivantes : 52,4 Md€ pour l'achat de véhicules et - 18,1 Md€ pour la vente de véhicules. Au total donc, les achats moins ventes de véhicules représentent 34,3 Md€ et non plus 33,5Md€.

La méthode pour recalculer consiste à répartir l'écart entre le montant recalculé et le montant publié au prorata de la structure des postes composant la fonction selon les concepts de comptabilité nationale (voitures neuves, de démonstration de loueur, échange standard de moteur, motocycles et bicyclettes et marge des concessionnaires) après correction du montant des DOM et des collectivités. On en déduit ensuite le montant des véhicules vendus par les concessionnaires hors marges (en retenant toujours comme hypothèse que la marge représente 15 %). Enfin on conserve la structure entre le montant des véhicules vendus par les concessionnaires et celui des véhicules vendus directement entre ménages. Comme, par convention, on considère que la somme des achats aux concessionnaires hors marge et aux autres ménages est égale au montant des ventes des ménages, la différence entre achats totaux et ventes est égale aux dépenses affichées en comptabilité nationale.

G 9608	N. GREENAN - D. GUELLEC Technological innovation and employment reallocation	G 9714	F. LEQUILLER Does the French Consumer Price Index Overstate Inflation?
G 9609	Ph. COUR - F. RUPPRECHT L'intégration asymétrique au sein du continent américain : un essai de modélisation	G 9715	X. BONNET Peut-on mettre en évidence les rigidités à la baisse des salaires nominaux ? Une étude sur quelques grands pays de l'OCDE
G 9610	S. DUCHENE - G. FORGEOT - A. JACQUOT Analyse des évolutions récentes de la productivité apparente du travail	G 9716	N. IUNG - F. RUPPRECHT Productivité de la recherche et rendements d'échelle dans le secteur pharmaceutique français
G 9611	X. BONNET - S. MAHFOUZ The influence of different specifications of wages-prices spirals on the measure of the NAIRU : the case of France	G 9717	E. DUGUET - I. KABLA Appropriation strategy and the motivations to use the patent system in France - An econometric analysis at the firm level
G 9612	PH. COUR - E. DUBOIS, S. MAHFOUZ, J. PISANI-FERRY The cost of fiscal retrenchment revisited: how strong is the evidence ?	G 9718	L.P. PELÉ - P. RALLE Âge de la retraite : les aspects incitatifs du régime général
G 9613	A. JACQUOT Les flexions des taux d'activité sont-elles seulement conjoncturelles ?	G 9719	ZHANG Yingxiang - SONG Xueqing Lexique macroéconomique français-chinois, chinois-français
G 9614	ZHANG Yingxiang - SONG Xueqing Lexique macroéconomique Français-Chinois	G 9720	M. HOUEBINE - J.L. SCHNEIDER Mesurer l'influence de la fiscalité sur la localisation des entreprises
G 9701	J.L. SCHNEIDER La taxe professionnelle : éléments de cadrage économique	G 9721	A. MOURougANE Crédibilité, indépendance et politique monétaire Une revue de la littérature
G 9702	J.L. SCHNEIDER Transition et stabilité politique d'un système redistributif	G 9722	P. AUGERAUD - L. BRIOT Les données comptables d'entreprises Le système intermédiaire d'entreprises Passage des données individuelles aux données sectorielles
G 9703	D. GOUX - E. MAURIN Train or Pay: Does it Reduce Inequalities to Encourage Firms to Train their Workers?	G 9723	P. AUGERAUD - J.E. CHAPRON Using Business Accounts for Compiling National Accounts: the French Experience
G 9704	P. GENIER Deux contributions sur dépendance et équité	G 9724	P. AUGERAUD Les comptes d'entreprise par activités - Le passage aux comptes - De la comptabilité d'entreprise à la comptabilité nationale - <i>A paraître</i>
G 9705	E. DUGUET - N. IUNG R & D Investment, Patent Life and Patent Value An Econometric Analysis at the Firm Level	G 9801	H. MICHAUDON - C. PRIGENT Présentation du modèle AMADEUS
G 9706	M. HOUEBINE - A. TOPIOL-BENSAÏD Les entreprises internationales en France : une analyse à partir de données individuelles	G 9802	J. ACCARDO Une étude de comptabilité générationnelle pour la France en 1996
G 9707	M. HOUEBINE Polarisation des activités et spécialisation des départements en France	G 9803	X. BONNET - S. DUCHÈNE Apports et limites de la modélisation « Real Business Cycles »
G 9708	E. DUGUET - N. GREENAN Le biais technologique : une analyse sur données individuelles	G 9804	C. BARLET - C. DUGUET - D. ENCAOUA - J. PRADEL The Commercial Success of Innovations An econometric analysis at the firm level in French manufacturing
G 9709	J.L. BRILLET Analyzing a small French ECM Model	G 9805	P. CAHUC - Ch. GIANELLA - D. GOUX - A. ZILBERBERG Equalizing Wage Differences and Bargaining Power - Evidence from a Panel of French Firms
G 9710	J.L. BRILLET Formalizing the transition process : scenarios for capital accumulation	G 9806	J. ACCARDO - M. JLASSI La productivité globale des facteurs entre 1975 et 1996
G 9711	G. FORGEOT - J. GAUTIÉ Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement	G 9807	Bilan des activités de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques - 1997
G 9712	E. DUBOIS High Real Interest Rates: the Consequence of a Saving Investment Disequilibrium or of an insufficient Credibility of Monetary Authorities?		
G 9713	Bilan des activités de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques - 1996		

G 9808	A. MOURougANE Can a Conservative Governor Conduct an Accommodative Monetary Policy ?	G 9913	Division « Redistribution et Politiques Sociales » Le modèle de microsimulation dynamique DESTINIE
G 9809	X. BONNET - E. DUBOIS - L. FAUVET Asymétrie des inflations relatives et menus costs : tests sur l'inflation française	G 9914	E. DUGUET Macro-commandes SAS pour l'économétrie des panels et des variables qualitatives
G 9810	E. DUGUET - N. IUNG Sales and Advertising with Spillovers at the firm level: Estimation of a Dynamic Structural Model on Panel Data	G 9915	R. DUHAUTOIS Evolution des flux d'emplois en France entre 1990 et 1996 : une étude empirique à partir du fichier des bénéficiaires réels normaux (BRN)
G 9811	J.P. BERTHIER Congestion urbaine : un modèle de trafic de pointe à courbe débit-vitesse et demande élastique	G 9916	J.Y. FOURNIER Extraction du cycle des affaires : la méthode de Baxter et King
G 9812	C. PRIGENT La part des salaires dans la valeur ajoutée : une approche macroéconomique	G 9917	B. CRÉPON - R. DESPLATZ - J. MAIRESSE Estimating price cost margins, scale economies and workers' bargaining power at the firm level
G 9813	A.Th. AERTS L'évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France reflète-t-elle les évolutions individuelles sur la période 1979-1994 ?	G 9918	Ch. GIANELLA - Ph. LAGARDE Productivity of hours in the aggregate production function: an evaluation on a panel of French firms from the manufacturing sector
G 9814	B. SALANIÉ Guide pratique des séries non-stationnaires	G 9919	S. AUDRIC - P. GIVORD - C. PROST Evolution de l'emploi et des coûts par qualification entre 1982 et 1996
G 9901	S. DUCHÈNE - A. JACQUOT Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale	G 2000/01	R. MAHIEU Les déterminants des dépenses de santé : une approche macroéconomique
G 9902	Ch. COLIN Modélisation des carrières dans Destinie	G 2000/02	C. ALLARD-PRIGENT - H. GUILMEAU - A. QUINET The real exchange rate as the relative price of nontrables in terms of tradables: theoretical investigation and empirical study on French data
G 9903	Ch. COLIN Evolution de la dispersion des salaires : un essai de prospective par microsimulation	G 2000/03	J.-Y. FOURNIER L'approximation du filtre passe-bande proposée par Christiano et Fitzgerald
G 9904	B. CREPON - N. IUNG Innovation, emploi et performances	G 2000/04	Bilan des activités de la DESE - 1999
G 9905	B. CREPON - Ch. GIANELLA Wages inequalities in France 1969-1992 An application of quantile regression techniques	G 2000/05	B. CREPON - F. ROSENWALD Investissement et contraintes de financement : le poids du cycle Une estimation sur données françaises
G 9906	C. BONNET - R. MAHIEU Microsimulation techniques applied to inter-generational transfers - Pensions in a dynamic framework: the case of France	G 2000/06	A. FLIPO Les comportements matrimoniaux de fait
G 9907	F. ROSENWALD L'impact des contraintes financières dans la décision d'investissement	G 2000/07	R. MAHIEU - B. SÉDILLOT Microsimulations of the retirement decision: a supply side approach
G 9908	Bilan des activités de la DESE - 1998	G 2000/08	C. AUDENIS - C. PROST Déficit conjoncturel : une prise en compte des conjonctures passées
G 9909	J.P. ZOYEM Contrat d'insertion et sortie du RMI Evaluation des effets d'une politique sociale	G 2000/09	R. MAHIEU - B. SÉDILLOT Equivalent patrimonial de la rente et souscription de retraite complémentaire
G 9910	Ch. COLIN - FI. LEGROS - R. MAHIEU Bilans contributifs comparés des régimes de retraite du secteur privé et de la fonction publique	G 2000/10	R. DUHAUTOIS Ralentissement de l'investissement : petites ou grandes entreprises ? industrie ou tertiaire ?
G 9911	G. LAROQUE - B. SALANIÉ Une décomposition du non-emploi en France	G 2000/11	G. LAROQUE - B. SALANIÉ Temps partiel féminin et incitations financières à l'emploi
G 9912	B. SALANIÉ Une maquette analytique de long terme du marché du travail	G2000/12	Ch. GIANELLA Local unemployment and wages
G 9912 Bis	Ch. GIANELLA Une estimation de l'élasticité de l'emploi peu qualifié à son coût	G2000/13	B. CREPON - Th. HECKEL - Informatisation en France : une évaluation à partir de données individuelles

	- Computerization in France: an evaluation based on individual company data	G2002/01	F. MAGNIEN - J.-L. TAVERNIER - D. THESMAR Les statistiques internationales de PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat : une analyse des résultats
G2001/01	F. LEQUILLER - La nouvelle économie et la mesure de la croissance du PIB - The new economy and the measurement of GDP growth	G2002/02	Bilan des activités de la DESE - 2001
G2001/02	S. AUDRIC La reprise de la croissance de l'emploi profite-t-elle aussi aux non-diplômés ?	G2002/03	B. SÉDILLOT - E. WALRAET La cessation d'activité au sein des couples : y a-t-il interdépendance des choix ?
G2001/03	I. BRAUN-LEMAIRE Evolution et répartition du surplus de productivité	G2002/04	G. BRILHAULT - Rétropolation des séries de FBCF et calcul du capital fixe en SEC-95 dans les comptes nationaux français - Retropolation of the investment series (GFCF) and estimation of fixed capital stocks on the ESA-95 basis for the French balance sheets
G2001/04	A. BEAUDU - Th. HECKEL Le canal du crédit fonctionne-t-il en Europe ? Une étude de l'hétérogénéité des comportements d'investissement à partir de données de bilan agrégées	G2002/05	P. BISCOURP - B. CRÉPON - T. HECKEL - N. RIEDINGER How do firms respond to cheaper computers? Microeconomic evidence for France based on a production function approach
G2001/05	C. AUDENIS - P. BISCOURP - N. FOURCADE - O. LOISEL Testing the augmented Solow growth model : An empirical reassessment using panel data	G2002/06	C. AUDENIS - J. DEROYON - N. FOURCADE L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'économie française - un bouclage macro-économique
G2001/06	R. MAHIEU - B. SÉDILLOT Départ à la retraite, irréversibilité et incertitude	G2002/07	J. BARDAJI - B. SÉDILLOT - E. WALRAET Évaluation de trois réformes du Régime Général d'assurance vieillesse à l'aide du modèle de microsimulation DESTINIE
G2001/07	Bilan des activités de la DESE - 2000	G2002/08	J.-P. BERTHIER Réflexions sur les différentes notions de volume dans les comptes nationaux : comptes aux prix d'une année fixe ou aux prix de l'année précédente, séries chaînées
G2001/08	J. Ph. GAUDEMET Les dispositifs d'acquisition à titre facultatif d'annuités viagères de retraite	G2002/09	F. HILD Les soldes d'opinion résumant-ils au mieux les réponses des entreprises aux enquêtes de conjoncture ?
G2001/09	B. CRÉPON - Ch. GIANELLA Fiscalité, coût d'usage du capital et demande de facteurs : une analyse sur données individuelles	G2002/10	I. ROBERT-BOBÉE Les comportements démographiques dans le modèle de microsimulation Destinie - Une comparaison des estimations issues des enquêtes Jeunes et Carrières 1997 et Histoire Familiale 1999
G2001/10	B. CRÉPON - R. DESPLATZ Evaluation des effets des dispositifs d'allègements de charges sociales sur les bas salaires	G2002/11	J.-P. ZOYEM La dynamique des bas revenus : une analyse des entrées-sorties de pauvreté
G2001/11	J.-Y. FOURNIER Comparaison des salaires des secteurs public et privé	G2002/12	F. HILD Prévisions d'inflation pour la France
G2001/12	J.-P. BERTHIER - C. JAULENT R. CONVENEVOLE - S. PISANI Une méthodologie de comparaison entre consommations intermédiaires de source fiscale et de comptabilité nationale	G2002/13	M. LECLAIR Réduction du temps de travail et tensions sur les facteurs de production
G2001/13	P. BISCOURP - Ch. GIANELLA Substitution and complementarity between capital, skilled and less skilled workers: an analysis at the firm level in the French manufacturing industry	G2002/14	E. WALRAET - A. VINCENT - Analyse de la redistribution intragénérationnelle dans le système de retraite des salariés du privé - Une approche par microsimulation - Intragenerational distributional analysis in the french private sector pension scheme - A microsimulation approach
G2001/14	I. ROBERT-BOBÉE Modelling demographic behaviours in the French microsimulation model Destinie: An analysis of future change in completed fertility	G2002/15	P. CHONE - D. LE BLANC - I. ROBERT-BOBÉE Offre de travail féminine et garde des jeunes enfants
G2001/15	J.-P. ZOYEM Diagnostic sur la pauvreté et calendrier de revenus : le cas du "Panel européen des ménages"		
G2001/16	J.-Y. FOURNIER - P. GIVORD La réduction des taux d'activité aux âges extrêmes, une spécificité française ?		
G2001/17	C. AUDENIS - P. BISCOURP - N. RIEDINGER Existe-t-il une asymétrie dans la transmission du prix du brut aux prix des carburants ?		

G2002/16	F. MAUREL - S. GREGOIR Les indices de compétitivité des pays : interprétation et limites	G2004/06	M. DUÉE L'impact du chômage des parents sur le devenir scolaire des enfants
G2003/01	N. RIEDINGER - E. HAUVY Le coût de dépollution atmosphérique pour les entreprises françaises : Une estimation à partir de données individuelles	G2004/07	P. AUBERT - E. CAROLI - M. ROGER New Technologies, Workplace Organisation and the Age Structure of the Workforce: Firm-Level Evidence
G2003/02	P. BISCOURP et F. KRAMARZ Création d'emplois, destruction d'emplois et internationalisation des entreprises industrielles françaises : une analyse sur la période 1986-1992	G2004/08	E. DUGUET - C. LELARGE Les brevets accroissent-ils les incitations privées à innover ? Un examen microéconométrique
G2003/03	Bilan des activités de la DESE - 2002	G2004/09	S. RASPILLER - P. SILLARD Affiliating versus Subcontracting: the Case of Multinationals
G2003/04	P.-O. BEFFY - J. DEROYON - N. FOURCADE - S. GREGOIR - N. LAÏB - B. MONFORT Évolutions démographiques et croissance : une projection macro-économique à l'horizon 2020	G2004/10	J. BOISSINOT - C. L'ANGEVIN - B. MONFORT Public Debt Sustainability: Some Results on the French Case
G2003/05	P. AUBERT La situation des salariés de plus de cinquante ans dans le secteur privé	G2004/11	S. ANANIAN - P. AUBERT Travailleurs âgés, nouvelles technologies et changements organisationnels : un réexamen à partir de l'enquête « REPONSE »
G2003/06	P. AUBERT - B. CRÉPON Age, salaire et productivité La productivité des salariés décline-t-elle en fin de carrière ?	G2004/12	X. BONNET - H. PONCET Structures de revenus et propensions différentes à consommer - Vers une équation de consommation des ménages plus robuste en prévision pour la France
G2003/07	H. BARON - P.O. BEFFY - N. FOURCADE - R. MAHIEU Le ralentissement de la productivité du travail au cours des années 1990	G2004/13	C. PICART Évaluer la rentabilité des sociétés non financières
G2003/08	P.-O. BEFFY - B. MONFORT Patrimoine des ménages, dynamique d'allocation et comportement de consommation	G2004/14	J. BARDAJI - B. SÉDILLOT - E. WALRAET Les retraites du secteur public : projections à l'horizon 2040 à l'aide du modèle de microsimulation DESTINIE
G2003/09	P. BISCOURP - N. FOURCADE Peut-on mettre en évidence l'existence de rigidités à la baisse des salaires à partir de données individuelles ? Le cas de la France à la fin des années 90	G2005/01	S. BUFFETEAU - P. GODEFROY Conditions de départ en retraite selon l'âge de fin d'études : analyse prospective pour les générations 1945 à 1974
G2003/10	M. LECLAIR - P. PETIT Présence syndicale dans les firmes : quel impact sur les inégalités salariales entre les hommes et les femmes ?	G2005/02	C. AFSA - S. BUFFETEAU L'évolution de l'activité féminine en France : une approche par pseudo-panel
G2003/11	P.-O. BEFFY - X. BONNET - M. DARRACQ-PARIES - B. MONFORT MZE: a small macro-model for the euro area	G2005/03	P. AUBERT - P. SILLARD Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française
G2004/01	P. AUBERT - M. LECLAIR La compétitivité exprimée dans les enquêtes trimestrielles sur la situation et les perspectives dans l'industrie	G2005/04	M. LECLAIR - S. ROUX Mesure et utilisation des emplois instables dans les entreprises
G2004/02	M. DUÉE - C. REBILLARD La dépendance des personnes âgées : une projection à long terme	G2005/05	C. L'ANGEVIN - S. SERRAVALLE Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne - Une analyse par secteur et destination géographique
G2004/03	S. RASPILLER - N. RIEDINGER Régulation environnementale et choix de localisation des groupes français	G2005/06	Bilan des activités de la Direction des Études et Synthèses Économiques - 2004
G2004/04	A. NABOULET - S. RASPILLER Les déterminants de la décision d'investir : une approche par les perceptions subjectives des firmes	G2005/07	S. RASPILLER La concurrence fiscale : principaux enseignements de l'analyse économique
G2004/05	N. RAGACHE La déclaration des enfants par les couples non mariés est-elle fiscalement optimale ?	G2005/08	C. L'ANGEVIN - N. LAÏB Éducation et croissance en France et dans un panel de 21 pays de l'OCDE
		G2005/09	N. FERRARI Prévoir l'investissement des entreprises Un indicateur des révisions dans l'enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie.

G2005/10	P.-O. BEFFY - C. L'ANGEVIN Chômage et boucle prix-salaires : apport d'un modèle « qualifiés/peu qualifiés »	G2006/11	C. LELARGE Les entreprises (industrielles) françaises sont-elles à la frontière technologique ?
G2005/11	B. HEITZ A two-states Markov-switching model of inflation in France and the USA: credible target VS inflation spiral	G2006/12	O. BIAU - N. FERRARI Théorie de l'opinion Faut-il pondérer les réponses individuelles ?
G2005/12	O. BIAU - H. ERKEL-ROUSSE - N. FERRARI Réponses individuelles aux enquêtes de conjoncture et prévision macroéconomiques : Exemple de la prévision de la production manufacturière	G2006/13	A. KOUBI - S. ROUX Une réinterprétation de la relation entre productivité et inégalités salariales dans les entreprises
G2005/13	P. AUBERT - D. BLANCHET - D. BLAU The labour market after age 50: some elements of a Franco-American comparison	G2006/14	R. RATHELOT - P. SILLARD The impact of local taxes on plants location decision
G2005/14	D. BLANCHET - T. DEBRAND - P. DOURGNON - P. POLLET L'enquête SHARE : présentation et premiers résultats de l'édition française	G2006/15	L. GONZALEZ - C. PICART Diversification, recentrage et poids des activités de support dans les groupes (1993-2000)
G2005/15	M. DUÉE La modélisation des comportements démographiques dans le modèle de microsimulation DESTINIE	G2007/01	D. SRAER Allègements de cotisations patronales et dynamique salariale
G2005/16	H. RAOUI - S. ROUX Étude de simulation sur la participation versée aux salariés par les entreprises	G2007/02	V. ALBOUY - L. LEQUIEN Les rendements non monétaires de l'éducation : le cas de la santé
G2006/01	C. BONNET - S. BUFFETEAU - P. GODEFROY Disparités de retraite de droit direct entre hommes et femmes : quelles évolutions ?	G2007/03	D. BLANCHET - T. DEBRAND Aspiration à la retraite, santé et satisfaction au travail : une comparaison européenne
G2006/02	C. PICART Les gazelles en France	G2007/04	M. BARLET - L. CRUSSON Quel impact des variations du prix du pétrole sur la croissance française ?
G2006/03	P. AUBERT - B. CRÉPON - P. ZAMORA Le rendement apparent de la formation continue dans les entreprises : effets sur la productivité et les salaires	G2007/05	C. PICART Flux d'emploi et de main-d'œuvre en France : un réexamen
G2006/04	J.-F. OUVRARD - R. RATHELOT Demographic change and unemployment: what do macroeconomic models predict?	G2007/06	V. ALBOUY - C. TAVAN Massification et démocratisation de l'enseignement supérieur en France
G2006/05	D. BLANCHET - J.-F. OUVRARD Indicateurs d'engagements implicites des systèmes de retraite : chiffrages, propriétés analytiques et réactions à des chocs démographiques types	G2007/07	T. LE BARBANCHON The Changing response to oil price shocks in France : a DSGE type approach
G2006/06	G. BIAU - O. BIAU - L. ROUVIERE Nonparametric Forecasting of the Manufacturing Output Growth with Firm-level Survey Data	G2007/08	T. CHANEY - D. SRAER - D. THESMAR Collateral Value and Corporate Investment Evidence from the French Real Estate Market
G2006/07	C. AFSA - P. GIVORD Le rôle des conditions de travail dans les absences pour maladie	G2007/09	J. BOISSINOT Consumption over the Life Cycle: Facts for France
G2006/08	P. SILLARD - C. L'ANGEVIN - S. SERRAVALLE Performances comparées à l'exportation de la France et de ses principaux partenaires Une analyse structurelle sur 12 ans	G2007/10	C. AFSA Interpréter les variables de satisfaction : l'exemple de la durée du travail
G2006/09	X. BOUTIN - S. QUANTIN Une méthodologie d'évaluation comptable du coût du capital des entreprises françaises : 1984-2002	G2007/11	R. RATHELOT - P. SILLARD Zones Franches Urbaines : quels effets sur l'emploi salarié et les créations d'établissements ?
G2006/10	C. AFSA L'estimation d'un coût implicite de la pénibilité du travail chez les travailleurs âgés	G2007/12	V. ALBOUY - B. CRÉPON Aléa moral en santé : une évaluation dans le cadre du modèle causal de Rubin
		G2008/01	C. PICART Les PME françaises : rentables mais peu dynamiques
		G2008/02	P. BISCOURP - X. BOUTIN - T. VERGÉ The Effects of Retail Regulations on Prices Evidence from the Loi Galland
		G2008/03	Y. BARBESOL - A. BRIANT Économies d'agglomération et productivité des

			entreprises : estimation sur données individuelles françaises	G2009/09	G. LALANNE - E. POULIQUEN - O. SIMON Prix du pétrole et croissance potentielle à long terme
G2008/04	D. BLANCHET - F. LE GALLO Les projections démographiques : principaux mécanismes et retour sur l'expérience française			G2009/10	D. BLANCHET - J. LE CACHEUX - V. MARCUS Adjusted net savings and other approaches to sustainability: some theoretical background
G2008/05	D. BLANCHET - F. TOUTLEMONDE Évolutions démographiques et déformation du cycle de vie active : quelles relations ?			G2009/11	V. BELLAMY - G. CONSALES - M. FESSEAU - S. LE LAIDIER - É. RAYNAUD Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003
G2008/06	M. BARLET - D. BLANCHET - L. CRUSSON Internationalisation et flux d'emplois : que dit une approche comptable ?				
G2008/07	C. LELARGE - D. SRAER - D. THESMAR Entrepreneurship and Credit Constraints - Evidence from a French Loan Guarantee Program				
G2008/08	X. BOUTIN - L. JANIN Are Prices Really Affected by Mergers?				
G2008/09	M. BARLET - A. BRIANT - L. CRUSSON Concentration géographique dans l'industrie manufacturière et dans les services en France : une approche par un indicateur en continu				
G2008/10	M. BEFFY - É. COUDIN - R. RATHELOT Who is confronted to insecure labor market histories? Some evidence based on the French labor market transition				
G2008/11	M. ROGER - E. WALRAET Social Security and Well-Being of the Elderly: the Case of France				
G2008/12	C. AFSA Analyser les composantes du bien-être et de son évolution Une approche empirique sur données individuelles				
G2008/13	M. BARLET - D. BLANCHET - T. LE BARBANCHON Microsimuler le marché du travail : un prototype				
G2009/01	P.-A. PIONNIER Le partage de la valeur ajoutée en France, 1949-2007				
G2009/02	Laurent CLAVEL - Christelle MINODIER A Monthly Indicator of the French Business Climate				
G2009/03	H. ERKEL-ROUSSE - C. MINODIER Do Business Tendency Surveys in Industry and Services Help in Forecasting GDP Growth? A Real-Time Analysis on French Data				
G2009/04	P. GIVORD - L. WILNER Les contrats temporaires : trappe ou marchepied vers l'emploi stable ?				
G2009/05	G. LALANNE - P.-A. PIONNIER - O. SIMON Le partage des fruits de la croissance de 1950 à 2008 : une approche par les comptes de surplus				
G2009/06	L. DAVEZIES - X. D'HAULTFOEUILLE Faut-il pondérer?... Ou l'éternelle question de l'économètre confronté à des données d'enquête				
G2009/07	S. QUANTIN - S. RASPILLER - S. SERRAVALLE Commerce intragroupe, fiscalité et prix de transferts : une analyse sur données françaises				
G2009/08	M. CLERC - V. MARCUS Élasticités-prix des consommations énergétiques des ménages				